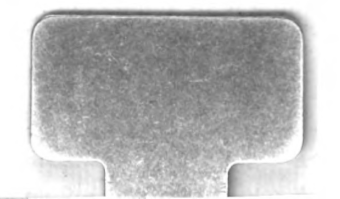




DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET HISTORIQUE

DU CANTON

DE FRIBOURG.

Première partie.

A — F.



La statistique est l'état civil des nations.

De l'imprimerie de François-Louis Piller, à Fribourg, grande-rue N. 29.

DICTIONNAIRE
GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE
ET
HISTORIQUE
du Canton de Fribourg;

PAR

F. KUENLIN,

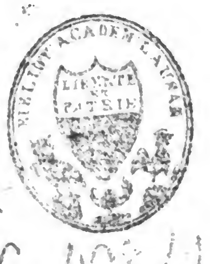
BOURGEOIS DE FRIBOURG ET DE TAVEL; MEMBRE DES SOCIÉTÉS SUISSES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DES SCIENCES NATURELLES; MEMBRE HONORAIRE ET CORSESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE PARIS POUR L'AMÉLIORATION DE L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE, etc.

Mundus stat in numero,
pondere et mensurâ.

Première partie

A — F.





A FRIBOURG,
chez LOUIS EGGENDORFFER, éditeur, libraire-relieur,
rue de Lausanne, N°. 179.

1832.

PRÉFACE.

Je n'avais annoncé dans le tems qu'un opuscule de 12 à 15 feuilles, mais lorsque j'ai vu que mes compatriotes y prenaient beaucoup d'intérêt, je lui ai donné un développement de plus du double, de sorte que les souscripteurs ne regretteront pas une augmention de prix.

L'imprimerie ayant été surchargée de travaux extraordinaires, l'impression du dictionnaire a été retardée, mais elle ne le sera plus pour la seconde partie.

Il est de mon devoir d'adresser des remerciemens aux personnes qui ont bien voulu me fournir des matériaux pour mon travail, particulièrement Mr. le commissaire-général *Daguet*, pour la partie historique, et Mr. le docteur *Lagger*, pour la partie botanique.

Je joindrai un appendice à la seconde partie pour indiquer les principaux changemens qui ont eu lieu pendant la composition et l'impression du dictionnaire.

A la page 160 l'on est prié de lire : *Essert*, commune et village dans la paroisse de Treyvaux, aulieu de Praroman.

Fribourg, le 27 décembre 1831.

F. Kuenlin.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET HISTORIQUE

DU CANTON

De Fribourg.

ABERGEMENT, voy. *Villarslod.*

AECKELER, maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

AEGERTEN (*Eggerten*), groupe de 4 maisons dans la paroisse de Rechthalten.

AEGERTEN, une maison champêtre, par. de Tafers.

AERGERNBACH, voy. *Gérine.*

AFFLON-ÈS-CHENAUX, commune d'Enney, près de Gruyères, était, en 1388, encore un village ou hameau, qui maintenant n'est composé que de quelques granges, dont une a un petit logement.

AGES (aux), un moulin et une scierie, près du Pâquier, paroisse de Gruyères.

AGY, *Agies*, *Agié* ou *Englisberg*, en 1315, petit hameau à un quart de lieue de Fribourg, commune de Grange-Paccot, par. de Givisiez, contenant 3 domaines et autant de maisons de campagne, et de fermes avec divers petits bâtimens (1). Le château de la famille d'Englisberg était situé au bord du précipice au-dessus de la rive gauche de la Sarine, vis-à-vis de l'ermitage de la Magdelaine. Perrod de Billens, qui le possédait, le vendit le 17 décembre 1317 à

(1) Une partie du territoire de ce hameau est située dans la banlieue de la ville de Fribourg hors de la porte de Morat.

l'hôpital de Fribourg, avec une partie des terres qui en dépendaient, pour 100 livres; Jacques et Marmet de Billens vendirent le reste pour 573 livres 6 sous, en 1320. Quelques années auparavant (1315) les Fribourgeois, voyant de mauvais œil le voisinage de ce castel et de ses seigneurs, leur firent la guerre. Louis, comte de Savoie, se proposa comme médiateur, et condamna les premiers à rendre le château d'Englisberg, qu'ils avaient pris, et de payer aux propriétaires un dédommagement de 200 livrés, dont il donna la moitié, pour faciliter la conclusion de la paix. Il est déjà fait mention, dans le XIIIe siècle, d'Agié. En effet, en 1230 Albert de Risasperch, bourgeois de Fribourg, fit une fondation à l'abbaye de Haucrêt (1), qu'il assigna sur une pièce de terre à Agié; et en 1257 l'avoyer Conrade de Wædischwyl, le Conseil et les bourgeois de Fribourg, firent aussi une fondation à ce couvent, qu'ils assurèrent de la même manière (2). Le 21 mars 1448, des volontaires de Fribourg défirent à Agy un corps de Savoyards et de Moratois, en tuèrent 11, firent 12 prisonniers, brûlèrent Courgevaud, Corlevon (*Curlivon*), Savagny et Villars-les-Moines, et ramenèrent 120 pièces de gros bétail (3).

Dans une petite forêt au-dessous d'Agy, l'on voit encore quelques faibles vestiges du château d'Englisberg. (Voy. *Chamblioux*).

Agrimoine, voy. *Agristwyl*.

Agristwyl (*Agrimoine*), village et sindicature, paroisse de Ferenbalm, préfecture de Morat, avec une population de 204 ames, qui habitent 32 bâtimens assurés pour 37,700 fr., et qui cultivent 96 poses de prés, 202 de champs, et 55 de forêts. *In der Kriegs-*

(1) Ancien couvent de Cîteaux près d'Oron, dont il ne reste que peu de masures.

(2) „Solothurnisches Wochenblatt", 1828, p. 324 et 348.

(3) Chronique de Fribourg, d'après la relation de Gruierius, Justinger, p. 309 et s., etc.

matt trois maisons et un four. Quelques personnes écrivent *Agriswyl* et *Agrischwyl.*

Alberwyl, jadis *Albertswyl;* trois fermes, paroisse de Düdingen.

Albeuve, *Albaigue*, *Albaigne*, *Albaqua*, *Albæ Aquæ*, (selon Leu), paroisse de la préfecture et du décanat de Gruyères, ne formant, avec le hameau des Sciernes, qu'une commune, et contenant 544 poses de prés, 176 de champs, 125 de bois, 493 pâquiers de pâturages, 483 habitans (238 hommes, 245 femmes), et 285 bâtimens, assurés pour 103,800 fr.

Albeuve, beau et grand village paroissial sur la rive gauche de la Sarine, au pied des montagnes de la chaîne du Moléson et près du torrent qui lui a donné son nom, où l'on trouve une église (l'Assomption de N.-D.), dont le gouvernement a la colature; une chapelle (St.-Esprit et St.-Antoine-de-Padoue), un presbytère, 84 maisons généralement bien bâties, deux cabarets, un moulin, une forge, une tannerie, une teinturerie, une foule, un détail de sel, un magasin de fromage, 34 granges et cinq châlets; à la Gotallaz, 3 maisons; au Caroz-d'avoz ou au Champ-ès-Favres, 2; au Caroz-d'amont, 2; au Champ-Favre, 2, et le village des Sciernes (voy. cet art.). Albeuve est, en outre, le chef-lieu d'un arrondissement pupillaire. Depuis l'année 1804 il y a trois foires à Albeuve: le 2 lundi de janvier; le dernier lundi d'avril, et le dernier lundi d'octobre. Huges (1), évêque, 1019, donna ce village à l'église de Lausanne. Le comte Rodolphe III de Gruyères eut un différent avec le chapître de Lausanne, pour certain nombre d'hommes qui étaient nés de ses femmes mariées à Albeuve, desquels il avait retiré au-delà de 40 fr. en argent. Fatigué de plaider, il consentit de rendre 13 livres au chapître. Quant aux hommes et aux femmes d'Albeuve, ils restèrent au chapître, et on convint que

(1) Il était fils de Rodolphe, roi de Bourgogne.

si quelques femmes sujettes du comté se mariaient dorénavant avec les sujets de l'église, soit à Albeuve, soit ailleurs, elles et leur postérité lui appartiendraient, et *vice versa*. On étendit cet accord sur les chevaliers du comte, qui promit de le leur faire ratifier, comme l'avaient déjà fait Ulrich, Renaud et Gauthier de Pringy, et Anselme de Villars. Cela se passa dans le vestibule de l'église de Lausanne au mois de mars 1237. Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, devait 622 L. 11 s. 8 d. à Aymon de Blonay. En 1242, il lui engagea pour sûreté du capital et des intérêts, entr'autres, ses tailles d'Albeuve de la châtellenie de Bulle, qu'il pourrait faire valoir tous les ans 35 L. 5 s. etc. L'évêque pourra racheter ses tailles en payant le capital dans l'église de Lausanne (1), et non ailleurs, chaque année depuis Noël jusqu'à Pâques, et non à un autre tems de l'année. Cette hypothèque fit partie de la dot de Mermette, fille d'Aymon, qui épousa Henri Cornilliat, bourgeois de Vevey, qui en prêta reconnaissance à l'évêque (2) Guillaume II de Champvent. Rodolphe IV, comte de Gruyères, eut des difficultés avec l'évêque Aymon de Cossonay relativement aux limites d'Albeuve, mais, en 1370, elles furent terminées par une sentence arbitrale.

En 1557 il est question d'une auberge à Albeuve. Le 10 août 1556 il fut décidé que ceux d'Albeuve devaient rester à leurs anciennes reconnaissances, et, en 1561, le commissaire reçut l'ordre, d'inscrire dans une grosse particulière tout ce qui concernait le château de Gruyères, et dans une autre tout ce qui avait rapport au château de Bulle; parce que depuis la conquête du Pays-de-Vaud, en 1536, Albeuve était du bailliage de Bulle. En 1573 ceux

---

(1) Il paraît qu'à cette époque là on avait oublié St. Mathias, chap. 21, v. 12 et 13.

(2) Voy. Etrennes fribourgeoises, 1807, p. 123.

de Pringy et d'Epagny firent un règlement pour contenir le torrent de l'Albeuve, dans lequel il était statué que celui qui, sur l'ordre reçu, ne ferait pas sa corvée, encourrerait une amende de 10 gros. Déjà en 1497 une difficulté s'était élevée entre les communes de Montbovon et d'Albeuve au sujet de la jouissance d'un pâturage, qui, renouvelée en 1570, 1581 fut enfin terminée en 1583 par les baillis de Bulle et Gruyères. Il est encore question de cette affaire en 1592, où une amende de 100 L. était prononcée contre ceux qui contreviendraient à ce qui avait été conclu et convenu. L'an 1595 le village d'Albeuve ayant vendu une partie de ses communaux, cette vente fut confirmée, à condition que la moitié du capital serait versé dans la bourse de la ville (de Fribourg, c'est-à-dire, dans le trésor de l'État), et que chaque pose payerait un cens d'un gros, la dîme, et que le tout serait laudable. Les habitans des villages d'Albeuve et de Montbovon s'étant plaints que leur curé, D. Gauthier Savary, n'avait, malgré sa promesse, point de vicaire, il fut condamné à s'en procurer un, 1608. Ceux d'Albeuve ayant, comme de coutume, célébré la fête de l'Assomption par une procession autour du village, dans laquelle paradaient deux gardes, le tribunal de justice, l'huissier etc., le gouvernement leur accorde 6 L., 1669. En 1751 le curé de Grandvillars réclamait un cens de celui d'Albeuve. En 1769 ceux de ce dernier endroit et des Sciernes n'étaient pas d'accord au sujet de la place du tirage et d'une conduite d'eau. L'année 1791 le gouvernement fit, au moyen d'une somme de 298 écus-petits 17 bz. 2 cr., l'acquisition du fief de la cure d'Albeuve pour le château de Bulle.

Il existe dans la montagne appelée *la Grosse-Frasse*, derrière Albeuve, un entonnoir d'environ 40 pieds de circonférence, et d'une profondeur énorme. Si on jète dans ce gouffre des cailloux et principalement

des morceaux de bois, qui heurtent contre les saillants de rochers dont cet abyme paraît hérissé, on entend pendant très-longtems des bruits variés, et répétés en échos prolongés. Tantôt c'est le son d'une cloche, tantôt celui du verre qui se brise en mille éclats, ou dans d'autres momens de sourds gémissemens, sortent de ce puits creusé par la nature, et qui rappellent ce qu'on a dit de plus terrible des esprits infernaux. L'explosion d'une grenade surtout ou d'un coup de fusil s'y font entendre pendant environ dix minutes; d'abord avec la plus grande force, ensuite la détonation perd insensiblement de son intensité; renvoyée d'une roche à l'autre, d'échos en échos, elle finit par venir expirer contre l'oreille attentive placée à l'orifice extérieur du gouffre. On raconte qu'un veau, s'étant précipité dans cette ouverture, fut perdu sans ressource, mais qu'on retrouva sa clochette dans le ruisseau de l'Hongrin près du moulin de Montbovon, qui en est à deux lieues de distance. Autrefois ce trou n'était autre chose qu'un soupirail de l'enfer, duquel sortaient les démons pour faire des niches aux paysans et aux armaillis; alentour avaient lieu les danses favorites des sorcières et des satellites du prince des ténèbres, qui y présidait en personne; mais depuis passé un quart de siècle ces bals nocturnes ont cessé, surtout depuis que l'instruction est favorisée et que le bon sens a envahi le domaine de l'ignorance et des préjugés.

La pente rapide de l'*Ecòjalat*, montagne qui s'élève au sud-ouest d'Albeuve, est coupée vers le milieu par un plâteau, qu'on appelle le Plian-dei-s-Ecorchiaou (le Plan-des-Ecorcheurs). Voici comment la tradition populaire explique l'origine de ce nom. Lorsque les troupeaux de vaches, au fort de l'été, montaient aux pâquiers situés vers le sommet de cette montagne, les vachers auraient été obligés de les surveiller continuellement, afin de prévenir

les accidens; mais un esprit familier, génie tutélaire de l'Ecojalat, remplaçait obligeamment les armaillis. Soir et matin il chassait les vaches au châlet au moment de les traire, puis il les reconduisait au pâturage le plus élevé. La seule récompense du gardien fidèle était de la crême fraîche dans un vase de bois qu'on plaçait chaquefois sur le toit de la chaumière alpestre dès que soleil était couché. Le maître des troupeaux avait soin de recommander à ses valets de ne pas oublier de régaler le servant; mais l'un d'eux, qui probablement ne savait pas qu'il ne faut jamais se jouer de personne, et encore moins des esprits, eut la méchanceté de remplir le vase d'imondices au lieu de crême. Vers minuit, lorsque les vachers se reposaient sans soucis, une voix terrible leur crie : « drôles écorchez ! .... drôles écorchez! .... » On se reveille en sursaut, on est sur pied, on monte ... on trouve, hélas! .... onze des plus belles vaches étendues sans vie sur le plateau, qui reçût dèslors le nom de cette funestre aventure. Malgré cela, quelques années avant 1798, on cherchait encore à obtenir les bonnes grâces du servant par l'offrande usitée.

On cite comme un exemple très-rare que par un certain esprit public personne ne possède un pouce de terrein dans la paroisse d'Albeuve que les gens de l'endroit, et cela de mémoire d'homme. Ce système des habitans de cette contrée ne tient point à l'égoïsme, mais bien plutôt à leur prévoyance. Ils sont essentiellement pasteurs pendant quatre mois de l'année. La moitié de la population habite alors les montagnes : Si ces pâturages appartenaient à des externes, ils n'auraient pas l'espérance d'être traités d'une manière aussi accommodante qu'ils s'arrangent entr'eux, les loyers seraient bien plus chers (1).

(1) V. Course dans la Gruyères, p. 79; -- *Alpenrosen*, 1826, p. 11.

Albligen, voy. *Ueberstorf.*

Allemand (le décanat) est composé des paroisses de Düdingen, Ueberstorf, Plasselb, Heitenried, Rechthalten, Tafers, Giffers, Bœsingen, Plaffeyen et Wünnewyl, et il comprend de plus le curé catholique de la ville de Berne et ses deux vicaires.

Allenlüften, nom de trois maisons, paroisse de Düdingen.

Alire, v. *Allières.*

Alliès (aux), petit hameau contenant 4 maisons et un four, commune de Neyruz, paroisse de Matran.

Allières, *Alière*, *Allyre*, *Alire*, hameau de la paroisse de Montbovon, préfecture de Gruyères, sur la frontière du canton de Vaud au pied du Jaman, contenant une chapelle (Ste.-Magdelaine), deux auberges, 10 maisons; au Praz-Moret, 1; ès Planches, 3; Vers-la-chappelle, 1; au Gros-Praz, 1; aux Serniettes-dessus, 1; à la Serniat-de-la-Joux, 4; à la Serniat, 3; à la Combaz-d'amont, 5; à la Combaz-d'avos, 9; ès Belles-gardes, 1, et une forge au Traversy près de l'Hongrin, un moulin et une scierie, où une partie de ce ruisseau se perd dans un entonnoir pour surgir deux lieues plus bas près du village de Neirivue (v. cet article) et dans toute la paroisse, 64 châlets et 42 granges. (V. Montbovon).

Dans la nuit du 2 au 3 janvier 1767 il se forma, après une forte neige, un arein (1). Après avoir renversé plusieurs gros sapins et entraîné une douzaine de granges inhabitées où pour la saison de l'alpage il y a des chambres, cet ouragan trouva sur son passage l'un des cabarets d'Allières, dont il enleva l'étage supérieur, qui fut comme scié. Les habitans, qui étaient au plain-pied, furent ainsi sauvé d'une manière presque miraculeuse.

Le Mont-d'Allières (Mont-Alire) appartient, selon

(1) On appelle *arein* en patois du pays un vent qui forme des tourbillons de neige sèche et pulvérulente, tombée sur de l'ancienne.

l'opinion de Mr. le professeur Brunner, à une autre classe de montagnes que celles de la chaîne de la Berra etc., ses parois calcaires s'étendant jusque sur son arête, et sa forme ressemblant à celles des montagnes dont la chaux est la principale base, quoique la végétation y soit forte (1); de manière que sous le rapport géognostique cette partie reculée du canton mérite l'attention des naturalistes.

ALLMEND (auf der), 3 maisons dans la paroisse de Tafers.

ALLMEND, une maison éparse, paroisse de Plasselb.

ALLMENDHŒLZLI, groupe de trois maisons dans la paroisse de Wünnewyl.

ALLMENDSRIED, petit hameau composé de 5 maisons, paroisse de Rechthalten.

ALMANACH, v. *Calendrier.*

ALPETTES, v. *Châtel-St.-Denis.*

ALTA RIPA, v. *Hauterive.*

ALTAVILLA, *Hauteville*, *Altenfüllen*, village et syndicature, paroisse de Morat, d'origine romaine comme son nom, qui s'est conservé jusqu'à nous, le prouve suffisamment. Il a 146 ames, 22 maisons, en tout 27 bâtimens, qui sont assurés pour 31,500 fr., 140 poses de prés, 138 de champs, et 41 de forêts.

ALTENFÜLLEN, v. *Hauteville*

ALTENFÜLLEN, v. *Altavilla.*

ALTENRYF, v. *Hauterive.*

ALTERSWYLBACH, v. *Gotteron.*

ALTHAUS, une maison éparse, paroisse de *Plaffeyen.*

ALTERSWYL, village dans la paroisse de Tafers, contenant une église (St.-Nicolas), 9 habitations et un détail de sel. Le chapelain est nommé par le village et ceux des environs, qui fréquentent cette église. D'après une tradition populaire, il doit avoir existé jadis un temple payen à Alterswyl. Puis une tour fortifiée, servant de beffroi au château de Maggen-

(1) V. Monographie der Molasse, p. 3.

burg (v. Maggenberg, Ober-); enfin une église ou plutôt chapelle. En démolisant une muraille d'enceinte, au moins en partie, on doit avoir trouvé des ossemens humains et des médailles. Après la réformation, la chapelle fut presque abandonnée, tout le monde allant à Tavel. Parfois le curé venait y célébrer. Un ecclésiastique, qui avait étudié à Rome, et qui s'appelait Jean Wæber, obtint, en 1726, une fondation de 60 écus-bons pour dire fètes et dimanches la messe. Par dons et collectes, les habitans lui bâtirent un presbytère, et il desservit ce petit bénéfice jusqu'à sa mort arrivée en 1743, ainsi pendant un espace de 17 ans. Son successeur était Fs.-X. Emmerich, de la Forêt-Noire, qui, tandis qu'il taillait des pierres, étudiait les rudimens, s'instruisait le soir chez un ecclésiastique, et termina ses études chez les Jésuites. Divers particuliers, parmi lesquels Louis et Pierre Yenni, Zum-Stein, Guillaume Piller, von der Hofmatt, et Jean Piller, de Wengliswyl, augmentèrent la fondation et agrandirent l'église. Une convention faite entre ces bienfaiteurs et la paroisse de Tafers, fut ratifiée par le gouvernement le 28 février 1752. Deux années auparavant, le 2.e dimanche d'octobre, l'évêque Joseph Hubert de Boccard avait consacré l'église.

- Amédée (le décanat de St.-) est situé dans le district d'Echallens, canton de Vaud, et il est formé des paroisses de Bretigny, Echallens et Villars-le-terroir, Bottens et Pully-Pittet, Assens, et la paroisse catholique de Lausanne (1).

Ameismuhle, voy. *Obermühlethal.*

- Ammerswyl (*Amnertswyl*, *Amterswyl*, jadis *Anthelmswyl*), hameau, paroisse de Bœsingen, composé de 7 maisons.

- Anne (Ste.-), une grande et une petite chapelle, avec 4 maisons et 2 granges dans la banlieue de la ville de Romont.

---

(1) V. Levade, Dictionnaire du canton de Vaud, p. 113 etc.

Angstorf, hameau de la paroisse de Düdingen, à une lieue de Fribourg, sur la route de Berne, et composé d'une maison de campagne et de 9 fermes.

Antoine (St.-), *Sankt-Antoni*, hameau de la paroisse de Tafers, à 2 lieues à l'est de Fribourg, sur la route de Schwarzenbourg, où il y a une chapelle (St.-Antoine), un presbytère, une maison de campagne et 6 habitations. D'après une sentence du 15 janv. 1675, l'offrande devait, comme par le passé et le convenu de 1660, rester à la fabrique de cette chapelle.

Arconciel, *Arconcié*, *Arcæ-Cæli*, *Ergenzach*, *Ergenbach*, *Ertzenbach*, selon Justinger; paroisse de l'arrondissement de Fribourg, du décanat de Saint-Maire, et dont la collature appartient au gouvernement. Elle contient 204 poses de prés, 650 de champs, 162 de forêts et 24 de pâturages; 295 ames, 87 bâtimens, assurés pour 55,250 francs, et elle ne forme qu'une seule commune. Le village de ce nom, qui est situé à 2 lieues à l'est de Fribourg, est composé d'une église (St.-Jacques), un presbytère, 11 habitations et 6 petits bâtimens. Au-dessous du village et au bord de la Sarine on trouve les ruines d'un ancien château. Berchtold, seigneur de Neuchâtel, donna, par acte de l'an 1246, l'église de St.-Pierre à Arconciel au monastère d'Hauterive. Udalrich, seigneur d'Aarberg et d'Arconciel, permit, en 1253, au chevalier Guillaume de Rupe de faire occuper ce dernier château en tems de paix par un domestique, un coq et un chat; mais en tems de guerre il devait y demeurer personnellement pendant un mois (1).

En 1082 Henri IV, empereur, donna au comte Conon le château d'Arconciel dans l'Uechtland. Jean de la Baume Montrével, maréchal de France, était seigneur d'Arconciel et d'Illens en 1410. Son fils Guillaume, gouverneur de la Bresse, s'étant déclaré en faveur de Charles-le-Hardi, duc de Bour-

(1) Solothurner Wochenblatt, 1828, No. 19, p. 278.

gogne; les Bernois et les Fribourgeois, commandés par Jean Wanner et Jean de Kunnenried, d'un côté, et Jean Voegelin et Jean Ammann, de l'autre, assiégèrent ces deux châteaux en janvier 1475, et les prirent d'assaut, Pierre Gottrau ayant monté le premier sur un rempart. Arconciel resta pendant quelque tems sous la domination des deux villes; mais quelque tems après celle de Berne renonça à ses droits. Guillaume de la Baume avait fait faire plusieurs démarches pour recouvrer ses possessions en Suisse; mais elles furent infructueuses (1). Justinger raconte la même chose; mais il rapporte cette conquête à l'an 1324 (p. 73), et Valérius Anselm à l'an 1327 (p. 73).

Arbogne (l'), ou *Erbogne*. C'est le nom d'un ruisseau qui a deux sources, l'une à Corserey, et l'autre à Chatonnaye. Il traverse une étroite vallée entre les deux Montagny, et va décharger ses eaux dans la Broye, au-dessous de Corcelles. Quelques petits ruisseaux augmentent successivement son volume, tels que ceux de la Perrallaz, des Tschaoudeires, du Creux et de Belmont.

Arbogne, voy. *Erbogne*.

Arlens, hameau et ancienne seigneurie qui, avec Blessens, dans la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contient 193 poses de prés, 256 de champs, 73 de bois, et 9 pâquiers de pâturages, et seul 8 maisons et une grange; et aux Cergnes, 3; aux Crottes, une; et à la Gutta, une. En 1516, George Malliardo, donzel, de Rue, était co-seigneur d'Arlens, à quelle époque François Champion, seigneur de Vaulruz, lui vendit la moitié de la dîme de Pont, paroisse de St.-Martin, pour 500 écus au soleil à 43 sols l'écu. En 1784, une partie de ce fief appartenait au secrétaire Clavel, de Cully, et la femme de l'avoyer Tillier, de Berne, la fit subhaster.

Areyna (à l'), une maison éparse, paroisse d'Arconciel.

(1) Etrennes fribourgeoises, 1807, p. 104.

ARMAILLI. Quoique ce mot, qui signifie *vacher*, *pâtre*, et particulièrement celui qui, dans la montagne, a soin des vaches, ne soit pas français, et qu'il doit dériver du latin *armentum*, nous nous en servirons quelquefois, parce qu'il est aussi expressif que celui de châlet, qui a été admis dans le Dictionnaire de Boiste et autres.

ARRIGNON, ruisseau de Sévaz et Frasses, appelé aussi Brêt ou Bey, qui se jette dans la Glane.

ARRUFFENS, village et commune de la paroisse de Billens, préfecture de Romont, contenant 146 poses de prés, 209 de champs, 40 de bois; 50 habitans, 11 maisons, une fabrique de poterie, un four banal et 5 granges. Arruffens est une ancienne seigneurie qui, en 1584, appartenait à Claude de Méstral, dont on fit la délimitation de celle de Billens en 1669, et pour laquelle Charles de Mestral, seigneur de Vuillerens (canton de Vaud), prêta hommage au gouvernement de Fribourg en 1754.

ARSES (les), très-petit hameau de la paroisse de Charmey, préfecture de Gruyères, dont une chapelle (Notre-Dame) et trois maisons seulement portent ce nom. Au-dessus de ce hameau l'on voit une grande masse de roc qu'on appelle *la Pierre de la Beaume*, parce que ces blocs soutenaient un ancien manoir dont on voyait encore des vestiges vers la fin du XVIIIe siècle, et qui appartenait aux sires de la Beaume, originaires de la Savoie. On ne connaît ni l'époque de leur arrivée dans la Gruyères, ni celle de leur départ; l'on sait seulement qu'ils vendirent leurs biens à la riche famille des Remy, qui de là s'appelaient les *Remy de la Beaume*, et dont les possessions s'étendaient depuis les Arses jusqu'au Pré-de-l'Essert (1).

(1) Voici ce qu'on connaît de cette famille : Galois de la Beaume, seigneur de Montrével, vivait en 1352; à la même époque Guillaume, seigneur de l'Abergement (grand village dans le district d'Orbe, au pied du mont Suchet, l'une des plus hautes groupes du Jura); Etienne, seigneur de Fromettes,

Dans le bon vieux tems l'on ne pouvait devenir riche que par la découverte d'un trésor, ou en faisant un pacte avec le diable. Accusée de sorcellerie, l'on intenta des procès à cette famille, qui ne subsiste plus à Charmey, au moins pas de cette branche, et l'on parvint à la ruiner en partie. Le gouvernement avait, comme de coutume, pris fait et cause, mais sans résultat, comme on en jugera par l'extrait suivant d'une déclaration du 5 novembre 1652, signée *Protasius d'Alt* : « Nous l'Avoyer et Conseil de la ville et canton de Fribourg, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut! Comme ainsi soit que les honorables nos féaux et chers sujets François et George Remy frères, ressortissans de notre bailliage de Corbières, soient été réduits prisonniers audit Corbières, à cause de l'accusation qu'Antoine Belfrare, dernièrement supplicié sur cas de sorcellerie, avait faite contre eux de les avoir vu en la secte diabolique; ensuite de quoi nous fûmus obligés de suivre à une réquisition formelle sur leur déportement, aux fins de pouvoir procéder contre eux selon l'importance des dépositions, etc. Pour ces causes et autres, avons libérés et acquittés lesdits François et George Remy (1) de leur détention, etc. Voulons ensuite que cette détention et accusation ne leur puissent aucunement être reprochables ni préjudiciables à leur prétendu honneur de bonne fâme. En foi de quoi, etc. » Une certaine An-

---

1377; Pierre, donzel, 1380; Jean, seigneur de Valufrin, épousa Jeanne, fille d'Antoine de la Tour, seigneur d'Attalens, d'Illens et d'Arconciel, 1403; Pierre, seigneur d'Illens et d'Arconciel, mourut avant 1455; enfin Guillaume, seigneur d'Attalens, Arconciel et Illens, fut châtelain du duc de Savoye et Romont, 1471 à 1475, mais comme il s'était ligué avec Charles-le-Hardi contre les Suisses, les Bernois et les Fribourgeois prirent, le 3 janvier 1475, le château d'Illens d'assaut. Beaulmes ou Baulmes (*Balmeta* et *Balmensis*, 501), est un ancien, grand et beau village dans le district d'Orbe, situé au pied du mont de l'Aiguille.

(1) C'est eux qui, en 1645, fondèrent la chapelle de Notre-Dame.

teine (Antoinette) les avait aussi accusés de sorcellerie; mais il fut prouvé qu'elle n'avait agi que par esprit de vengeance. Malgré cette double preuve d'innocence, on leur fit payer les frais de leur détention, et le bailli eut ordre de leur faire une sérieuse exhortation.

Antoine Remy de la Beaume, le dernier de cette branche, s'était fait recevoir bourgeois de Gruyères, le 7 octobre 1633, pour la somme de 250 livres et le banquet.

ARSES (le ruisseau des), anciennement d'*Ombevue*, dont il faut chercher la source à la Grublié, est à Charmey l'un des affluens de la Jaun, à côté du moulin d'en-bas : on y pêche de la truite.

ATTALENS, paroisse de la préfecture de Châtel-St.-Denis et du décanat de St.-Henri, composée des communes d'Attalens, Bossonnens, Corcelles, Granges, Remaufens, Tatroz et Vuarat, contenant 1955 poses de prés, 1610 de champs, 524 de bois, 66 de pâquiers de pâturages, 1269 habitans, et 308 bâtimens, assurés pour 205,300 fr. Cette paroisse étendue forme un arrondissement pupillaire.

ATTALENS, ancienne seigneurie, et depuis le 16.e siècle un bailliage jusqu'en 1798. La commune contient 129 poses de prés, 170 de champs, 18 de bois, et la grande commune possède à Attalens, 97 1/4 poses de divers communs; au Vuaz, hameau de Corcelles, 117 1/4; à Vuarat, 190; à Tatroz, 157; et en Sorémont, 294 1/4 poses de pâturage, et 174 1/4 de bois, en tout 1030 poses. Dans le village on trouve une église (l'Assomption de Notre-Dame) dont le clergé de Romont a la colature, l'ancien château, qui contenait des fortifications assez étendues, une cure, 19 maisons, y compris un détail de sel et une auberge, ainsi qu'un sous-bureau de péage pour l'introduction des boisson; en Perrey, 8 maisons; en la Rotta, une; aux Asiliers, une, et à la Jacqua, 2, ainsi que divers petits bâtimens, dont

il y en a 62 dans toute la paroisse. Marmet et Richard de Castello, Aymo, leur frère, et leurs sœurs Isabelle et Jacobe, vendent à Rolet d'Oron, seigneur d'Attalens, tous leurs droits et cens à Chardonne et Jongny, 1322.

Gérard d'Oron, doyen de Valérie dans l'église de Sion, fonda la chapelle de St.-Grégoire à Attalens, 1335. Pierre de la Beaume, seigneur d'Attalens, nomme un vicaire à la même chapelle, qui était aussi sous le vocable de Ste.-Catherine, à condition qu'il y réside personnellement., 1436. En 1343 Rodolphe d'Oron était seigneur d'Attalens. En 1345 le même Rodolphe acheta quelques cens. François d'Oron abandonna tous ses droits sur les châteaux d'Attalens et Oron à son oncle François, 1372. L'an 1380 Amédée, comte de Savoye, était seigneur d'Attalens. Rodolphe de Langino, chevalier, confesse dans une chartre que la maison et les terres vendues à la cure d'Attalens sont franches, 1381. Jean Robini, chapelain de la chapelle de Ste.-Catherine, reconnaît devoir 10 L. qu'il avait oublié de retirer pendant un certain nombre d'années, 1421. Jacques Mettraux de Mont, seigneur d'Arruffens, et sa mère Légière, vendent aux Augustins de Fribourg une vigne de 7 septiers à Corseaux, qui devait un cens à l'église d'Attalens, 1487. George de Serrata, seigneur d'Attalens, vend à la cathédrale de Lausanne sa dîme d'Attalens, appelée de Granges, 1503; plus tard, 1543, le gouvernement l'acheta de Jean de Castella. Henri Trifex, châtelain d'Attalens, au nom d'Audicani Bochembert, son seigneur et maître, accense à Pierre et Jacques Leuvaz les biens vacants de Joffrédi Leuvaz, taillable à miséricorde, mort sans succession légitime, 1500 George de Serrata, seigneur de Bossonnens, doit au curé d'Attalens un cens annuel de 50 s., 1505. En 1510 ceux de Maracon furent condamnés à contribuer à l'entretien de l'église d'Attalens, et la même année Jean, comte

de Gruyères, rendit une sentence entre les seigneurs d'Attalens et de Châtel au sujet de la juridiction à Sévaz. En 1531, Charles de Challant, seigneur de Villarsel, avait acheté celle d'Attalens, à quelle occasion les hommes de Corsier et Corseaux lui prêtèrent hommage. En 1536, la suzeraineté de cette seigneurie appartenait aux Fribourgeois, qui en firent un bailliage. La même année les Bernois voulurent empêcher Charles de Challant de prêter hommage à l'Etat de Fribourg, et ils ordonnèrent au clergé de Romont d'établir un prédicateur à Cudrefin et de lui donner une prébende suffisante; mais en 1539 cette cure fut échangée contre celle d'Attalens, qui doit annuellement 60 repas à 8 prêtres, ainsi que quelques autres aux pauvres ecclésiastiques voyageurs, en partie ensuite d'une fondation de Cathetherine d'Albeuve, femme de Jean, seigneur d'Attalens, 1358. Claude de Challant reconnaît avoir reçu de l'Etat deFribourg, pour le prix de la réemption de la seigneurie d'Attalens, 9,300 fl. dûs au chapître de Lausanne, et 3000 fl. du Rhin qu'il devait aux Bernois, 1556. En 1557, Fribourg après avoir payé 600 écus au trésorier Ougspurger, de Berne, fait bâtir le château et le four d'Attalens. L'année ensuite Fribourg cède la seigneurie d'Attalens aux héritiers de Charles de Challant, à condition qu'ils se reconnaissent débiteurs de la somme de 4,600 écus au Soleil pour le prix d'acquit et les frais de bâtisse du château, contre un intérêt annuel de 230 écus; que les titres payés à Berne restent entre ses mains, et qu'en cas de vente, ils aient la préférence. En 1561, le clergé de Romont est condamné à maintenir le chœur de l'église d'Attalens, selon l'usage. Le sire de Villarsel déclare que ceux de Vuisternens ressortent du château d'Attalens, que les Fribourgeois avaient conservé, 1561. François de Challant annonce qu'il a cité à sa barre le châtelain de Corsier et consorts, pour avoir arraché une croix sur le grand chemin de Granges à Vevey, et qu'ils

ont reconnu leur tort, 1582. L'église et la chapelle d'Attalens ayant été reconstruites, les gens de la seigneurie furent astreints à faire des charrois, 1586. L'an 1592, le sire de Villarsel voulût vendre la seigneurie pour 14,000 écus, mais on lui en offrit 10,000, en monnaie de Savoye. L'an 1597, la seigneurie d'Attalens fut saisie de gages pour la somme de 8000 écus au Soleil, et en 1615 les ressortissans sont dégagés du serment prêté au sire de Villarsel. En florins le prix de l'acquisition portait 21,150. Un autre titre de la même année indique 30,000 fl avec un acte de subhastation contre Jean Prosper du Challant, baron de Phœnix. En 1751, on fit réparer les chapelles de St.-Grégoire et St.-Nicolas, et le gouvernement contribua pour celle de l'église.

On raconte dans cette contrée, qu'au commencement du XVIII[e] siècle, quatre frères nommés Monnard, déjà âgés, du village de Vuarat, conduisirent sur un char une fuste (un tonneau) de vin de 400 pots de Berne, depuis les environs de Vevey jusque sous le tilleul d'Attalens, et comme c'était la dédicace le bailli, qui y était invité comme de coutume, se rendit sur la place, il paya généreusement le vin au grand plaisir de la joyeuse jeunesse, puis l'on mit le tonneau en perce. Un vieillard septuagénaire voyant dans les environs du lieu appelé en Verdan, qu'un conducteur avait renversé son char sur lequel se trouvait un tonneau de vin de 400 pots de Berne, le rechargea tout seul, en disant aux spectateurs de s'éloigner et de le laisser faire. Nous citons cette tradition comme un trait de force peu ordinaire de nos jours.

Les armoiries d'Attalens sont un lion rouge dans un champ blanc, coupé par une bande verte. Ce bailliage était ordinairement le partage de l'édile (Baumeister) quand il avait quitté cette place.

AUBIN, (ST.) *St.-Aubin-en-Vully*, (Sankt Albin) paroisse de la préfecture de Montagny et du décanat d'Avenches, composée des communes de St.-Aubin,

Villars-les-Friques, Delley et Port-Alban, et contenant 634 poses de prés, 1,398 de champs, 35 de bois et 352 de pâturages; 798 habitans et 214 bâtimens, assurés pour 184,350 francs (1).

Aubin, (St.) village paroissial à une lieue d'Avenches, sur la route qui conduit au lac de Neuchâtel et au port de Port-Alban, contenant 434 poses de prés, 700 de champs, 17 de bois, 316 de pâturages, 473 habitans, une église (St.-Aubin, évêque) (2), 1 presbytère, 1 ancien château, une maison d'école, une boucherie, 2 forges, 1 moulin, une auberge, 90 maisons, 1 détail de sel, et 27 bâtimens divers. La situation de ce village, qui est entouré de vergers d'un excellent rapport, est fort agréable. La seigneurie de St.-Aubin appartenait, en 1323, à Pierre de Grandson, à quelle époque il accensa les pâquiers communs à ses sujets. En 1333, il est encore question de St.-Aubin, dont l'auteur des *Etrennes Fribourgeoises* dit : « que les comtes d'Oltingen y avaient des possessions; que le comte Buccon ayant commis un crime sur le cimetière et dans l'église de Rue, crut devoir appaiser la colère divine en faisant un présent à l'église de Lausanne; que le 28 octobre 1072 ou 1073 il lui donna en présence de l'évêque Borcard, et d'Aimon, avoué de l'évêché, à Avenches, une vigne située auprès de St.-Aubin, sur le chemin qui conduisait à Avenches, et qu'on nommait Pertuit, en condamnant à une amende de 10 L. d'or, quiconque oserait la lui disputer; que le chancelier Ottelin dressa l'acte de ce don, et que le roi donna l'investiture de la vigne à l'avoué Aimon » (3). Humbert, comte de Romont, bâtard de

(1) Le territoire de Port-Alban est, en général, réuni avec celui de Carignan.

(2) Le chapître de St.-Nicolas nomme le curé, la confrérie du rosaire un chapelain, et la famille Quillet l'autre.

(3) Comme l'auteur de cette notice ne cite aucune source, nous observerons seulement que d'après le catalogue connu, Burkard, fils du comte d'Oltingen, a été évêque de Lausanne, de 1037 à 1090. V, *Levade*, page 403.

Savoye. ayant légué à Antonio Anglici les fiefs de St.-Aubin et de Dompierre, Louis de Savoye, fils du pape Félix, les retira en partie, 1443. L'année ensuite, St.-Aubin fut inféodé à messire Antonio, qui en 1457, céda cette seigneurie à Pierre Anglici, fils naturel de son frère, pour 150 fl. de Savoie, à 12 gros le florin. En 1486, Antoine Anglici rend hommage au duc de Savoye pour cette seigneurie. L'année 1490, le même fit un arrangement avec les habitans de sa seigneurie pour le blé de four et d'autres droitures féodales. Une charte de l'an 1539, parle de la soumission de St.-Aubin à la dame Françoise de Montiernoz, tutrice de Jean de Doncieux, seigneur. En 1562, il lui fut enjoint de réintégrer cette seigneurie, et de reprendre à lui le moulin vendu, d'abord à la commune, et ensuite à un particulier. George de Diesbach, seigneur de Grandcour, subhaste, 1066, St.-Aubin pour la somme de 7,000 écus d'or, que Charles de Doncieux avait cautionnée l'an 1573, en faveur d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoye. Déjà en 1571, George de Diesbach avait vendu, au nom de sa mère, Françoise de Rivé, le moulin de St.-Aubin à Charles de Doncieux. Le 7 septembre 1582, la commune fut condamnée de soigner le luminaire dans la nef de l'église, et d'entretenir les cordes des cloches; le vicaire, en échange, devait dire une messe tous les samedis à Delley, et fournir une caution pour les ornemens de la chapelle. Pierre de Grandson ayant fondé un cens de deux muids de froment en faveur de la chapelle de Ressudens (Vaud), à prendre sur la messellerie d'Agnens, ceux de S.-Aubin furent prévenus qu'ils devaient l'acquitter, 1584, et qu'en ne le faisant pas, on ne pourrait pas empêcher une subhastation, 1585. L'année ensuite, un arrangement fut conclu avec l'Etat de Berne au sujet de cette redevance, et en même tems Pierre Schneuwlin, prévôt de St.-Nicolas, réclama le quart de la dîme en faveur de la cure, ce qui lui fut accordé. Charles de Montiernoz en Bresse, à qui la

seigneurie de St.-Aubin avait été inféodée, la donna par contrat de mariage à son fils Aimé, mais celui-ci ayant été tué à la bataille de Contras, il ne laissa qu'une fille, nommée Urbaine, et des dettes; Charles de Montiernoz devait à l'Etat de Fribourg pour cette inféodation, la somme de 300 écus au Soleil, 1588. L'anné ensuite, les ressortissans furent obligés d'acquitter au procureur du Seigneur, la reprise sur le pied de 100 et 40 sols, mais sans focage. En réservant les droits du seigneur, l'Etat de Fribourg, en qualité de suzerain, confirma les statuts de St.-Aubin, 1592. Ensuite de la subhastation de cette seigneurie pour 7000 écus, elle fut vendue, en 1606, à Jacques Wallier, de Soleure, gouverneur de Neuchâtel et Valangin, qui reconnût devoir aux créanciers du sire de Montiernoz 13,982 écus au Soleil, qui furent acquittés en 1607 et 1610. Le droit de colature de la cure de St.-Aubin est reconnu au chapître de St.-Nicolas, 1611. D'après une sentence de l'année 1575, confirmée en 1667, le bailli d'Estavayé doit laisser ceux de St.-Aubin à leur ressort usité, et n'y point faire de revue. En 1691, l'Etat de Fribourg ayant acheté la seigneurie de St.-Aubin des héritiers de Pierre Wallier, de Soleure, pour le prix de 30,500 écus, en fit un baillage (1). Des arrangemens eurent lieu en 1759 et 1760, au sujet de la dîme de St.-Aubin, avec la cure et le château de ce lieu, celui d'Estavayé et le curé de Carignan. La chapelle de la Ste-Croix a été fondée, en 1758, par un membre de la famille Wallier.

On appelle généralement dans les actes anciens *St.-Aubin-en-Vully* celui qui fait le sujet de cet article, pour le distinguer de St.-Aubin dans la baronie de Gorgier, canton de Neuchâtel. Le beau sexe de cette contrée passe généralement pour parler le patois le

(1) Les armoiries de St.-Aubin sont un créquier sur un champ d'argent.

plus doux et le plus élégant du pays qu'arrose la Broye.

AUBORANGES, *Auborange*, commune et village de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contenant 107 poses de prés, 215 de champs, 33 de bois, 17 poses ou 8 pâquiers de pâturages, 113 habitans, 21 maisons, une auberge et 3 bâtimens divers; et aux Melys, 2 maisons et 1 grenier. L'an 1317, Louis de Savoye donna à l'abbaye de St.-Maurice en Valais, le village d'Auboranges en échange de celui de Vuadens. Le prince de Savoye, pour dédommager Nicod, Bertod et Jean Mistralis, de Rue, de la perte de la métralie d'Auboranges, qui leur était parvenue comme héritiers de Jordan Mestralis, leur assigna un revenu annuel de 50 sols, à percevoir sur le produit des fours bannaux de Rue, 1327. Amédée, comte de Savoye, confirma cet arrangement, 1347. L'année 1577, le conseil de Fribourg laissa à l'abbé de St.-Maurice la jouissance de la seigneurie d'Auboranges, à condition qu'en qualité de vassal il lui prêterait foi et hommage, ce qui eut lieu régulièrement. Ceux d'Auboranges s'étant plaints, que le receveur de l'abbé, sans égard pour l'étendue des domaines et du nombre des charrues, exigeait de chaque feu (vul. focage) une coupe de seigle, 2 d'avoine et 1 chapon annuellement, on les renvoit à se conformer aux reconnaissances, 1584. L'année 1641, Josse Ammann, bailli de Rue, condamna un nommé Ducotter, d'Auboranges, à 100 fl. d'amende, « pour avoir mangé de la chair (viande) sur un jour défendu. » L'abbé de St.-Maurice, mécontent de la possession d'Auboranges, demanda, 1655, que l'échange avec Vuadens, 1317, fût annullé; mais on lui opposa le possessoir de 300 ans. Le couvent ayant, par convention de l'an 1674, assigné des revenus particuliers à l'abbé, ceux d'Auboranges ne font aucune difficulté de reconnaître le premier comme son seigneur, 1675. L'Etat du Valais ayant reproché à l'abbé Zurthannen, qu'il s'était fait investir des terres dans les souverainetés de Berne et

Fribourg, ce dernier se justifie, 1700. L'an 1709, l'abbé Camanis fit prêter l'hommage par son confrère Charlète, et 1769, il fut défendu de construire de nouveaux moulins dans la seigneurie.

AUGES (le Rio des), est un petit ruisseau sous Epagny.

AUGUSTINS (aux), une métairie près du bourg de Rue.

AUMONT, *Omont*, village paroissial qui, avec Granges-de-Vesin, forme une syndicature, préfecture et décanat d'Estavayé, et qui contient 196 poses de prés, 447 de champs et 378 de forêts; 453 âmes et 88 bâtimens, assurés pour 68,400 fr. Le village d'Aumont se trouve sur une hauteur, et il contient une église (St.-Théodule), dont le couvent d'Hauterive a la colature, mais le curé réside à Nuvilly, arrondissement de Surpierre, et il bine; 7 habitations avec divers bâtimens, une forge, un détail de sel; une maison au Closy; une ès-Tzintres ou Chintres; une au Pré-Raboully, et une en Verdières.

Aumont et Montet formaient jadis une seigneurie sous le nom de *Majorie*, ayant haute et basse juridiction, qui, en juillet 1559, fut adjugée aux nobles d'Estavayé et d'Illens. Le 20 mars 1561, l'abbaye d'Hauterive a été condamnée, en qualité de collatrice du bénéfice de Cugy, de procurer à ceux d'Aumont un vicaire qui journellement célèbre la messe. La séparation des cures d'Aumont et de Nuvilly obtint la sanction du gouvernement le 15 janvier 1604, et diverses sentences rendues en 1560, 1561, 1562, 1563 et 1574, réglèrent plusieurs objets concernant cette affaire. L'église d'Aumont a été bâtie à neuf en 1820.

Granges-de-Vesin contient 26 maisons, un moulin et une scierie.

AUTAFOND, *Ottafond*, petit hameau et commune de la paroisse de Belfaux, contenant 8 maisons, 87 poses de prés, 194 de champs, et 133 de forêts. La grande confrérie, qui y avait la dîme, la vendit en 1678 à François Carel, contre une redevance annuelle.

AUTAVAUX, *Hôtavaux*, *Autavaud*, *Autavaulx* (1404),

Aultravaul (1490), *Autavau*; hameau près du lac et de la paroisse d'Estavayé, contenant 71 poses de prés et 142 de champs; 93 âmes, une chapelle (St.-Eloi), mais dont les cadastres ne font pas mention, et 20 maisons avec granges et écuries. Ce hameau, ainsi que ceux de Forel et Sévaz, sont de la paroisse d'Estavayé, mais les habitans n'assistent aux assemblées générales que lorsqu'il s'agit de dépenses paroissiales.

Autigny, *Ottigny*, *Ottignié*, *Ottiny*, *Ottenach*, *Autenach*. La paroisse de ce nom est située au sud-ouest de la ville de Fribourg, et elle fait partie de son arrondissement. Elle est composée des communes d'Autigny, Chénens et Cottens, et elle contient 632 poses de prés, 1284 de champs, 313 de forêts et 47 de pâturages; 741 âmes, et 195 bâtimens, qui sont assurés pour 183,850 fr. Elle est du décanat de Saint-Prothais, et le curé est nommé par le chapître de St.-Nicolas.

Autigny, *Ottenach*, village paroissial de l'arrondissement de Fribourg, à trois lieues de la ville, non loin de la grand'-route de Romont. La Glane l'arrose en partie, et un pont est construit sur cette petite rivière. Cette localité contient une église (St.-Maurice), un presbytère, une maison de campagne, 30 habitations, 5 granges, 5 fours, 4 greniers et 2 fruiteries. Son territoire comprend 317 poses de prés, 588 de champs, 181 de forêts et 18 de pâturages. L'auteur des *Etrennes fribourgeoises*, qui ne cite que très-rarement les sources où il a puisé, donne quelques détails sur une famille qui date depuis le XIe siècle, en la titrant de seigneurs d'Autigny, qui ont fait des donations à la chartreuse de la Part-Dieu, laquelle y avait effectivement des droits féodaux. Guillaume-de-l'Abbaye ayant été nommé curé d'Autigny le 10 décembre 1579, le chapître de St.-Nicolas lui imposa des conditions qui prouvent qu'à cette époque l'instruction publique était très-négligée.

Avenches (le décanat d'), comprend les paroisses de Minières, Carignan, Lechelle-Chandon, Domdidier, Torny-le-Grand, St.-Aubin, Cugy, Torny-Pittet, Montagny-Tours, Dompierre et Fétigny.

Avry-devant-Pont, paroisse de la préfecture de Farvagny, décanat de la Part-Dieu, composée des communes d'Avry, Gumeffens, Pont et Villars, contenant 468 poses de prés, 949 de champs, 240 de bois, 136 pâquiers de pâturages; 795 habitans et 191 bâtimens, assurés pour 127,150 fr.

Avry-devant-Pont, village paroissial qui contient 95 poses de prés, 350 de champs, 106 de bois, 61 pâquiers de pâturages; 240 habitans; une église (St.-Martin), dont le chapître de St.-Nicolas est collateur, la paroisse nomme le chapelain (1); 2 presbytères, une maison de campagne, 2 auberges et divers petits bâtimens; 10 maisons et un châlet au Plan; 6 au Bugnon; 12 sur Chermont; une et 2 granges au Praz-Cudré; 4 et 2 granges à la Fin; 3 en Redon; 2 au Pavillon; une avec dépendances au Vey-Châtel (au Vieux-Châtel), et 7 ès-Martzés (Marchets). Le village d'Avry, au sud et à 4 lieues de Fribourg, se trouve sur la route de Vevey. Il est remarquable par sa belle situation à l'entrée de la Gruyères, sur une élévation commandée par le Gibloux, et qui commande elle-même jusqu'au pied du Moléson. Le bassin de Bulle se déploie là dans toute sa beauté, avec son incomparable verdure, ses contours grâcieux et imposans tout ensemble. Quatorze clochers se présentent aux yeux du spectateur, qui, au premier moment croit que les hommes y sont très-pressés; cependant il y a encore place pour des gîtes, même dans la plaine à côté des prés et des champs, et des châlets qui ne sont momentanément habités qu'au printemps et en automne. Depuis la hauteur [illegible]ée

(1) Le cimetière est à 438 p. (142 m. 46) au-dessus de Fribourg, et à 2392 p. (777,46) au-dessus de la mer.

Chermont ou Charmont, l'on a à ses pieds le château de Vuippens, à gauche celui de Corbières, un peu plus loin les tours de Bulle; dans le fond de la scène les cellules des Chartreux de la Part-Dieu, et l'antique manoir des comtes de Gruyères. L'émail des prairies, les bords sévères de l'impétueuse Sarine, la pente douce du Gibloux, opposée aux pointes sourcilleuses de la Berra, de la Dent-de-Broc, de Branleire, de Folliéran, enfin le majestueux Moléson, devant lequel s'abaissent tous ces géans de la nature : tels sont les objets qui tour-à-tour captivent les yeux et excitent l'admiration. Si ce tableau est encore animé par des troupeaux de vaches, le son de leurs énormes cloches, le chant des pâtres, le bruit des torrens ou le mouvement des chars et voitures, le peintre et le poète y trouvent également des inspirations (1).

Avry appertenait jadis à plusieurs seigneurs, qui y possédaient des droitures féodales. En 1435, Guillaume de Menthon, seigneur de Pont, au nom de sa femme, Guillemette de Langino, fit un arrangement avec le curé, qui, autorisé par l'évêque de Lausanne, devait lui acquitter annuellement un muid de froment et autant d'avoine, pour l'avouerie (vulg. *avoyerie*) de l'église de St.-Martin. En 1494, la seigneurie d'Avry appartenait par moitié au gouvernement et au sire de Villarsel, qui permirent aux habitans de construire des fours particuliers, contre une redevance annuelle de 10 coupes de froment. En 1798, une difficulté eut lieu entre Louis de Villars et la commune de Gumeffens, d'un côté, et celle d'Avry, de l'autre, au sujet de quelques droits de pâturages. Le curé Jean Rinel ayant amodié la cure et établi un vicaire sans le consentement de la commune, il lui fut enjoint de la quitter au bout d'un an, 1500. La dîme de la cure, à l'exception d'une partie pour l'en-

(1) Nous avons emprunté quelques traits de cette esquisse à l'auteur de la *Course dans la Gruyères*, p. 35.

tretien de la maison, est confirmée au couvent de Montjoux ou St.-Bernard, qui depuis long-tems faisait desservir l'église par l'un de ses membres ou un vicaire, sous le nom de recteur, 1560; mais en 1568 le clergé de St.-Nicolas en possédait déjà le patronage, puisqu'il lui fut ordonné de faire dire tous les dimanches la messe fondée. En 1574, ceux de Pont demandèrent que le curé d'Avry devait célébrer l'office divin dans la chapelle du château; mais le gouvernement ne voulût pas y consentir, par la raison qu'on ne pouvait entretenir qu'un ecclésiastique à la cure d'Avry, qu'il était défendu à un prêtre de dire deux messes le même jour, et qu'ainsi le chapître ferait dire les messes fondées pendant la semaine. En 1578, les statuts de la commune d'Avry furent confirmés, et, de concert avec le seigneur de Villarsel, le conseil accorda du bois pour réparer la cure. En 1590, la commune obtint la permission de recevoir des communiers contre le prix de 24 écus, dont la moitié devait revenir au gouvernement. L'an 1649, les paroisses d'Avry et Vuippens furent délimitées. En 1780, Jean Sonney obtint la permission d'exploiter la carrière de Russilles. A côté ou près d'elle se trouve un endroit appelé le *Poste invincible*, à droite sur la route de Bulle, où, en 1798, les milices des environs et des Vaudois avaient formé un petit camp, flanqué d'une serpentine et d'un canon de bois, avant de marcher sur Fribourg le 2 mars. Il y avait alors à Avry un commandant de place, un état-major et un conseil de guerre.

Avry-devant-Pont, qu'on traverse trop promptement, mérite sous bien des rapports, surtout sous ceux de trois beaux points de vue, que les voyageurs s'y arrêtent plus long-temps qu'ils ne le font ordinairement.

En 1830, M. Repond, de Vilarvolard, décédé à Paris, et qui était connu sous le nom de *Repond-le-*

Russe, a légué 1000 fr. en faveur des écoles d'Avry, où il possédait une charmante propriété.

Avry-sur-Matran, village et commune de la paroisse de Matran, contenant 2 maisons de campagne, une chapelle (Ste.-Anne), 37 maisons, une grange, 2 greniers et 3 fours; 222 poses de prés, 402 de champs et 81 de forêts; et de plus des maisons champêtres, dont 2 à Rosé, avec 5 petits bâtimens; 2 à l'Essert; une au Petit-Covy; une au Praz-Fert; une ès-Ages; une ès-Teilles; une au Blanchet; 2 à la Sonnaz; 3 à la Révillaoulaz, ainsi qu'à Courtaney. (*Voy.* cet article.)

B

Bach, terme allemand, qui signifie ruisseau en français.

Bachmatte (in der), maison champêtre, paroisse de Tafers.

Bæchle, maison isolée, commune de St.-Sylvestre.

Bæchlisbrunnen, petit hameau dans la paroisse de Tafers, contenant 4 maisons.

Bæriswyl, petit hameau dans la paroisse de Düdingen, où l'on trouve 5 maisons.

Bage (n) wyl, 3 maisons, paroisse de Bösingen.

Bager (im), 2 habitations près de Berg, paroisse de Düdingen.

Bains, voy. *Bonn*, *Champ-Olivier*, *Fribourg*, *Garmiswyl*, *Lac-Domêne*, *la Glane*, *Montbarri*, *Morat*, *les Neigles et Vuissens.*

Balbersmatt; une maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

Balbertswyl, une maison de campagne, 1 moulin et 5 habitations, paroisse de Düdingen.

Balberz (ts)-wyl, maison isolée, paroisse de Heitenried.

Balletzwyl, *Balletswyl*, hameau de la paroisse de Tavel, préfecture de Fribourg, contenant huit maisons.

Balliswyl, vaste domaine, paroisse de Düdingen, sur le chemin qui conduit à l'ermitage de la Magdelaine, où l'on trouve une maison de campagne, plusieurs fermes, quelques bâtimens adjaçans et une chapelle (Ste.-Marie, vierge).

Balm, voy. *Ferenbalm.*

Balsingen, petit hameau composé de 5 maisons, paroisse de Bösingen.

Baltерswyl, une maison de campagne, une ferme et une chapelle (St.-Gorgon), paroisse de Tafers : c'était autrefois un hameau.

Bamp, (ban) *amende.* C'est un terme qui se trouve dans les divers codes de la partie occidentale de la Suisse, et qui dans quelques coutumiers de France, a à peu près la même signification, quoiqu'il s'emploie aussi pour désigner la publication d'un mariage, de l'ouverture de la moisson, de la vendange etc.; mais on l'a estropié comme beaucoup d'autres en l'écrivant bamp, au lieu de ban.

Barberêche, *Barberesche*, *Bärfischen*, *Berfischen*, *Perfischen*, paroisse moitié romande, moitié allemande de la préfecture de Fribourg et dû décanat de Ste.-Croix. Odet De-Trey, bourgeois de Payerne, ayant cédé le patronage de l'église de Barberêche au Conseil de Fribourg, en 1506 et 1507, celui-ci accorde à son fils Guillaume une chapelle dans l'église de St.-Nicolas ou celle de Notre-Dame. Depuis cette époque le gouvernement nomme le curé, et la paroisse le chapelain. La paroisse de Barberêche est divisée en deux sections (schröte), et elle contient 716 poses de prés, 1,064 de champs, 584 de forêts, et 406 de pâturages; 620 habitans, et 153 bâtimens, assurés pour 223,950 fr.

Le 15 décembre 1586 la séparation des hameaux d'Ottisberg, d'Alberwyl, de Bonn et de Fellenwyl, de la paroisse de Barberêche pour être réunis à celle de Guin, fut confirmée par le gouvernement.

Barberêche, *Berfischen*, village paroissial à une lieue

et demie au sud-est de Fribourg et de son arrondissement. Il contient une église (St.-Maurice), une chapelle, un presbytère, une maison de campagne avec fermes, granges, écuries etc., en tout 8 bâtimens et une ancienne tuilerie; en outre une auberge et 4 habitations. La maison de campagne est un ancien château, bâti en 1528 par Pierre de Praroman, avoyer de Fribourg, qui alors y possédait un des plus beaux et plus vastes domaines des anciennes terres. Barbe de Praroman ayant épousé, en 1662, François-Louis-Blaise d'Estavayé-Mollondin, ce château changea dès lors plusieurs fois de proprétaire.

En 1595, Nicolas de Praroman reconnaît que le tiers de la grande dîme appartient à la cure, mais il refuse de lui devoir, en outre, 3 muids de grain.

Par sentence du 8 mars 1678, il fut décidé que la réparation du presbytère devait être à la charge des paroissiens; cependant, le Conseil leur accorda quelques plantes de bois, en 1685 (19 décembre).

Bærfeli, une maison champêtre, paroisse de Rechthalten.

Bærfischen, voyez *Barberêche*.

Barrière (à la), à la *Penteire*, une habitation isolée sur la route de Payerne dans la commune de Givisiez.

Barthélemy, *Bartholomé* (chapelle de St.-) hors de la porte de Berne dans la banlieue de la ville, où les routes de Berne, Laupen et Schwarzenbourg se croisent. Il y a à-côté une habitation. En 1511, il existait près de là une tuilerie, dont il est encore fait mention en 1580 (1). Les biens appartenants aux chapelles de Schmitten, St.-Loup, Schiffenen et Barthélemi étant entièrement confondus avec ceux de la paroisse de Düdingen, elle se charge, 1748, avec le consentement de l'ordinaire et l'autorisation du Gou-

(1) Un siècle auparavant on trouve déjà, 1453, que maître Claus avait loué cette tuilerie pour 12 ans pour 48 livres de cens et sous diverses conditions, entr'autre de conduire chaque millier de tuiles à ses risques pour 10 sous.

vernement, de leur entretien et ornement, *Unterhalt und Zierung.*

Bartholomé (St.-), voyez *Barthélemi.*

Bataille, mélange d'avoine et d'orge avec des pois (vulg. poisettes).

Battoir (on appelle) dans le canton de Fribourg un moulin à briser le lin et le chanvre.

Battondy (au), groupe de 3 habitations près de Corserey, préfecture de Fribourg.

Baumette, v. *Ferenbalm.*

Baynoz (le), ruisseau qui, sortant du canton de Vaud, passe par la Vounaise, Granges-de-Vesin, Seyri et Bollion, dont une partie se jète dans le lac à Estavayé et l'autre dans la Glane.

Bi-Praz (au), *beau pré*, groupe de trois maisons, un moulin et une scierie, commune de Porsel, préfecture de Rue.

Beauchemin (au), *Schönenweg*, petit domaine et habitation près de Bourguillon.

Beaume, petit hameau près de Chandossel, contenant 4 maisons; un moulin et une autre maison sont de la commune de Wallenried.

Bel-air (en), maison isolée près d'Éstavayé.

Belfaux, *Belfeaux*, *Bellfozen* 1299, *Bellfagi*, *Gumschen*, grande paroisse de la préfecture de Fribourg et du décanat de Ste.-Croix, composée des hameaux de Cutterwyl, Autafond, Corbaz, Chésopelloz, Cormagens, Formangueire, Cormimbœuf, Lossy, Nonens etc., et contenant 1,341 poses de prés, 1,854 de champ, 1,460 de forêts, et 85 de pâturages; 1,077 âmes, et 300 bâtimens, assurés pour 437,400 frs. La paroisse est incorporée à la mense capitulaire de St.-Nicolas, mais dans le 16ème siècle le Gouvernement nommait le curé.

Belfaux, *Gumschen* (1), grand village au nord-ouest et à une petite lieue de Fribourg sur la route de

(1) A 127′ (41 m.) au-dessous de Fribourg, et à 1827′ (593 m.) au-dessus la mer.

Payerne, contenant une église (St.-Etienne), 2 presbytères, 3 maisons de campagne, dont deux dans le village même et une au Bois, 2 auberges, un moulin, une scierie, une forge, une fruiterie et 42 maisons. Le territoire de la commune de Belfaux se compose de 296 poses de prés, 296 de champs et 296 de forêts ; la rondeur de ces chiffres ne doit pas étonner ceux qui connaissent les bases approximatives sur lesquelles les cadastres existants reposent. En 1568, il n'y avait sur le ruisseau qui traverse le bas du village qu'un petit pont pour les piétons, de manière que les chars et les chevaux traversaient le lit de la Sonna. Le 1er juillet le Conseil de Fribourg accorda à la commune deux grands chênes, à condition que sur chaque bord du ruisseau on construirait une culée en maçonnerie.

Le 19 juillet 1576, l'Avoyer et Conseil nommèrent le vicaire Bossens curé de Belfaux, à condition qu'il emploirait 60 livres à la bâtisse du presbytère, qui devait être achevée dans l'espace de deux ans, et qu'ensuite il donnerait chaque année 30 livres pour l'école (15 avril 1577).

Les revenus du vicaire (1) de Belfaux étant très-minces, la majorité des paroissiens avait décidé qu'à tour de rôle on lui cultiverait ses terres, mais quelques-uns s'y étant refusé, le Conseil ordonna, le 19 avril 1610, que les rénitants seraient emprisonnés et tenus à bonifier le dommage.

La paroisse ayant réparé à grands frais le chœur de l'église, et celle-ci devant être élevée et agrandie, on lui accorda pour un tems indéterminé la vente exclusive « des chandelles et autres figures de cire qu'on a coutume d'offrir par dévotion », (30 mars 1645). Une année auparavant, on avait autorisé une imposition sur tous les domaines de la paroisse pour couvrir les frais de construction. Le presbytère ayant été ré-

(1) Ce qui signifie Curé-Vicaire, nommé par le chapître de St.-Nicolas, qu'il représente.

duit en cendres, les paroissiens de Belfaux furent obligés, mais sans conséquence pour l'avenir, de faire les charrois de bois nécessaires (1675). Le Gouvernement accorda un secours de 4 chênes et de 100 livres. En 1583, l'avoyer Vonlanthen, dit Heid, possédait une blanchisserie (Bläue) à Belfeaux; comme elle avait été brûlée on lui accorda un secours en bois pour la rebâtir. Les propriétaires de fiefs ayant discontinué à donner les repas usités aux paysans qui étaient obligés de leur faire des corvées, ceux auxquels le curé et le chapelain étaient tenus furent réduits de 17 à 5 (1).

« En 1448, l'église de Belfaux fut totalement réduite en cendres, excepté un grand crucifix de bois, fort ancien, qu'on trouva entier sans aucun dommage et aussi parfait qu'auparavant parmi des charbons ardens, ce qui est attesté par les lettres patentes accordées à l'église de St.-Etienne, le 2 juin 1478, par Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, portant « qu'il « y a dans le cœur du crucifix une épine de la cou- « ronne de Notre-Seigneur, un morceau du bois de « la Ste.-Croix, un autre de la ceinture de la Ste.-Vierge, « une particule de la croix de St.-Pierre, des os de « St.-Maurice et de St.-Pancrace, un morceau du calice « de St.-Marc, et que ledit crucifix a été trouvé intact « parmi les charbons ardens après un incendie qui « consuma l'église de Belfaux » (2).

Depuis l'invention (3 mai) jusqu'à l'exaltation de la Ste.-Croix (14 septembre) il y a tous les vendredis une dévotion particulière dans l'église de Belfaux, et anciennement des personnes travesties y traînaient des croix énormes depuis la ville et les environs le vendredi de la Semaine Sainte.

(1) Maintenant ces ecclésiastiques préfèrent faire cultiver leurs terres par des fermiers, que de donner des repas aux paroissiens.

(1) Etrennes fribourgeoises, 1810, p. 152. Les témoins sont: le curé et le vicaire de Belfaux, le curé de Villars, et d'autres notables; (id. p. 153).

Ce village, outre qu'il se trouve sur une des routes principales du canton, est souvent un but de promenade depuis Fribourg et les lieux circonvoisins.

Le ventriloque Comte y ayant fait des espiégleries déplacées, qui indisposèrent quelques gens de l'endroit, se venta ensuite qu'on avait voulu le brûler tout vif comme sorcier, au point même qu'il faisait valoir ce conte dans la plupart de ses affiches en France. (Voyez aussi l'article de Groley).

Belfeaux, v. *Belfaux*.

Belle-Croix, (À la) 6 maisons, et 6 bâtimens divers dans la banlieue de la ville de Romont.

Belleroche, v. *Schönfels*.

Belmont, une maison champêtre, appelée aussi en patois Bimont, paroisse de Montagny (la ville). C'est le nom d'une très-vaste forêt, dans laquelle plusieurs communes adjaçantes, nommément Domdidier, Oleyres, Chandon-le-Creux, Lechelles, Dompierre et Russy avaient un droit de parcours, duquel le gouvernement se racheta, en 1820, par des concessions de terrein. Cette forêt est divisée en grand et petit Belmont. Deux villages portent le même nom dans le canton de Vaud, l'un dans le cercle de Pully, et l'autre dans le district d'Yverdon. (v. *Granges de Belmont.*) Dans la forêt dont nous venons de parler, on trouve encore les faibles ruines d'un ancien castel dont elle tire le nom, ainsi qu'une famille, au moins une partie, qui vivait dès le 12e siècle. Otto et Hiéblo de Belmont étaient, en 1173, bienfaiteurs du couvent d'Hauterive. Amaldricus vivait en 1219; Richard, en 1250, il s'arrangea avec le chapître de Lausanne, au sujet du château d'Essertines. D'autre part, l'on a connaissance d'un Wilini-Ruphus; puis d'un Ibletus, en 1323; Otto, vend l'an 1338, le château de Bourjod (Buriot) à la maison de Gruyères, qui, en 1537, appartenait encore au comte Jean, le conseil de Berne ayant déclaré, le 7 mars de la même année, » que le dit comte jouira des causes d'appellation dépendantes

de ladite seigneurie, en tel droit, autorité et prééminence tel qu'il en joui sous les ducs de Savoye. «Hébal de Belmont, en 1322, était l'époux d'Isabelle du Vanel. Enfin, Louis de Belmont avait pour compagne Louise de Groléa, et le dernier dont l'on trouve des traces est Guillaume, en 1459.

La tradition a conservé un autre souvenir de cette maison. Lorsque le temple de Chandon était, pour ainsi dire, encore le seul de cette contrée, un moine du couvent de Payerne, allait, dit-on, chaque semaine y célébrer la messe; mais en passant devant la tour, habitée par le sire de Belmont, un dogue, non content de l'aboyer, lui déchirait encore à belles dents son froc et ses jambes. La patience a des bornes. Le religieux un jour, étant poussé à bout, lâche un coup de pistolet au gardien quadrupède du castel, et le tue. Huit jours après, le disciple de St.-Benoît reparaît pour aller officier dans l'église de Chandon; cependant, à peine a-t-il atteint les fossés qui environnent le manoir dans la forêt, qu'une détonation se fait entendre hors d'une meurtrière, et qu'il tombe raide mort, percé outre en outre d'une balle au milieu de la poitrine. Alors le sire de Belmont, navré de douleur, d'avoir commis ce crime sur la personne de l'oint du Seigneur, fit bâtir une chapelle expiatoire, au village de Lechelles, sous le vocable de St.-Jean-Baptiste, son patron.

Bellevue, (a) maison champêtre dans la paroisse de Givisié.

Bennewyl, *Bennenwyl* (ober- et unter-), hameau de de la paroisse de Tafers, contenant une maison de campagne, 5 habitations et une petite chapelle. Une famille noble portait dans le xiiie et xive siècles le nom de ce hameau.

Berg, village sur la route de Fribourg à Berne, entre Lustorf et Schmitten, paroisse de Düdingen, qui est composé de 14 habitations, en partie éparses.

Berg, hameau contenant 8 maisons, dans la paroisse d'Ueberstorf.

Berg, autrefois *Runlisberg*, village contenant 10 maisons champêtres dans la paroisse de Rechthalten, dont la moitié appartient à l'Ober- et l'autre à l'Untere-Schrot.

Bergle, 3 maisons, dans la paroisse de Rechthalten.

Berlens, paroisse de la préfecture et du décanat de Romont, contenant 165 poses de prés, 345 de champs, 74 de bois, 77 de pâturages; 119 habitans et 28 bâtimens, assurés pour 38,700 fr. Dans le village du même nom l'on trouve une église (Nativité de la Ste.-Vierge), dont le propriétaire du fief a le patronage; une cure, 18 maisons et 7 bâtimens divers. En 1578, le gouvernement fit l'acquisition du Clos de Berlens pour le prix de 2000 fl. petits. Cette ancienne seigneurie est un fief noble, dont, en 1780, on fit réintégrer quelques pièces qui avaient été aliénées.

Berne (hors de la porte de), à Fribourg; une forge, une auberge, 5 habitations, une grange, et les bâtimens d'une ancienne teinturerie en rouge.

Bermudens, voy. *Brémudens*.

Berra, *Béra*, *Bera*, *Birrenberg*. (1) Cette chaîne de montagnes, dont la Berra proprement dite est une sommité de forme conique et la plus élevée, n'a point de nom particulier. Dans la contrée on l'appelle les *Fritté* (*s*), ce qui, traduit en français, signifie élévations, hauteurs, cîmes, etc. La Berra, qui est en outre une montagne avec un châlet au pied du sommet du côté du nord, est de la paroisse de Cerniat. Depuis la partie la plus élevée, l'on jouit d'une fort belle vue circulaire, qui mériterait les honneurs d'un panorama, l'accès en étant très-facile, soit depuis Charmey, soit depuis Montévraz. On y a construit un signal pour faire des observations trigonométriques.

---

(1) Voir sur la formation géognostique de la Berra, Beyträge zu einer Monographie der Molasse, de Mr. le professeur Studer; Berne, 1825, p 3, 10 et 32. Berra, en Celtique, signifie un endroit, principalement une hauteur, qui se voit de loin.

Selon M. le professeur Trechsel, sa latitude est de 46°, 40′, 38″; sa longitude de 4°, 50′, 35″, et son élévation au-dessus de la mer de 5328′. D'après les observations de M. le professeur Wiere, ce sommet est élevé de 3378′ (1097, 47ᵐ) au-dessus de Fribourg, et de 5332′ (1732, 47ᵐ) au-dessus de la Méditerrannée. Chaque année, le troisième dimanche de juillet, les armaillis, avec leurs belles, se rendent à la Berra de tous les points des environs, ainsi que la jeunesse des villages voisins. On mange de la crême, du gâtalet; on boit, on rit, on jase, on cause, on saute, et par fois on danse. Ce concours alpestre est souvent très-nombreux; mais il diminue chaque année.

Bertigny, petit hameau de la paroisse de Pont-la-Ville, préfecture de Corbières, contenant 6 maisons.

Bertigny, *Brittenach*, maison de campagne, ferme et domaine, avec four et grenier, dans la paroisse de Villars, et d'où l'on jouit d'une très-belle vue. Dans la guerre entre les Savoyards, les Bernois et les Fribourgeois, en 1447, deux gentilshommes de Genève furent tués à Brétigny. (Voy. *Chamblioux*.)

Besensens, voy. *Bezensens*.

Betléhem, 3 habitations, paroisse de Düdingen.

Bethléem, petit domaine avec une ferme, dans la banlieue de Fribourg, hors de la porte de Romont, paroisse de Villars.

Bey, voy. *Arrignon*.

Bezensens, *Bezencens*, *Besensens*, *Bessensens*; vil-village et commune de la paroisse de St.-Martin, préfecture de Rue, contenant 151 poses de prés, 136 de champs, 101 de forêts, 82 pâquiers de pâturages; 101 habitans, 6 maisons, un bureau de péage pour l'entrée et le transit des boissons, et une grange; à la Taillaz, 16 maisons et 6 petits bâtimens; aux Corandes, 1, et ès-Chênes, 1. Dans un acte de 1299, il est déjà question de ce village, par lequel Jean, dit

Fromencyn, de Bessensen, vend à Jean, dit Engleis, d'Oron, quelques terres à Chesalles. En 1350, Perrod Besson, de Besensens, confesse devoir à Jean d'Illens, chevalier, 12 deniers sur une terre. L'an 1450, Bertrand Morva de Gayo y possédait un fief, Jordan Botzel ayant reconnu en sa faveur. Clauda Quartier, de Besensens, accusée de sorcellerie, fut d'abord jugée par le tribunal d'Oron, dont Besensens relevait, mais ensuite transférée dans les prisons du château de Rue, et condamnée en dernière instance, par le Conseil de Fribourg, à être brûlée. En 1763 il y eut une démarcation entre les communes de Bezensens et Fiaugères (Ville-du-Bois.)

Biberen, voy. *Ferenbalm*.

Bibernbach, ou *die Bieberen*, *la Bibera*, ruisseau très-poissonneux qui sort des marais de Cressier, et qui, faisant un demi-cercle de l'est au nord, et passant près des villages de Cormondes, Liebistorf, Ormey, Champagny, Baumette, Jerisberg et Chiètres, ainsi qu'au travers d'une partie du Grand-Marais, se décharge dans le lac de Morat, après avoir fait mouvoir beaucoup de rouages.

Bifang, une maison isolée, paroisse de Rechthalten.

Bifingen, une maison isolée, paroisse de Jaun.

Billens, paroisse de la préfecture et du décanat de Romont, composée des communes de Billens, d'Arruffens et d'Hénens, et contenant 494 poses de prés, 742 de champs, 167 de bois, 19 de pâturages; 282 habitans et 87 bâtimens, assurés pour 86,600 fr.

Billens, *Bilens*, village paroissial près de Romont, contenant 159 poses de prés, 207 de champs, 38 de bois, 19 de pâturages; 150 habitans, une église (St.-Maurice) (1), une cure, une maison de campagne, 23 habitations ou fermes, 2 moulins, une fromage-

(1) La colature de ce bénéfice appartenait jadis au propriétaire du fief, mais moyennant la somme de 2000 frs. pour la bâtisse du chœur de l'église, elle a été abandonnée à la paroisse, par un arrangement que le Conseil d'Etat a approuvé le 1er août 1825.

rie, 5 granges-écuries et divers petits bâtimens. Billens est une ancienne seigneurie, dont une famille portait le nom. Anselme de Billens, 1259, cède à Pierre de Savoie des droits sur la ville de Romont, dont, en 1266, Nantelme était vice-seigneur. Humbert de Billens fut nommé évêque de Sion en Valais, 1386, à la place d'Edouard de Savoie, élevé à l'archevêché de Tarentaise. Cette famille s'est éteinte par François, qui, en 1514, vendit la seigneurie de Macconnens à Jean Chevrod, de Payerne, pour le prix de 350 fl. En 1390, Guillaume Albi, de Vevey, possédait la moitié de la dîme de Billens, et racheta un cens de 14 coupes de froment sur l'autre moitié, au moyen de 50 liv. Les communiers de Billens reçurent l'ordre, le 18 novembre 1587, de fournir le bois d'affouage à leur curé

Binno'smuhle, voy. *Zbindenmuhle.*

Bioley (au), nom de 3 maisons dans la paroisse de Châtel-St.-Denis.

Bionnens, hameau de la paroisse de Morlens, préfecture de Rue, contenant 7 poses de prés, 176 de champs, 20 de bois, 74 habitans, 16 maisons et une grange. Une famille noble portait ce nom, dont on connaît deux Jean, l'un de l'an 1380, l'autre de l'année 1454. En 1386, Marmet de Chénaul, d'Ursy, avait reconnu en faveur du premier, et l'an 1454 Pierre de Prés et Jean de Byonens s'arrangent avec Pierre, frère de ce dernier, pour le service militaire dû au duc de Savoye. « Marie de Mont de Cossonay, femme de Pierre de Bionnens, chargea, par testament, ses héritiers de payer chaque année à l'hôpital d'Yverdon 44 florins d'argent et 2 coupes de pain, *au sujet d'un repas de soupe de fêves ou pois, pain, chair salée, et vin modérement, qui se devait distribuer aux pauvres et à touts venants demandant l'aumône pour l'honneur de Dieu le jour de son décès et anniversaire, veille et lendemain d'icelui.* L'institution de ce festin bizarre ne fut pas de longue durée.

L'usage en fut aboli depuis longtems pour appliquer ce revenu à meilleure intention. Cette application ne fut pas heureuse; car il fallut terminer le procès qu'elle allait produire par une prononciation, datée du 14 octobre 1562, entre Bernard Légier, hôpitalier d'Yverdon, et François de Lustry, comme héritier de Guillaume de Bionnens, donzel, d'Yverdon. Les biens de François de Lustry, qui furent chargés à perpétuité d'acquitter le legs de Marie de Mont, parvinrent à Louis Bourgeois et aux héritiers d'Etienne de Pierrefleur. Le premier obtint enfin du Conseil d'Yverdon le rachat de cet impôt pour une somme d'argent, par acte du 13 novembre 1684» (1).

Biordaz (la), un petit ruisseau dans l'arrondissement de Rue, qui se jette dans la Broye.

Birch (im), maison champêtre, paroisse d'Uberstorf.

Birchi, une maison éparse, paroisse de Plasselb.

Birchen (im), maison isolée, paroisse de Giffers.

Birrenberg, v. *Berra*.

Blanchin (au), maison champêtre dans la par. d'Ecuvillens.

Blattera (in der), hameau dans la paroisse de Tafers, contenant 5 habitations.

Blattishaus, hameau contenant 6 habitations dans la paroisse d'Uberstorf.

Blessens, hameau de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contenant, avec *Arlens*, 193 poses de prés, 256 de champs, 73 de bois, 9 pâquiers de pâturages, 81 habitans; et seul, 6 maisons et une aux Planches. On a des traces de la famille de Blessens de 1294 à 1397. Wilhelm de Blessens vend une terre à Jean Mistralis, 1342; Antoine Musard de Blessens vivait en 1379, Rolet en 1403; la même année Perrot de Petra, de Blessens, reconnût en faveur de Gérard d'Illens, donzel; Jean Gastorel, de

(1) Etrennes fribourgeoises, art. St.-Pierre-de-Villaz (c'est-à-dire Villa-St.-Pierre), 1808, p. 122 - 124.

Blessens, confesse devoir à Pierre Dupuis un cens annuel de 32 S. L., 1459; la maison d'Illens de Cugy y possédait encore un fief en 1527, et Françoise de Blessens épousa, en 1571, un Métral, de Bierre.

Blessin, *Blessins* (en), nom de deux maisons, commune et paroisse du Crêt.

Blumisberg (-sperg), une maison de campagne, 3 habitations et un moulin, paroisse de Bœsingen.

Bocheage (le), est une concession du seigneur à ses vasseaux et sujets sur les bois pour leur usage domestique, contre un cens annuel.

Bocka (in der), maison éparse de la commune de Klein-Bœsingen, paroisse de Gurmels.

Bodenacker, 2 maisons, paroisse de Rechthalten.

Bodenacker, habitation éparse, par. de Rechthalten.

Boden (im), maison isolée, paroisse de Tafers.

Boden (im), maison champêtre, paroisse d'Uberstorf.

Bodenschrot, v. Tafers, paroisse.

Bœsingen, paroisse, arrondissement de Fribourg, divisée en deux sections, *Ober-* et *Unterschrot.* Son territoire se compose de 1016 poses de prés, 1794 de champs, et 354 de forêts. L'on y compte 210 bâtimens, assurés pour 224,850 fr., et 920 âmes. La population est généralement aisée. Le pays, d'ailleurs, est fertile, et l'agriculture y est assez avancée. Une partie de la préfecture de Laupen, dont elle est séparée par la Sarine au nord-ouest, et la Singine au nord-est, est enclavée dans la section d'Unterbœsingen. Un pont de bois sur la *Sense* facilite les communications avec la petite ville de Laupen; par là passait l'ancien chemin de Fribourg à Berne.

Bœsingen, (appelé aussi *Oberbœsingen* et jadis *Bœsingen* et *Besingue*), village paroissial, où il y a une église (St.-Jacques, majeur), une chapelle (St.-Cyrille), un presbytère, 11 habitations, une pinte, 3 fours et 9 greniers. La paroisse est du décanat allemand, et le curé est nommé par le gouvernement de Berne, sur

la présentation de celui de Fribourg. Le village est entouré d'arbres fruitiers.

Bœsingen (Klein-), appelé aussi *Welschbœsingen*, village et commune sur la rive gauche de la Sarine, de la paroisse de Gurmels, contenant 21 maisons et 2 greniers, préfecture de Fribourg.

Bois, ès, (*Aou bou*), hameau de la commune de Corpataux, par. d'Ecuvillens, contenant 6 habitations et une grange.

Bois (au), maison isolée, paroisse de Marly.

Bois-du-pont, 4 maisons et une forge près de Cournillens, et une habitation champêtre Au-Bois.

Bois (vers-le-), groupe de 3 maisons, commune de Treyvaux.

Boissons, v. *Bureaux*.

Bollion, hameau de la paroisse de Lully, préfecture d'Estavayé, contenant 22 poses de prés, 22 de champs et 22 de bois, 112 âmes, 11 maisons, 8 granges, 1 grenier, 1 moulin et une scierie. Après la réformation une petite colonie de Vaudois s'établit à Bollion, et de là provient l'origine de la famille Pillionel qui est très-nombreuse dans cette contrée. Ce qu'il y a de particulier dans ce hameau, c'est que celui qui finirait ses jours sur la voie publique serait enterré à Font, tandis que celui qui meurt dans une habitation est inhumé à Lully.

Bonn. Ces bains sont situés à une lieue et demie de Fribourg, paroisse de Guin, au pied d'une pente escarpée et sur la rive droite de la Sarine. Le climat en est doux et sain, la végétation active, et la vue très-pittoresque, surtout sur l'antique tour de Vivy et le château de Barberêche. Une prairie, qui se prolonge jusqu'à la rivière, forme une plaine coupée par des eaux et ombragée d'arbres et d'allées qui servent de promenades. L'on y compte en tout 7 habitations, un moulin et une huilerie, ainsi qu'une chapelle (St.-Nicolas). On trouve encore une autre petite chapelle dans une gorge au-dessus du moulin de Bonn, qu'on

appelle le Jardin des Oliviers (*Œlberg*). Les alentours en sont variés et agréables, soit que l'on veuille visiter l'hermitage de la Madelaine ou les bains de Garmiswyl, soit les champs de bataille de Laupen ou de Morat, soit enfin d'autres endroits circonvoisins.

Le gouvernement possédait jadis cet établissement. En 1499, il fut vendu à Pierre Müller et à sa femme pour 55 livres, valeur de Fribourg. Ces bains ayant été réduits en cendres environ deux ans avant 1649, le gouvernement, qui les possédait de nouveau, même déjà en 1627, fut indécis s'il voulait les faire rebâtir ou les vendre, mais la dernière alternative prévalut; car le 11 décembre 1659 François Brunet, membre du Grand-Conseil, les acheta sous diverses conditions pour la somme de 3300 écus bons.

Le 26 avril 1740, on en détachea, avec dûe permission, le domaine de Fellewyl. Ces bains passèrent depuis lors à la famille Müller, qui en 1757, 1756 et 1757 obtint plusieurs faveurs.

Le 3 septembre 1762, le couvent d'Hauterive vendît au propriétaire le droit de passage sur la Sarine pour la somme de 50 écus bons.

Le domaine, qui faisait partie des bains, est maintenant petit, et il serait à désirer que l'on fasse des réparations aux bâtimens qui sont vastes et spacieux, et qui contiennent, outre diverses aisances et un droit d'auberge, 50 chambres dans deux aîles, et que les eaux soient soigneusement analysées, -- alors ces bains, qui autrefois étaient très-fréquentés, récupéreraient leur ancienne bonne réputation de fontaine de Jouvence.

Déjà Dougoz (1), et plus tard Favrat, Rædlé et Schueler (2), principalement le premier et ce dernier, ont décrit ces bains, leurs propriétés, la manière de s'en servir, les maladies auxquelles ils conviennent,

(1) *Fons aquæ bonnæ*, Fribourg, 1662, en allemand.
(2) Analyse des eaux de Bonn, 1759; -- Dissertations sur les eaux savonneuses, 1779; et la nouvelle édition de Berne, 1811.

et les effets qu'on peut en espérer. Trois sources dont la dernière a été découverte en 1776 et qui est la plus forte, fournissent une eau claire et limpide , qui a une légère odeur de foie de souffre, qu'elle perd néanmoins dès qu'elle est en contact avec l'air atmosphérique. Selon Schueler, cette eau ne contient aucun autre principe médicinal, que du sel alkali fixe et du soufre très-volatil; elle se trouble, lorsqu'on la chauffe; elle forme d'abord une écume fort grasse, qui un moment après devient rude; et comme cette eau blanchit en outre la peau et le linge, il en conclut qu'elle est savonneuse; aussi, quoiqu'elle n'ait pas encore été analysée d'après les nouveaux procédés, G. Rüsch, dans sa balnéographie spéciale, la range-t-il dans la classe des eaux sulfureuses, alkalines-salines sans fer (1).

Ces eaux sont apéritives et résolutives, et conviennent aux maladies arthritiques et nerveuses, aux ulcères chroniques, aux maux de tête, de poitrine, de l'abdomen etc.

Ce que nous avançons, d'ailleurs, sur l'assertion du D.r Schueler, est confirmé par une longue expérience.

Pour terminer cet article nous citerons des vers latins que Dougoz a mis en tête de son petit traité, qui est très-rare, mais très-curieux sous bien des rapports, surtout sous celui des mœurs de l'époque à laquelle il a écrit.

Plegmatis est hostis, nostris qui senturit agris
  Fons, deturbatam nec sinit esse cutem.
Affectum juvat unda caput, juvat asmate pressos.
  Adjuvat et ventris quæ cavitate latent.
Principibus validè succurrit partibus unda.
  Affectis membris sunt medicamen aquæ.
Calfacit et firmat, constringit, roborat unda;
  Extrahit, emollit, discutit, attenuat;
Pandit et abstergit, mundat, succumque resolvit,
  Hujus et ex usu rara podagra venit.

---

(1) G. Rüsch, Anleitung zum richtigen Gebrauch der Bad- und Trinkcuren, Ebnat, 1826, 2e vol., p. 176. D'après cela on

Bonnefontaine, *Muffethan* ou *Muffetan*, village et commune dans la paroisse de Praroman, contenant 18 maisons, 4 granges éparses, 1 grenier et 2 châlets, et au Brahaque, une maison; à la Nesslera, 2; au Pertis (Pertuis), 2; au Utschéfall, 1; à la Kehlmatte, 1; ès Troncs, 1; à Prarun ou Praz-rum, 2; au Steffebletz, 1; à la Brétaz, 1; à la Stockmatt, 1; au derrey-Banté, 1; au Tschachtlé, 1; au Champcroube, 1; au Schwand-neuf, 1; au Schwand-de-Sonnenwyl, 1; au Telletzschwand, 1; au Brach, 1, et à Belle-fontaine, 2 maisons et 2 châlets. V. à la *Brouguera*, *Clausalet*, et *Kirschbaum*.

Bonnefontaine, domaine avec deux fermes dans la banlieue de la ville hors de la porte des étangs, paroisse de Givisiez.

Bonnendorf, v. *Pont-la-ville*.

Ban, v. *Bamps*.

Bonzewyl ou *Bonzenwyl*, domaine et ferme avec 4 bâtimens, paroisse de Düdingen.

Borcard (chez-les-), petit hameau de la commune de la Joux (Rue), composé de 4 maisons.

Bordamont, groupe de 3 maisons, commune de Préz (Rue).

Borgeau, groupe de 3 maisons, commune de Sorens.

Borgeat (au), petit hameau de la paroisse de Cerniat, préfecture de Gruyères.

Bornys (ès), maison isolée, paroisse d'Arconciel.

Bossens, 3 maisons et 1 grenier dans la banlieue de la ville de Romont.

Bossonnens, *Bossonens*, village et commune de la paroisse d'Attalens, préfecture de Châtel-Saint-Denis, contenant 486 poses de prés, 337 de champs, 134 de bois; une chapelle (St.-Claude et St.-André), 36 maisons, les ruines d'un ancien château; à la Bierdaz,

---

peut conclure que ces eaux contiennent une petite quantité de sulfure calcaire, et que par l'analyse chimique on obtiendrait du gaz hydrogène sulfuré, de l'acide carbonique, du sulfate et carbonate de chaux, indépendamment de quelques substances, mais en très-petite quantité.

6 maisons et un moulin; au Champ-à-la-Donna, une maison; à Beauregard, 2; en Frasse, 3; au Bois-de-Cleau, 2, et à la Scierne, une. Bossonnens est une ancienne seigneurie qui, en 1306, appartenait à Amédée d'Oron. Déjà, en 1263, Amédée, Pierre et Girard d'Oron étaient en difficulté avec Wilhelm et Anselm, dit de Bossonnens, bourgeois de Vevey, qu'ils reconnaissent libres sans hommage lige, sans le consentement d'Alexis d'Oron et de Jean son fils, chanoine de Lausanne. Vuilliodus, dit de Montet, reconnaît que Girard d'Oron l'a libéré de la condi-de taillable lige, moyennant 16 liv., et un cens annuel de 25 s. et deux chapons, payables à Vevey, à condition que ses biens immeubles restent mouvants du même fief, le tout sous l'approbation de Wilhelm d'Oron, seigneur de Bossonnens, 1315. L'année ensuite ce dernier fit un arrangement avec le curé de Vevey au sujet de la dîme des novales à la Tour-de-Peilz. En 1344, Aymo et Vuillermus de Bossonens firent un partage. Le même Aymo figure dans un acte de l'an 1360. Quatre années plus tard il fit des acquisitions de Pierre de Vulliens, chevalier. Amédée, comte de Savoie, laude des acquisitions faites par François d'Oron, 1371, 1372 et 1382. Marguerite d'Oron, dernier rejeton de cette maison, dame de Bossonnens, femme, en premières noces, de François de Serrata, et en secondes de François de Challant, seigneur de Châtel-en-Fruence, fonde les chapelles de Saint-Michel, Saint-Claude et Sainte-Catherine, 1403. La même Marguerite lègue en faveur du couvent du Lac-de-Joux (1) un cens de 12 liv. et quatre muids de froment, et institue pour ses héritiers ses fils Nicod et Aymo, seigneurs de Serrata (2),

(1) Ce couvent, situé jadis dans le Jura, doit avoir été fondé en 1186, par Ebal de La Sarraz.

(2) Comme les sires de La-Sarraz s'appelaient aussi de La-Serraz, la Sarrée, en 1250, Serratum et Serrata, en 1307, cette famille pourrait bien être de la même souche, d'autant plus

1410. D'après une sentence arbitrale de l'an 1465, ce legs fut converti en un cens de 30 fl., et redimable au moyen de 600 fl. En 1517, le duc de Savoie ordonna à son châtelain de Bossonnens de payer 15 fl., et l'Etat de Fribourg en fit faire autant entre les mains du bailli bernois de Romainmôtier, 1559. Viennent ensuite Claude, Nicod et François de Serrata, 1455, 1459, et Grégoire, 1502. En 1458, Claude avait libéré Jean Fontet, de Bossonnens, de sa qualité de taillable à miséricorde, moyennant 18 liv.; de manière qu'il pouvait, comme homme lige, disposer librement de ses biens. L'année auparavant François de Serrata avait abandonné à ses frères Claude et Nicod tous ses biens paternels et maternels, contre une rente viagère de 160 ducats. George de Serrata vend à Cronette, femme de Rodolphe Thiébaud, alias Oddet, de Vevey, marchand, un cens annuel d'une mesure de froment, 1501. Le duc de Savoie achète du même George la seigneurie de Bossonnens pour une rente annuelle de 700 fl. petits, à percevoir sur les revenus des seigneuries de Donneloye, Versoy, Ménières et Surpierre, 1513. Charles, duc de Savoie, établit Jean Philippe, de Moudon, châtelain à Bossonnens, 1532. Lors de la conquête du pays de Vaud, cette seigneurie parvint aux Fribourgeois, sur laquelle les sires de Blonay formaient des prétentions, 1543. En 1552, le gouvernement fit arranger un logement pour le bailli près de la tour de Bossonnens. Le Conseil nommait le chapelain, entre autres dom Claude de l'Eglise, en 1580, qui devait une pension annuelle au prévôt de Fribourg, 1641. La seigneurie d'Attalens ayant été subhastée à la maison de Challant, elle fut réunie à celle de Bossonnens, et le château de ce dernier lieu vendu, avec le domaine, au chevalier Henri Lamberger, pour le prix de 1200

qu'Aymon de La-Sarra, fut grand-bailli de Vaud, en 1332; François, en 1344 et 1359, et Guillaume, en 1460. (Voyez Levade, p. 132 et 286.)

écus, 1618 et 1620. En 1682, la chapelle fut réparée, mais à l'avenir elle devait l'être par le chapelain. Dès l'année 1664, elle fut donnée au prévôt de St.-Nicolas. En 1649, on décida qu'on ne ferait pas démolir la vieille tour, qui est tombée en ruine.

Les armoiries de Bossonnens sont trois étoiles sur un fond bleu, et trois bandes verticales blanches et autant de rouges.

Dans le courant du mois de septembre 1829, on a découvert dans un lieu appelé Essert-des-Corbés, près Verdan, un bâtiment romain enfoui dans la terre, qui a 54 p. de largeur sur 88 de longueur. La porte d'entrée est du côté du midi; il contient trois étuves, sous lesquelles existent autant de salles souterraines, supportées par une certaine quantité de colonnes de l'ordre dorique, ou pilastres en briques. On y voit de plus un bain avec quatre escaliers pour y descendre; à l'extrémité existe un tuyau de plomb, pesant environ 19 livres. On a trouvé près des bouches où l'on faisait du feu pour échauffer les souterrains, une médaille romaine, et ailleurs le fond d'un parquet en marbre blanc, des clefs, des serrures, de grands morceaux d'urnes et de vases.

Botanique, v. *Fribourg*, *Marais de Morat*, *Seedorf*, *Kaiseregg et Mortais*.

Botterens, *Botteringen*, village dans la paroisse de Broc, préfecture de Gruyères, contenant 133 poses de prés, 84 de champs, une de bois, 22 pâquiers de pâturages, 85 habitans, dont 39 hommes et 46 femmes, une chapelle (St.-Claude) dont la commune a la colature, 1 presbytère, 13 maisons; et en la Planche une, et en tout 10 granges. On trouve, au-dessus du village au pied de la montagne, une carrière d'une espèce de marbre gris et noir d'une bonne qualité pour la bâtisse; aussi presque toutes les maisons sont-elles construites avec cette pierre. Bartholomée de Prés, Seigneur de Corcelles, vend à l'Etat de Fribourg ses cens à Fédières (Charmey), les

Arses etc., Cresuz, Cerniat, Villarbeney, Châtel etc. et ses dîmes à Broc, Villarbeney, Botterens etc. pour le prix de 3096 L. 11 gros de Fribourg, 1519. Les cens rapportaient annuellement 22 L. 10 S. Ensuite de cette vente, faite le 10 Juin, Jean Bourquenoud, dit du Cimetière, remet à Jean Brunisholz, de Fribourg, le bâton de justice de cette seigneurie à Charmey le 2 octobre 1519. — Avant 1817 Botterens était de l'arrondissement de Corbières.

Botteys (ès), 2 maisons au pied méridional de la Berra, paroisse de Cerniat.

Botzet ou *Bochet*, maison de campagne vis-à-vis de celle du tirage hors de porte de Romont, d'où la ville de Fribourg se présente d'une manière très-pittoresque et variée, et dont le peintre J. Kappeler a dessiné la vue avec beaucoup d'exactitude et de goût; la planche a été gravée à la manière noire par Sperle, de Zurich. Par acte du 6 Juillet 1493, Othon d'Avenches, donzel, loua le domaine du Botzet pour le prix annuel de 15 sols. — Plusieurs personnes ayant travaillé dans le bois du Botzet appartenant à noble Ulrich d'Englisberg, le Conseil ordonna leur incarcération, 1590. Les mendiants et étrangers fréquentant habituellement le chemin qui conduit au Botzet, on le fit fermer, 1628.

Bouloz, hameau et commune de la paroisse de Porsel, préfecture de Rue, contenant 118 poses de prés, 517 de champs, 51 de bois, 10 pâquiers de pâturages, 188 habitans, 17 maisons, 1 moulin, et divers petits bâtiments; au Bugnon, une maison; au Ferrage, 1; ès-Sauges, 2; à la Côte, 1; au Chêne, 1; à l'Epenaz, 1; au Praz-vert, 2, et ès-Vernes, 1. — Jean dit Alex, de Boulo (Bulo), passe une quittance à Isabelle, femme de Marmet dit Guy, de Rue, 1405. Perrot, dou Boz et ses fils Pierre et Jean reconnaissent devoir au couvent de Hautcrêt 10 muids de froment et 30 d'avoine, comme amodiataires de ses cens et grange de Boloz, 1430. La famille de Préz possé-

dait un fief à Bouloz, en 1466. Pierre de Prés, donzel, de Bulo, reconnaît devoir divers cens au conseiller Reif, de Fribourg, 1508.

BOURGOZ (la dent de), est une élévation en forme de flèche, entre celle de Broc et le sommet de Brenleire. La hauteur de la dent de Bourgoz est de 3872′ (1257,18/10^{m}) au-dessus de Fribourg, et de 5827′ (1892,8/10^{m}) au-dessus de la mer.

BOURGUILLON, maison champêtre dans la commune de Wallenried, paroisse de Cormondes.

BOURGUILLON, *Bürglen*, *Bürgeln*, hameau hors de la porte du même nom, dans la banlieue de la ville, mais de la paroisse de Tafers, où l'on trouve une église dédiée à la S.-Vierge, une cure, une ancienne léproserie, la demeure du marguillier, 2 maisons de campagne, 2 fermes, 3 habitations et divers petits bâtimens. Depuis les bords au-dessus des précipices du Gotteron et de la Sarine, où il y a un ancien ermitage, les points de vue sont remarquables sous divers rapports, et l'amateur de Flore pourra y cueillir la *Tulpia sylvestris*. et dans la forêt la *Pyrola-Virens*, Schw. Bourguillon est ancien; il en est déjà fait mention dans un acte du 20 décembre 1393, signé Richard Fulistorf, notaire, par lequel Jean de la Schura, demeurant à Bourguillon, confesse devoir 60 sols. Par un acte de 1395 et portant la même signature, le tanneur Guillaume de Grangier, fils de feu Pierre de la Schura, fit don de tous ses biens, à l'exception des pièces de terre qu'il possédait à Bourguillon. Par acte du 21 septembre 1396, il était dû un cens de 20 S. à la léproserie de Bourguillon. Jean dit de Grangier vendit, en 1397, une maison et *totum casale ejusdem domûs* à Bourguillon pour 65 L. et 8 muids d'épeautre, en se réservant le droit de rachat à perpétuité. Agnelette veuve d'Ulrich Girsch lègue aux léproseries de Bourguillon et du Schönenberg un cens de 10 S., 1399. Toute relation avec les lépreux fut défendue en 1425. Par testament de l'an 1454, les

lépreux obtiennent un ténement, à condition de donner annuellement un pot d'huile pour l'entretien de la lampe qui doit bruler nuit et jour. La maison de Bourguillon ayant reçu tous les lépreux de la seigneurie, le couvent de la Maigrauge est condamné, 1461, à lui laisser parvenir le grain légué à celle des Marches. En 1464, la fabrique de la chapelle obtint un legs de 4 fl. du Rhin. Jeannette veuve de Rodolphe Wolf, de Fribourg, donne, 1466, par testament divers ornemens pour l'image de la Vierge. Par acte du 16 avril 1466, Hænsli Stucki, d'Erschlenberg, et sa femme léguèrent tous leurs biens à l'hôpital et à la confrérie du St.-Esprit de Fribourg, à condition qu'ils feraient dire tous les vendredis une messe pour les lépreux, et que toutes les nuits ils entretiendraient une lampe allumée dans le chœur. Le chevalier et commandeur Petermann d'Englisberg, après avoir fait un pèlerinage à Jérusalem, fit, ensuite des dimensions prises sur les lieux, établir un chemin, appelé de la croix, depuis le cimetière de St.-Jean jusqu'à Bourguillon, où l'on trouve trois croix, et sept stations indiquées par des poteaux et des plaques qui représentent plusieurs traits de la passion, dont, en 1516, un dauphinais, nommé R. Bouffin, fut si émerveillé, qu'il demanda au Conseil une copie authentique de la distance de chaque station. Benoît Wagner confesse, 1527, devoir un cens d'une livre à la chapelle de St.-Daniel, qui appartenait à la léproserie. Dans l'église de Bourguillon, où il y a un pèlerinage, on trouve un petit tableau représentant la vierge avec le visage noir, et à côté les armoiries de Berne et de Fribourg. Lang dit que c'était l'enseigne d'une auberge dans le canton de Berne; qu'à la réformation elle tomba, et qu'on la jeta au feu, dont elle ne fut pas consumée, mais seulement noircie par la fumée. Alors un Fribourgeois venant à passer la retira des flammes, et en fit cadeau à l'église de Bourguillon (1). L'aubergiste

(1) Lang's Historisch-theologischer Grundriß, Einsiedeln, 1692, t. 1, p. 971.

de l'endroit ayant laissé jouer toute la nuit, on lui fit payer une amende de 20 L., 1560, et comme l'année ensuite il avait, dans une rixe, pris la bourse à un paysan, on défendit de détailler du vin dans la maison de *Morjolan* (2). Les deux prêtres étant en désaccord, le gouvernement les exhorta à la paix et à partager fraternellement entr'eux ce que l'un retirerait pendant l'absence de l'autre. Actuellement il n'y en a plus qu'un, auquel on donne le titre de Curé ; c'est le Conseil municipal de Fribourg qui le nomme. En 1579, c'était le couvent d'Hauterive qui faisait desservir ce bénéfice. La léproserie vend à noble George de Diesbach le tiers des biens qu'elle a hérité de George Herwig, secrétaire de ville de Soleure, 1571. En 1580, la maison de Bourguillon acheta 3 poses de vigne à Clarens pour le prix de 2400 L. La confrérie du Scapulaire ayant été établie à Bourguillon, le général de l'ordre des Carmélites déclare, 1655, qu'elle doit jouir de toutes les indulgences qui y sont attachées. Par acte du 26 juillet 1658, François-Nicolas Wild, seigneur de Villars-Giroud, légua à l'église de Bourguillon un capital de 1600 fl., à charge de faire dire chaque mardi, et le 11 janvier et 13 mai, une messe pour le repos de l'âme de sa femme, Catherine d'Esvayé, et celle de ses fils François et Henri. Une demoiselle Appenthel fonda, en 1736, une messe matinale les dimanches et fêtes dans la même église. En 1768, on fit faire à neuf le maître-autel, à quelle occasion le gouvernement accorda un don et les armoiries du canton. Il y avait jadis de fort beaux vitraux dans cette église, mais dont on n'avait pas soin; un amateur en a fait l'acquisition. Avant l'année 1798, le domestique de la léproserie allait, ensuite d'une permission, 1589, tous les dimanches faire, de maison en maison, la quête dans toute la ville en sonnant une

(2) En 1576, l'aubergiste des Bouchers pouvait, le jour de la dédicace, vendre du vin à Bourguillon, mais il ne devait pas laisser danser.

clochette, et le jour du nouvel an les soi-disantes lépreuses faisaient leur tournée couvertes presque entièrement avec un voile blanc, et en chantant d'une manière à la fois criarde et bizarre. Selon un ancien usage, l'hôpital devait donner à chacune une miche de pain blanc et 1 pot de vin, 1752. On donne encore asile dans cette maison, qui tombe en ruine, à quelques prébendaires; le surplus des revenus est versé dans la caisse des pauvres.

Bournens (en), groupe de 3 maisons, cpmmune de Treyvaux.

Bourrieyres (ès), 2 maisons éparses dans la paroisse et commune d'Autigny.

Brædelen, petit hameau, commune de St.-Sylvestre, paroisse de Giffers, où il y a 5 maisons et 1 moulin.

Brændli, (im), métairie près de Chrislisberg, paroisse de Tafers.

Bramaøu (le rio), ou *Brama*. Ce ruisseau est plutôt une source intermittente, qui jaillit avec impétuosité et beaucoup de bruit en forme de cascade d'un roc, surtout après la fonte des neiges et de fortes pluies. Au bas il s'est creusé un bassin large et profond, dans lequel passe un autre ruisseau appelé la *Gollie dey Forny*, qui surgit spontanément dans une gîte du dernier nom, et là ses eaux vives coulent lentement comme dans un canal jusqu'à la Jogne avec laquelle elles se mêlent. Ce bassin est très-favorable à la multiplication des truites, et les pêcheurs de Charmey le connaissent bien.

Bramafan (le), ruisseau de l'arrondissement de Romont, qui se perd dans la Glane.

Brameire (la), domaine avec une maison de campagne et une ferme dans la paroisse de Montagny, (les Monts). Dans l'édit de Peter Kæmmerling, le gouverment fut colloqué pour la somme de 1487 écus 9 bz. sur ses terres de la Brameire et autres, 1670.

Brand (hintere-), maison isolée, par. de Rechthalten.

Brand (im), hameau de 7 maisons, même paroisse.

Brandt, v. *Erli.*
Braug, *Brug*, maison champêtre, par. d'Uberstorf.
Breile, v. *Brigels.*
Breita (auf der), maison champêtre, par. de Tafers.
Breita (in der), une ferme isolée dans la commune de Gurmels.
Breitenmatte, une maison isolée, paroisse de Tafers.
Breitenried, une maison isolée, par. de Heitenried.
Breitfeld, maison de campagne avec dépendances hors de porte de Bourguillon à la droite sur la route de Marly, d'où la vue soit sur Fribourg, soit sur le lit profond et tortueux de la Sarine, encadré par des rochers à pic couronnés de sombres forêts, soit sur la montagne, est aussi variée que singulière par les contrastes qu'elle présente pour ainsi dire à chaque pas. Il existait près de là, en 1568, une tuilerie qui, en 1657, fut transformée en salpétrière, mais abandonnée plus tard. En 1682 Jean-Ulrich Garmiswyl était propriétaire au Breitfeld, à quelle époque on lui accorda deux poses de terrain pour le dédommager de la perte de celui qu'on avait pris pour faire les fossés des remparts ainsi que les glacis. Comme depuis le Breitfeld on pouvait, ce qui est encore faisable, descendre, au moyen d'un sentier, au couvent de la Maigrauge, on le fit couper et rendre impraticable, en 1751 et 1789.
Brémudens, *Bermudens*, *Brémudin*, *Bremudens*, hameau de la paroisse du Crêt, qui contient 7 maisons; à Chambaraux, en 1665 Champerroux, 6; à la Fin, 2; au Mollard, 4; à Monteizy, 6; à la Côte, 5, et aux Cuennets, 4 et 2 forges. Pierre, de Bermoudens, mari d'Agnès née Cottin, de Granges, reconnaît tenir pour sa vie une terre du couvent de Hautcrêt, 1353.
Brenleire (la dent de), sur les limites du canton de Vaud et dans la paroisse de Charmey, est la plus haute montagne du canton, son élévation au-dessus de Fribourg étant de 5399′, et de 7353′ au-dessus de la méditerrannée (1753,80^{m} et 2388,80^{m}). Elle appartient à la chaîne des Mortais (v. cet article).

Brêt, v. *Arrignon.*

Brêts, (le ruisseau des), de Vuisternens-devant-Romont, se jète dans la Glane.

Brigels, *Brügels. Breile*, *Brêle*, hameau dans la paroisse de Barberêche, situé sur une hauteur, contenant 10 habitations et divers petits bâtimens, et une maison à Unterbrigels ou Breile-dessous.

Brivaux, 2 maisons champêtres près de Villengeaux, paroisse de Promasens.

Broc, *Broch*, *Bruk*, paroisse de la préfecture de Gruyères et du décanat de la Val-sainte, composée des communes de Broc, Botterens, Villarbeney et Châtel-sur-Montsalvens, contenant 592 poses de prés, 412 de champs, 262 de bois, 259 pâquiers de pâturages, 698 habitans, et 182 bâtimens, assurés pour 113,600 francs (1).

Broc, village paroissial et communal près du confluent de la Sarine avec les torrens de la Jogne et de la Trême, contenant 260 poses de prés, 220 de champs, 199 de bois, 174 pâquiers de pâturages, 446 habitans, dont 223 hommes et 223 femmes, une église (St.-Othmar), dont le Chapitre de St.-Nicolas a la colature, une chapelle aux Marches (Ste.-Marie), un presbytère ou prieuré, 79 maisons, 3 cabarets; près du pont de la Sarine un vieux château; Vers-les-moulins, 3 maisons, 1 scierie, 1 moulin; au Pissot, 2 maisons, et en tout 31 granges et 18 châlets. Broc est un ancien prieuré de Bénédictins (2), et quoiqu'il

---

(1) Cette paroisse mérite l'attention des géologues; la formation des couches calcaires, semblable dans sa base à celle du Gournigel, étant aussi la même que celle du ravin de la Veveyse derrière Châtel-St.-Denis. Voy. *Monographie der Molasse*, p. 33. — La dent de Broc, au-dessus du village, est curieuse par sa forme en pointe. Quelques personnes sont parvenues jusqu'au sommet, mais cette escalade est périlleuse, autant que la descente. Son élévation est de 3705′ (1171 m. 2/10) au-dessus de Fribourg, et 5656′ (1806 m. 1/20) au-dessus de la mer.

(2) Le prieuré dans des tems reculés a été incendié et l'église bâtie au haut du village. Une chartre de 1289 fait mention de

ait été supprimé depuis plusieurs siècles, le curé porte encore le titre de prieur. C'étaient ordinairement les cadets ou bâtards de la maison de Gruyères qui avaient ce bénéfice en commende, mais qu'ils faisaient desservir par un curé ou un vicaire. « Selon Nicolas Ruffieux, docteur en théologie, protonotaire apostolique et prieur de Broc, on trouve dans les documens du prieuré un acte du 9e siècle, dans lequel on lit ces mots : *Prout antiquitùs in hac ecclesia fieri consuetum est* (1). Mr. Ruffieux était très-versé dans les antiquités de son pays ; il mourut en 1739. Le pape Jules II ayant érigé l'église de St.-Nicolas de Fribourg en collégiale, par une bulle du 20 décembre 1512 (2), les chanoines, appuyés par le Petit-Conseil, firent diverses tentatives pour obtenir la réunion des prieurés de Broc et de Rougemont, qui valaient alors 500 écus d'or, à leur mense capitulaire ; mais le duc de Savoye et le comte Jean s'y opposèrent. Après la faillite de Michel de Gruyères, Pierre, son frère, remit le patronage de son prieuré à l'Etat, qui le donna au Chapitre, en réservant seulement son agrément à la nomination de chaque prieur, et la présence du bailli à son installation. En 1512, trois prêtres et un de la congrégation de Clugny habitaient encore le prieuré, qui est la paroisse primitive de toute la vallée de Charmey. » (3)

Jean de Gruyères, chevalier, seigneur de Montsalvens, avec le consentement de son oncle Pierre, comte de Gruyères, et de son frère Pierre, seigneur de Vanel, donne une quittance à ceux de Broc pour 160 L. L. qu'ils avaient livrés, 1341. Jacques Char-

ce prieuré comme dépendant de celui de Lutry, ainsi qu'une autre de 1495.

(1) Littéralement : Comme d'anciennement en cette église de faire d'usage est.

(2) La bulle qui réunit le prieuré de Broc au chapitre est de l'an 1577. (Note de l'auteur).

(3) Voy. *Etrennes fribourgeoises*, 1806, p. 112.

reiis, prieur de Broch, en qualité de recteur et amodiateur du prieuré de Rougemont, au nom de Jean de Neuchâtel, cardinal et prieur de Rougemont, vend des terres parvenues au couvent à la suite d'un homicide, 1389. Nicodus Gros, de Gruyères, vend à Jean Barras, de Broch, quelques terres sous le sceau d'Antoine, comte de Gruyères, 1405, et ensuite de celui de Jean de Vergy, seigneur de Vergy, et d'Antoinette de Salins, sa femme, dame de Montsalvens, 1412. Pierre Sudan, de Broc, fut poursuivi criminellement, en 1540, pour avoir injurié et frappé Christophe de Gruyères, châtelain de Montsalvens, lorsque celui-ci le mena au *collier* (carcan) pour avoir juré en sa présence. Michel, comte de Gruyères, avait donné à la confrérie du St.-Esprit, de Broc, un cens d'une coupe de froment, à quel sujet des témoins furent entendus, en 1557 (1). La même année on laissa au prieur la dîme de Corbières. En 1571, les droits du prieur de Broc à l'égard du clergé et du curé de Gruyères furent réglés. Un incendie consuma, en 1575, 7 maisons, 7 granges et 4 greniers à Broc. En 1579 et 1581, le pont de Broc fut construit, à quelle occasion ceux de Bulle et Broc promirent des secours, et ceux des environs depuis Vuippens et Vaulruz, d'un côté, et le Pâquier, de l'autre, firent des charrois. Claude Fetterling ayant fait citer Pierre Bapst par un huissier devant le *dernier Jugement*, le bailli le condamne à un emprisonnement de 3 fois 24 heures, 1581. L'an 1590, ce magistrat fut chargé de modérer la liste des frais occasionnés par la bénédiction du cimetière. La commune fut autorisée, en 1592, d'accorder la bourgeoisie pour 100 écus à un étranger, et de retirer la moitié des héritages qu'il ferait. La même année il fut ordonné qu'après le décès d'un banneret la bannière serait remise au bailli, et que son successeur la recevrait des mains du représentant

(2) En 1677 le gouvernement accorda à cette confrérie deux coupes de froment à prendre sur le cens du blé de four.

du gouvernement. Jérôme Gottrau, propriétaire d'un domaine à Broc, avait, en 1596, le patronage de la chapelle de St.-Antoine. En 1605, on chargea la commune de l'entretien du chemin du Mauxchault et des ponts dans la vallée de Motélon. Malgré que le recteur, D. Claude Belfrare, eût fait construire une chapelle à ceux de Cerniat (v. cet art.), à charge de l'entretenir, ils furent également tenus, en qualité de paroissiens, de contribuer à la bâtisse de la nouvelle tour de l'église de Broc, 1610. En 1643, la commune percevait 1 écu par chaque char de vin que les aubergistes encavaient, mais à cette époque il n'y existait encore qu'une auberge et une pinte; cependant, selon un ancien usage, ce droit se bornait à 20 bz. et 7/4 de pots de vin. Le gouvernement acheta ce droit ensuite de la loi du 27 janvier 1820 au moyen d'une rente annuelle et perpétuelle de 23 fr. 2 bz. 6 rp. (12 décembre 1821). Ceux de Botterens et de Villarbeney ayant demandé, en 1683, d'être séparés de la paroisse de Broc, le Conseil le leur refusa. En 1750, le lieutenant de Broc obtint une pension en bois. En 1751, il y avait dans le village un détail de sel. En 1755, un arrangement fut conclu entre les communes de Broc, Châtel et Villarbeney au sujet des affaires ecclésiastiques. L'an 1761, on institua un vicaire perpétuel à Broc.

Jean de Montsalvens avait un château à Broc, qu'on voit encore à l'entrée du pont sur la rive droite de la Sarine. Il parvint ensuite aux comtes de Gruyères. Dans les anciens documens il est appelé *Burgstall* ou maison forte. L'Etat de Fribourg le vendit, en 1557, à Charles Fruyo, bailli de Gruyères, avec un petit domaine utile, et en réservant la directe et la seigneurie au château des anciens comtes. Les barons de Montsalvens passent pour les fondateurs de l'église de Broc, où dans le caveau de la chapelle de St.-Nicolas ils avaient leur sépulture. Quelques comtes de Gruyères y ont aussi été ensevelis.

Après la mort de François II, comte de Gruyères, sa mère, Claudine de Seissel, voulut laisser tout son héritage à sa fille Hélène, sœur du défunt, et la marier avec le sire de Vergy; mais le comte Jean de Montsalvens l'emporta par l'intervention des Bernois et des Fribourgeois. A cette occasion le sire de Menthon, qui habitait le château de Broc, écrivit, le 29 avril 1500, à Guillaume Felga, avoyer de Fribourg: « Monsieur de Gruyères (Jean, baron de Montsalvens) fut dimanche dernier en Gesseney et au Château-d'Œx parler à ceux du pays et les informer de ses droits, et quant ils l'eurent ouï, tous dirent et répondirent que nul autre seigneur ils ne voulaient que lui, et que pour rien ils ne souffriraient que Mademoiselle de Gruyères soit mariée quelque part que ce soit, sinon que ce soit à leur gré et bon plaisir et de tout le pays, et que Messieurs de Berne leur ont écrit qu'ils ne fissent nulle nouveauté jusqu'après la journée qui se doit tenir, ils voulaient faire serment audit seigneur; mais ils l'ont assuré que sitôt que ladite journée sera tenue, et que vous et lesdits seigneurs de Berne aurez vu ses droits, ils le mettront en possession, que ceux de Gruyères le veuillent ou non. Les dames et leurs adhérens sont toujours après ce mariage de Vergy, et pour mettre le pays contre ledit seigneur de Gruyères, et moi, qui le soutiens comme je suis tenu, ils font sonner un tas de mauvaises paroles, en disant que je fais un amas de gens d'armes, et que je me suis vanté de faire jeter lesdites dames hors du château par les fenêtres, et un tas d'autres mensonges que jamais en ma vie j'ai pensé ne vouloir faire pour rien, quand bien j'aurais le pouvoir de le faire. Du parler de ces dames guère ne me soucie; mais des hommes malveillans qui icelles choses disent ou font dire contre vérité, suis délibéré (décidé) d'en demander raison et justice à ladite journée. M. de Gruyères n'est pas ici, pourquoi il ne vous écrit pas; mais de sa part je vous prie et re-

quiers de toujours l'avoir recommandé en son bon droit. J'ai déjà écrit pour avoir quelque bon chien pour vous, et j'espère qu'en aurez bien bref quelque bon. » (1)

Il existe à Broc un usage à-la-fois singulier et fâcheux : c'est de mettre, au moyen du jeu, l'écot d'un ou de plusieurs jours de régal au cabaret, sur le compte et à la charge d'un seul convive, et c'est ce qu'on appelle *faire un évêque*.

Broch (im), deux maisons dans la paroisse de Tavel.

Brouguera (à la), petit hameau de la commune d'Oberried, paroisse de Praroman.

Broye (la), *Brolius*, *Bruw*, rivière qui sort avec impétuosité des basses Alpes près de Semsales et d'Attalens. Elle s'enfle de quatre ruisseaux dans le district d'Oron; à Moudon elle reçoit la Mérive; entre Corcelles et Dompierre l'Arbogne y décharge ses eaux ; puis elle s'épanche, sous Payerne, dans des plaines marécageuses, s'y réunit à la petite Glane, passe sous le beau pont de Salavaux, et après une course de 13 à 14 lieues elle se jète dans le lac de Morat. Dans ces plaines elle a peu de chûte, aussi elle déborde souvent, inondant subitement tout le bassin, qui présente alors l'aspect d'un vaste lac réuni à celui de Morat. Ce phénomène curieux, mais qui interrompt quelquefois les communications, a principalement lieu en printems à la fonte des neiges, accompagnée de fortes pluyes, et lorsque quelques rayons de soleil se fesant jour au travers des sombres nuages viennent tout-à-coup pomper, pour ainsi dire, la rivière gonflée. Près du pont de Salavaux, en entrant dans le lac de Morat, elle ne charie point de gravier, mais seulement une grande quantité de sable qui s'entasse

---

(1) Voy. *Tableaux historiques de la Suisse*, 1802, 1, p. 56, où par erreur, il est question de Rose, fille de François II, comte de Gruyères, mort sans postérité vers la fin du 16.e siècle.

et élève continuellement son lit, en multipliant de cette manière les inondations et leurs fâcheux effets sur le terrein, dans une proportion toujours croissante. Ses débordemens n'étant tempérés par aucun lac, ses graviers et ses limons ont formé la contrée depuis Payerne au lac de Morat. La Broye sort du lac à Sugiez, elle devient navigable et se rend dans celui de Neuchâtel, près de la Sauge, par de longs circuits au travers des marais, en contournant le Bas-Vully, où son cours est de 22,200′; sa chûte depuis le lac de Morat est estimé environ 2′ 3″ jusqu'à celui de Neuchâtel. Les rives de la Broye inférieure sont très-basses et très-souvent inondées. Son lit est rempli de plantes aquatiques, et il offre une couche de 6 à 8′ de tourbe, au-dessous de laquelle se trouve de l'argil (1).

Godefroi de Viterbe, qui vivait au milieu du 12.e siècle, dans sa chronique en mauvais vers latins rimés, parle de cette rivière et d'Avenches dans ces deux vers cités souvent :

> Quum loquor Allobrogos, fluvium perpendo la Broia,
> Ubi urbs quondam fuit grandis, sicut altera Troia.

A son embouchure dans le lac de Morat on a pris (1818) un silure ou salut du poids de 70 à 80 livres, que les pêcheurs ont fait voir vivant dans différentes villes des environs. (2)

Broye (à la), un moulin et une scierie près du bourg de Rue.

Bruch (*auf dem*), *Brug*, une maison de campagne, 2 fermes et 2 autres bâtimens, ainsi qu'une chapelle (St. Jodocus, Josse), au-dessus d'Ubenwyl, sur la route de Berne, paroisse de Düdingen. La plaine qui se trouve entre les deux fermes est cultivée par

---

(1) Voy. le „ Rapport fait au gouvernement de Berne sur l'Aar, la Thièle etc., par la commission des digues, 1817.

(2) Voy. *Levade*, p. 59.

les bourgeois de Fribourg, tandis qu'autrefois elle était un mauvais pâturage.

Bruchmatte, habitation éparse, paroisse de Tafers.

Brüch et (Ober-), hameau de 9 maisons, paroisse de Planfayon.

Brucksommer, *Brüch* - ou *Brugsommer*, *Gerberie*, nous nous servirons quelquefois de cette expression allemande, qui désignait deux espèces de droits, connu sous le nom de droit de pâturage et de gerberie. Le premier se payait et se paye encore par les communes riveraines de la Singine, qui au moyen de cette prestation sont exemptes du droit de pontenage au pont de la Singine (Voy. cet article). Le 7 novembre 1673, il fut convenu que, d'après les anciens titres, les villages, hameaux et domaines bernois sur la rive droite de la Sense, et qui sont Neuenegg, Bennenhaus, Im-Grund, Natherhaus, Auf-dem-Schorren, Thorishaus (Thourishuss), Vischershaus, In-der-Au, Corbershaus, Nesslern, Freyburghaus, Ried, Wieden, Auf-der-Brach, Zu-Thall; Berrertscherhaus, et Brückelbach, acquitteraient annuellement au péager de la Singine 45 bichets de grains, mesure de Fribourg, et 90 schellings.

L'autre droit, en échange, que l'on nommait aussi Brucksommer ou Gerberie et droit de pontenage, se percevait par les bannerets (Venner), espèce de tribuns de la république. En 1506, il fut statué que dans les anciennes terres chaque fief, qui pouvait comporter une charrue, devait payer la gerberie, aux bannerets, et faire les corvées. Ce droit consistait en un bichet de bon méteil (gutes Mischelkorn), (21 août 1506, 1510, 22 novembre 1607, et 16 novembre 1646). Les bannerets de Berne percevaient ce droit à Schwarzenbourg, et ceux de Fribourg au Gouggisberg (1678 et 1684). Le 11 février 1664, il fut décidé, que le banneret de la Neuveville ne retirerait qu'un quarteron de blé, au lieu d'un bichet de méteil, à moins qu'il ne prouve le con-

traire, mais les bannerets protestèrent contre cette décision (20 novembre 1664 et 7 octobre 1665). L'origine de cette redevance d'un bichet de grains de chaque maison des 24 paroisses date déjà de l'année 1353 et 1393, au moyen de cette contribution les bannerets avaient la charge d'entretenir les trois ponts de la ville, mais tout en continuant à retirer la gerberie jusqu'en 1798, ils n'entretenaient plus les ponts, parce que l'origine de cette charge n'était plus connue.

Brugera, *Bruggera*, hameau de la paroisse de Dudingen, composé de 8 habitations.

Brüggershaus, maison isolée, paroisse de Giffers.

Brügacker (im), maison isolée, par. d'Uberstorf.

Brüggla, maison champêtre, paroisse de Tafers.

Brügelbach (im), une maison isolée dans la paroisse de Tafers.

Brügera, 2 maisons éparses dans la par. d'Uberstorf.

Brugi, habitation isolée, par. de Rechthalten.

Brunnenberg, maison de campagne et ferme en-delà du village de Tafers.

Brunnenried, maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

Brüniseerg, une maison de campagne, une ferme et four, avec logement, au-dessus de Bürglen, paroisse de Tafers, sur la route de Giffers. On y jouit d'une vue étendue.

Brünisried, village assez considérable dans la paroisse de Rechthalten sur la route de Plaffeyen et du Gouggisberg, où l'on compte 21 maisons.

Bry, *Bris* (au), *im Kehr*, petit hameau à moitié chemin sur la route de Fribourg à Bulle, où ordinairement l'on débride les chevaux, au fond d'un vallon, commune de Pont et Villars, paroisse d'Avry, préfecture de Farvagny, contenant 6 maisons, 2 auberges et quelques bâtimens adjacents. Il y a, en outre, un dépôt de lettres.

Bubenberg, v. *Montbovon*.

Buch, 4 habitations, paroisse de Giffers.

Buchille (la), domaine près de Bulle.

Buchholz, hameau dans la paroisse de Wünnewyl, composé de 8 maisons.

Buchillon, v. *Büchslen*.

Buchslen, *Buchillon*, village et syndicature, paroisse de Ferenbalm, arrondissement de Morat, qui a 181 habitans, 22 maisons, en tout 30 bâtimens, assurés pour 33,900 frs.; 60 poses de prés, 192 de champs, et 24 de forêts.

Budaz (la), groupe de 3 maisons de la commune de Vuisternens-devant-Romont.

Bungon (au gros), 2 maisons, commune de Chésalles, paroisse d'Ependes.

Bugnon (au). Voy. *Avry-devant-Pont*.

Bugnon (le), une maison de campagne, une ferme, une chapelle (St.-Ignace) et divers petits bâtimens au-dessus de Matran dans la paroisse de Belfaux, sur l'ancienne route de Payerne, qui passait par Séedorf. Le 1.er juin 1641, les propriétaires du Bugnon prirent l'engagement, de concert avec ceux de Nonens, qui devaient supporter une égale charge, d'entretenir à perpétuité dans leur banlieue le nouveau chemin, à condition que le vieux serait joint à leur pré.

Bühl, 3 maisons, paroisse d'Uberstorf.

Bühl, hameau, contenant 9 maisons, paroisse de Rechthalten.

Bühl (im), maison isolée, paroisse de Jaun.

Bühlacker (im), maison isolée, par. d'Uberstorf.

Bulle, *Boll*, préfecture au sud de Fribourg, composée des paroisses de Bulle, La-Tour-de-Trême, Riaz, Echarlens, Morlon, Vuippens, Vaulruz, Sales et Vuadens (1), contenant 4613 poses de prés, 5940 de champs, 1727 de forêts, et 1380 pâquiers de com-

---

(1) Avant 1798, Albeuve et La-Roche étaient du bailliage de Bulle.

munaux et de gîtes, 5946 ames (1), et 1597 bâtimens, assurés pour 1,611,900 fr. Le cadastre des fonds de terre donne une somme de 4,161,373 fr., et celui des droits féodaux, y compris ceux de Corbières, 85,585 fr.

A Bulle il y a un bureau de poste qui relève directement de la direction générale de Berne, et un poste de gendarmerie. Toute la préfecture forme le premier quartier du quatrième arrondissement militaire, et l'on y compte 24 auberges, 2 pintes et une brasserie; 14 inspecteurs du bétail, 1 magasin de sel à Bulle, y compris un détail, et encore 2 autres à Sales et Vuippens, ainsi que beaucoup d'autres établissemens qui sont indiqués dans chaque localité.

La route de Fribourg à Vevey traverse cette préfecture ; une seconde se dirige depuis Bulle sur Montbovon, et une troisième par Vaulruz à Romont. L'arrondissement de Bulle est borné, au nord, par celui de Farvagny, au sud, par celui de Gruyères, à l'est par la Sarine, qui le sépare de celui de Corbières, et à l'ouest par celui de Romont.

La préfecture a un tribunal de première instance, deux directions des orphelins, l'une à Bulle, l'autre à Vaulruz, y compris Sales et Vuadens, et un receveur du gouvernement, qui, en outre, soigne la recette de celle de Corbières (2). L'ordonnance municipale de Fribourg est suivie pour toute la préfecture, sauf Vaulruz et Vuippens.

La plaine de Bulle offre un magnifique coup-d'œil avec les masses imposantes des montagnes qui la dominent, mais lorsqu'on l'examine de plus près, et qu'on trouve encore des pâturages et même des gîtes avec des châlets au milieu des prairies et des champs et presqu'à l'entrée des bourgs et des villages, on s'ap-

(1) Un recensement partiel, fait en 1826, porte ce nombre à 6118, et celui de 1831 à 6393.

(2) Le tribunal s'assemble le 1er et 3e mercredi ; les directions de Bulle et de Vaulruz le 3e et 4e vendredi de chaque mois.

perçoit alors que l'agriculture y aurait encore beaucoup de progrès à faire, et que bien des bras pourraient être occupés plus utilement qu'à traire des vaches, à faire du fromage et même qu'à tresser de la paille. Cette dernière branche d'industrie occupe surtout beaucoup de femmes, mais elle les habitue aussi à une vie trop sédentaire, qui devrait être moins monotone.

Bulle, *Boll*, est une jolie petite ville au sud et à six lieues de Fribourg sur la route de Vevey, qui avec sa banlieue contient 618 poses de prés, 667 de champs, 494 de forêts et 152 pâquiers de communaux et gîtes, 1342 âmes selon le recensement général de 1818, et 1404 d'après celui qui a été fait partiellement en 1826, et 283 bâtimens, assurés pour 671,250 fr.; un château avec une cour, des tours et tourelles, fossés et jadis pont-levis, qui sert de résidence au préfet (1); l'église paroissiale (St.-Pierre aux liens), qui relève du décanat de la Part-Dieu, et dont, sur la triple présentation de la bourgeoisie, le gouvernement a la colature; les 3 autres membres du clergé, en échange, sont nommés par la bourgeoisie, et on les appelle chanoines; 1 hospice de capucins (Ste.-Marie de compassion), 1 presbytère, 1 maison de ville, 1 hôpital, 1 magasin de sel, 1 halle au bled, 1 boucherie, 2 pharmacies, 186 maisons, y compris 11 auberges, 2 pintes et 1 brasserie; 3 forges, 1 tannerie, 3 scieries, 2 moulins, plusieurs boulangeries, des fabriques de tabac, de poterie, chandelles; des teintureries, outre des magasins de fromages, des dépôts de planches, et 10 petits bâtimens contenant des boutiques avec chambres. A peu de distance de la ville, à gauche sur la route de Vevey, on trouve la maison du tirage et une papeterie. La ville est divisée en la Grand'-rue, Rue-du-milieu, Rue-de-Bouleire, et Sur-les-fossés,

(1) Depuis le 1er étage ce château a une élévation de 394′ au-dessus du Collége de Fribourg, et 2348′ [763, 30m] au-dessus de la méditerranée.

et elle a trois portes, celle d'enhaut, d'enbas et dessous. Outre une maison de tirage nouvellement bâtie, 10 à 12 gîtes avec environ 14 châlets, des communaux étendus et un très-grand nombre de granges, la banlieue contient des fermes et des maisons champêtres aux Places; à Saucens; au Pontet; à Cuquerens; à la Sionge, ruisseau qui fait mouvoir plusieurs usines et qui sert à l'irrigation des prairies; à la Buchille; Champ-Perret; Molette; Verdin; Clos-Carroz; en La-Laou; à Paloz; Clos-devant; Repondderrey; Verdet; Vaucens (Voucens 1528); Haut- et Sur-le-ferrage; Barota; Poterla; Montborget; Sur-les-chenaux; Lecheretta; Taillemaux; Condemena (1); Clos-à-Garrin; Praz-Pachet; au Carri; Russalet; Champ-Jacqui, etc.

On ne connaît pas au juste la fondation de Bulle. Quelques auteurs font remonter l'établissement de l'église au moins au septième siècle; mais comme ils ne sont pas d'accord, si l'évêque Heldolphe est le même qu'Eginolphe Ier (620), nous nous bornons à cette citation, pour passer à des faits plus positifs ou au moins plus probables; de ce nombre est la charte de l'évêque Hartmann du 28 mars 856.

Les successeurs de Hartmann, dès l'épiscopat de Hugues, qui siégeait encore en 1019, acquirent des possessions dans cette partie de leur diocèse; mais Bulle resta sous la domination de la maison de Gruyères jusqu'à Rodolphe II. Ce prince, guidé par des motifs qu'on ignore, donna Bulle et sa banlieue au chapitre de Lausanne, 1210. En 1200, les évêques possédaient déjà Albeuve, et ils acquirent La-Roche dans le même siècle. Les comtes de Gruyères cherchèrent plusieurs fois à reprendre à mains armées ces

(1) Wilhelm ffeu Martin Paccot, d'Estavayé, donne à Rodolphe de Bulle, clerc, son parent, la dîme de Condamines, pour services rendus [1320]. L'évêque Aymon de Cossonay acheta cette dîme en 1355 de Marguerite, veuve de Rodolphe de Bulle, clerc, femme de Guardi de Fellens, donzel, avec le consentement de Girard, fils du premier lit, pour 80 L.L.

possessions de leurs ancêtres; mais ils échouèrent constamment dans leurs entreprises. Rodolphe avait même aboli un marché hebdomadaire à Gruyères, aux instance de l'évêque, qui paya sa complaisance 40 marcs d'argent (1). Le château de Bulle doit avoir été bâti par St.-Boniface, évêque de Lausanne. En 1277, Rodolphe et Pierre de Vilars vendent à l'évêque Willerme (Guillaume II de Champvent), avec le consentement du comte Pierre de Gruyères, quelques terres dans les environs de Bulle. Le comte de Gruyères en vendit au même à Corbières, Bulle et Vuadens, pour 118 livres, 1277. Pierre, comte de Gruyères, et son neveu Perrod, reconnaissent en faveur de l'évêque la Tour-de-Trême et la forêt de Bouleire, 1310. L'évêque Guy de Prangins accorde à ceux de Bulle le *droit de maille* (2) (Ohmgeld) pendant deux ans, pour l'entretien des fortifications de la ville, 1377. En 1392, cette concession fut donnée pour douze années, ainsi que l'usage des pâquiers communs, et continuée dès-lors.

Parmi les reconnaissances prêtées en faveur des évêques de Lausanne, on trouve, entre autres, celle des frères Jean et Borcard de la Roche, 1381; ensuite par Vérène, veuve de ce dernier, en 1412, qui présente pour desservir l'hommage Henslinus d'Erlach, donzel, de Berne, et enfin par les descendans de ce dernier, 1421 et 1450. C'est probablement en vertu de ces reconnaissances que les Bernois réclamèrent, en 1536, Albeuve, Bulle et la seigneurie de la Roche, ou parce qu'ils avaient conquis les autres propriétés de l'évêque dans le Pays-de-Vaud.

Sous le régime féodal, la condition des Bullois était, à peu de chose près, celle des habitans des autres petites villes du diocèse. Le châtelain tenait la première place parmi les officiers du prince; le major

(1) Die Schweiz in ihren Ritterburgen, 1, p. 284.

(2) Ce droit était connu en France sous le nom d'*afforage* ou *forage*.

venait après. Pierre ffeu Nicod de Prés était revêtu de cet emploi sous Benoît de Montferrand; il en rendit hommage en 1481. Précédemment Rodolphe de Bulle avait possédé cette majorie. (1)

Wilhelm de Bulle vivait en 1250; Rodolphe en 1315; Aubert en 1253, et Claude en 1363, mais c'est le dernier dont il soit question dans les actes publics. Les hoirs d'Antoine Pavillard, gentilhomme, vendent, en 1544, la majorie de Bulle au gouvernement pour 210 livres de Fribourg. Le major exerçait diverses fonctions administratives et judiciaires. On devait lui livrer les langues des bœufs et les jambons des porcs tués à la boucherie, ou deux deniers pour ceux-ci. A chaque nôce solennelle il est dit « qu'on lui remettra le premier mets placé devant l'épouse, avec un quarteron de vin ou trois sols; mais il la conduira. »

Le 16 janvier 1476, le gouverneur, banneret, les nobles bourgeois, habitans et résidans de Bulle et Ria (Riaz), firent un traité de combourgeoisie avec Fribourg, qui devait être renouvelé tous les cinq ans, « en réservant toutefois notre naturel et révérend seigneur l'évêque ensemble l'église de Lausanne, selon le contenu de nos libertés et franchises. » (2) Le traité avec La-Roche est du 5 fév. 1475.

A la suite de la conquête du Pays-de-Vaud, les Bernois voulurent aussi s'emparer d'Albeuve, de Bulle, La-Roche et Riaz; mais les Fribourgeois, à la sollicitation des habitans de ces divers endroits, les prévinrent en janvier 1537, et en 1603, 1606, 1614 et 1615 des transactions, confirmées par le pape, furent faites avec l'évêque Jean de Watteville, pour le dédommager de cette perte. Dès l'année 1537, Bulle forma un bailliage.

(1) Dans les anciens actes, la *majorie* est appelée *villicatio*, c'est-à-dire administration des receveurs d'une terre ou d'autres droits du seigneur. Celui qui exerçait cet emploi est dénommé *villicus*.

(2) *Etrennes pour l'an* 1806, Lausanne, p. 23.

Les nobles de Cattelan, d'Estavayé, remettent le patronage de la chapelle de Notre-Dame à la ville de Bulle, 1559.

La perception du *droit de maille* est confirmée à la ville de Bulle, 1392, qui était de 8 bz. et un pot de vin par char, 1805. En 1820, ce droit a été acheté par le gouvernement au moyen d'un capital de 17,000 fr. En même tems la ville de Bulle qui, le 2 mars 1805, avait été réduite en cendres dans l'espace de trois heures, à peu d'exceptions près, (1) et qui, à la suite de ce désastre, devait à l'Etat diverses sommes, lui abandonna en paiement, outre le droit d'*Ohmgeld*, la gite de Vaulcens avec le droit de parcours dans la forêt du même nom; la montagne appelée Rathevel, dans la préfecture de Châtel-Saint-Denis, y compris le *piquage d'herbe* dans les Joux-Noires de la commune de Riaz; la gite Rioberthoud, dans la banlieue de Bulle, et les droits de la bourgeoisie dans la forêt de Bouleires.

Le gouvernement autorisa l'établissement d'un couvent de capucins à Bulle, le 30 juin 1665. En 1666 et 1667, il leur accorda un jardin appartenant au château, et qui se trouvait près de la chapelle de Notre-Dame. La ville de Bulle ayant abandonné à ces religieux son hôpital, le Conseil de Fribourg lui accorda l'amortissement d'un emplacement et d'une grange pour en construire un autre, en lui concédant trois chênes de la forêt de Bouleire, 10 janvier 1668. Le 24 juillet 1669, le gouvernement voulut avoir différens renseignemens sur ces capucins, afin de savoir qui les entretiendrait, quoique déjà, le 6 juin

(1) Le château, l'église et le couvent des capucins, deux auberges et trois ou quatre maisons. Une collecte faite dans toute la Suisse a prouvé, dans cette malheureuse circonstance, que la charité est pour ainsi dire sans bornes. Une loterie, qui dans le tems fut concédée pour plusieurs années, avait aussi donné quelques bénéfices; mais sans doute on n'aura plus recours à un moyen pareil.

auparavant, il les avait reçus, sous les conditions ordinaires, au nombre de douze pères. L'église de ce couvent est très-fréquentée, et elle est un lieu de pèlerinage, surtout pour les campagnards de la partie allemande du canton. Cette chapelle était dédiée à St.-Théodule. (1)

La ville de Bulle possède une fondation de 12,000 fr. faite par la famille Repond, qui compte parmi ses membres un ministre de la guerre sous le gouvernement helvétique. (2) La même ville a aussi fourni un membre à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, dans la personne de l'abbé François Geinoz, auteur de plusieurs dissertations sur Hérodote, dont il se proposait de publier une nouvelle édition, et collaborateur du *Journal des Savans*. M. Geinoz est mort à Paris, en 1752, à l'âge de 56 ans. (3)

Depuis l'incendie, en 1805, la ville de Bulle a été reconstruite à neuf et d'une manière régulière; cependant il y a encore des places vides; les devans des maisons sont, la plupart, encore en planches, et les rues attendent des pavés. Mais dans quelques années elle gagnera sous tous les rapports, puisqu'il a fallu, pour ainsi dire, tout créer à neuf, ce qui ne peut se faire que successivement.

Les bâtimens publics sont construits d'une manière solide et élégante. Dans l'église paroissiale, consacrée le 22 septembre 1816, se trouve un orgue d'Aloyse Moòser, célèbre facteur de Fribourg, ainsi que des autels et une chaire en marbre.

Un bras de la Trême traverse la ville, contribue à

---

(1) Les *Etrennes fribourgeoises* de 1809, p. 140, contiennent des détails assez curieux sur des Oratoriens, Récollets et Dominicains, qui, pour ainsi dire, se disputaient cette chapelle; mais lès Capucins eurent la préférence.

(2) Nommé le 2 novembre 1798, il fut remplacé le 25 juin 1799 par M. Joseph Lauther de Fribourg.

(3) *Dictionnaire historique* de Chaudon, t. V, p. 354.

sa propreté et salubrité, et fait mouvoir quelques usines. Les marchés hebdomadaires, qui tombent sur le jeudi, (1) sont très-fréquentés.

Il y a huit foires dans cette petite ville : le second jeudi de janvier et de février; le mardi avant le dimanche des rameaux; le jeudi avant la mi-mai; le dernier jeudi de juillet; le mardi avant le 2me dimanche de septembre; le jeudi avant St.-Luc, et le jeudi avant la St.-Nicolas.

Bulle est le principal entrepôt des fromages de la Gruyères, ainsi que la place où il se fait le plus d'affaires pour la paille tressée; d'ailleurs, de tous les environs on vient y faire des provisions, et y vendre en échange des produits.

Les auberges de la maison-de-ville, de l'Épée et de la Mort sont les plus fréquentées par les voyageurs, qui peuvent y trouver des guides et des mulets ou des chevaux pour faire des courses de montagne, particulièrement pour celle du Moléson.

On trouve aussi un cercle de lecture à Bulle, et une société de carabiniers, qui à une petite distance de la ville a un fort joli local pour ses réunions.

Les armoiries de Bulle sont rouges et blanches, ayant dans la partie supérieure un bœuf de gueule dans un champ d'argent.

Dans les environs de Bulle, on a découvert à diverses époques des médailles romaines fort intéressantes, qui font partie de la collection de Mr. Joseph Dey, ancien professeur, curé à Ependes.

Pour remplir une page, nous ne citerons qu'une seule tradition populaire. Quelques bonnes gens assurent, que dans le vieux tems l'on rencontrait parfois sur les communs de Bulle, surtout lorsqu'on rentrait tard le soir, un énorme bœuf, qui, à l'approche d'une personne, se mettait à beugler d'une manière effrayante

(1) Avant le 7 février 1629, il se tenait le lundi; il avait été confirmé le 29 août 1577, ainsi que les foires.

et faisait voir d'énormes yeux de verre, semblables à une lanterne, et la clarté qui en sortait n'était pas celle d'une lumière naturelle, mais semblait jaillir d'un feu rougeâtre et terrible. Sans doute l'on ne manquait pas d'avoir peur ; actuellement l'on en rit.

Bulliard (im), une maison champêtre dans la commune de Cordast, paroisse de Cormondes.

Bundschenhaus, 2 maisons champêtres dans la paroisse de Rechthalten.

Bundschenmühle, 2 moulins et une habitation, par. de Tafers.

Buntels, v. *Pontels*

Bureaux (il y a des) de poste à Fribourg, Bulle, Estavayé, Morat et Romont (ce dernier n'est que de troisième classe et dépend entièrement du premier), et des dépôts de lettres au Bry, à Châtel-St.-Denis et à Montagny.

Bureaux (les) suivans ont été désignés pour l'introduction des boissons, soit pour le transit, soit pour la consommation : 1° Châtel-St.-Denis, 2° Montbovon, 3° Rue, (au-dessus du pont de la Broye), 4° Minières, 5° Cugy, 6° Estavayé (voie du lac à Montbec) 7° Cheires (voie de terre et du lac), 8° Montagny, 9° Dompierre, 10° Domdidier, 11° Port-Alban, 12° Morat, 13° Sugiez, 14° Chiètres, 15° Champagny, 16° La Singine, et 17° Heitenried (1).

Bureaux (il y a des) de péage 1° à Morat, avec des sous-bureaux à Chiètres, Freschelz et Sugiez, 2° à Domdidier, 3° à Estavayé, péage d'eau, appelé Montbec, avec des sous-bureaux à Sugiez et Port-Alban, 4° Rue, péage et pontenage, 5° à Châtel-St.-Denis, 6° à la Singine, péage et pontenage, et 7° près de Gutmannshaus pour l'argent de Chaussée du Lac-Domêne ou Noir.

Burg, 4 maisons, dont 3 dans la paroisse de Dudingen et 1 dans celle de Tafers.

---

(1) *Voy.* Arrêté du 17 septembre 1821, *Bulletin des Lois*, t. IX, p. 241; et pour quelques détails intérieurs, l'art. 2.

Burg (*Châtel*), village et sindicature de la paroisse de Morat, avec une population de 167 ames, 34 bâtimens, assurés pour 42,450 fr., et 132 poses de prés, 320 de champs, 48 de forêts, et 2 de vignes. A Oberburg il y a une maison de campagne, 6 habitations, quelques petits bâtimens, et à Unterburg 21 maisons, une boulangerie; im Kleinfeld, une maison, et im Pierrabessyfeld aussi une maison.

Burgbuhl, 2 maisons dans la paroisse de Tafers.

Bürgeln, *Burglen*, voy. *Bourguillon*.

Burgerwald, v. *Montévraz*.

Bürli, 2 maisons, paroisse de Rechthalten.

Burliandes [ruisseau des], affluent de la Jogne dans la commune de Charmey.

Burlin [vers-les-], groupe de 5 maisons alpestres près des Sciernes, par. d'Albeuve, préfecture de Gruyères.

Burlingen, petit hameau dans la paroisse d'Ueberstorf, contenant 4 maisons.

Bussy, village, qui avec Morens ne forme qu'une paroisse et sindicature; mais le curé, qui réside dans le dernier endroit, dessert les deux églises. Cette commune, qui est une ancienne seigneurie, est située près d'Estavayé, et elle contient 433 poses de prés, 363 de champs, 188 habitans, l'église [Sts. Sylvestre et Maurice] dont le gouvernement a la colature, 39 maisons, 1 moulin, 1 huilerie, 23 granges et 1 grenier. Jean Bisy de Bussy, donzel, eut pour fils Guillaume, 1356, qui testa en faveur de l'hôpital d'Estavayé, 1386. Jean Bussy, de Romont, existait en 1380, François de Biougie, donzel, de Lutry, en 1425, et Pierre Biougier, en 1512. Le 24 octobre 1558, le gouvernement, ne voulant pas permettre qu'un prêtre dise deux messes par jour, ordonna que le curé devait la célébrer alternativement un dimanche à Morens et l'autre à Bussy; mais comme en 1560 ceux de ce dernier lieu se refusèrent à acquitter des droits à l'église de Morens, on leur laissa le soin de chercher un ecclésiastique, sans préjudice pour le clergé

d'Estavayé. En 1655, on reconnut à Philippe d'Estavayé l'*omnimode juridiction* à Bussy, à condition que le droit de *messelerie* appartiendrait au gouvernement. L'église de Bussy n'étant qu'une filiale de celle de Morens, les habitans doivent fournir à la seconde le pain béni et faire les autres charges. Il existe deux Bussy dans le canton de Vaud, l'un dans le cercle de Moudon, et l'autre dans celui de Villars-sous-Yens, district de Morges.

Buth (le), ou *But*, petit hameau près de Lessoc, contenant une chapelle champêtre appelée du Roc (1), et 4 habitations.

C

Caisses d'épargne, il y a des, à Romont, Morat et Fribourg.

Calendrier, en novembre 1584 l'introduction du nouveau, ou *Calendrier grégorien*, occupa la diète helvétique à Baden, et le canton de Fribourg y fut représenté par un Mr. Meyer. Dès l'année suivante, l'imprimeur Gemperly offrit à chaque membre du Grand-Conseil un exemplaire du nouveau calendrier, orné des armoiries de la ville et du pays, et contenant, en outre, les prières du bienheureux Nicolas de Flue. En échange, on donna à l'imprimeur un muid de froment, 13 décmb. 1585. Le 18 avril 1586 le Petit-Conseil décida, que comme le nouveau calendrier avait été adopté et introduit dans le canton, une exception pour quelques localités n'occasionnerait que de la confusion, et que d'après cela les prairies ou pâturages, non seulement à Cugy, mais encore partout ailleurs devaient être ouverts le jour de la St.-George (23 avril). Joachim Schuel ayant suivi l'exemple de son collègue Gemperly, le Conseil lui fit un cadeau de deux sacs de froment, 28 novembre 1588. Vient ensuite l'imprimeur Quenzig ou Quenzi, qui obtint

(1) Notre-Dame-de-la-Neige.

un pour-boire (*Trinkgeld*) de 20 écus bons, 23 août 1678. Un réformé ayant introduit des calendriers non catholiques (*unkatholische Kalender*), le Conseil ordonna de le punir et de les bruler; cette affaire, très-importante alors, l'occupa les 24, 26, 28 novembre et 1er décembre 1605.

Nous ne pousserons pas plus loin ces doctes recherches; nous ajouterons seulement, que maintenant, par un arrangement conclu en 1824, l'almanach ou calendrier est une étrenne de nouvelle année pour les membres du Petit-Conseil et quelques employés. Nous désirerions qu'on renonçât à cette convention exigue, et que l'*Etat nominatif* soit complété et remplacé aux frais du gouvernement, au moins en partie, par un annuaire, à l'exemple des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Berne etc.

Carignan, paroisse de la préfecture de Montagny et du décanat d'Avenches, composée des communes de Carignan avec Portalban (dessus et dessous), Gletterens et Vallon, et contenant 383 poses de prés, 1159 de champs, 63 de bois, 36 de pâturages, 403 âmes, et 117 bâtimens, qui sont assurés pour 69,750 francs.

Carignan, chef-lieu de la paroisse du même nom, mais qui ne contient qu'une église (St.-Pierre) dont le clergé d'Estavayé a le patronage, 1 presbytère, et une maison, et au Chaffa une maison avec 1 moulin, une huilerie et une grange. Avec Portalban-dessus et dessous, Carignan contient 66 poses de prés, 333 de champs, 1 de bois, et 5 de pâturages. Carignan s'appelait jadis Dompierre-le-grand. C'est sous cette dénomination qu'on le trouve sur la carte de Vonderweid de l'an 1668 et dans les constitutions synodales de l'évêque Strambino. Un arrangement eut lieu au sujet de la dîme de St.-Aubin entre la cure de ce lieu et celle de Carignan, 1759 et 1760.

Caroz-d'Avos et d'Amont, 4 maisons, de la commune d'Albeuve, préfecture de Gruyères.

Carrée (on appelle une) un lieu de refuge qui date des tems féodaux, surtout dans le pays de la Broie. Ce sont des greniers longs et étroits, construits en pierre et couverts d'une manière solide, où les habitans se retiraient avec leurs bestiaux et provisions quand les nobles seigneurs guerroyaient entre eux, et n'épargnaient ni les pauvres serfs, ni leurs chaumières, la première chose qu'ils faisaient d'ordinaire étant de piller les demeures, de massacrer quelques personnes, et de ne laisser de leur passage désastreux qu'un monceau de cendres. Aussi dans cette contrée ne trouve-t-on presque point de maisons champêtres, mais bien de nombreux asiles pour les paysans des villages éloignés des châteaux, où en tems de guerre ils pouvaient trouver un abri. Aujourd'hui, ces carrées servent de grenier ou de logemens, et souvent aux deux usages.

Carres (ès, et Pré-devant-les-), 4 maisons du village de Pâquier, près de Gruyères.

Carroz (au), petit hameau contenant 6 habitations, dans la commune de Sorens, paroisse de Vuippens.

Castels-St.-Dyonisius, voy. *Châtel-St.-Denis.*

Cati, voy. *Kastels.*

Cergnes (aux), 3 maisons champêtres près d'Arlens, paroisse de Promasens.

Cerniat, *Serniat*, paroisse du décanat de la Val-Sainte et de la préfecture de Gruyères, contenant 653 poses de prés, 144 de champs, 49 de bois, 1040 pâquiers de pâturages; 450 habitans, dont 263 hommes et 187 femmes; 188 bâtimens, assurés pour 96,100 fr.; une église (St.-Jean et St.-Paul, m.), dont la paroisse a la colature, mais le curé bine avec Cresus; une chapelle (voy. plus bas), un presbytère et 14 maisons, y compris un détail de sel; ès-Usets, 4 maisons; en Luset, 2; au Borget, 6; aux Pelleys, 2; ès-Terrochons, une; près-de-l'Eglise, 2; au Champ-du-Rus, une; ès-Carayes, une; au Javro, 2 et une scierie; ès-Riaux, une et une scierie, aux Places, 2;

en la Savoleire, une; au Poyet, une; ès-Corbe-rasses, 2; aux Communailles, 2; au Petit-Praz, une; au Domaine de la Scierne, une; à la Valsainte, un couvent, une église, un moulin, une scierie et 6 bâtimens divers (voy. *Valsainte*); ès-Mossettes, 2 maisons; ès-Grenerets, une; ès-Botteys, 2; au Praz-d'Amont, 2; ès-Echelettes, une, et en tout 31 granges et 88 châlets. Le 3 février 1558, la forêt de Cerniat, contenant 900 poses, fut partagée par accensement entre les communes de Cerniat, Corbières, Villarvolard, Villarbeney et Botterens. Elle avait déjà été démarquée l'année précédente, et en 1561 elle donna lieu à une difficulté entre les communes intéressées. L'an 1590, il fut permis à la commune de vendre des communaux, sans la réserve d'un cens, pour se procurer les moyens de construire un pont en pierres sur le Javroz, pour faciliter les communications avec Charmey. Ce pont se trouvait dans le lieu appelé la Golletaz; emporté par un éboulement de terrain, dont on ignore l'époque précise, il ne fut pas reconstruit dès-lors, de manière qu'il a été remplacé par un petit pont de bois. Le 7 août 1605, Claudius a Villario donna 100 liv. pour fonder une chapelle sous le vocable de la Très-Sainte-Trinité; elle est située dans le pré nommé les Pelleys. Le 27 mars 1615, Cerniat obtint la séparation de Broc pour former une paroisse particulière. Le hameau du Borget (*Borgzet*) ayant été réduit en cendres au commencement du XVIII[e] siècle, on le reconstruisit tel qu'on le voit encore aujourd'hui. Dans la nuit du 23 au 24 décembre 1799, une partie du village de Cerniat fut consumée par les flammes. A l'occasion de ce funeste évènement, on remarqua qu'un mai planté près d'une maison atteinte par l'incendie éprouva toute la violence des flammes sans être endommagé, tandis que des poutres très-éloignées, qui servaient de palissade à une clôture, furent la proie du feu.

CHABLAIS-MOOS, voy. *Moos*.

Chabloz, *Chables*, village et commune de la paroisse de Font, préfecture d'Estavayé, contenant 160 poses de prés, 193 de champs, 96 de forêts et 48 de vignes; 284 âmes; un ancien château, 48 maisons, une fruiterie, une forge, 19 granges et 2 fours, ainsi que quelques habitations à la Carrière, aux Soults et au Pichaud.

Chaffa (moulin du), voy. *Carignan*.

Chaffa, *Chaffalo*, voy. *Riaz*.

Chamassu, *Tzschamassu*, une ferme et domaine avec trois petits bâtimens, paroisse de Marly.

Chambaroux, voy. *Brémudens*.

Chamblioux, *Chambiou*, *Chamblos*, 4 domaines et fermes, dans la paroisse de Givisié. Vers le milieu du xve siècle, la ville de Fribourg était en guerre avec celle de Berne et le duc de Savoie, baron du Pays-de Vaud. Le 20 avril 1448, 6000 ennemis à pied et à cheval se postèrent à Brétigny et à Givisié. A Chamblos les Fribourgeois en tuèrent beaucoup en tirant sur eux. La cavalerie de ces derniers occupait la hauteur où sont les fourches patibulaires (Galgenberg). L'enne-mi voulut la tourner; mais cette manœuvre ayant été observée depuis les tours de la ville, les jeunes guerriers firent une sortie, tuèrent un certain nombre de leurs adversaires avec leurs fusils et arbalètes, et les forcèrent à la retraite avec une perte de 60 hommes et beaucoup de chevaux. « Les Fribourgeois n'eurent aucun des leurs tués », dit la relation d'un contemporain, qui connaissait déjà l'art de faire des *bulletins officiels*. Quelque tems après quatre pâtres, qui gardaient du bétail à Chamblos, furent attaqués; trois restèrent sur place, et le quatrième, qui parvint à se sauver, mourut le lendemain. Le 11 mai une escarmouche eut encore lieu près de Givisié. Le 8 juin on se batit de nouveau à Chamblioux et Brétigny.

Le jour de St.-Pierre l'ennemi tua à Givisié un jeune garçon nommé Jean Clerc, de Belfeaux, âgé de

pour pouvoir payer cette somme; mais cette perception n'ayant pas pu être effectuée, on convertit, le 19 septembre 1450, cet impôt en un emprunt forcé de 3 jusqu'à 100 florins.

Les Fribourgeois ayant, dans la dernière guerre, incendié le hameau et couvent de Villars-les-moines, le prieur Jean de Greilly ou Grilly s'adressa au pape Sixte V, qui ordonna que les revenus des biens de la maison d'Hauterive, dont l'abbé Pierre d'Affry avait épousé la cause de Fribourg, seraient employés à rétablir le couvent, (9 avril 1448). L'abbé Antoine de Cerlier publia le mandat, sous peine d'excommunication, à Romont, Villa (St.-Pierre), Billens, Orsonnens, Charmey, Broc, Prés et Farvagny (1). En vain l'abbé Pierre, qui pendant le désastre se trouvait à Fribourg, se recria contre les informalités de la procédure; ce ne fut que le 9 octobre 1448 qu'il réussit à faire un accord, par lequel le prieur rendit tout ce qu'il avait obtenu, à l'exception d'une rente de 6 L. 15 s. sur Cugy, et d'une somme de 300 florins d'or. L'an 1540, la seigneurie de Villars-les-moines fut vendue par les Etats de Berne et Fribourg à Jean-Jacques de Watteville, avoyer de Berne, à la haute justice près, moyennant la somme de 6500 livres de Berne.

Guillaume d'Avenches obtint un dédommagement de 600 fl. Le 1er avril 1451, le comte de Neuchâtel prononça que Fribourg devait payer 100,000 florins du Rhin à la Savoye, sous une amende de 10,000 fl.; mais le duc Louis en céda 44,000, en 1452. La même année on eut des difficultés avec les paysans, à la suite desquelles on en décapita 8 devant l'hôpital (2) près de la fontaine de St.-George.

---

(1) Voy. sur *Villars-les moines*, qui depuis 1808 fait partie du canton de Berne, les *Etrennes fribourgeoises* de l'an 1808, p. 118.

(2) L'hôpital se trouvait à cette époque où sont actuellement les arcades.

Champ-des-deux (au), 2 maisons champêtres, commune de Prez, préfecture de Fribourg.

Champ-Olivier, *Champ-Noé*, *Champ-levé*. Ces bains ne sont éloignés que de 20 minutes de la ville Morat, et dans sa banlieue, sur les routes de Berne, Fribourg et Lausanne, dans une situation délicieuse et très-variée. Cet établissement, dont on ne connaît pas au juste l'origine, est la propriété de la société des carabiniers et vignerons de Morat. Le bâtiment, qui a la forme d'un T, et qui a été nouvellement réparé, est spacieux, commode et tenu proprement. La table et le service ne laissent rien à désirer, et les prix sont modiques. Ce lieu, outre des jardins, des allées, des promenades agréables, et la réunion de 6 bâtimens divers, est très-propre à faire des excursions dans les environs, qui tous offrent des points de vue charmans. Nous nous bornerons à citer d'abord Morat lui-même, où dans ses alentours les Suisses remportèrent, en 1476, une victoire qui est si célèbre dans nos annales; puis, nous nommerons Avenches, Payerne, Villars-les-moines, Greng, Courgevaud, le Löwenberg et d'autres campagnes encore, le beau lac de Morat, le Vuilly, qui est si pittoresque, les chaînes du Jura et des Alpes, et nous n'oublierons ni Neuchâtel, ni Bienne, Nidau et l'île de St.-Pierre. D'ailleurs, toute cette contrée est fertile et bien cultivée, sous un climat doux et sain, et à chaque pas l'on rencontre des habitans laborieux et industrieux. A Morat même, on trouve tous les secours et commodités nécessaires, et l'on y peut prendre, au bas de la ville, des bains chauds et froids du lac.

D'après une analyse chimique faite par feu l'apothicaire Vissaula, de Morat, ces eaux ont une température de 9 1/2 degrés, Réaumur, ce qui plus tard a été constaté par Mr. David Luthy. 128 onces de l'eau de la source ont donné, par l'évaporation, 260 grains d'une poudre d'un blanc grisâtre tirant un peu sur le

jaune. Lorsqu'on eut ajouté à 16 onces d'eau 1/2 once d'acide sulphurique, on obtint 3 pouces cubiques de gaz acide-carbonique par l'appareil pneumatique.

12 onces d'eau naturelle ont donné, par l'analyse chimique, à Mr. Vissaula le résultat suivant :

Oxide de fer	gr.	1, 11628.
Sulfate de chaux et de soude .	-	1, 11628.
Carbonate calcaire (1) . .	-	21, 95350.

Mr. Luthy, en échange, qui le 19 avril 1826 a analysé cette eau, a trouvé qu'elle est limpide, transparente, sans aucune odeur ni saveur particulières; que sa pesanteur est égale à celle de l'eau distillée, sans occider la surface des métaux, et que dans 16 onces il n'a découvert que 2 grains de parties fixes; savoir,

Carbonate de chaux . . .	gr.	1 7/8.
Sulfate de chaux	-	1/8.

Quelque soit cette différence d'opinion, ces bains n'en sont pas moins utiles dans des cas de faiblesse et d'atonie, pour les maladies rhumatismales et chroniques, les scroffules, cachexies, paralysies etc.

Champ-raclé, hameau composé de quelques habitations, près de la ville de Morat, sur la nouvelle route du marais du côté de Galmiz.

Champ-rion (au), une maison isolée dans la banlieue de la ville de Romont.

Champ-salé, v. *Zansallés*.

Champ-Thomas, 2 maisons éparses, commune de Corjolens, paroisse d'Onnens.

Champagny, v. *Gempenach*.

Champin, v. *Villarlod*.

Champotey- (dessus et dessous), hameau de 10 habitations, de la paroisse d'Echarlens.

Chandolan, *Champdolan*, maison champêtre dans la commune de Givisié.

Chandon, v. *Chandossel*.

Chandon (le), est un ruisseau qui a sa source au-dessus

(1) V. Gemeinnützige schweizerische Nachrichten, Bern, 1812, N.° 104 et 105.

de Lechelles, et qui, après avoir fait mouvoir plusieurs rouages, va se décharger au-dessus de Faoug dans le lac de Morat.

Chandon, *Chandon-le-creux*, hameau et commune, paroisse de Lechelles, préfecture de Montagny, contenant une église (St.-Jean-Baptiste), qui est le temple primitif de la paroisse, et que le curé dessert en binant, 10 maisons et une forge. Le territoire de cette commune contient 170 poses de prés, 211 de champs, 233 de forêts, et 11 de pâturages.

Jean d'Avenches, ses fils Pierre, Wilhelm et Henri, ainsi que sa fille Jacquette vendent au couvent de St.-André, de l'ordre des Prémontrés, la dîme de Chandon, 1352. En 1519, ceux de Chandon eurent une difficulté avec leurs voisins d'Oleyres au sujet d'un moulin, et en 1558 une transaction fut conclue avec les Payernois relativement à la dîme. En 1583, on intima l'ordre à ceux de Chandon d'accepter l'ecclésiastique que le clergé de Notre-Dame leur avait nommé, qui, en 1592, fut requis de faire bâtir la cure, s'il voulait tirer parti de ce bénéfice; cette colature parvint plus tard au gouvernement. (Voyez *Lechelles*).

Chandossel, *Chandon*, commune et hameau de la paroisse de Villarepoz, contenant 102 poses de prés, 188 de champs, et 181 de forêts, et 21 habitations. Guillaume et Jean de Praroman donnent à la ville de Fribourg leur moitié de tout le ressort des villages de Cressier et Chandossel, acheté, en 1480, d'Addo Asineir, ce qui fut confirmé une année plus tard par Jacques Mossu et Jean Rudella, leurs héritiers.

Channey, v. *Villarsiviriaux*.

Chante-merle ou *Tzantamerlou*, domaine et ferme dans la commune de Grange-pacot près d'Agy.

Chante-merle, une ferme près de Morat.

Chapelle, commune de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contenant 113 poses de prés, 195 de champs, 29 de bois, 6 pâquiers de pâturages

123 habitans, une chapelle (la Nativité), 1 presbytère, 20 maisons et une grange; aux Chapalettes, 2 maisons; et aux Chanes-derrei, 3. Le chapelain est nommé par Mgr. l'Evêque, sur une double présentation de la commune. En 1409, Richard d'Illens, donzel, avait des propriétés dans cet endroit qu'on écrivait alors *Capella*. Etienne Grivel avait reconnu six années auparavant en faveur de Girard d'Illens.

CHAPELLE, hameau et commune de la paroisse de Surpierre, contenant avec Coumin 108 poses de prés, 251 de champs, 82 de bois, 105 habitans, et seul une chapelle (Ste.-Brigide), 11 maisons et 5 bâtimens divers. La famille Daguet possédait la dîme de Chapelle en 1494 et 1513.

CHARAVET, *Cheravet* (au), petit hameau de la paroisse de Châtel, contenant 6 maisons et 2 granges.

CHARMAY, v. *Charmey*.

CHARMFY, v. *Galmiz*, arrondissement de Morat.

CHARMEY, *Charmay* (1), *Galmis*, très-grande paroisse de la préfecture de Gruyères, décanat de la Valsainte, avant 1798 du bailliage de Corbières, ne formant qu'une commune, divisée en plusieurs hameaux, et contenant 592 poses de prés, 414 de champs, 85 de bois, non compris les forêts des montagnes, 2066 pâquiers de pâturages, 621 habitans, dont 305 hommes et 316 femmes, et 440 bâtimens, assurés pour 212,050 fr. Déjà avant 1288 cette paroisse a été détachée de celle de Broc. Le curé de ce dernier lieu retire encore 12 batz par an de celui de Charmey.

CHARMEY est un grand et beau village paroissial, à six lieues au midi de Fribourg. On y trouve une église (2) (St.-Etienne) dont le gouvernement a la colature (3),

(1) En langue celtique, *car-maës* signifie belle praire. Voy. *Conservateur suisse*, t. IV, p. 185.

(2) Placée sur un mamelon, cette église est située à 862' (280 m.) au-dessus de Fribourg, et à 2816 (915) au-dessus de la mer.

(3) Depuis 1555, avant c'était la Valsainte qui en avait le patronage.

1 presbytère, 39 maisons, un détail de sel, un poste de gendarmerie, 3 auberges, 3 forges; ès-Charrières, 4 maisons; ès-Levanches, 6; en la Corbetta, 1; au Praz, 18; au Riau de la Maoulaz, 1; en la Perraoulaz ou Perrolaz, 2; au Record, 1; au Clos-du-Métral, 1; au Village-d'Amont, 1; au Lyderrey, 13, une tannerie et une chapelle (Ste.-Anne); ès-Sciernes, 5; en Sciernes, 1; au Vernez-des-Sciernes, 1; au Pré-des-Cornes, 1; au Grand-Praz, 1; au Fontany, 1; aux Arses, 3; au Crevey, 2; au Plamont, 1; à Pramaufex, 2; en la Daouda, 1; au Perret de la Tzintre, 2; à la Tzintre, 9; au Moulin-neuf, 1, 1 moulin, 1 scierie, 1 auberge; à la Monse, 2 maisons et une chapelle (St.-François); au Moulin-d'avos, 1 moulin; en Coppés, 1 et une chapelle (St.-Jacques); à l'Hermitage de la vallée de grâce, une maison et une chapelle (Ste.-Trinité); au Pré-de-l'Essert (*Riedmatte*), une maison, plusieurs petits bâtimens, une chapelle (St.-Grat); et en tout 99 granges et 200 châlets, outre 10 chapelles champêtres, que nous indiquerons successivement.

Le pays et val de Charmey, qui avec Cerniat et Cresus forme un arrondissement pupillaire, est situé à l'extrémité orientale de Gruyères. Son district est très-étendu, étant borné, d'un côté, par les anciens bailliages de Gessenay et Zweysimmen (canton de Berne), et, de l'autre, par ceux de Bellegarde, Planfayon, Bulle et Gruyères; et, comme nous l'avons déjà observé, il faisait jusqu'en 1798 partie intégrante du bailliage de Corbières. Cette contrée alpestre est composée des villages de Charmey, Cerniat, Cresus et Montsalvens (paroisse de Broc); le premier en était le chef-lieu, qui dans les anciens documens est appelé Fédières ou Feydières. Le-Praz était, à ce qu'il paraît, le lieu le plus considérable, puisque c'était là que le couvent de la Valsainte assemblait sa cour de justice, de 1369 à 1495, pour ce qui regardait les causes dépendantes de son fief. Il fut aussi le premier

habité, comme le prouve le chemin de la Monse, qui descendait par les Pontcloux et remontait au Grand-Praz.

En 1405, Girard d'Estavayé, seigneur de Cugy, châtelain de Romont, accensa, au nom du comte de Savoye, des fonds et édifices existants à Charmey près de la Jogne. On assure que dans la suite plusieurs familles s'associèrent pour venir bâtir dans l'emplacement où est actuellement le village d'enhaut et une partie de celui d'embas; qu'ils prirent le nom de *Federati*, fédérés, et que de là est venu le nom de Fédières. La tradition ajoute, que ce local fut choisi, afin d'être à l'abri de la bise. Tout le val de Charmey était autrefois plus peuplé et mieux cultivé qu'à-présent; la seule vallée du Rio-du-Motélon, où l'on ne voit que des gîtes et des châlets, pouvait jadis fournir 25 hommes armés (1). Les montagnes appelées le Cointin, le Praz-du-Cerf, la Fin-de-dom-Hugon (*v.* cet art.) étaient habitées; l'on y distingue encore l'emplacement des champs, et dans cette dernière il y avait vers la fin du 17e siècle un hameau composé de 15 ménages; sur le Grosmont même il existait des prairies, puisqu'en 1382 la Planey était divisée en quatre prés, situés à côté du mont qui porte le même nom, dont l'un aboutissait jusqu'à Outanna au-dessous de Brenleyre. En 1516, il y avait encore des prés et des pâturages en Crozet sur le Grosmont, qui s'étendaient aussi jusqu'à Outanna. L'on pourrait encore citer beaucoup d'autres endroits qui autrefois étaient habités, ainsi qu'on en voit actuellement dans l'Oberland bernois, dans l'Emmenthal, l'Entlebuch, les cantons forestiers etc., ce qui prouve, d'un côté, que la formation des grands domaines, soit dans les Alpes, soit dans le plat pays, est contraire à la population, en mettant entre les mains d'un seul ce qui

(1) En 1600, le régiment de Gruyères était fort de 1600 hommes; en 1782, seulement de 1100. A la première époque, le val de Charmey en fournissait seul 500, et à la seconde 200.

suffirait à l'entretien de plusieurs familles, et, de l'autre côté, que le changement de culture, à mesure que le prix des fromages haussait, a eu le même résultat, malgré des défenses faites tardivement (1); mais le besoin, qui est le principal moteur du travail de l'homme pour la conservation de sa vie, ramènera, avec les améliorations acquises depuis trois siècles, les choses sur l'ancien pied sans l'action et l'impulsion de l'autorité, qui, lorsqu'elle veut se mêler de tout, ne fait que gêner et retarder les progrès de l'industrie agricole, pour ne parler que de celle qui nous occupe dans ce moment. On voit encore par là que, si le village de Fédières a, sous le nom de Charmey, acquis l'étendue actuelle, ce n'est qu'aux dépends des autres villages de la paroisse et des habitations champêtres.

L'arrondissement du territoire de Charmey est d'environ 8 lieues, tout en pâturages depuis les rochers des Mortais jusqu'aux confins de la paroisse de Planfayon. Charmey a dû naturellement être de bonne heure l'entrepôt de l'énorme quantité de fromages qui s'y fabriquent annuellement, et qui, sous le nom de fromages de Gruyères, ou simplement du Gruyères, jouissent dans toute l'Europe d'une réputation bien méritée.

Les premières traces de seigneurie remontent au 11e siècle, et l'on croit qu'à cette époque Charmey faisait partie de la baronie de Corbières. La famille qui portait ce nom, et dont l'origine est la même que celle de Gruyères, est connue dans nos annales par son humeur turbulente et belliqueuse (2). Pierre de Gruyères, sire du Vanel, grand-bailli de Vaud en 1329, qui avait épousé Marguerite fille de Guillaume de Corbières, allégea le premier le sort des habitans de Charmey, qui étaient mainmortables. L'acte d'af-

(1) Principalement en 1750.

(2) Die Schweiz in ihren Ritterburgen, Coire, 1830; t. II, p. 26.

franchissement est de l'an 1319, pour lequel il fut payé 80 bonnes livres Lausannoises.

Girard, fils de Cono de Corbières, fondateur de la Valsainte (*v.* cet art.), eut pour apanage le fief de Charmey, 1280, qui faisait partie du mandement et de la châtellenie de Corbières. Le pays de Charmey est divisé par une chaîne de montagne, qui descend jusque dans le village, où on l'a coupée pour se frayer un passage. Le mamelon sur lequel l'église a été bâtie n'en est que le prolongement, ou, en d'autres termes, le contrefort. Le château de sire Girard Ier était situé vis-à-vis, sur l'endroit appelé la Motte, (1) d'où l'on peut dominer toute la contrée à droite et à gauche, et d'où l'on voit le Moléson s'élever dans les airs. En 1288, le seigneur de Charmey fit abandon de tous ses biens à son fils Girard II. Celui-ci était un bâtard que son père avait fait légitimer par l'empereur Rodolphe de Habsbourg, en 1283. Un autre bâtard, nommé Ulrich, qui avait aussi été légitimé en même tems, vivait encore en mars 1285. Cette circonstance explique la donation qui avait été faite avec le consentement des frères de Girard Ier. Son fils vendit, en 1325, la majeure partie de ses biens, ainsi que le château de Charmey, avec le consentement d'Alexie de Pont, sa femme, à Perrod de Gruyères, seigneur du Vannel, et à Rodolphe et Conon de Corbières, co-seigneurs de Bellegarde, pour 1200 liv. N'ayant point d'enfans, il donna tout ce qui lui restait aux moines; mais une fille, nommée Jeannette, étant venue au monde, les Chartreux lui rendirent une partie de ses dons. Mariée avec François Magnyns, bourgeois d'Aubonne, auquel on donnait le titre de baron, elle mourut sans postérité, et suivit l'exemple de sa famille, ce qui augmenta et consolida les biens temporels des disciples de Saint-Bruno. (Voy. l'art. *Valsainte.*) (2)

---

(1) *Mot* ou *mott* est, à ce que disent les savans, un mot celtique ou keltique, et signifie une élévation ou éminence.

(2) Le 3e vol. des *Châteaux suisses* (Die Schweiz in ihren

Dans le XIVe siècle, Charmey eut de nombreuses difficultés avec les nobles et bourgeois du bourg de Corbières au sujet de l'entretien des fortifications et de diverses prestations. (1) Le pays de Charmey était soumis à la mainmorte, dont il fut délivré successivement, mais non sans payer, et principalement le 1er septembre 1429, par Humbert, bâtard de Savoie, moyennant 500 liv. bonne monnaie savoisienne, tout en se réservant les droits et usages, tributs, cens, rentes de blé, argent, corvées, chapons, lods, et autres quelconques. En 1475, Charmey prit aussi part au traité de combourgeoisie fait avec la ville de Fribourg, pour lequel il payait annuellement la moitié d'un florin d'or. Ce traité, renouvelé le 1er mars 1501 entre Fribourg, d'une part, Corbières, Charmey et Vuadens, d'autre part, porte : 1° que, moyennant le florin d'or dû annuellement, ils seront quittes de toutes tailles, à l'exception des péages et pontenages ordinaires; 2° qu'à leur tour ils seront tenus d'aider et secourir les Fribourgeois, avec 4 hommes armés, dans toutes leurs affaires et guerres, à leurs propres frais. Dans la guerre de Suabe, on avait envoyé 80 hommes (1499), et dans celle d'Italie (1510, 11 et 12), aussi un secours de 24 combattans, ainsi que dans les années suivantes. Jean, comte de Gruyères, accorda au val de Charmey le droit de chasser les *malfaisans*, 1535. La famille de Prés, originaire de Rue, possédait un fief dans cette contrée, nommément à Feydières, le Praz, les Arses, Cerniat, Villarbeney, Châtel, d'un côté, et Broc, Botterens, etc., de l'autre, que Barthélemi de Prés vendit à l'Etat de Fribourg, en 1519, pour 3096 liv. 11 gros; à quelle époque le bâton de justice fut remis à Jean

---

Ritterburgen) contiendra une histoire très-détaillée des sires de Charmey et de toute cette contrée intéressante sous beaucoup de rapports, de manière que nous ne faisons qu'esquisser cet article.

(1) Die Schweiz in ihren Ritterburgen, tom. II, p. 274.

Brünisholz par Jean Bourquenoud, dit du Cimetière. Charmey subit le sort de la Gruyères en 1555, et, dans le rôle du décret du comte Michel, on trouve qu'il devait 300 fl. à Jacques Zampo, de Charmey, sous le cautionnement de Louis Fragnières. La même année les franchises, libertés et coutumes de la vallée furent en majeure partie confirmées, quoiqu'elles ne fussent pas écrites; l'une, entre autres, porte « que le seigneur ne pouvait saisir des individus du pays pour les cas criminels sans le concours et consentement des paysans du lieu, et ne pouvait imposer aucun ban de sûreté, sinon ceux que les paysans connaissaient. » L'année ensuite le Conseil de Fribourg leur abandonna la maison où la justice se tenait, avec la condition de payer annuellement 20 liv. à l'église, selon une coutume des anciens comtes. Une partie de la seigneurie de Prés étant encore soumise à la mainmorte, ceux de Charmey s'en rachetèrent en 1574 pour 1000 fl. Les Chartreux libérèrent leurs mainmortables en 1574 et 1576, moyennant 1500 fl.; mais leurs terres furent soumises au lod. On trouve encore un autre acte de l'affranchissement de la mainmorte, du 12 avril 1617, dans lequel l'Etat de Fribourg intervint auprès de la Chartreuse pour obtenir l'abolition de ce droit. Comme des fonds avaient été omis, on les délivra de cette oppression féodale le 16 septembre 1650, pour 400 fl. et une pistole. En 1563, il fut décidé que ceux de Charmey pouvaient, avec le concours du bailli de Corbières, nommer tous les trois ans les jurés, le lieutenant et le métral. En 1567, on leur permit de lever un impôt sur tous les biens de la vallée, pour réparer leur église. En 1569, il fut décidé qu'il leur était loisible de laisser enterrer les morts de ceux de Châtel, Cresus et Cerniat sur leur cimetière, sinon on devait les conduire jusqu'à Broc.

Jadis la vallée de Charmey était sous la juridiction de quatre seigneuries, mais la cour de justice était la

même pour toutes, sauf la différence du président. En effet, quand elle s'occupait des affaires de Corbières, c'était le lieutenant de ce bailliage qui siégeait au nom du seigneur. S'agissait-il de celui de Bellegarde pour le fief de Prés, c'était le métral de Jaun. Lorsqu'une question concernait les Chartreux, leur métral occupait le fauteuil; et, si la chose avait trait au Pré-de-l'Essert, c'était le châtelain du couvent d'Hauterive.

En 1577 et 1579, les communes de la Gruyères ayant arbitrairement refusé de soumettre leurs comptes à l'examen et au visa des baillis, on leur imposa des amendes; Charmey avec Cerniat, Cresus, Villarbenoît, Villarvolard, Vuadens et Botterens, payèrent 600 liv., la bannière de Gruyères 800, et Broc et Grandvillars 600. En 1604, on permit à ceux de Charmey d'amodier des vaches dans les anciennes terres, ce qui est une preuve évidente de la décadence de la culture. La levée d'un subside, sous le nom d'*argent de guerre*, en 1614 et 1632, donna lieu à des réclamations, refus, mutineries, arrestations, emprisonnemens et admonitions. Le château de Charmey était déjà ruiné en 1624, et le dernier pan de muraille s'écroula pendant l'hiver de 1824. En 1688, il est question d'un droit de poids pour les fromages, qui subsiste encore.

Depuis 1693, cette vallée avait plusieurs signaux à entretenir et à garder; mais, dès 1742, elle en fut exemptée. Nous plaçons ici une note omise plus haut. Dans les comptes du gouverneur Jacques Bugnard, on trouve, d'une part, « qu'il a reçu pour la pension du roi de France 12 écus 20 gros, et, d'autre part, qu'il a délivré à celui qui a fait la conjuration des loups, et d'autres bêtes, 6 fl. 3 gros. »

Le pays de Charmey avait le droit de tenir trois foires, pour les frais desquelles l'Etat payait 22 écus; celle de la St.-Barthélemi était surtout très-fréquen-

tée. (1) Qnatre jeunes gens, appelés *les gardes de la foire*, ouvraient une danse avec autant de filles de l'endroit; c'était le gouvernement qui payait le repas. Malgré cela, l'honneur d'être les premiers danseurs était brigué et très-dispendieux. Pour empêcher toute jalousie et préférence, chaque garde devait choisir sa danseuse parmi ses plus proches parentes. Dans le XVIIe siècle, une de ces foires donna lieu à une aventure tout-à-fait tragique. Deux centsuisses du roi très-chrétien étant en congé, devinrent épris de la même belle, et se disputèrent sa main. L'un d'eux fut préféré; et, lorsqu'il conduisit la fille à la danse, il rencontra son rival, et lui offrit un verre de vin. Ce dernier l'invita plus tard à sortir du cabaret. Après avoir défié son camarade, ils se rendent ensemble dans un pré écarté, appelé l'Epenetta, au bas des Arses. Ils convinrent d'abord de se battre à outrance, puis ils creusèrent une fosse pour celui qui succomberait. Le lendemain on les trouva tous deux morts sur place, percés de coups. Le souvenir de ce duel est peint en fresque sur la muraille d'une maison du village. L'un de ces champions s'appelait Remy, l'autre Gremion. A côté de cette peinture grossière, mais caractéristique, on en voit une autre qui représente un courrier à cheval, tenant en main une dépêche, et courant à toute bride pour annoncer au sénat de Fribourg la mort du comte Michel; mais il est poursuivi par une troupe de grues. (2)

La foire de la St.-Barthélemi devenant onéreuse et à charge aux habitans du pays, ils représentèrent qu'elle occasionnait des dépenses inutiles; que les quatre gardes faisaient trop de frais; que les domestiques et servantes s'absentaient pendant trois ou quatre jours; qu'ils négligeaient leur service et se ruinaient, et que les pauvres s'entassaient dans les granges, où ils mettaient tout en désordre. Cette foire fut

(1) En 1683, elle avait été transportée à la fête de St.-Laurent.
(1) Voy. *Alpenrosen*; 1823, p. 150, et 1824, p. 70.

supprimée en 1686. Malgré cela, le gouvernement continua à accorder les 7 écus d'usage, mais en ordonnant qu'ils seraient employés au soulagement des nécessiteux, et les ménétriers n'osèrent plus reparaître, sous une amende de 100 fl., partageable par moitié entre le bailli et les pauvres. Les deux autres foires furent abolies dans le même but en 1700, et celle de la St.-Barthélemi, en 1798 et 1799, n'eut qu'une existence éphémère.

Nous croyons devoir faire mention ici d'un ancien usage à l'occasion des rixes et batteries. Si elles avaient lieu dans un endroit public, tout homme d'office plaçait son couteau dans le plafond ou dans la paroi, et, en serrant le manche avec la main, il criait: « Au nom de Dieu et de leurs souveraines excellences, je vous impose les sûretés. » Ordinairement la querelle, souvent sanglante, cessait; mais par fois les parties belligérantes, après s'être fait un signe, et oubliant qu'ils étaient hommes et chrétiens, se rendaient à l'écart pour terminer le différend en plein air.

Cet usage, qui n'est guère connu que dans le canton de Fribourg, tire son origine de la féodalité; car losqu'un seigneur voulait affranchir un cerf ou lui céder une portion de son fief, il lui donnait un couteau, comme emblême de l'homme libre, à la sommation duquel il fallait obéir, sous peine d'un châtiment sévère, si son autorité n'était pas respectée.

L'église de Charmey, d'une architecture simple, mais élégante, a été rebâtie à neuf de 1735 à 1738, aux frais de dom Jacques Bourquenoud. Ce respectable ecclésiastique a légué un capital de 700 écus bons environ (en 1724 dom Bifraré y en a ajouté 400) pour faciliter et encourager les études des jeunes gens qui se vouent au sacerdoce. Outre cela, il a fondé la chapelle de Notre-Dame-naissante, avec Ulrich Bourquenoud, son frère, aussi prêtre (1695), en y annexant un revenu d'environ 100 écus, et 30 que la commune y a ajouté. Le chapelain a la charge de te-

nir une école publique des garçons; aussi sa mémoire est-elle encore en bénédiction et vénération dans cette contrée, comme l'atteste l'épitaphe que la reconnaissance a gravée sur la pierre de son tombeau. (1) Parmi les tableaux de cette église, on distingue un *Stabat Mater*, qui est d'un bon maître. Si l'on regarde du pied du grand autel par la porte ouverte, on découvre, comme au fond d'une percée, la colline boisée qui porte les débris du château de Montsalvens. Nous devons dire un mot du doyen Nicolas Dousse, originaire de Treyvaux, qui, né en 1732, mourut en 1805, après avoir été 50 ans prêtre et 45 ans curé à Charmey. Les habitans le regrettent encore, et lui ont aussi érigé un simple monument funéraire avec quelques vers, qui retracent ses vertus.

Sous des articles particuliers, le Pré-de-l'Essert, Lyderrey, Coppet ou Tzintre, Monse, Praz et Motélon, nous avons fait mention de quelques chapelles; mais notre tâche n'est pas encore finie.

La chapellenie jointe à l'église paroissiale a été fondée en 1501, et érigée en bénéfice en 1665, dont la collation appartient à la commune; dom François Taborat, sous le titre de vicaire ou altarien de Feydières, est, en 1512, le plus ancien des chapelains. Nous avons déjà parlé plus haut de la chapelle de Notre-Dame ou de *Cinq-Heures*, comme on l'appelle vulgairement, à cause de la messe qui doit être célébrée à l'aube du jour, et de la pieuse et utile fondation qui y est annexée. Pour ne pas nous écarter du chapitre de l'instruction publique, qui, sous tous les rapports, est le premier besoin de la société, nous ajouterons qu'il existe une ancienne fondation sous le titre de *Confrérie du St.-Esprit.* Par sentence du 31 mars 1699, le gouvernement ordonna qu'on de-

---

(1) " Ci-gît R. dom Jacques Bourquenoud, par ses bienfaits au temple de la Mémoire, par ses vertus au centre de la Gloire. †, 1743. " Il avait encore acheté la grande cloche, qui lui coûta 1200 écus.

vait prendre annuellement 30 écus bons sur les revenus de cette fondation pour augmenter le salaire du régent, et distribuer le reste aux pauvres, non en pain, lard et potages de fèves, comme anciennement, mais en argent. La famille Aragnin, actuellement éteinte, était, en 1702, la principale fondatrice d'un capital dont les revenus étaient destinés à faire distribuer des petits pains aux pauvres. Dans une assemblée de la commune, ces revenus ont été employés à salarier la maîtresse d'une école de filles, qui jusque-là n'existait pas; mais les prébendaires ont conservé le droit de la nommer; néanmoins, la commune peut en fixer le choix.

La chapelle de Notre-Dame-du-Pont-du-Roc est remarquable tant par sa situation dans un recoin à trois quarts de lieues du village sur le chemin de Bellegarde, que par son origine.

Jean Pettolaz, de Charmey, en 1692, fut emporté par la Jogne à la suite d'une crue subite des eaux, et jeté, comme par miracle, sur une grosse pierre qui se trouvait au milieu du lit du torrent, d'où l'on parvint à le retirer sain et sauf. En signe de sa gratitude pour cette faveur du ciel, il fit ériger à la même place une chapelle qu'il dédia à la Sainte-Vierge, en hypothéquant un fonds pour sa maintenance. L'évêque Pierre de Montenach confirma cette fondation en 1697. Cette chapelle, visitée par tous les passans, ferait le sujet d'un joli tableau alpestre, digne du pinceau d'un de nos paysagistes.

« La paroisse s'y transporte processionnellement plusieurs fois l'année. L'une de ces processions se fait en reconnaissance de la protection de la divine Providence, qui préserva le village d'un incendie total en 1799. Le feu avait éclaté la nuit du 23 au 24 novembre, et déjà une chambre était consumée lorsqu'on s'en aperçut. Le doyen Dousse s'engagea, avec la paroisse, de faire une procession tous les ans à cette chapelle pour obtenir le secours du ciel, et aussitôt

la promesse faite, le feu diminua, et le village fut hors de danger. » (1)

La chapelle de l'Ermitage est située dans la Vallée-de-Grâce et dédiée à la Ste.-Trinité, sous le vocable de St.-Paul, ermite, et du bienheureux Nicolas de Flue. L'époque de sa fondation est oubliée; on sait seulement que c'est un prêtre, nommé François Tornare, de Charmey, qui fit défricher le terrain, et y vécut en solitaire dans une petite maison qu'il avait fait bâtir à côté de la chapelle. Le 1er mars 1724, ce cénobite mourut en odeur de sainteté, après avoir légué ses livres, en 1717, à l'usage des ecclésiastiques de la paroisse, et ses meubles, avec deux ruches d'abeilles, à ses successeurs, sans néanmoins en avoir la propriété, afin de les attacher à la solitude. On ne connaît que cinq autres solitaires qui y aient demeuré. Maintenant cette chaumière est habitée par une pauvre famille; mais la commune y a mis la condition que s'il se présentait un disciple de Saint-Paul, elle devait lui faire place, et chercher un asile ailleurs.

« Le *patois* du Pays-de-Charmey, dit Bridel (2), est riche, surtout en mots consacrés aux détails de la vie et des occupations pastorales, qui ne se trouvent pas ailleurs : il porte un caractère frappant d'antiquité par la quantité de termes celtiques qui s'y trouvent conservés sans grand changement ; par exemple, on appelle un amant un *merchant* (3) : cette expression me surprit d'abord...., mais je crus découvrir l'origine de ce mot dans *merch*, une femme en celtique, *merched*, une jeune fille etc., d'où l'on

(1) Ce passage a été extrait d'une chronique manuscrite, intitulée : *Matériaux pour l'histoire de la Gruyères, en général, et pour celle du val de Charmey, en particulier.* Par François Bourquenoud, le jeune; 1816. Nous avons souvent utilisé cet intéressant manuscrit avec la permission de l'auteur.

(2) *Conservateur Suisse*, IV, p. 191.

(3) On prononce *Martschan* (note de l'auteur).

aura fait *merchant*, comme nous avons fait *damoiseau* de *dame* (1). Cet idiome, qui pourrait passer pour une langue distincte de toute autre, est très-agréable, et il est très-différent de celui qu'on parle dans la partie plate du canton de Fribourg. »

CHASSEURS (*Jäger*), v. *Gendarmerie*.

CHASSOTTE, la, (*Tzaschotta* en patois), 3 maisons de campagne avec fermes, granges, écuries, étables, fours, et une petite chapelle appelée Kämmerling (2), du nom d'un chanoine qui la fonda, dont l'une des maisons est située dans la paroisse de Villars, et les autres dans celle de Givisiez. L'une des maisons de campagne a, du côté du jardin, un péristyle avec une table de marbre noir incrustée dans la muraille et une inscription en lettres d'or de la teneur suivante :

« Jacques Daguet, maître boucher, et son épouse Elisabeth Loffing, nés sans fortune, mais pleins de courage en Dieu, se sont élevés à l'état d'aisance, et ont créé cet établissement par le travail, la probité, l'économie, une conduite humble et l'union la plus constante. Vous tous qui leur succéderez, imitez leur exemple ! Ce souvenir leur est dédié par leurs enfants reconnaissants Charles Schaller et son épouse bien-aimée Elisabeth Daguet. »

CHATEAU-COLLON, petit hameau de la commune de Gillarens, paroisse de Promasens, contenant 9 maisons et 4 petits bâtimens.

CHATEL, v. *Burg*, arrondissement de Morat.

---

(1) V. l'art. *Donzel*, dans le dictionnaire.

(2) D'après une tradition populaire, la famille Kæmmerling, éteinte en 1662 par Jean-François, doit descendre des Chambrier de Neuchâtel, depuis l'époque de la réformation, 1528-1530 ; mais Pierre Kæmmerling, le premier qui soit connu, a acquis la bourgeoisie de Fribourg, en 1580, pour 6 liv. ; or, s'il avait été un Chambrier, d'après le traité de combourgeoisie qui existait entre les deux villes, il n'aurait dans ce tems là rien payé, ainsi que d'autres. Jacques Kæmmerling protonotaire, prévôt et vicaire-général, fit une fondation en 1630, pour instituer les deux co-adjuteurs (*vulg.* Kindstäufer) du curé de ville, † 1634.

CHATEL-CRESUS, OU SUR-MONTSALVENS, commune et village de la paroisse de Broc, préfecture de Gruyères, contenant 105 poses de prés, 39 de champs, 33 de bois, 40 pâquiers de pâturages, 110 habitants, dont 62 hommes et 48 femmes, une chapelle (1) (St.-Nicolas, (évêque), dont le chapelain est nommé par la commune, 1 presbytère, 18 maisons, 1 cabaret, appelé vulgairement le *K*; d'Amont-de-Châtel, 3 maisons; ès-Chésallés, 1, et en outre 16 granges et 4 châlets. Les voyageurs ne doivent pas manquer de monter jusqu'au signal, au-dessus de Châtel, pour y jouir d'un des plus beaux points de vue de la Gruyères.

Cono de Corbières, co-seigneur de Bellegarde, pour récompenser les bons services que lui ont rendu les frères Marmet et Jean Morelli, de Châtel-sur-Montsalvens, les affranchit de la main morte, 1336. Cette commune, par sentence du 1er avril 1713, était justiciable à Charmey, et tenue à supporter toutes les charges et redevances du pays, à l'exception de l'argent de guerre, avant 1798. Le pays de Charmey paye annuellement 48 1/2 écus bons pour cette redevance (v. Montsalvens). Défense fut faite, en 1591, à ceux de Broc et Châtel de vendre ou louer des vaches hors des bannières de la Gruyères.

CHATEL-ST.-DENYS, *Castels et Kastels-St.-Dyonisius*, dont en latin on n'a pas manqué de faire *Castrum Sancti Dionysii*, en faisant remonter son origine jusqu'à Jules-César, ce qu'on aurait dû se donner la peine de prouver (2), préfecture bornée au nord et à l'est par celles de Rue, Bulle et Gruyères, au sud et à l'ouest par le canton de Vaud, contenant 3487 poses de prés, 4190 de champs, 2336 de bois, 1545 pâquiers de pâturages (3), 3533 habitans, et 919

(1) Cette chapelle a été construite et érigée en 1701. La rente du chapelain a été fondée plus tard.

(2) Voy. *Etrennes fribourgeoises*, 1806, 93.

(3) Dans les cadastres ces poses sont taxées 2,706,797, les bâtiments 301,916, et les droits féodaux 43,765 fr.

bâtimens, assurés pour 755,200 fr.; cette préfecture a un dépôt de lettres, un bureau de péage, 1 poste de gendarmerie, 13 auberges, 3 détails de sel, à Châtel, Semsales et Attalens, 7 inspecteurs du bétail, ainsi que divers autres établissemens. La grande route de Vevey traverse cette préfecture qui forme deux arrondissemens pupillaires, l'un composé des paroisses de Châtel et Semsales, et l'autre seulement de celle d'Attalens, et elle est le quatrième quartier du 4e arrondissement militaire ou de Gruyères. Le Préfet réside dans le chef-lieu; le Tribunal s'assemble les 1er et 3e lundi, et les deux directions des orphelins les 1er et 3e vendredi de chaque mois. Le *Coutumier de Vaud* est le code civil que l'on suit dans cette contrée, dont la culture et l'industrie sont presqu'exclusivement alpestres.

Chatel-St.-Denis, paroisse de la préfecture de même nom et du décanat de la Part-Dieu, contenant 946 poses de prés, 1661 de champs, 563 de bois, 1061 pâquiers de pâturages, 457 bâtimens, assurés pour 416,050 fr., et 1665 habitans. Prayoud et Fruences font partie de la grande commune, et avant l'an 1806 aussi Remaufens. Actuellement la paroisse est divisée en 3 quartiers, Châtel, Prayoud et Fruences; déjà en 1769 les communs et forêts avaient été partagés avec Remaufens. Cette paroisse est riche en pâturages, et on distingue particulièrement les montagnes de Noir- ou Niremont, Teysachaux ou Teysatzaux, les Précises, Grand-Praz, Corbettes, Alpettes, Molosy, Trêmettaz et autres, qui, avec les gîtes, contiennent 101 châlets et divers petits bâtimens au nombre de 25. Cette partie montagneuse fournit d'excellents fromages.

Chatel-St.-Denis, le bourg de ce nom est le chef-lieu de la préfecture; il est situé à dix lieues au sud de Fribourg, et à 2 de Vevey. Il contient un château dans lequel réside le Préfet, une église (1) (St.-Denis),

(1) Elle est à 541′ au-dessus de Fribourg, et à 2497, au-dessus

une chapelle (Sts.-Grat et Roch), 1 presbytère, 105 maisons généralement très-bien bâties, 1 boucherie, 6 auberges, 1 forge, 1 détail de sel, 1 bureau de péage, 1 dépôt de lettres, 1 station de gendarmerie, 4 moulins, 3 scieries, plusieurs magasins de fromage, et environ 20 granges. De plus, au Bourg, 15 maisons et 2 granges; aux Crêts, une maison; à la Coulaz, 1 maison et 1 grange; à l'Hermitage, 1 maison; à Montimbert, 4; aux Grands-Champs, 1; aux Fochaux, 1; Chez-les-Sires, 1 et 2 granges; à Neyrevaud, 1 maison; à Montmoirin, 4 maisons et 2 granges; à Lécheires, 1 maison; à Trimont, 3; au Bioley, 3; au Marais, 1; aux Corailles, 1; sur Scévaz, 1; au Charavet, 6 et 2 granges; à la Maréche (Maraiche), 1 maison; en Hayoux, 2; à la Rotaz, 2; à Pramonthaux, 2; au Crey, 6 et 1 grange; aux Battiaux, 1 maison; au Champ-Rio, 1; à Plagnières, 6, 1 moulin et 1 scierie; à Maudens, 4 maisons et 1 grange; Sous-Maudens, 1 maison; aux Terreaux, 1, et une grange; au Suchet, 1 maison; à Prauthey, 2; au Praz-Brelan, 1; à la Scierna (*Ciergnaz*), 1; au Chêne, 2; en Villars, 7 maisons et 6 granges, outre divers petits bâtimens épars. (v. *Lussy*, *Lac*).

Châtel-St.-Denis est une ancienne seigneurie. Jean, co-seigneur de Castello, Isabelle, sa femme, et Wilhelm, leur fils, chanoine de Lausanne, proposent au comte de Savoye de lui vendre cette seigneurie, à l'exception du Vidomat et de celui de Remaufens; le comte accepte cette offre, à condition que tous abergataires (emphytéotes) doivent bâtir dans la nouvelle ville qu'il se propose de bâtir, 1296 et 97.

La porterie (*v.* cet art.) de Châtel avait été cédée par le comte de Savoye à Perrod Tyeri, qui la vend

---

de la mer. Le curé est nommé par le chapître de St.-Nicolas; la seconde place est un bénéfice pour un instituteur chargé d'enseigner les premières classes latines, fondé par feu Mr. le curé d'Eglise; cette famille en a la nomination. La paroisse nomme le chapelain, ou la 3e place qui est un simple service.

à Wilhelm de Nigra-aqua (d'Eau-noire), bourgeois, pour 306 liv., 1318. Le comte Amédée de Savoye accorde des franchises au bourg de Châtel, 12 Janvier 1336 (1). Pierre de Cly, seigneur de Rupe aurea (Roche-d'or), vend à Iblet de Challant le bourg et la seigneurie de Châtel pour le prix de 7000 florins d'or, 1385. Bonne de Bourbon, régente de Savoye, confirme, 1387, la vente de cette seigneurie, que Pierre de Cly avait obtenue d'elle sous hommage noble et lige, l'an 1384 (2). Iblet de Challant aberge la porterie de Châtel aux jugaux Perrod et Jacquette Cerstel, qui l'avaient perdue par une aliénation faite sans la permission de leur seigneur, 1390. François, fils du précédent, vend à son parent, Aymo de Challant, la seigneurie de Châtel pour 6240 fl. d'or à 12 gros de Savoye, 1419. Vuillermus Mistralis, de Rue, du consentement de sa femme, Amphylésie Spoleri, vend divers cens à Châtel et Fruyens, 1442. Les Fribourgeois avaient une hypothèque sur la châtellenie de Châtel, dont ils dépossessionnèrent Louis de Bonnivard, qui l'avait acquise de Jacques et Guillaume de Challant; mais ayant été réintégré dans sa propriété par le grand-bailli de Vaud, il la vendit à François de Gruyères, qui à son tour la céda à Bernard de Menthon, pour le prix de 3064 fl., 15 gros de Savoye, 1444 et 1446 (3). A cette époque les Fribour-

(1) Le Conseil de la ville municipale et souveraine de Fribourg les confirma le 15 Janvier 1573.

(2) Pierre de Cly, chevalier, révendiquait le château de Cly dans la vallée d'Aost, qu'Amédée de Savoye lui avait enlevé ensuite d'une sentence; par convention de l'an 1384, la maison de Savoye lui céda la seigneurie de Châtel sous l'hommage indiqué ci-dessus, et, en outre, un dédommagement de 14,000 florins d'or.

(3) En 1445 et 1447, Jacques et Guillaume de Challant avaient vendu le château de Châtel à Louis Bonnivard, de Chambéry, pour 3064 fl., 4 gros, à titre de rachat. L'an 1465, ce dernier céda tous ses droits sur Châtel à François, comte de Gruyères, pour 2000 ducats et 100 écus de Savoye

geois avaient déjà un acte obligatoire de 1900 florins contre Jacques de Challant, seigneur de Châtel et Vuissens. En 1461, les Fribourgeois en qualité de créanciers s'étaient emparés de Châtel, et Pierre Perrotet leur en rendit compte. L'année ensuite, ils furent sommés de paraître devant le grand-bailli de Vaud; mais l'on finit par prendre divers arrangemens. Jean Busquet, ne pouvant être admis à prêter l'hommage lige pour la porterie de Châtel, l'abandonne à Bernard de Menthon, quoique cet office ait longtems été exercé par sa famille, 1478.

Les ressortissans de Châtel étant en difficulté avec leur seigneur, Antoine de Menthon, des arbitres prononcèrent: 1.° Que d'après la coutume de Vaud le lod serait au 13e denier; 2.° que le focage pour la porterie serait d'un denier de cens annuel par feu; 3.° que la tête de tout animal tué appartiendrait au seigneur; 4.° que le subside dû à ce dernier serait de 20 fl. d'or, à 12 s.; et 5.° qu'ils demandaient 12 fromages ou vacherins pour leurs peines, 1484. George de Menthon prend possession de Châtel, et ses ressortissans lui jurent fidélité, 1494. L'an 1497, le banneret Antoine de Praroman, de Fribourg, avait une lettre de rente de 900 fl. contre George de Menthon, qui, la même année, était en difficulté avec Louis de Menthon, à quel sujet le grand-bailli de Vaud, Jean d'Estavayé, rendit une sentence. Pierre et Antoine de Belleforti, agissant au nom de leurs femmes, Claudine et Antoinette de Menthon, vendent au gouvernement de Fribourg le château et la seigneurie de Châtel pour 12,000 fl. petits d'or, à 12 gros, par acte du 18 Juin 1513. Charles, duc de Savoye, vend, à titre de rachat, Châtel-St.-Denis à Bernard Musy, de Romont, pour le prix de 4000 écus d'or, 1528. George Muriset, co-seigneur, et Pierre Castella, châtelain, au nom de sa mère Isabelle, veuve de Jean Castella, co-seigneur, abergent un four, 1546. Claude Duvillard, chanoine de St.-Nicolas, est nommé par le

Conseil de Fribourg curé de Châtel. Le tiers des amendes encourues par la non-célébration des fêtes est alloué à la fabrique de l'église, 1562. En 1568, François Blanc, donzel, de Vevey, Jean Musy, donzel, de Romont, ce dernier en qualité de procuré de François Castella, l'aîné, donzel, de Gruyères, et la veuve de Pierre Castella avaient plusieurs parts à la seigneurie de Châtel. Un manteau ayant été perdu en 1569, on proclama à l'église, que celui qui l'ayant trouvé ne le rendrait pas, ne pourrait pas participer au pain béni et à l'eau lustrale, à quelle occasion un procès eut lieu entre Pierre-Jacques Cordier, d'une, et François Berthod et sa femme, Jeannette, d'autre part. L'année 1581, la juridiction de Semsales fut réunie à celle de Châtel. Le bourg obtient la concession d'un marché hebdomedaire, 1585, qui fut confirmé en 1593, et qui, déjà alors, se tenait le lundi (1). Déjà l'année 1585, le gouvernement de Fribourg avait confirmé une sentence à ceux de Châtel, qui leur accordait le droit de faire désalper les étrangers avant le 10 mai et le 1er août, d'après le calendrier réformé; l'année ensuite, le nouveau calendrier fut introduit dans tout le canton.

Comme, en 1562, il y avait déjà à Châtel 28 carabiniers (vulg. *tireurs*), le gouvernement leur accorda, le 12 mai, une pièce de drap (*ein Stück Schürlitz*), dont on faisait des prix, qui jusqu'au commencement de ce siècle étaient connus sous le nom de *culottes* (Hosen), qui plus tard furent remplacés par des prix

(1) Ce marché a encore lieu, mais il est presque nul; seulement dans la belle saison on voit quelques marchands de poterie et des revendeuses de fruit, l'usage étant d'aller vendre le lendemain ses productions à Vevey et d'y faire ses emplettes. C'est un abus à signaler et à réprimer. Les deux foires qui s'y tiennent tombent sur le lundi avant la St.-Simon et St.-Jude, et l'autre le lundi avant la St.-George, en avril; elle est connue sous le nom de *foire du chanvre*, parce qu'on y vend principalement de la graine de cette plante.

en argent sous la même dénomination (1). Les habitans de Châtel s'étant plaints que l'existence de plusieurs co-seigneurs leur causait beaucoup d'embarras, il fut résolu à Fribourg qu'on les rachèterait pour la somme de 2092 couronnes ou écus, 19 avril 1574. En 1575, il fut décidé que ceux de Châtel étaient francs du lod, mais que les étrangers le devraient au septième denier.

Le vidame François Blanc, de Vevey, obtient, a cause de sa fidélité, la concession de six poses de bois en Bochet-Jantin, et, en outre, la permission de chasser et de pêcher dans le lac de Lucel (v. l'art. *Lussy*), comme le bailli, 17 juillet 1577 (2). Le 7 août suivant, la cure est accordée à D. Alexandre Ropra, à condition que dans l'espace de trois ans il bâtirait le presbytère, et qu'ensuite il donnerait au chapître annuellement 20 liv. L'année ensuite, on fit conduire des tuiles depuis la porte des étangs de Fribourg pour couvrir le toit du château (*das obrigkeitliche Haus*) de Châtel, 1578. Ceux de Châtel, après avoir fait fondre une grande cloche, imposèrent le curé de 60 et les riches de l'endroit de 25 liv., ce que ceux-ci, le pasteur à leur tête, trouvèrent si déplacé, qu'il fallut avoir recours à d'autres ressources pour faire face à cette dépense. L'année ensuite, le château ayant été rebâti, les ressortissans de la seigneurie furent obligés de faire les charrois de bois de construction, et ceux de Bulle, La-Tour, Vuadens et Vaulruz de conduire les tuiles. En 1580 et 1581, on construisit, de concert avec le seigneur de Blonay, un pont, appelé de Féguières, sur la Veveyse audessous de Châtel, qui coûta 2000 liv. On prit des

(1) En 1636, le gouvernement leur concéda une place de commun aboutissant à la montagne de Molliesruche ; leurs premiers statuts sont de l'an 1752.

(2) En 1590, la ville de Genève formait des prétentions sur cette vidamie, mais le gouvernement de Fribourg intervint par des protestations, de sorte que la chose en resta là.

pierres à Semsales, que ceux d'Attalens et Bossonnens devaient conduire sur les lieux. Le sire de Menthon ayant remis divers titres concernant la seigneurie de Châtel, on lui fit un cadeau en argenterie. Comme le chapitre de St.-Nicolas a la colature du bénéfice de Châtel, on le charge, 1583, de faire reconstruire la cure. On accorde au bailli de Châtel l'autorisation de permettre à ses administrés de vendre des bardeaux avec discrétion à Vevey, 1590. Tous ceux qui s'étaient refusés à conduire le bois nécessaire pour réparer le château de Châtel, furent condamnés à une amende de 50 fl , les ressortissans étant tenus à maintenir les fortifications, 1616. André Jeoffrey prête hommage au gouvernement pour la vidamie de Châtel, 1591. Après son décès elle parvint à Nicolas Jeoffrey, 1615 (1). Ceux de Châtel étaient francs du péage de Blonay et Vevey, 1685, 1697, et déjà en 1604 le bailli de ce dernier lieu avait déclaré que pour les grains qu'ils conduiraient au marché, ils ne devaient que 4 den. par sac, et que les vins provenant de leurs vignobles étaient exempts de tous droits. En 1619, le gouvernement acheta la montagne de Teysachaux de Benoît Studer, au nom de sa femme Anne, née Wild. Nous avons oublié de dire plutôt, ce qui sans doute était inutile, que dès le 16e siècle la seigneurie de Châtel-St.-Denis formait un bailliage, dont les armoiries sont une aigle noire dans un champ blanc. Ce bailliage parvenait ordinairement au secrétaire du conseil (*Rathsschreiber*). En 1743, on constuisit la route de Châtel à Vevey, qui, comme toutes celles de cette époque, est très-mal tracée ; mais, comme encore à-présent, on ne peut rien attendre de mieux des ingénieurs et architectes-*amateurs* En 1753 et 54, on établit une halle pour le fromage et le

(1) Le 3 mars 1629, le conseil de Fribourg acheta du même tous ses droits sur la seigneurie de Châtel pour 10,500 écus au soleil, 100 écus pour les épingles de sa femme et 40 écus pour étrennes à ses enfans.

vin à Châtel, et en 1773 une tuilerie. En 1789, le conseil de Fribourg acheta de l'hôpital de Vevey un fief à Châtel pour le prix de 1415 écus bons. Un autre avait déjà été acquis, en 1717, pour 700 écus petits. Le pont sur la Mortigue date des années 1763 et 1774.

Le péage de Châtel dépendait autrefois du château de Rue, et se percevait à Semsales. Par ordonnances des années 1584 et 1766, il fut définitivement transféré à Châtel même; le 15 février 1770, ceux de Châtel, Semsales et Romont furent, par bonté paternelle, exemptés du péage pour les objets servant à leurs besoins personnels, et le 25 mai 1821 cette faveur fut continuée aux habitans de Châtel et Semsales, avec les restrictions nécessaires pour prévenir les abus.

La sortie principale des bois de la Gruyères a lieu par le bureau de Châtel. En 1808, cette exportation consistait en 13,380 planches, 2,913 paquets de litteaux, et 239,100 échalas; et du mois de juillet 1828 à la même époque 1829, en 1830 chars de bois, 20,354 douzaines de planches, 3,324 douzaines de lattes, 10,228 pièces de bois de construction, et 2,767,000 de miliers d'échalas.

Le bourg de Châtel percevait un droit de maille (*Ohmgeld*) des cabaretiers, comme plusieurs autres (*v.* Romont). Par arrêté du 13 mars 1813, cet impôt portait 8 bz. par char, dont 737 furent encavés dans l'espace de sept années. Ensuite de la loi du 27 janvier 1820, le gouvernement prit ce droit à lui, afin de régulariser la perception de cette branche des revenus publics, contre l'indemnité d'une rente perpétuelle, mais rachetable, de 45 fr. 5 bz. par an (arrêté du 12 décembre 1821).

Les sujets du seigneur de Châtel-St.-Denis devaient à leur seigneur le droit de *drôle*, c'est-à-dire contraire aux bonnes mœurs; mais vers l'an 1350 on l'échangea contre un cens annuel d'avoine, que chaque chef de famille a payé jusqu'en 1798, probablement sans en connaître l'origine.

On trouve dans le *Conservateur Suisse* (1831, p. 314 — 387) un article très-curieux au sujet d'un procès fait à des Juifs de Chillon et Châtel-St.-Denis, qui étaient accusés, même dans une majeure partie de l'Europe, d'avoir empoisonné les eaux des fontaines publiques, et la manière cruelle et barbare dont ils furent traités et exécutés; car, on ne se contentait pas de les mettre à la torture et de les décapiter ou pendre après les aveux que leur avait arraché la douleur, mais, sans autre forme légale que l'abus de la force, on les massacrait, brulait, écorchait, coupait par quartiers; et un jour la populace de Villeneuve enfonça la porte du château de Chillon, enleva tous les juifs qui restaient encore dans les cachots, et en fit un horrible holocauste. Le comte de Savoie, au lieu de punir ces brigands atroces, se contenta de leur infliger une amende, faisant ainsi tourner à son profit la fureur de ses sujets.

Chatelard, *Tzâtelard*, 2 maisons champêtres et une grange, paroisse de Lechelle.

Chatelard, *Châtellard*, village de la paroisse de Grangettes, préfecture de Romont, contenant 451 poses de prés, 584 de champs, 123 de bois, 9 de pâturages, 313 habitans, une chapelle (St.-Bernard), un presbytère, (ce chapelain est nommé par Mgr. l'évêque, sur une double présentation de la commune), une pinte, 51 maisons, 5 granges, 2 fruiteries, une scierie, une tuilerie, 1 détail de sel, et à Grandfontaine, 6 maisons et 8 granges. Louis de Savoie, qui devait 616 fl. à Antoine de Montagny, lui cède la seigneurie du Châtellard sous hommage lige, 1449. Le gouvernement de Fribourg en fit l'acquisition, en 1564, pour le prix de 528 florins petits d'Armogaspard de Roveréa et de Marguerite de Genève, sa femme, qui était une descendante d'Antoine de Montagny. En 1581, les communes du Châtellard, Estévenens, Grangettes et Romanens firent un accord au sujet de quelques pâturages. François de Challant, baron de

Villarzel et seigneur d'Attalens, vend à l'état de Fribourg divers cens à Villaraboz et le Châtellard pour 1100 fl. de Fbg., 18 mai 1589. L'an 1595, l'on fit prendre des informations auprès des vieillards de cette commune, pour savoir où se trouvait la potence, dont il ne restait plus de traces.

Chatelet (au), domaine, maison de campagne et ferme à quelques pas de la porte de Romont près de la maison du tirage; à côté du Châtelet il y a un jardin avec un joli pavillon.

Chatillon, une maison champêtre avec 2 petits bâtimens dans la paroisse d'Ecuvillens.

Chatillon, hameau et commune de la paroisse de Lully, préfecture d'Estavayé, contenant 79 poses de prés, 114 de champs, 79 de bois, et 18 de vignes, 120 âmes, 26 maisons, 3 granges, 2 greniers, et le Moulin-de-Font avec scierie et huilerie. Châtillon était jadis une seigneurie que Boniface de la Molière vendit à son frère utérain Antoine, en 1508, qui avait aussi la jouissance de la maison forte, du domaine et de la seigneurie de Font; mais comme Boniface avait aliéné, au préjudice de l'hommage dû au gouvernement, la meilleure partie de cette seigneurie, elle fut, à cause de cette félonie, dévolue au fisc; cependant, Antoine obtint, par grâce spéciale, le restant pour le prix de 7390 liv., sous la promesse de ne jamais l'aliéner ni hypothéquer sans le consentement du conseil de Fribourg, 21 juin 1512. En 1334 et 1404, on trouve déjà des nobles qui portaient le nom de ce fief.

Chatonnaye, *Châtonnaye*, *Chattonaye*, *Chastonaye*, paroisse de la préfecture et du décanat de Romont, contenant 328 poses de prés, 575 de champs, 118 de bois, 261 habitans, et 69 bâtimens, assurés pour 86,250 fr. Dans le village de Chatonnaye l'on trouve une église (Ste.-Anne), dont le gouvernement, sur une triple présentation de la paroisse, a la colature, 1 presbytère, 14 maisons, 1 détail de sel, 11 granges, 9 greniers, 1 scierie, 2 fruiteries, et 3 ou 4

habitations à la Bruyère. Deux Jacques de Chastonnaye, seigneurs de Vuissens, étaient châtelains de Romont, l'un en 1254, et l'autre en 1385, qui laissa cinq filles, dont Isabelle épousa Bernard Mayor, de Lutry, et Antoinette Guillaume de Challant. Perrot et Marmet de Corbières, damoiseaux, ratifient une donation faite par leur oncle Aymo de Chastonnaye en faveur du couvent de Hautcrest, 1352. Rodolphe, son fils, renouvelle, 1405, une reconnaissance faite en 1319 par Jacques. Jacques de Chastonnaye, donzel, seigneur de Vuissens, vend à Catherine, femme de Vuillem, de Villa, donzel, un cens de 100 sols dû par Jean Estoppeis, alias Pittet, de Chastonnaye, ainsi que la dîme du même endroit, 1421. Le duc de Savoye oblige 7 hommes de Chastonnaye à contribuer aux fortifications de la ville de Romont, 1432. Jean Maillard se plaint, 1562, que le bailli de Moudon a violé sa juridiction à Châtonnaye. En 1582, le gouvernement de Berne prétendait avoir la souveraineté sur la maison des *Coquins*, alias Veillards ou Pages, et celle des Prélats, surnommés Evêques, à Chastonnaye. Il était encore question de cette affaire en 1590, au sujet d'une confiscation faite par le même bailli. Trois années plus tard, il fut permis au commissaire général Moratel, qui possédait déjà les 3/8 de la dîme, d'acquérir encore l'autre huitième en acquittant le lod. En 1603, un individu de Chatonnaye avait été accusé de sorcellerie, mais la chose fut terminée par une sentence arbitrale qui l'acquitta de la plainte.

A peu de distance de Trey (Vaud), du côté de Chatonnaye, était jadis un village appelé le Reposoir, qui n'existe plus, mais bien une maison située sur un fonds appelé *lou Réposiaou*. En 1275, le château Contesson près de Trey fut brulé par les troupes de l'évêque de Lausanne, Guillaume II de Champvent.

Chatrossin, (au Clos-), groupe de trois maisons, commune du Pâquier près de Gruyères.

Chaumont., hameau du Bas-Vuilly, paroisse de Motier,

composé de 5 maisons et une grange, au nord de la Broye, entre Sugiez et la Sauge. Voy. *Praz.*

Chaussiez, petit hameau, commune de Prez, préfecture de Rue, composé de 5 maisons.

Chavannes, fauxbourg de la ville de Romont, contenant 31 maisons, 4 auberges, 1 brasserie, 15 grange-écuries, 1 four bannal, 1 forge, 1 tannerie, 1 magasin de sel, 1 fruiterie, et la voirie.

Chavannes (en) -d'amont, -du-milieu, et -d'avos, 3 maisons, commune du Pâquier près de Gruyères.

Chavannes-les-forts, (*Le-fort*) et *Chavanes*, village et commune de la paroisse de Siviriez, préfecture de Romont, contenant 213 poses de prés, 335 de champs, 127 de bois, 73 de pâturages, 227 habitans, 1 chapelle (St.-Nicolas), dont la commune a la colature, 26 maisons, y compris un presbytère, 2 moulins, 1 scierie, 1 huilerie, et divers petits bâtimens; et aux Mettraux, 2 maisons et 2 granges (voy. *La Pierra*).

Amédée Mistralis, de Rue, chanoine de Lausanne, du consentement de sa nièce Agnès de Mistralis, accense des terres à Rolet, fermier à Chavanes-les-Forts, 1381. Le Bourgmestre et le conseil de Lausanne recommandent au gouvernement leur concitoyen Jean Copin, dont les blés provenant de la dîme de Chavanes-les-forts avaient été arrêtés à Romont, 1545. Jacques de Billens avait légué jadis cette dîme à la chapelle de Morlens, au sujet de laquelle une sentence fut rendue en 1561. En 1580, un M. Musy possédait le fief de Chavannes, qu'il avait reconnu comme noble. Les bourgeois de Moudon ayant renoncé, par acte du 10 août 1646, au coupage de bois ès-Joux (forêts) de Rue, situées à Chavannes, on leur cède les cens usités, 1646.

Chavannes-sous-Orsonnens, village et commune de la paroisse d'Orsonnens, préfecture de Farvagny, contenant 185 poses de prés, 518 de champs, 159 de bois, 20 pâquiers de pâturages, 150 habitans, 1 chapelle (Sts.-Jean-Baptiste et André.), 18 maisons,

1 moulin, 1 scierie et divers petits bâtimens; et une maison en Sauge-Marion; 6 en la Fortune, et 3 à la Fin-derrey. En 1295, Rodolphe, Cono et Guillaume Lombard possédaient des fonds à Chavannes. Déjà en 1250, Willimus de Pont avait cédé au monastère d'Hauterive un ténement appelé *eis Triboliours*. En 1278, Nicolas dit *Chautalet*, de Payerne, a légué au même couvent tout ce qu'il y possédait. En 1727, on y avait établi une tannerie.

Chavanettes, petit hameau près du bourg de Rue, contenant 7 maisons.

Cheire, *Cheires*, *Chayres*, *Cheyres*, *Cheyro*, *Chères*, village paroissial de la préfecture d'Estavayé et du décanat du même nom, contenant 62 poses de prés, 346 de champs, 284 de forêts, et 73 de vignobles, 253 âmes, 55 batimens, assurés pour 42,800 francs; 1 église (St.-Nicolas), dont la paroisse a le patronage, 48 maisons, 2 auberges, 1 moulin, 1 poste de gendarmerie, et 6 bâtimens divers. Le village est situé sur les bords du lac de Neuchâtel, à 2 petites lieues d'Yverdon et à 7 de Fribourg. Les boissons peuvent être introduites à Cheires par la voie de terre et du lac depuis l'arrêté du 17 septembre 1821. Cette localité produit beaucoup de vin, et, quoiqu'il soit d'une qualité très-inférieure, il ne se vend pas moins bien. La paroisse de Cheires est sous le régime du *Plaid général* de l'an 1613. Cheires est une ancienne seigneurie, qui, en 1305, appartenait à Ulrich dit de Challo. En 1368, Rolet, co-seigneur de Corcelles, concède à Guillaume de Langino des cens à Cheire, Yvonand, Font etc. Henry d'Illens, de Cugy, vend à Jean de la Molière, seigneur de Cheyre, des droitures féodales dans ce dernier lieu. Jean de la Molière possédait déjà cette seigneurie en 1502. L'Etat de Berne réclame pour le curé d'Yvonand une dîme à Cheire, la fondation n'ayant pas été faite pour une messe (1533), et comme il ne la percevait plus en 1567, il demande que les repas accoutumés soient

abolis. La commune de Cheire abandonne à Henri de Praroman, seigneur de Cheire, co-seigneur d'Yvonand, de la Molière etc., gentilhomme et conseiller de Lausanne, ses droits sur une pièce de terre. En 1621, le même fit l'acquisition d'une vigne. Déjà l'année 1609, les frères Jacques et Henri de Praroman, de Lausanne, abandonnèrent à la commune de Cheire le four bannal avec la faculté de pouvoir bâtir des fours particuliers, moyennant le cens annuel d'un quarteron de froment et de deux de méteil, payables par chaque communier. En 1623 et 1644, on leur confirme le droit de haute juridiction. L'hôpital d'Yverdon possédait des droitures féodales à Cheire en 1657. Le 14 mai 1704, le gouvernement de Fribourg acheta cette seigneurie pour 52,582 francs d'Abraham Ansel (Ancel, Anselme, Anselm), d'Yverdon, propriétaire des deux tiers, et l'autre tiers d'Abraham Brand, docteur en droit, de Neuchâtel, au nom de sa femme Anne-Judith de Praroman. Dèslors jusqu'en 1798 Cheire forma l'un des balliages de la république de Fribourg. En 1731, le gouvernement acheta de Victor-Charles de Büren certains cens à Cheire pour la somme de 1729 écus bons, 5 bz , 4 d. Comme le château d'Yverdon possédait un fief à Cheire, les états de Berne et Fribourg firent un échange en 1749 et l'année suivante. La même chose fut faite en 1750 avec le château de Grandson.

En 1778, M. Castella de Villardin, qui était bailli de Cheire, en faisant labourer un champ près du village du côté d'Yverdon, découvrit des pierres antiques, ce qui lui fit naître l'idée de faire fouiller plus profondément. Cette entreprise eut le plus heureux succès, un pavé à la mosaïque parfaitement conservé en ayant été le résultat. Ce monument gravé par Boisly, français, a, d'après l'estampe, une hauteur de 10 1/2 pouces, sur une largeur de 8 1/2. Cette gravure est intitulée: « Dessin d'un très-intéressant pavé mosaïque dans le bailliage de Grandson, entre Yvonand, route de

Payerne à Yverdon, découvert à 10 pieds de terre, le 16 mai 1778, par les soins de M. de Castella de Villardin. » Les petites pièces, dont cette mosaïque est composée, au nombre de plus de 800 mille, ont environ 3 lignes de diamètre. L'effet en est très-agréable. Sans doute il formait le parquet d'une salle de musique, car on y voit Orphée attirant les animaux par l'harmonie de sa lyre. Un lion, un bouc, une chèvre, une biche, un cheval, un ours sont de la plus grande vérité. Le bailli de Castella, amateur des beaux arts, se faisait un plaisir de faire voir et expliquer ce parquet aux étrangers qui venaient le visiter. Ses successeurs (Tobie Gottrau de Billens et Charles-Nicolas Buman) ont insensiblement négligé de l'entretenir, desorte qu'aujourd'hui à peine peut-on en distinguer quelques vestiges (1). Levade dit ce qui suit : « Ce pavé avait 264 pieds carrés de surface, et était composé d'environ 800 mille cubes de 3 lignes de diamètre de marbres de différentes couleurs, de pierres dures et d'émaux rouges, verts et bleus, employés avec beaucoup d'art suivant que l'exigeait le dessin. Toutes les précautions que l'on prit pour conserver ce beau pavé furent inutiles; des paysans ayant cru y trouver un trésor, parce que dans les fouilles on déterra plusieurs médailles de Vespasien, de Lucille, femme de Lucius Verus, en bronze, le détruisirent dans une nuit. On découvrit encore quelque tems après un autre pavé qui n'était composé que de grands et petits cubes noirs et blancs, au centre duquel on lisait *Catoni*, nom de l'artiste qui l'avait fait, comme Prothasius en avait exécuté à Avenches (2). » Sur la route de Cheire à Payerne, on jouit, sur le sommet d'une montagne que le chemin traverse, de la vue délicieuse du lac et de ses environs.

(1) *Etrennes fribourgeoises*, p. 94.
(2) *Dictionnaire du canton de Vaud*, p. 364.

CHEIRY, *Cheirier*, village et commune de la paroisse de Surpierre, contenant 219 poses de prés, 511 de champs, 145 de bois, 38 de pâturages, 230 habitans, 1 chapelle (St.-Sylvestre), 50 maisons, 10 bâtimens divers, 1 moulin, 1 huilerie, 1 forge, et une habitation aux Grands-Esserts. En 1586, il fut question d'une fontaine publique dans le village. En 1770, le gouvernement accorda un secours pour rétablir un pont; dans les années 1773 et 1774, des difficultés eurent lieu au sujet de la dîme, et, en 1715, les états de Berne et Fribourg firent une convention au sujet de la dîme des novales.

CHENALEYRES, *Zenaleyre*, *Chenaleire*, ferme et jolie maison de campagne à peu de distance de Belfaux, de cette paroisse, et à une lieue de Fribourg.

CHENAUVAZ, *Chenauva*, *Zenauvaz*, *Zinnauvaz*, hameau et commune dans la paroisse de Praroman, contenant 6 maisons; au Gros-Chenauvaz, 1 maison, 1 fruiterie et 2 granges; au Piccand, 1 maison; et à La-Thanna ou Tanna, 4 maisons et 1 grange.

CHENAUX, v. *Estavayé*.

CHÊNE, le, ou au, 2 maisons de la paroisse de Châtel-St.-Denis.

CHÉNENS, commune et village dans la paroisse d'Autigny, contenant 1 chapelle (nativité de Notre-Dame), 1 maison de campagne, 1 auberge, 1 forge, 1 fruiterie, 23 maisons, 4 granges, 2 fours, 119 poses de prés, 290 de champs, 60 de forêts, et 9 de pâturages. Le 11 mai 1584, le gouvernement accorda 6 plantes de bois pour la bâtisse de la chapelle. La famille Rossier a fondé dans l'église d'Autigny l'autel de St.-Théodule, et elle nomme le chapelain qui a toujours résidé à Chénens. On trouve, en outre, au Moulin, 1 moulin, 3 maisons, 1 scierie, 1 battoir, et 1 grange; à la Saugetta, 1 habitation; ès Planches, 2 maisons; au Chêne, 1 maison; aux Biollettes, 1; ès Gottés, 1; à la Quêquenerie, 1; et ès Pontets, 1. Une ancienne

famille portait le nom de ce village. L'on connaît un Pierre de Chénens, en 1243, et un Jean, en 1482.

CHERMONT, sur, v. *Avry-devant-Pont.*

CHÉSALLÉS, *Tschésallés*, hameau et commune dans la paroisse d'Ependes, composé de 3 maisons et 1 grange; 1 à la Tour; 2 ès Planchettes; 2 au gros Bugnon; 1 à la Vereya; 3 et 1 grange au Port; 1 au Port-d'avos; 1 à Ferragoz, et 1 à la Planche.

CHESAU ou CHESAL, on appelle, l'emplacement d'une maison, d'un grenier etc. On trouve dans de vieux *plus* ou *délibérés* de commune les phrases suivantes: « Accorder une place soit chesau pour bâtir une maison. . . . Avant creuser ledit chesau et poser dite maison..... Place de chesau pour bâtir une maison. » On dit encore dans la Gruyères, en montrant d'anciennes places où existaient jadis des maisons: « voilà les *chitzo* de telle ou telle maison etc. », expression qui dérive évidemment de la première.

CHESEAU, mot patois, qui signifie une étable ou un hangar.

CHÉSOPELLOZ, *Chesopéloz* (on prononce *Tschésopello*), hameau et commune sur le ruisseau de la Sonna dans la paroisse de Belfaux, contenant 27 habitations, 1 scierie, 1 moulin, 141 poses de prés, 143 de champs, 57 de forêts. La grande Confrérie (c'est le nom d'une fondation pie de Fribourg) y possédait la dîme, qui fut vendue le 29 avril 1677 contre la redevance annuelle et perpétuelle d'un sac de méteil (*vulg.* messel) et d'un sac et demi d'avoine.

CHEVRILLES, v. *Giffers.*

CHIÊTRES, v. *Kerzerz.*

CHRIS(T)LISBERG, 2 maisons de campagne, 2 fermes, 2 bâtimens adjacents, et 1 chapelle (descente de la croix), paroisse de Tafers sur la route de Plaffeyen; à Ober-Christlisberg, 1 habitation.

CIERNE, v. *Scierne.*

CIERNES, v. *Sciernes.*

CLAUSALET, au, hameau de la commune d'Oberried, paroisse de Praroman.

Clavaleyre, *Clavaleyres*, domaine et maison de campagne près de Chandossel, préfecture de Fribourg. Le petit village de Clavaleyre est de la paroisse de Morat, préfecture de Laupen, canton de Berne, depuis l'année 1809; avant 1798, il formait une seigneurie avec Villars-les-moines (*Münchenwyler*).

Cliaruz, *Luter-* et *Lauterbach*, une ferme et domaine, paroisse de Marly.

Colombeyre, hameau contenant 10 habitations, paroisse de Prez, arrondissement de Fribourg.

Combaz, à la, maison dans la banlieue de la ville de Romont.

Combaz, la, 2 maisons champêtres, paroisse de St.-Martin.

Combaz-d'amont, à la, et Combaz-d'avos, deux petits hameaux près d'Allières, paroisse de Montbovon, préfecture de Gruyères, contenant l'un 5, et l'autre 9 habitations.

Combert, la, v. *Treyvaux*.

Combés, *Combez*, *Combet*, 2 maisons de campagne avec fermes et domaines à gauche sur la route de Payerne dans la paroisse de Belfaux. C'était autrefois un domaine appartenant à l'hôpital de Fribourg, qui, le 18 avril 1581, fut vendu au capitaine Jost Voegely (Fegely) pour le prix de 1000 liv. et contre une redevance annuelle. Ces deux habitations étant situées sur une hauteur, on y jouit d'une belle vue très-étendue et variée.

Combés, 1 scierie, logement et grange, commune de Préz (Rue).

Commun. Quoique ce mot, pris pour *communaux* ou *pâturages*, ne soit pas admis dans ce sens par la langue française, nous nous en servons également, afin d'être mieux compris, cette expression, qu'on peut appeler *nationale*, ayant depuis longtems reçu l'indigénat dans la Suisse occidentale, comme on dit aussi *almend* pour *Gemeindweide*; d'ailleurs, les communs ou propriétés communales sont, dans beau-

coup d'endroits, distribués en usufruit aux copropriétaires, qui en les cultivant en retirent bien plus de bénéfices et d'avantages, qu'en y faisant seulement brouter leur bétail, ainsi que cela se pratiquait jadis, et comme on le voit encore dans quelques localités. Avant l'année 1798, les communs étaient en majeure partie la propriété du gouvernement, qui les concédait contre l'acquittement de quelques redevances féodales (1).

COMMUNAILLES, aux, nom de 2 maisons isolées, par. de Cerniat.

COMMUNE DE LA RIVIÈRE, v. *Vuilly* et *Praz.*

COMPARTIONNAIRE est à peu près synonyme avec *co-jouissant* ou *copropriétaire*, selon les divers titres et contrats.

CONDÉMINE, maison champêtre, paroisse d'Arconciel.

CONFIN, v. *Marly.*

COPPET, 1 maison, 1 moulin, et 1 scierie près de Villengeaux, paroisse de Promasens.

COPPET, moulin et 3 maisons, paroisse de Domdidier.

COPPET, le petit ruisseau de, à Charmey, se jète dans la Jaun.

COPPET, en, moulin et habitation, commune de Sales, paroisse d'Ependes.

COPPET, *Copet*, *Coppès*, petit hameau près de la Tzintre, paroisse de Charmey, contenant 4 maisons et 1 chapelle (St.-Jacques) v. *Tzintre.*

CORBASCHIÈRES ou *Corbaschires*, maison éparse dans la paroisse de Marly.

CORBAZ, la, *Corbas*, *Corba*, hameau et commune de la paroisse de Belfaux, contenant 25 habitations, 1 chapelle (Ste.-Marie, V.), 106 poses de prés, 211 de champs, et 122 de forêts. Voy. *Cordast.*

CORBEIRON, le, est, dans l'arrondissement de Châtel, un petit ruisseau qui se jète dans la Glane.

---

(1) *V.* la proclamation du 13 juillet 1798, dans le *bulletin officiel* du Gouvernement Helvétique, t. I., p. 193.

Corbeiry (*Curbiez*, 1354), hameau de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contenant 4 maisons; au Rio ou Riaux d'Infay, 1, ainsi qu'un moulin et 1 grange; et à l'Azilliez, 2 maisons.

Corberasses, ès, 2 maisons champêtres, paroisse de Cerniat.

Corberaye, à la, 2 maisons champêtres dans la paroisse de Belfaux.

Corbettes, ès, groupe de 3 maisons et 1 grange, commune de Montet, paroisse de Morlens.

Corbettes. v. *Châtel-St.-Denis*.

Corbière, à la, maison de campagne avec dépendances dans la banlieue de la ville d'Estavayé.

Corbières, *Corbière*, *Corberg*, *Corberia*, *Gorbers*, *Korbers*, préfecture, bornée au nord par celle de Fribourg, à l'ouest par la Sarine, au sud et à l'est par celle de Gruyères, composée des paroisses de Corbières, Hauteville, Villarvolard, La-Roche et Pont-la-ville, et contenant 1553 poses de prés, 1872 de champs, 268 de bois, 830 de pâquiers de pâturages et d'alpage, 1976 habitans, et 636 bâtimens, assurés pour 403,050 francs. Dans le cadastre dressé en 1815, les terres sont évaluées 1,465,200 fr., les bâtimens 186,864 fr., et les droits féodaux, réunis à ceux de l'arrondissement de Bulle, 85,585 fr. La préfecture de Corbières, dont la recette se fait par le receveur de Bulle, forme deux arrondissemens pupillaires, l'un composé des paroisses de Corbières, Hauteville et Villarvolard, l'autre de celles de La-Roche et Pont-la-ville, les chef-lieux étant dans les deux premiers endroits désignés de chaque section. Le code civil de cette préfecture est l'*Ordonnance munipale* de Fribourg. Le Préfet réside à Corbières; le tribunal s'assemble les 2e et 4e lundi de chaque mois, la direction des orphelins les 1er et 3e vendredi, et celle de La-Roche les mêmes jours. La préfecture de Corbières forme le troisième quartier du quatrième arrondissement militaire ou de Gruyères. On compte dans

cette contrée, qui a déjà un caractère alpestre, 5 inspecteurs du bétail, 10 auberges et 1 pinte, 1 poste de gendarmerie dans le chef-lieu, ainsi que quelques autres établissemens, principalement à La-Roche. Une seule route vicinale traverse cette partie du canton, c'est celle de Fribourg, qui tend, d'un côté, à Charmey, et, de l'autre, à Broc. Une autre communication a lieu par le pont de Tusy, par Pont-la-ville et Hauteville à Corbières, et sur la rive gauche de la Sarine on rejoint, près de Gumeffens, la route de Bulle. Au bas de Corbières on passe un bac pour arriver, par un sentier, à Echarlens et Riaz.

Avant l'an 1798, Corbières formait un bailliage avec Charmey, Vuadens et une partie de la paroisse de Broc, et, sous l'acte de médiation et jusqu'en 1816, Villarbeney et Botterens étaient joints à cet arrondissement.

Corbières, *Corbers*, commune et village paroissial, à 4 bonnes lieues au sud de Fribourg, du décanat de la Valsainte, contenant 119 poses de prés, 274 de champs, 43 de bois, 165 de pâquiers, 157 habitans, 73 bâtimens, assurés pour 62,550 fr., un château, où le préfet réside, 1 église (Ste.-Marie, V.) (1), 1 cure, 20 maisons, 1 auberge et 1 pinte, 1 moulin et 1 grange; au Vanel, 1 maison; à Rupeire, 1; à la Combaz, 2; à Montasson, 2; à la Sauge, 1; à la Chenevière, 1; ès Esserts, 2; au Praz-Girard, 1; aux Planches, 1; à Corbettes, 1; au Chanez, 1; au Clos-à-bat, 1; à la Vessonna, 1; outre 18 granges et 13 châlets.

Dans toute cette contrée on tresse beaucoup de paille; mais on regrette de voir, entre le château et le village, un vaste commun, en partie marécageux,

---

(1) Depuis l'année 1569, l'état de Fribourg en a la colature; avant cette époque elle appartenait au clergé de Gruyères, à quel effet la commune lui donna un dédommagement de 50 écus, pour avoir le droit de présentation.

qui, par sa position, serait susceptible d'être soigné et cultivé.

Corbières est une ancienne seigneurie, dont des barons portaient le nom. On en trouve déjà des traces en 1172 dans une charte, dans laquelle il est question d'un Ulrich de Corbières.

Comme nous avons déjà fait l'histoire détaillée de cette maison, qui, selon les preuves les plus vraisemblables, sort d'une branche cadette de celle de Gruyères, nous nous bornerons ici à citer quelques faits et particularités plus ou moins connus (1).

Wilhelm de Corbières cède, en 1250, au comte Pierre de Savoye sa part à cette seigneurie, et Henri, fils du dernier, prête à son père hommage lige pour cette partie.

Girard de Corbières fait une donation à la Valsainte pour le repos de l'âme de Cono, son père, et d'Agnète, sa mère, 1295.

Boniface de Castellione, dans la vallée d'Aost, donzel, vend à Hugo, seigneur de Grammont, sous réserve du droit de rachat appartenant aux dames de Vaud, le château et la ville de Corbières, avec tous les droits féodaux y annexés, tels qu'il les avait acquis de Louis de Savoye, baron de Vaud, et qu'ils avaient été possédés par Marmet, fils de Willême de Corbières, donzel, 1350. Jean de la Tour, chevalier, fait son testament à Corbières, le 22 mars 1381, par lequel il institue héritier son frère Antoine, seigneur d'Illens et Arconciel, et sa fille Jeannette, avec droit de substitution en faveur de Rodolphe de Gruyères, seigneur de Montsalvens. Le testateur se fit enterrer à Grandson près de sa mère Agnès. Rodolphe de Corbières avait épousé Isabelle de Castellione, 1365. Amédée, comte de Savoye, déclare, dans une charte de l'an 1390, que, comme son parent, Antoine de

(1) Die Schweiz in ihren Ritterburgen, Coire, 1830; t. II, p. 265 et suiv., et consulter : *Tableaux historiques de la Suisse*, *Carouge*, 1802, p. 193 et suiv.

la Tour, seigneur d'Illens et d'Arconciel, lui a cédé le château, la ville et le mandement de Corbières, qu'il tenait et possédait à titre d'hypothèque pour la somme de 3500 florins d'or, il donne quittance à tous les employés des désagrémens qu'ils peuvent avoir essuyés dans l'exercice de leurs fonctions, 1390.

Nous nous abstenons d'entrer dans d'ultérieurs détails; nous dirons seulement que les Fribourgeois ayant une prétention de 8,000 florins sur Corbières, ils en prirent possession en 1553, et en firent un balliage. Un traité de combourgeoisie subsistait déjà entre Corbières et Fribourg depuis l'an 1475 (1), et il fut renouvelé en 1501.

Dans des négociations qui eurent lieu avec le comte Michel de Gruyères, les bannerets Gaspard Hälbling, Jacob Balling, Claude Kannengiesser et Pierre Bergo ayant été convaincus d'avoir reçu des cadeaux du comte, afin de différer la remise de la baronie, ils furent déposés, et dèslors la bourgeoisie de Fribourg fut dépouillée du droit de nommer ses tribuns ou bannerets (*Venner*). La ville de Fribonrg ayant encore fait d'autres avances et payé divers créanciers, la baronie de Corbières lui coûta 18,000 écus au soleil, et elle lui fut adjugée à ce prix dans le décret du comte, le 10 novembre 1554, à Baden en Argovie.

En 1560 et 1561, l'ancien château de Corbières fut rebâti. En 1558, le clergé de Gruyères reçut l'invitation de donner à ceux de Corbières un curé habile et savant; mais soit qu'il ne s'exécuta pas, soit que des plaintes s'élevèrent contre celui qui avait été choisi, le bailli de Gruyères reçut l'ordre de mettre les membres du clergé en prison jusqu'à l'accomplissement de l'invitation ci-haut (19 nov. 1568).

Parmi les ecclésiastiques qui ont desservi cette cure, nous devons faire mention ici du respectable doyen Jean-Antoine Dematra, de Broc, né le 14 avril

---

(1) On le trouve en entier dans les *Tableaux historiques*, p. 202.

1742, décédé le 2 avril 1824, qui s'est acquis l'estime publique, non seulement comme pasteur zélé et éclairé, mais encore comme ami des sciences naturelles, surtout de la botanique. Son herbier, riche en plantes alpines, est déposé au musée cantonal. En 1818, on fit imprimer un *Essai d'une monographie des rosiers indigènes du canton de Fribourg*, dont il avait dédié le manuscrit à la *Société Economique*. On y remargue surtout le *rosier glutineux* (Rosa glutinosa) et la *rose à feuilles épineuses*; aussi Mr. Thory, dans son *Prodrome de la monographie du genre rosier*, *Paris*, 1820, a-t-il donné de cette dernière une belle planche, sous la dénomination de *Rosa spinulifolia dematratiana*.

Les communes de la seigneurie de Corbières n'ayant pas voulu soumettre leurs comptes à l'examen et au visa du bailli, les rénitens furent punis, 1577 et 1578. En 1583, il est question d'une forge à Corbières, que tenait Pétermann Rippon.

L'an 1641, l'établissement d'un pont sur la Sarine fut ordonné, aux frais duquel toutes les communes devaient contribuer, ainsi que celle de Charmey. Il paraît que cette construction n'avançait guère; car, en 1689, le banneret Blanc l'entreprit à ses frais, à quel effet il obtint un droit de pontenage pour le terme de 30 ans. Plus tard, ce pont s'écroula, et dèslors il a été abandonné. Actuellement qu'on a découvert des moyens économiques et sûrs, il sera, sans doute, de nouveau question d'une entreprise qui serait de la plus grande utilité pour toute cette contrée.

En 1614, le droit d'*Ohmgeld*, destiné à l'entretien des remparts de la ville ou du bourg de Corbières, qui était d'un florin par char, fut porté à 5, 14 mai, et deux jours après on décida que là, comme dans toutes les places habitées par des bourgeois, ils étaient exempts du lod.

La tradition porte, sans preuve historique, que dans cet ancien bourg, il y avait autrefois douze

bouchers. Girard Chalama ou Chalamala en racontait une tout aussi vraisemblable, mais au moins plus joviale et plus galante : Les armoiries des barons de Corbières, disait-il, sont un corbeau noir dans un champ blanc, sur un fond rouge; s'il naît au seigneur un garçon, le corbeau placé au-dessus de la porte du château, laisse tomber de son bec un anneau d'argent, et si c'est une fille, un anneau d'or (1).

Un individu ayant assuré qu'il avait découvert une source d'eau salée à la Settaz, on lui accode du secours, deux ouvriers et les chandelles nécessaires, les 30 mars et 27 juillet 1744 ; mais le sel reste encore enfoui dans la terre ou plutôt dans la crédulité, toujours facile à tromper (v. *Dürrfluh*, *Semsales*).

Catherine ou Catillon Repond, de Villarvolard, surnommée la *Toacha* ou la bossue, accusée de sorcellerie, avoua dans les tourmens de la torture, le 13 juillet 1731, d'avoir fait, pour trois écus blancs, un pacte avec le diable ; d'avoir eu divers entretiens avec lui ; d'avoir reçu de la graisse du prince des ténèbres pour s'en frotter les talons et aller au sabbat, en voyageant dans les airs à cheval sur un manche à balai, et d'avoir fait du mal à diverses personnes, soit en troublant leur esprit, soit en les empêchant de faire du beurre, du fromage et surtout du *sérac*, qui ne paraissait pas être du goût du démon ;... bref, quelques jours après, elle fut étranglée et brulée à Corbières.......!

Ora on ne fa pas bourlâ ;
Toparei on di ben sovin
De si con ne paou égalâ ,
Qe né rinqi'on naffèr dé rin (2).

---

(1) Voy. *Conservateur Suisse*, t, V., p. 429.

(2) Dans l'ouvrage allemand que nous avons déjà cité, on trouve, p. 293, toute la romance de *Catillon*, en 15 couplets, dont nous n'avons inséré que le dernier. Voir sur les sorciers un ouvrage très-curieux, intitulé : *Des sciences occultes, ou essai sur la magie, les prodiges et les miracles*, par Eusèbe Salverte. Paris, 1829 -- 1830; 2 vol.

Corcelles, *Corselles*, hameau de la paroisse d'Attalens, préfecture de Châtel-St.-Denis, contenant 150 poses de prés, 129 de champs, 73 de bois, et 24 de pâturages en pâquiers, 17 maisons, y compris 1 auberge, et une maison au Vuaz. Rodolphe d'Oron, chevalier, seigneur de Bossonnens et d'Attalens, avec le consentement de sa mère Jacquette, libère de la condition de taillable Wilhelm Teyour, de Corselles, moyennant un cens annuel de 3 sols, 1315.

Cordast (*Còrbaz*), village de la paroisse de Gurmels, formant une commune particulière et contenant 1 chapelle, 1 forge, 57 habitations, divers petits bâtimens. et 142 poses de prés, 347 de champs, 167 de forêts et 12 de pâturages.

Corjolens, petit village et commune, paroisse d'Onnens, contenant 6 maisons, 1 four, 2 greniers et 2 granges; au Champ-Thomas, 2 maisons; à la Maison-rouge, 1 moulin, 1 habitation, 1 grange et 1 grenier; au Marais, 1 habitation; et ès Raz, 1. Cette commune contient, en outre, 189 poses de prés, 110 de champs, et 241 de forêts.

Cormagens, 1 maison de campagne, et 7 habitations, à gauche de la route de Morat dans la paroisse de Belfaux. Ceux de Cormagens et des villages voisins, qui faisaient pâturer leur bétail dans le pré des moulins, réclament contre l'hôpitalier qui voulait les en empêcher, 1593. Avec la partie de la Sonna, qui est de la même paroisse, le hameau de Cormagens se compose de 140 poses de prés, 143 de champs et 25 de forêts. Jean dit Thioleta, de Fribourg, vend au commandeur Hugo un franc alleu à Cormagens.

Cormanon, joli hameau sur la route de Bulle, à une demi-lieue de Fribourg, dans la paroisse de Villars, contenant 2 maisons de campagne, plusieurs fermes, 5 habitations et 3 petits bâtimens.

Cormerod, *Cormeroz* (1), hameau et commune de la

(1) Pour faire plaisir aux *Germanomanes* nous aurions dû mettre dans le texte *Cormerrad*, mais cela suffit dans une modeste note.

paroisse de Courtion, préfecture de Fribourg, contenant 173 poses de prés, 302 de champs, et 113 de forêts, 1 chapelle (St.-Antoine, c.), 30 habitations et divers petits bâtimens, ainsi qu'une maison champêtre en Prameguet, 1 en Losière, 1 à Corteiry, et 2 en Rueyra. Par acte de l'an 1274, Anselme d'Illens donne, avec le consentement de sa femme et de ses filles, à l'hôpital de Fribourg toutes ses propriétés et droitures (1) féodales à Cormerod.

Le 15 novembre 1581, le conseil de Fribourg porta une sentence entre les communes de Cormerod et Wallenried au sujet du broutage en Praz-Proveyro. Le 8 avril 1583, on accorde une patente de collecte (*Bettelbrief*) aux personnes de Cormerod qui dans un incendie avaient perdu leurs demeures, et le 22 mai 1585 on leur céda le cens de l'année précédente. On a découvert près de ce village, à une lieue d'Avenches, un pavé mosaïque assez bien conservé, et recouvert seulement d'une légère couche de terre, mais une haie de broussailles épaisses en défendait l'approche. Les dimensions de ce pavé, qui paraît avoir été un carré parfait, sont d'environ 20 pieds de longueur, sur 14 de largeur, une partie en ayant été détruit. Le dessin de cette mosaïque représente le labyrinthe de Crête, dont les détours sont disposés en zig-zac symétriques, avec une seule entrée et une seule sortie. Au centre du labyrinthe se trouve un espace circulaire de 4 pieds environ, dans lequel est représenté Thésée terrassant le Minotaure. Les proportions et l'attitude de ces deux figures, qui peuvent avoir 3 pieds de grandeur, sont assez justes, leurs formes athlétiques, la colère du héros et la frayeur du monstre bien exprimées, quoiqu'il soit assez difficile de distinguer en particulier les traits de leurs physionomies. Les petits cubes, de différentes dimensions, dont est composée la mo-

(1) *Droiture* dans ce sens est synonyme avec droit.

saïque, sont bruts, et ne paraissent pas avoir été polis. Cet ouvrage, d'ailleurs, manque de bordure, les deux coins seulement, qui restent, sont ornés d'oiseaux. A côté de ce pavé, dont un particulier a pris soin, et qui repose sur un mortier rouge, on voit encore quelques débris de murs (1). On dit que cette mosaïque doit faire partie du Musée cantonal qui sera placé dans des salles du lycée près du collége Saint-Michel; il est à craindre que ce morceau précieux souffre dans le transport (v. *Cheires*).

CORMERRAD, v. *Cormerod.*

CORMINBŒUF (*Corminbaux*, jadis village de Saint-George, du nom du patron de la chapelle), commune et village, contenant une maison de campagne et 39 habitations. Deux individus, qui avaient défriché un morceau de commun, appelé le Lac, furent condamnés, le 10 juin 1513, à l'abandonner après les premières fleuries (2). Le 4 juillet 1524, on accorda à la commune de Corminbœuf le droit de broutage dans une forêt appelée Motousa, appartenant à celle de Nonens, mais non pas le droit d'affouage. Le 3 décembre 1579, la commune de Corminbœuf obtint deux chênes pour la construction d'un pont; le 15 nov. 1588, on lui enjoignit

---

(1) Un artiste de Lausanne, distingué par son talent, son goût et son savoir, a dessiné le médaillon sur les lieux; il en porte le jugement suivant: « Il existe sans doute des mozaïques plus belles et infiniment plus soignées dans l'exécution; mais celle-ci se distingue par sa dimension et une exécution large. L'attitude de chaque figure est très-convenable, le *minotaure* est beau. La composition est d'un artiste habile; mais l'exécution se ressent de l'éloignement de *Rome*, et peut-être aussi d'un commencement de dégénération dans l'art. La main de *Thésée* et celle du *minotaure* laissent beaucoup à désirer, sous le rapport de la régularité du dessin. » (*Revue Encyclopédique*, septembre 1830, p. 775.)

(2) *Fleuries* est un terme national qui en français signifie *fruits*, en allemand Blumen; v. *Coutumier d'Estavayé*, p. 101. En allemand on se sert aussi du terme de Raub, qui correspond à *récolte.*

de couvrir la chapelle, le collateur, qui disait n'en rien retirer, n'ayant à sa charge que le chœur (6 février 1589). Le territoire de la commune de Corminbœuf se compose de 238 poses de prés, 488 de champs, 568 de forêts, et 85 de pâturages.

Cormondes, v. *Gurmels.*

Cornatzes (en), une maison champêtre au-dessous de Wallenried, paroisse de Gurmels.

Corpataux, *Corpataoux*, hameau et commune dans la paroisse d'Ecuvillens, contenant 1 chapelle, 1 presbytère, 35 maisons, 1 fruiterie, 4 fours, et 3 greniers; et à la carrière de tuf, appelée vulgairement *Toffeyre*, 3 maisons. Cette carrière, qui est la propriété du gouvernement, est très-abondante, et le tuf d'une bonne qualité. Deplus, au Moulin, 2 moulins, 1 scierie, 2 battoirs, 1 grange et 1 four, ainsi qu'un passage sur la Sarine; ès Côtes, 2 maisons; au Rafour, 3, et 1 grenier; ès Bois (*Aou bou*), 6 habitations et 1 grange; et enfin Sur-le-Quarroz, 1 maison. Le 13 décembre 1562, les jurés de Corpataux furent emprisonnés, parce qu'ils n'avaient pas fait charrier des quartiers de tuf en ville. En 1572, 25 mars, on permit aux habitans de Corpataux de ramasser du bois mort dans les forêts d'Illens. Une ancienne famille portait le nom de Corpastour et Corpasteur.

Corroborer, *Corroboration*, v. la seconde note à l'article *Montsalvens.*

Corsalettes, *Corsalette*, hameau et commune du 1er quartier de la paroisse de Courtion, contenant 47 poses de prés, 135 de champ, et 66 de forêts, ainsi que 15 habitations. En 1479, le couvent de Payerne avait des ténementiers à Corsalettes.

Corsalettes, le ruisseau de, se jète dans le Chandon.

Corselle, v. *Corcelle.*

Corserey, *Corseray*, hameau et commune, paroisse de Prez, préfecture de Fribourg, contenant 230 poses de prés, 365 de champs, 74 de forêts, et 47 de pâturages, 1 chapelle (St.-Sylvestre), 10 maisons et

1 fruiterie. Selon un ordre du 1er juillet 1494, les habitans de Corserey devaient faire moudre leur grain à Prez, mais il était enjoint au meunier de tenir son usine en bon état. Le propriétaire du fief de Villarsel exerçait la juridiction à Corserey, 10 juin 1558 (1). A cause du marché hebdomadaire de Fribourg, il fut permis aux habitans de Corserey de tenir le lit de justice le mercredi à la place du samedi. Les pièces de terrain, qui n'avaient pas été reconnues sous le rapport des droits féodaux, sont envisagées comme des communaux. Sous le régime de l'acte de médiation, Corserey appartenait à l'arrondissement de Montagny, mais depuis 1817 il a été réuni à celui de Fribourg.

CÔTE, à la, v. *Brémudens*.

CÔTE, au bas de la, 2 maisons dans la banlieue de la ville de Romont.

CÔTES-à-BERNARD, groupe de trois maisons dans la paroisse d'Arconciel.

COTTENS, *Cottingen*, commune et village de la paroisse d'Autigny, contenant une maison de campagne, 1 chapelle (St.-Martin), 28 habitations, 1 auberge, 4 granges, 4 fours, et une fruiterie. Le chapelain est nommé par la commune. Ce village, situé sur la route de Romont, contient de plus 196 poses de prés, celui des champs, forêts et pâturages n'étant pas indiqué dans le cadastre qui était à notre disposition. Aux Rapillettes, 1 maison; 1 ès Erres; 1 au Pré-neuf; 1 en Débat; 1 ès Places; 2 au Clos-Richard, et 1 au Trimblié. Une famille noble portait le nom de Cottens, mais l'on ne connaît que Philippe, en 1156, et Pierre, en 1333.

COTTENS, le ruisseau de, affluent de la Glane.

COTTER, au, maison champêtre, commune d'Autigny.

COUDAZ, aux, groupe de 4 maisons, commune de Fiaugères.

(1) Les armoiries de Corserey sont un échiquier gueule et azur.

Coulaz, à la, hameau composé de 7 maisons et une grange dans la paroisse de Châtel-St.-Denis.

Coumin, *Cumyn*, petit hameau de la paroisse de Surpierre, contenant, avec celui de Chapelle, 108 poses de prés, 251 de champs, 82 de bois, 105 babitans, et seul, 8 maisons, 2 moulins et 1 scierie. François de Gruyères, seigneur d'Oron et de Surpierre, accense, après plusieurs publications, à Claude Gillant et à Jean Garçon, de Cheirier (Cheiry), diverses possessions au lieu dit en la côte de Cumin, qui avaient été abandonnées par les ténementiers, 1495. Le gouvernement acheta, en 1786, les 4/5 de la dîme du grain et chanvre à Seiry, paroisse de Montet, et Coumin, pour le prix de 13,750 francs.

Courgevaux, *Gurwolf*, *Curwolf*, *Churwolf*. Ce village forme une sindicature avec le hameau de Coussiberlé, qui l'un et l'autre sont de la paroisse de Meyriez près de Morat. On y remarque une belle maison de campagne, quelques fermes, 40 maisons de cultivateurs et vignerons, 1 moulin, 1 tuilerie, en tout 57 bâtimens, assurés pour 76,250 fr.; 235 poses de prés, 440 de champs, 226 de forêts, et 32 de vignes y sont cultivées par une population de 197 âmes.

On a découvert, en 1794, les ruines d'un vieux château dans un bois de Courgevaux. D'après les fouilles qui y ont été faites, on a trouvé une grande quantité d'ossemens humains, entre le château qui formait une tour quarrée, et les murs d'enceinte. Il est probable qu'il a été incendié, les pierres de Neuchâtel qu'on en retire étant toutes calcinées et taillées comme celles d'Avenches, ce qui prouverait que ce manoir, connu sous le nom de Châtelard, était très-antique. En 1448, les Fribourgeois, poursuivant une bande de Bernois, Biennois, Moratois et Payernois, commandés par le baron de Vauxmarcus, qui avaient tout pillé et incendié entre Montagny et la Sarine, brulèrent à leur tour Courgevaux, Courlevon et Salvenacht, après avoir, comme de coutume, dévalisé

les habitans, mais ils furent forcés de se replier sur Fribourg avec une perte de 266 hommes, les Bernois étant venus au secours de Morat (1).

En 1738, les communes de Courgevaux, Clavaleires et Faoug convinrent entr'elles que chacune pourrait recevoir des communiers particuliers, mais sans le droit de participer à la jouissance des pâturages possédés en commun entr'elles.

Courin, le rio de, est, dans l'arrondissement de Romont, un affluent de la Glane.

Courlevon, hameau et sindicature, paroisse de Meyriez, préfecture de Morat. Sur une population de 101 âmes, on y trouve 17 bâtimens, assurés pour 25,450 fr., 68 poses de prés, 223 de champs, et 268 de forêts. Ce village a, en 1790, été réduit en cendres, à peu de maisons près.

Cournillens, en allemand *Kurlin* ou plutôt *Curlin*, village et commune du second quartier de la paroisse de Courtion à une lieue et demie au nord de Fribourg, contenant 324 poses de prés, 388 de champs, 135 de forêts et 34 pâturages, 1 chapelle (St.-Léger ou Léodégar, m.), 1 presbytère, 1 forge (2), 1 auberge, et 40 maisons. Ce village est presque entouré de bois, et dans la chapelle il y a une dévotion particulière et très en vogue, où se rendent fréquemment en pèlerinage les personnes de tout sexe et de tout âge, attaquées de maux d'yeux. Le chapelain est nommé par la commune. En 1569 (26 7bre), il fut ordonné à ceux de Cournillens de laisser au vieux frère les clefs et le calice de la chapelle. Le 10 mai 1571, le Conseil leur accorda, mais sans conséquence pour l'avenir, 500 tuiles et une coupe de chaux pour couvrir la chapelle. Le 20 août 1583, le gouvernement décida que, quoique la commune de Cournillens était chargée de l'entretien de la chapelle, elle n'était pas

(1) Voyez d'*Alt*, histoire des Suisses.

(2) Sous le nom particulier d'en Gollier.

dispensée par là de remplir ses devoirs à l'égard de l'église paroissiale. En 1680, elle produisit un acte de 1513 concernant un ermite, qui pouvait demeurer à Cournillens. Voy. *Courtion*, *Bois-du-Pont*, *Montillié* et à la *Gottala*.

COURTAMAN, *Curtaman*, village de la paroisse de Barberêche, contenant 40 habitations et divers petits bâtimens.

COURTANEY, hameau situé sur le ruisseau de la Sonna, qui sort du lac de Séedorf, et dont 1 maison de campagne, 1 ferme, 1 habitation, 1 four et 1 grenier sont de la commune d'Avry-sur-Matran, tandis que 1 moulin et 3 habitations, outre un logement d'agrément, sont de celle de Noréaz, paroisse de Prez, arrondissement de Fribourg.

COURTEPIN, *Curtepin*, village de la paroisse de Barberêche, sur la route de Fribourg à Morat, et situé à peu près à moitié chemin entre ces deux villes. Cet endroit est somposé de 33 maisons, y compis 1 auberge et 1 fruiterie.

Le 20 juin 1822, des ouvriers en faisant le talus de la nouvelle route, trouvèrent, à une profondeur d'environ 5 pieds, dans un lit d'argile, une petite statue en bronze, de 4 pouces de hauteur, représentant un soldat romain ou un athlète; une médaille en cuivre avec le buste de Trajan, et, enfin, une petite médaille en bronze, ayant, d'un côté, le buste d'Auguste avec la couronne impériale et les paroles : *Divus Augustus Pater*, et, de l'autre côté, la façade d'un temple, avec les lettres S. C. à droite et à gauche, et au-dessous l'inscription : *Provident*.

COURTION, paroisse de l'arrondissement de Fribourg et du décanat de Ste.-Croix, divisée en deux quartiers, dont le premier comprend Courtion, Misery et Corsalettes, et le second Cournillens et Cormerod, et contenant 826 poses de prés, 1261 de champs, 501 de forêts, et 34 de pâturages; 702 âmes, et 187 bâtimens, assurés pour 186,650 fr.

Courtion, village paroissial et commune à 2 lieues au nord-ouest de Fribourg, contenant 129 poses de prés, 203 de champs, et 84 de forêts; 1 église (St.-Marcel), dont le gouvernement a la colature, 1 presbytère, 32 habitations et divers petits bâtiments. Et de plus, 1 maison champêtre au Grabou, et 2 à l'Essert-de-Boulaz. L'entretien de la cure étant à la charge du curé et des paroissiens, le Conseil de Fribourg ne voulut pas y contribuer, mais, à titre de secours, il accorda du bois et des tuiles, 15 janvier 1590, ce qui eut encore lieu en 1677 et 1679; en 1573, cette demande avait été écartée, parce que la bâtisse avait été mauvaise. La dîme du bénéfice et de l'avoyer Meyer à Cournillens est cantonnée en 1596 et 1600. Selon une sentence du 31 août 1679, la chapelle de St.-Léger à Cournillens ne devait pas être desservie par un bénéficier, mais le curé de Courtion en percevoir les revenus.

D'après une sentence du 10 septembre 1566, les paroissiens de Courtion furent condamnés à acquitter au curé : pour les *prémices*, 2 gerbes de froment et de blé par charrue, et 1 gerbe, si le particulier n'avait pas de charrue; pour la *main-morte* (Todfall) d'un chef de famille, une coupe de froment, ou de blé et 9 gros, et 9 gros des autres membres du ménage; pour *la dîme des nasçans* (1), 4 deniers par poulin et 2 deniers par veau; et *pour la corvée*, par charrue un attelage pendant un jour, et par demi-charrue seulement pendant une demi-journée. Sous date du 10 septembre 1586, il a été reconnu que la dîme de Courtion appartenait à la veuve d'un M. Alex,

(1) „Le droit des nasçans, nascens" (en allemand *Jungizehnd*) „se prend par le seigneur sur les animaux de quelque espèce qu'ils soient qui naissent à ses ressortissans : „ (qui dans ce sens signifient sujets ou serfs); "mais pour qu'il exerce ce droit, il faut qu'on lui en ait fait une reconnaissance spéciale, et qu'il en prête Quernet. „ V. *Définitions des termes du droit consacrés à la pratique judiciaire du Pays-de-Vaud*. Lausanne, 1766, p. 256.

et déjà le 21 mars 1490, ceux de Cournillens furent dispensés de contribuer à payer les gens de Courtion qui sonnaient pendant un orage; actuellement cet usage dangereux est sévèrement défendu par l'article 27 du règlement du 14 août 1813.

Par acte du 19 février 1425, signé Manot, notaire, Jean d'Avenches, donzel, accense à Marmet Collin, son manoir entouré de fossés avec un pont-levis à Courtion. Il était situé près de la maison du curé.

Cousinbert (*Käsenberg*, *Keselberg* en 1294), vulg. *Geissenberg*, montagne au pied septentrional de la Berra, et dont le châlet, qu'on peut voir sans longue vue depuis Fribourg, est élevé à 2840′ au-dessus de la ville, et à 4974′ au-dessus de la mer.

Cousset, hameau de la paroisse de Montagny (les Monts), contenant 14 maisons, 3 petits bâtimens; et au Pré-St.-Laurent, 1 maison champêtre.

Coussiberlé, petit hameau de la sindicature de Courgevaux, qui dans 6 habitations, avec 1 grange et 2 greniers, compte 43 personnes, qui cultivent 56 poses de prés, 203 de champs, 44 de forêts, et 8 de vignes.

Crau, au, (*Craux*) 6 maisons groupées près de Pringy.

Craou-daou-laou, v. *Creux-du-loup*.

Craousa, à la, petit hameau contenant 5 habitations, paroisse de Marly.

Craousa, à la, *in der Gruss*, 3 moulins, 1 scierie, et 2 habitations dans la paroisse de Barberêche.

Craoux, ès, 1 maison éparse, paroisse d'Arconciel.

Craoux, ès, groupe de 5 maisons, commune de Fiaugères.

Cressier, (*Cressier-sur-Morat*, pour le distinguer de Cressier-le-Landeron, canton de Neuchâtel), *Cresier*, *Grissach*, paroisse de la préfecture de Fribourg, décanat de Ste.-Croix, et contenant 246 poses de prés, 303 de champs et 61 de forêts; 279 âmes et 72 bâtimens, assurés pour 99.750 francs.

Cressier, village paroissial au nord à deux bonnes lieues de Fribourg et de son arrondissement, appelé *Grissach* en allemand, contenant une église (St.-Jean-Baptiste,) 1 presbytère, 2 maisons de campagne, 14 habitations, une forge; à la Fin, 5 maisons et 1 à Tenez, et une chapelle champêtre (St.-Urbain), sur le frontispice de laquelle se trouve l'inscription suivante :

" Allhier haben sich die Herren Eidsgenossen versammelt und ihr Gebett verrichtet, als sie den Herzogen von Burgund vor Murten geschlagen, und zu Schanden gericht : deßwegen diese alte Kapelle des heiligen Urbani 1697 neu aufgericht. — Gott gebe denjenigen so in der Schlacht umkommen sind das Leben ewiglich. Was ist geschehen den 22ten Juni 1476, *renovatum* 1776. »

Ce qui signifie : « que dans ce lieu les Confédérés se sont rassemblés, et qu'après avoir fait leur prière, ils ont battu et défait le duc de Bourgogne à Morat, à cause de quoi cette vieille chapelle de St.-Urbain a été construite à neuf en 1697. Que Dieu veuille donner le repos éternel à ceux qui ont péri dans la bataille, qui a eu lieu le 22 Juin 1476, renouvellée (la chapelle) en 1776. »

Le gouvernement est collateur du bénéfice. En 1508, les ressortissants de la seigneurie de Cressier furent condamnés à payer les cens à leurs seigneurs à *Fribourg* où ils ont leur refuge et où ils font les corvées, mais les 5 muids d'avoine qu'ils doivent annuellement pour le *Galm* sont acquittables à *Cressier* même. Une sentence du 17 déc. 1523 porte, qu'ils peuvent jouir avec ceux de Kuschelmuth des chênes près de la fontaine commune, et que le droit de pâturage est réciproque sur le marais de Kuschelmuth et en la Palud jusqu'au rocher, mais sans endommager le bois.

Cresus, *Cresuz*, *Crisus*, *Chrisuz*, *Crisieux*, *Crisu*, *Crésuz*, *Crusuz*. Cette commune, de la préfecture de Gruyères et du décanat de la Valsainte, faisait autrefois partie de la paroisse de Broc. Elle en fut démembrée le 1er janvier 1646, et érigée en paroisse,

à quel effet dom François Belfrare, prieur de Broc, fonda le bénéfice, dont la colature appartient à la commune, par 280 écus bons. Le curé bine entre Cresus et Cerniat. Cette petite paroisse contient 101 poses de prés, 25 de bois, 44 pâquiers de pâturages, 74 habitans, dont 39 hommes et 35 femmes, 77 bâtimens, assurés pour 32,900 francs; une église (St.-François), 1 presbytère, 11 maisons; au Forraz, 2; au Saudis ou Saoudis, 1, et, en outre, 11 granges et 6 châlets. On trouve dans les reconnaissances de l'abbaye d'Humilimont de l'année 1375, qu'à Crisus il y avait déjà un cimetière où l'on enterrait les habitans, quoiqu'ils fussent de la paroisse de Broc encore deux siècles plus tard. Ce fut André Sudan, qui, au nom du prieur de Broc, bâtit l'église de Cresus à neuf. Le 16 février 1644, il obtint du gouvernement une fenêtre avec les armoiries de l'Etat, et 2 chênes dans la forêt de Bouleires. En 1668, l'église et le village furent réduits en cendres. L'on y voit un oratoire sous le vocable de St.-Blaise.

Une partie du chemin qui conduisait de Cresus à Charmey s'étant écroulé vers le milieu du siècle passé, plusieurs projets pour le réparer furent remis et présentés, mais sans résultat. Alors le gouvernement s'en est chargé, avec réserve d'être remboursé de ses frais et avances. On tailla dans le roc un chemin qui se maintient encore; cependant l'Etat n'a jamais rien réclamé.

Par sentence du 13 mai 1569, le curé de Charmey est obligé d'administrer les sacremens à ceux de Cerniat et de Cresus qui possèdent des terres dans la commune de Charmey, lorsque, bien entendu, ils y habitent leurs maisons; aujourd'hui de pareilles interventions de la part de l'autorité temporelle ou spirituelle ne seraient plus nécessaires pour obtenir les secours de la religion.

Crêt, *Crest*, le, paroisse de la préfecture de Rue et du décanat de St.-Henri, composée des communes et

hameaux du Crêt, Brémudens, et Grattavache, et contenant 1359 poses de prés, 42 de champs (à Grattavache), 154 de bois, 40 pâquiers de pâturages, 389 habitans, et 103 bâtimens, assurés pour 62,600 francs.

Crêt, le, village et commune de la même paroisse, contenant 940 poses de prés, point de champs, 100 de bois, 30 pâquiers de pâturages, 331 habitans, 1 église (St.-Loup), 1 cure, 4 maisons, 1 détail de sel; à Molliétaz, 3 maisons; au Châlet, 5; à Préz-Coulin, 1; à Champ-Martin, 1; en Blessin, 2; à Praz-Berney, 1; au Sappaley, 1; à Montborget, 3; Sus-Magnin, 1; au Grand-Praz, 4; aux Obacheires, 1; Sus-Gendre, 1; au Champ-du-Moty, 1; ès-Rielles, 2; à Brémudens, 7; à Chambaraux, 6; à La-Fin, 2; au Mollard, 4; à Monteizy, 6; à la Côte, 5; et aux Cuennes. 4 et 2 forges.

En 1664, l'évêque Strambino érigea le Crêt en paroisse, en la détachant de celle de St.-Martin, et en s'en réservant le droit de patronage, qui dèslors est resté à ses successeurs; malgré cela l'Avoyer et Conseil de Fribourg nommèrent une fois le curé, mais seulement en 1696. En 1753, le gouvernement augmenta la prime des carabiniers de la commune du Crêt, à condition que ceux de Grattavache pourraient y prendre part.

Jusqu'ici on croyait généralement que l'église de ce village était la plus élevée du canton; mais depuis le nivellement, opéré en 1828 et 1829 par M. le professeur J.-B. Wiere, elle n'est qu'à 867′ (281^{m},60) au-dessus de Fribourg, et à 2821 (916,60) au-dessus de la mer, tandis que depuis la maison-de-ville de Bellegarde (v. *Jaun*) il a trouvé 1088′ (353,40), et 3042 (988,40).

Cretausa, à la, hameau de la commune d'Autigny contenant 6 maisons et 1 four.

Creux-du-loup, maison et grange près de la Sarine, paroisse de Marly. En patois on l'appelle *Craou-daou-Laoü*, et en allemand *Wolfsgraben*.

Crey, au, petit hameau contenant 6 maisons et une grange, paroisse de Châtel-St.-Denis.

Crisus, v. *Cresus.*

Croix, le décanat de Ste.-, est formé par les paroisses de Givisiez, Villarepos, Groley, Courtion, Matran, Villars-sur-Glane, Belfaux, Barberêche, Cressier-sur-Morat, et Gurmels.

Croix, à la, petit hameau, contenant 5 maisons et 2 bâtiments adjacents, commune de Neyruz, paroisse de Matran.

Croix, à la, habitation et moulin près de Domdidier.

Croix-des-pauvres, à la, maison de campagne sur la route de Bulle, paroisse de Villars.

Crozet, *Croget*, au, une maison champêtre dans la paroisse de Villars.

Cuayes, 2 habitations, paroisse d'Arconciel.

Cuaz, au, 4 maisons près du bourg de Rue.

Cudré, en, petit hameau, contenant 5 habitations, commune de Sorens, paroisse de Vuippens.

Cuennes, aux, v. *Brémudens.*

Cugy, *Cugié*, *Cugiez*, paroisse de la préfecture d'Estavayé et du décanat d'Avenches, composée des communes de Cugy et de Vesin, et contenant 353 poses de prés, 1140 de champs, et 400 de forêts, 461 âmes, et 126 bâtimens, assurés pour 116,000 frs. (1).

Cugy, village paroissial, et commune sur la grande route de Payerne à Pontarlier, à une lieue d'Estavayé et de son arrondissement, et qui contient 236 poses de prés, 736 de champs, 256 de forêts, 336 âmes, une église (St.-Martin), dont le monastère d'Hauterive a la colature, celle des chapelles de St.-Antoine et de Notre-Dame, en échange, appartient au propriétaire du fief (2), 3 maisons de cam-

(1) Les armoiries de Cugy sont au-dessus argent, et en-bas partagées par six bandes transversales, la moitié argent et l'autre gueule.

(2) C'est un bénéfice simple; en 1588, Jean de Glane, seigneur de Cugy, fut condamné à acquitter au curé tout ce que ses

pagne, dont l'une s'appelle le Château et l'autre la Cour, une auberge, 2 forges, un détail de sel, 58 maisons, environ 30 bâtiments divers, et le domaine et moulin de la Glane, ainsi que les fermes de Champ-Mottex et Granges-des-Bois.

La contrée de Cugy est très-fertile et bien cultivée, et depuis les hauteurs, qui au sud-est dominent le village, on jouit de très-beaux points de vue. Un ancien religieux de Bellelay y avait formé pendant plusieurs années un pensionnat, qui a fourni de bons élèves.

La seigneurie ou majorie de Cugy appartenait à la maison d'Estavayé dès le 12e siècle. En 1270, elle était à Renaud d'Estavayé, puis à Gérard, ensuite à Pierre, et enfin à Gérard, baron de Belp, qui se battit avec Othon de Grandson, auquel il ôta la vie en 1399. Sa fille épousa Jacques de Glane, de Moudon, chevalier, co-seigneur de la Molière, et seigneur de Cugy par héritage de son beau-père. Cette seigneurie relevait autrefois du château de Montagny; c'est à ce titre que Jacques de Glane prêta reconnaissance à Humbert, bâtard de Savoye, et Benoît, l'un de ses descendants, à l'état de Fribourg, en 1527. La même année le grand-bailli de Vaud, Aymon de Genève, est sommé de comparaître le 6 juin à Payerne, pour entendre prononcer sur la souveraineté de la majorie de Cugy et Vesin, que le gouvernement de Fribourg réclamait à cause du château de Montagny-les-Monts.

Jean de Glane ayant beaucoup de dettes, Ulrich de Bonstetten et consorts de Berne furent mis en possession de la seigneurie, le 26 août et 3 septembre 1588 (1). L'année ensuite il leur fut permis de la vendre, en acquittant un lod de 2500 couronnes.

---

ancêtres lui avaient promis pour ces deux chapelles. L'église paroissiale avait autrefois St.-Nicolas pour patron,

(3) Le 17 juin 1588, ils l'avaient fait subhaster pour une prétention de 395,000 florins bons.

Josse Vœgelly (Fegely) acheta cette seigneurie pour le prix de 12,100 écus bons, et lorsqu'il en fut investi par la remise d'une épée nue, il promit de se comporter en féal vassal, 1590. On lui avait fait grâce de la moitié du lod, qu'il acquitta en 1593. Cette seigneurie passa plus tard à la famille Reyff.

Le 15 janvier 1604, les cures d'Aumont et Nuvilly furent séparées de celle de Cugy, à cause de l'éloignement et du danger du chemin.

Les boissons pour le transit et la consommation intérieure peuvent être introduites par Cugy, selon l'arrêté du 17 septembre 1821.

Cuquerens, domaine à une demi-lieue au sud-ouest de Bulle, d'où l'on jouit d'une belle vue.

Curbrü, v. *Kerzerz* ou *Gurbrü*, *Corbru*.

Curlin, v. *Cournillens*.

Curmœn, *Grimoine*, petit hameau de la paroisse de Berfischen, contenant 7 fermes et divers bâtimens.

Curwolf, v. *Courgevaux*.

Cuschelmut, *Kuschelmuth*, Groß- (*Grand-Couschelmaou*), hameau de la paroisse de Gurmels, qui contient 11 maisons, divers bâtimens abjacents, et 89 poses de prés, 143 de champs, et 43 de forêts.

Cuschelmut, *Kuschelmuth* ou *Gouschelmuth*, Klein- (*Petit-Couschelmaou*), hameau de la paroisse de Gurmels, composé de 17 maisons, plusieurs petits bâtimens, et contenant 87 poses de prés, 195 de champs, et 44 de forêts.

Cutterwyl, *Cutrewyl*, village et commune de la paroisse de Belfaux, à droite sur le chemin d'Avenches, contenant 1 maison de campagne, 22 habitations, 130 poses de prés, 130 de champs, et 130 de forêts, ce qui prouverait une égalité parfaite dans la distribution du territoire, si on ne savait pas que le cadastre n'a été fait que d'après les indications des propriétaires, et par-ci par-là d'après quelques plans de fiefs ou d'autres. Il paraît que le chemin qui traverse cette commune et celle de Groley, et qui se dirige

sur Misery, a toujours été mauvais; car déjà en novembre 1585, il fut ordonné d'y faire des réparations, et de couper les branches des arbres.

D

Dachsburg, v. *Tasberg*.

Dæch-(Tæch-)matt, 3 habitations, paroisse de Rechthalten.

Dafflon, le rio, est un torrent qui descend des montagnes du versant sud-est de la chaîne du Moléson, et qui au-delà du hameau d'Enney cause souvent de grands dégats avant que de se décharger dans la Sarine.

Dailles, aux, domaine, maison de campagne et ferme dans la paroisse de Villars.

Darra, an der, 6 maisons dans la vallée de Jaun.

Décanats, v. *Estavayé*, *Gruyères*, *Romont*, *Part-Dieu*, la, *Allemand*, *Avenches*, *Croix*, Ste.-, *Henri*, St.-, *Maire*, St.-, *Prothais*, St.-, *Valsainte*, la, et *Amédée*, St.-, *Neuchâtel* et *Genève*, pour les paroisses catholiques des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève. La paroisse catholique de la ville de Berne fait partie du décanat allemand, et avant 1789 St.-Guillaume dans le Jura était un décanat du diocèse.

Décrin, le, petit ruisseau près de Grandvillars.

Delley, *Dalens* (1282), *Delea* (1428), village et commune de la paroisse de St.-Aubin, contenant 104 poses de prés, 623 de champ, 18 de forêts, 12 de pâturages, et 255 âmes; 1 belle maison de campagne avec un jardin agréable (1), 1 chapelle (St.-Jacques) dont l'évêque a la colature, 1 presbytère, 1 ferme avec dépendances, 17 maisons et 4 petits bâtimens, et 12 maisons et 1 grange au petit Delley.

---

(1) On conserve dans ce jardin une statue sculptée en bas relief, représentant une femme qui se poignarde, et qu'on fait passer pour la servante du malheureux avoyer Arsent, qui ne pouvant survivre au supplice de son maître, se donna la mort. Mais c'est tout simplement une Cléopatre assez grossière et commune, sur laquelle on a fait un conte. V. *Freseneit*.

Delley, qui était jadis une seigneurie, se trouve sur la route d'Avenches ou de Domdidier au lac de Neuchâtel, et on s'embarque à Port-Alban, pour le traverser. Depuis les hauteurs de Delley, dont les environs contiennent des bois charmants et bien percés, on jouit de très-belles vues. En 1531, Pierre de Dompierre, prieur du couvent de la Lance (bâti en 1320, sécularisé en 1536), vendit au gouvernement de Fribourg la dîme de Delley-en-Vuilly pour le prix de 700 florins petits. Le 15 février 1563, le seigneur de Delley fut condamné de rendre hommage au Conseil de Fribourg, son fief dépendant du château de Chenaux ou d'Estavayé. Le 28 mai 1566, ceux de Delley furent sommés, sous une amende de 100 livres, de rétablir la chapelle de St.-Jacques, d'acquitter 12 livres au curé de St.-Aubin, et de faire dire les messes fondées. Le 7 septembre 1582, le vicaire de St.-Aubin reçut l'ordre de célébrer tous les samedis la messe dans la chapelle de Delley.

Des-Cloux, vers-chez-, petit hameau de la commune de Romanens, contenant 10 habitations.

Désovy, en, deux maisons au village du Pâquier près de Gruyères.

Dey, à la, hameau de la paroisse d'Arconciel, contenant 6 maisons et une grange.

Dietisberg, jadis *Dietrichsperg*, village contenant 12 maisons dans la paroisse de Wünnenwyl. Une famille noble portait le nom de ce village, mais dont on ne connaît que Jean et Conrade, en 1329.

Dirlaret, v. *Rechthalten*.

Domdidier, *Domdedier*, paroisse de la préfecture de Montagny et du décanat d'Avenches, composée de la commune de Domdidier et des hameaux de Granges-Rothey et Eissy, et contenant 607 poses de prés, 1078 de champs, 132 de bois, 40 de pâturages, 583 habitans, et 156 bâtimens, assurés pour 187,450 fr.

Domdidier, le village paroissial de, est situé sur la route d'Avenches à Payerne, et il contient 1 église

(St.-Désiré ou Desiderius, consacrée en 1664), dont, sur une triple présentation de la commune, le gouvernement a la colature, et celle de la chapelle la famille Fegely, 1 presbytère, 3 maisons de campagne (1), 2 auberges, 1 bureau de péage, 1 poste de gendarmerie, 1 détail de sel, 1 forge, 1 moulin, 79 maisons et 16 bâtimens divers; et au Milavy, 1 moulin et 1 forge; à la Croix, 1 habitation et 1 moulin; à Coppet, 1 moulin et 3 maisons; et en Pragoz, 6 maisons, 1 scierie, 1 huilerie et 1 grange.

Les privilèges de ceux de Domdidier furent confirmés en 1514, de manière qu'à l'exception des *bans*, *clames* et *chevauchées* ils ne devaient payer au gouvernement qu'un chapon par focage, et 4 S. par charrue. Un pont ayant été construit à Domdidier, le gouvernement déclara, 1543, à celui de Berne que l'un des piliers se trouvait, sans conséquence, sur son territoire ou celui du bailliage d'Avenches. Cet objet, auquel on semblait dans le tems mettre beaucoup d'importance, fut traité plusieurs fois depuis lors, et les Etats finirent par convenir que l'eau du ruisseau serait partagée entre les deux souverainetés, 1560 et 1702. Les habitans de Domdidier ayant obtenu d'exploiter des pierres pour leur pont dans la forêt de Châtel, ceux d'Avenches se plaignirent qu'ils en avaient pris ailleurs; malgré cela, pour maintenir les relations de bon voisinage, ils voulurent bien se contenter de n'exiger des Fribourgeois, comme des Bernois, qu'un droit d'un gros par char aux portes de leur ville, 1553. Le bailli d'Avenches, Jean de Watteville, expose que ceux de cette ville ont, depuis 30 ou 40 ans, possédé tranquillement près de Domdidier deux pièces de terre et acquitté fidèlement les cens et lods au curé; mais que maintenant le nouveau veut les en déposséssionner par voie de droit;

(1) Deux étaient jadis des châteaux qui appartenaient à la famille d'Avenches, dont Conrade a été avoyer de Fribourg, en 1293, et Guillaume, en 1450.

en conséquence il recommande à la bienveillance du Conseil les propriétaires actuels, 1553. En 1559 et 1561, plusieurs maisons furent la proie des flammes à Domdidier. En 1582, il fut décidé qu'on construirait un pont de pierre à Domdidier; mais comme ceux d'Avenches ne voulaient pas laisser prendre des pierres dans leur forêt, à cause des dégats commis en 1553, on les fit chercher au Vully et à Torny-Pittet. Il existait autrefois une chapelle de St.-George du côté d'Oleyres, vulg. Ouleyres, qui était déjà ruinée en 1597. En 1752, il est question d'un pont de pierre sur le ruisseau de la Longève.

Dompierre, jadis *Dompierre-le-petit*, pour le distinguer de *Dompierre-le-grand*, qui actuellement s'appelle *Carignan*, paroisse de la préfecture de Montagny et du décanat d'Avenches, composée des communes de Dompierre et Russy, et contenant 672 poses de prés, 784 de champs, 158 de bois et 40 de pâturages; 485 habitans, et 130 bâtimens, assurés pour 110,050 francs.

Dompierre, village paroissial, agréablement situé sur une hauteur et traversé par la route d'Avenches à Payerne, qui contient 539 poses de prés, 376 de champs; 360 habitans, 1 église (Sts.-Pierre et Paul, consacrée en 1664), dont la colature appartient au gouvernement, et celle de la chapelle à la famille Monney, 1 presbytère, 1 maison de campagne qui sert de résidence au préfet de l'arrondissement de Montagny, 46 maisons, 1 poste de gendarmerie, 1 bureau de péage pour les boissons, 7 petits bâtimens et 1 forge; et à Laquaz, 4 maisons; à Dompierre-ès-Roches, 2; à Dompierre-à-la-Bauma, 2, et un moulin; au Vauquelery, 1 maison, et à la Vuataz, 20 maisons, 2 moulins et 1 auberge. Dompierre existait déjà en 966; car il en est fait mention dans le testament de la célèbre reine Berthe (1). Une ancienne

(1) Voy. *Conservateur Suisse*, T. 3, p. 48.

famille de Payerne porte encore le même nom. Un autre Dompierre (*domus Petri*) se trouve dans le cercle de Lucens, district de Moudon.

En 1527, le seigneur de Brandis posa ses armoiries au pied du cimetière de Dompierre à côté de celles de l'Etat de Fribourg. Le bailli de Lausanne réclame divers titres que dom Aymo Guidron, curé de Dompierre, devait avoir délaissés à son décès, et qui concernaient le prieuré de St.-Maire et la cure de Thierrens, 1548. En 1558, les curés de Tours, Domdidier, Dompierre, Prés et Chandon, ainsi que l'altarien des chapelles de l'église de Montagny, réclamaient de Hans Keyser, de Dompierre-le-Petit, 29 gros fondés pour un anniversaire et assignés sur sa maison. En 1562, une sentence fut rendue entre les communes de Domdidier, Dompierre, Russy et Léchelles, d'une, et celle d'Oleyres, d'autre part, au sujet du compaquérage dans les bois de Montagny. Le vicaire, selon une décision de l'an 1564, devait, comme par le passé, être exempt de toutes charges pour sa personne, mais non pour ses biens. L'an 1575, on bâtit à Dompierre une nouvelle église, et 1579 une cure qui avait été détruite par le feu. En 1582, le chapitre de St.-Nicolas céda et abandonna la colature du bénéfice; en 1592, il l'avait offerte à la paroisse; mais en 1643 le gouvernement nomma le curé. En 1584, il est question du pont de Dompierre. L'année 1595, le conseil donna 3000 tuiles pour la bâtisse de l'église. L'économe de l'ancien couvent de Payerne réclama, en 1618, du curé de Dompierre 15 chapons, qu'il devait lui acquitter annuellement. En 1639, le gouvernement acheta la dîme de Dompierre de Simon, Henri et Martin Wurst. En échange, le curé de Dompierre possédait, en 1668, selon le recès de l'année 1645, la dîme des novales à Oleyres. L'année 1679, le Conseil donna 20 tisons de bois pour la bâtisse de la cure. Comme le couvent de Payerne possédait divers droits féodaux dans le canton de Fribourg, entre

autres aussi la dîme sur plusieurs pièces de terre à Dompierre, les Etats de Berne et Fribourg firent un échange en 1761. En 1771, on demanda une marque d'auberge pour le village de Dompierre. En 1772, on construisit la nouvelle route de Berne à Lausanne, et on accorda à divers particuliers de Dompierre un dédommagement pour le terrain qu'on leur avait pris.

Donzel, synonyme de *damoiseau* ou *damoisel*, jeune gentilhomme, ou même gentilhomme, se trouvant dans toutes les vieilles chartres, nous le conservons, quoiqu'il ne soit plus usité.

Donzire, en, 1 maison isolée, commune d'Autigny.

Dornen, 2 maisons, paroisse de Plaffeyen.

Dotzishaus, maison isolée, paroisse de Düdingen.

Dotzishaus, v. *Tutzishaus.*

Dreydzanet, à la, montagne dans la paroisse de Jaun.

Dritthæusern, hameau composé de 4 maisons, paroisse d'Ueberstorf.

Düdingen, la paroisse de, est divisée en quatre sections appelées Düdingen-, Lanten-, Sankt-Wolfgang-, et Wylerschrot. Après Tavel, elle est une des plus grandes des anciennes terres, sa population étant de 1888 âmes; son territoire donne, d'après le cadastre, 1558 poses de prés, 3742 de champs, 1195 de forêts, et 53 de pâturages, et l'on y compte 427 bâtimens, qui sont assurés pour 485,350 francs. Depuis la banlieue de la ville de Fribourg, elle s'étend jusqu'à celles de Bösingen et Wünnewyl; la Sarine la baigne du sud-ouest au nord-est, et sur une étendue de passé deux lieues elle limite la paroisse de Tafers. L'agriculture y a fait des progrès, et on y trouve beaucoup de propriétaires très-aisés et même des riches. Outre l'église principale, il y a des chapelles à St.-Loup, Schmitten et Villars-les-joncs; 2 bains, à Bonn et Garmiswyl, et un hermitage célèbre à la Magdelaine.

Les hameaux de Bonn, Albertswyl (Alberwyl), Fellewyl et Ottisberg étaient jadis de la paroisse de Berfischen, et ce n'est que le 21 octobre 1580, qu'ils furent réunis à celle de Düdingen.

Düdingen, (*Thüdingen*, *Guin*, et jadis *Duens*, d'où une ancienne famille éteinte avait pris le nom). Ce village paroissial est situé à une lieue et demie de Fribourg sur la route de Laupen. Il est bâti en majeure partie sur la rive droite d'un ruisseau qui le traverse, appelé *der Düdingerbach*. L'église, dédiée à Sts.-Pierre et Paul, apôtres, est très-ancienne, et la paroisse appartient au décanat allemand, d'un côté, et, de l'autre, à l'arrondissement de Fribourg. Le curé est nommé par le chapitre de St.-Nicolas, à la mense duquel la cure est incorporée, et le chapelain par l'assemblée paroissiale. Outre deux presbytères, on trouve dans ce village 36 habitations champêtres, 1 auberge, 2 moulins, 1 forge, 1 scierie et divers petits bâtimens. L'école de ce village s'est distinguée depuis longtems, et l'on y vénérera de génération en génération la mémoire du curé Joseph Lehmann, qu'on peut à juste titre regarder comme son fondateur, ainsi que celle des bienfaiteurs qui la dotèrent par des legs.

Il y a à Düdingen une confrérie qu'on appelle *Römerbruderschaft*, et qui se compose de tous ceux qui ont fait le pèlerinage de Rome. Toutes les années les confrères se réunissent pour célébrer leur fête qui tombe sur un dimanche du mois de juillet. Lors du départ et de l'arrivée d'un pèlerin, il y a une cérémonie dans l'église, et on sonne les cloches.

Düdingerbach, affluent de la Sarine.

Dürrenberg, im, 3 habitations, paroisse de Giffers.

Dürrenberg, habitation isolée, par. de Düdingen.

Dürrenboden, im, 3 maisons, paroisse de Tafers.

Dürrenbuhl, 1 habitation éparse, par. de Rechthalten.

Dürrfluhe, source de, en patois *Vani-sec*, sur le Petit-Mont, paroisse de Bellegarde. Avant que cette eau fût analysée, elle passait pour saline, assertion hautement soutenue par quelques personnes, qui lui donnèrent ainsi une réputation qu'elle ne méritait pas. Deux motifs firent supposer qu'elle avait cette qualité :

le premier portait que les chamois venaient s'y rafraîchir pendant les chaleurs de l'été, les alentours de ce rocher étant foulés par les traces des pieds de cet animal sauvage; et le second, que le voisinage des rochers, en partie gypseux, de la chaîne des montagnes appelées Châtalés (*Sattelberge*), indiquaient des mines de sel gemme dans leur voisinage (v. *Semsales*). Le contraire sera prouvé par l'analyse même.

Cette source est située au soleil levant au haut de la montagne appelée Terre-rouge ou Rothberg, dont le sommet est composé de silice rouge et de pierres-à-fusil rougeâtres et bleu-verdâtres. Près de la source, on trouve une grande quantité d'ardoise, et des sapins d'une grosseur prodigieuse qui l'ombragent. L'eau filtre dans trois endroits hors d'une terre marneuse, de couleur rouge et verdâtre. Le 2 septembre 1818, la température de l'eau était, à 8 heures du matin, à 8 d. au-dessus de o, et celle de l'atmosphère à 11 d. R. Cette eau n'avait ni odeur ni saveur; peu troublée par la terre marneuse qu'elle mettait en suspension, elle devenait claire au bout de quelque tems, et déposait de la terre rouge. Quant à sa pesanteur spécifique, elle était égale à celle de l'eau ordinaire. Il résulte de l'examen qu'en a fait M. Luthy au moyen des réactifs : 1.° que cette eau ne contient aucun acide libre; 2° aucun alcali, soit libre, soit en état de combinaison, c'est-à-dire aucune substance saline; 3.° point de terre calcaire; 4.° point de magnésie, et 5.° point de fer. D'après cela, on ne peut y découvrir d'autres principes étrangers qu'une petite quantité de terre marneuse déliée, qui y reste suspendue pendant quelque tems. Cette terre est un composé d'alumine, de silice, d'une très-petite quantité de terre calcaire et d'oxide de fer.

DÜTSCHBACH, le, ruisseau dans la paroisse de Planfayon, qui verse ses eaux dans la Singine.

DÜTZENBERG, v. *Tützenberg*.

E

Ebnet, habitation isolée, paroisse de Heitenried.

Ebnet, maison isolée, commune de St.-Sylvestre.

Ebnet, auf dem, maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

Ecasseys, *Eccasseis*, *Eccasseys*, la *Ville-du-bois-ès*, commune de la paroisse de Vuisternens (préfecture et décanat de Romont), qui, avec celles de la Joux (même paroisse) et Prez (paroisse de Sivirier), forme une sindicature, ou commune politique de la préfecture de Rue, qui contient, comme telle, 891 poses de prés, 578 de champs, 188 de bois, 43 pâquiers de pâturages, 624 habitans, et 159 bâtimens, assurés pour 114,100 fr.

Ecasseys. Cette commune, en particulier, contient 51 poses de prés, 208 de champs, 57 de bois, 4 pâquiers de pâturages, 72 habitans, 15 maisons, une forge et 3 petits bâtiments. La Ville-du-bois, ou Villa ou Val-du-bois-ès-Ecasseys offre quelques curiosités. On y trouve un endroit qu'on appelle le Fort-Lambert; c'est le noyau d'un vaste domaine que possédait autrefois la famille Lamberger. Au commencement du 17.e siècle Henri Lamberger en était propriétaire (1). On ignore si c'est à cette époque qu'il faut fixer l'établissement de vastes fossés, creusés d'une manière régulière sur une hauteur qui porte encore, ainsi que les propriétés qui en dépendent, le nom de Fort-Lambert.

On ne découvre cependant point de vestiges de masures qui attesteraient l'existence d'un fort, qui

(1) Ce Lamberger était chevalier et capitaine au service de France; il céda sa compagnie, 1609, à un Gottrau. et en 1619 il était du Conseil de Fribourg. Marié avec Anne Fruyo, puis avec Marguerithe Odet, il ne laissa qu'une fille, nommée Elisabeth, qui épousa Fs. Reyff, et Françoise, fille illégitime. Sans liaison connue avec le précédent, Jacob Lamberg, qui avait pour femme Catherine Arsent, vivait en 1549; Pierre la même année, et Hans en 1595.

s'il a existé doit être d'une très-ancienne date. Après la vente du domaine, en 1783, ces fossés furent comblés. Cette propriété contenait à-peu-près les deux tiers du territoire de la commune des Ecasseys. Par le mariage d'Elisabeth Lamberger, ce domaine passa dans la famille Reyff, puis dans celle des Tombé, et finalement, en partie, dans celle des Maillardoz, et en partie dans celle des Vonderweid. Vers l'an 1780 un membre de la famille de ce dernier nom, légua environ 20,000 écusbons, y compris le domaine du Fort-Lambert ou Lamberg, à l'église de Notre-Dame à Fribourg, qui ensuite de ce don fut réparée et mise pour ainsi dire à neuf en 1787. Aucun souvenir d'un acte de bienfaisance fut laissé à la commune des Ecasseys, et ce donateur, sacrifiant au goût du siècle, préféra l'ostentation à la reconnaissance du pauvre (1).

On dit que le Beau-Sapin est l'habitation la plus élevée du canton (2). Elle doit son nom à un superbe mélèse de taille colossale, qui a fait longtems l'orgueil de la contrée. Les jeunes gens les plus vigoureux des environs s'y réunissaient dans le tems, pour essayer qui pourrait franchir sa cime en lançant des triques ou des pierres. Mais, hélas! après avoir bravé les frimats et les orages pendant des siècles, ce géant des forêts tomba de vétusté il y a quelques années (3).

---

(1) L'église de Notre-Dame, fondée, selon une inscription, en 1201, était avant le 17.e siècle la chapelle de l'hôpital, qui, ayant été transporté aux Places, elle lui est plutôt à charge qu'utile, d'autant plus que celles de St.-Nicolas et des Cordeliers sont suffisantes pour la population du quartier. Un monitoire de l'évêque, 1770, en avait ordonné la réparation, et jusqu'ici on n'a pas encore pu obtenir sa suppression et la réunion de ses fonds et de son clergé avec le chapitre de St.-Nicolas.

(2) C'est une erreur; la vallée de Bellegarde est bien plus élevée. Voy. *Jaun* et le *Crêt*.

(3) Voir sur l'utilité du mélèze ou larix, Kasthofer, le *Guide dans les forêts*, *Vevey*, 1830. p. 85. " On trouve, dit-il, p. 88, dans les Grisons des mélèses qui, avec un diamètre

Echarlens, village paroissial, préfecture de Bulle, décanat de la Part-Dieu. Une église (Ste.-Marie, v., collateur, le chapitre de St.-Nicolas) et une chapelle champêtre. Outre le curé, il y a un chapelain qui est nommé par la paroisse. On y compte 27 maisons, et dans toute la paroisse 111 bâtimens, assurés pour 87,100 fr., y compris une auberge, 1 scierie, 2 moulins, 1 tannerie, et 10 châlets; 352 âmes, 141 poses de prés, 417 de champs, 40 de forêts, et 46 pâquiers de gîtes ou pâturages. Les principaux endroits de ce village sont : Montilier; Pillevuit; Plan-d'Everdes; Rantoz; Praz-bousin; en Donjon; Champotey-dessus et -dessous (*v.* cet art.); aux Fossés; Champ-Reinoz; Rossinière; Fontanon; au Russy; en la Torche; Monmely; en Plan; en la Sallaz; Paccad; Bocherin; au clos Chatrossin; Champrion; sur Vella; ès Epessoux-d'amont et -d'avaud (*v.* cet art.); près du pont de la Sionge, 1 moulin; sur le Riaux; Praz-Raboud; vers la chapelle; les Devaud; ès Cheseaux; et au Villa.

L'herboriste Pugin fait un commerce avec du très-bon thé de Suisse, qui est surtout recherché en France.

Dans les marais de Champotey ou d'Echarlens on trouve : *Vaccinium oxycoccos*, L.; *Drosera rotundifolia*, L.; *Drosera anglica*, Huds.; *Salix rosmarinifolia*, L.; *Utricularis minor*, L.; *Eriophorum alpinum*, L.; *Cenomyce rangiferina*, All.; ainsi que quantité de *carices* et *potomageton* de divers genres.

Sur la côte nord-est de l'ancien château d'Everdes (*v.* cet article), on exploite beaucoup de pierres de meule d'une bonne qualité. C'est un abergement qui a été renouvelé à la famille Otto, d'Echarlens, en 1824. Entre Echarlens et Corbières, il y a une communication au moyen d'un bac, attaché à une chaîne

---

de 4 pieds, ont une tige de 80. J'ai vu sur la Tête-noire, un des passages de Chamouny en Valais, un tronc creux de mélèze d'une grosseur extraordinaire; sa circonférence était de 21 pieds et demi, et l'emplacement de ce colosse, mesuré au baromètre, était à 4000 pieds au-dessus de la mer."

de fer. Le lit de la Sarine y est très-resserré, et ce passage mérite d'être remarqué par les voyageurs.

On accorde un huissier à Mr. Messelo pour retirer ses cens, 24 janvier 1572. Selon une reconnaissance de l'an 1391, le curé d'Echarlens devait au prieuré de Lutry annuellement un cens d'un muid de froment et des chapons, et comme cette redevance avait été acquittée jusqu'en 1578, il fut condamné par contumace, le 16 novembre et 2 décembre 1579, à la payer. Les paroissiens d'Echarlens doivent faire à leur vicaire les corvées, et lui donner le grain et les cens selon les reconnaissances, 11 décembre 1591.

Echiens, *Eschiens*, petit hameau de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contenant 36 poses de prés, 133 de champs, 23 de bois, 6 pâquiers de pâturages, 58 habitans, 9 maisons et un four. Anselm, dit Pichard, et Nicolas Ruphi, d'Echiens, reconnaissent avoir reçu, pour le terme de vingt années et contre un cens, une terre de l'abbaye de Haut-Crêt, 1299. Jean d'Echiens, avec le consentement de ses enfans, Jean, Marmet, Clémence, Périssonne et Agnelette, vend à la même maison religieuse un cens annuel de 2 coupes de froment pour le prix de 8 L. L., 1324. En 1566, les dîmes d'Echiens et d'Ecublens appartenaient à l'abbaye de St.-Maurice en Valais, à quelle époque le bailli de Rue, à cause du non-payement de 6 coupes de froment, les avait fait subhaster.

Echessis, les, petit ruisseau dans la paroisse de Grandvillars.

Ecublens, *Escublens*, hameau de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contenant 96 poses de prés, 196 de champs, 31 de bois, 8 poses ou 35 pâquiers de pâturages, 111 habitans, 16 maisons, une grange, et sur la Ténétaz, une maison. Guillaume d'Oron, doyen de Valérie (Sion) en Valais, ayant acquis de Girard, seigneur d'Oron, un certain nombre d'hommes taillables avec leurs biens à Escublens pour le prix de 200 L. L., lui reconnaît le droit

de rachat, 1309. Isabelle de Castilione, dame de Vaud, ayant exempté les descendans *dou Teit* (nom d'une famille) d'Escublens, du payement des cens de blé, focage, etc., auxquels ses autres sujets étaient tenu, fait connaître que Perrod Pomel, qui, en qualité de descendant des *dou Teyt* (Dutoit) a fait bâtir une nouvelle maison, doit également jouir de cette faveur, 1553. «Ecublens, anciennement Iscobliens, est aussi un village dans le district de Morges. C'est l'ancien manoir de la noble famille d'Ecublens, dont Guillaume, fils de Pierre, seigneur de ce village, fut élu évêque de Lausanne, en 1221. Il est fait mention de ce lieu dans des chartres très-anciennes; une du 10e siècle l'appelle *Scublingis in fine Runingarum* (1).» Rodolphe d'Escublens, donzel, vendit, l'an 1380, à Rodolphe de Billens, chevalier, la dîme de Vussens près de Chesaux (2), à l'exception de 4 poses dites *intré les marais* (entre les marais), sous l'hypothèque de sa vigne, située à Escublens, près de celle de Henri de Pont, donzel.

Ecuvillens, *Escuvillens*, paroisse au sud-ouest de Fribourg et de son arrondissement. Elle est composée des communes d'Ecuvillens, Corpataux, Magnedens et Posieux et de quelques autres petits hameaux, et elle contient 224 poses de prés, 2413 de champs et 674 de forêts; 770 âmes, et 229 bâtimens assurés pour 239,600 fr. Cette paroisse qui, avec Grange-Neuve, Châtillon, le Moulin-neuf, Froideville et les Mueses, forme une commune séparée, est du décanat de St.-Prothais, et le monastère d'Huterive en est le collateur.

Ecuvillens, village paroissial, qu'on écrit aussi *Escuvillens*, à une lieue et demie au sud-ouest de Fribourg et de son arrondissement. Il contient 1 église (St.-Grat), 1 presbytère, 51 maisons, 1 fruiterie, 1 forge, 7 granges, 4 greniers et 3 fours. Ce village était le

(1) V. *Levade*, p. 115.

(2) Il n'est pas dit dans l'acte quel Cheseaux c'était, car il y en a trois dans le canton de Vaud.

chef-lieu de la seigneurie de Glane. Une famille portait le nom d'Escuvillens, qui dès le 13e siècle fit tant de donations, en terres et fiefs à l'abbaye d'Hauterive que cette seigneurie ne tarda pas d'appartenir entièrement à ce couvent. Une partie des droits féodaux d'Ecuvillens étaient la propriété des comtes de Gruyères, qui les inféodèrent aux frères Pierre et Nicolas de la Porte, bourgeois d'Arconciel, ceux-ci cessionnèrent le tout à titre d'aumône aux religieux d'Hauterive, sous la garantie du comte de Neuchâtel, et de l'aveu de Rodolphe, comte de Gruyères, en 1232 (1). D'après un titre de l'an 1275, le curé d'Ecuvillens avait le droit de couper du bois pour son usage dans la forêt d'Illens. Par acte du 16 février 1483, signé : P. Chat, curé, la commune amodie à Jacquet Bernard, demeurant à Posieux, paroisse de Martran, sa forge pour la terme de 9 ans, et pour un loyer annuel de 50 sols. Le 15 mai 1571, le gouvernement accorde à la commune d'Ecuvillens 4000 tuiles pour couvrir son église, et le 26 octobre 1580 encore 500. Ces sortes de dons étaient assez fréquens dans les 15e et 16e siècles.

Egelmoos, 1 habitation isolée, paroisse de Giffers.

Egg, auf der, 8 maisons dans la paroisse de Rechthalten ; ce hameau était autrefois connu sous le nom de Wüstenegg.

Egg-in-den-Stöck, maison champêtre, paroisse de Rechthalten.

Eggelried, *Eckelried*, hameau, paroisse de Wünnenwyl, contenant 8 habitations.

Eggersmatt, 2 maisons, paroisse de Rechthalten.

Eggerten, v. *Ægerten*.

Eggscheuer, 1 maison champêtre, paroisse de Rechthalten.

---

(1) Nous avons emprunté ces notices à l'auteur des *Etrennes fribourgeoises*, 1807, p. 121; il a omis de dire, que c'était Rodolphe III, qui effectivement a été comte de 1227 à 1268. *Die Schweiz in ihren Ritterburgen*, 1828, 1er vol. p. 285.

EICH, bey der, ou zur, hameau de 8 habitations dans la vallée de Jaun, qui a reçu son nom du seul chêne (eich), qui existe dans cette contrée élevée.

EICHHOLZ, im, maison champêtre dans la paroisse de Tavel.

EICHHOLZ, im, hameau de la paroisse de Giffers où il y a 12 maisons et 1 moulin.

EICHMATTE, 2 maisons champêtres, paroisse de Tafers.

EINSCHLAG, im, maison isolée, paroisse de Giffers.

EISSY, hameau de la paroisse de Domdidier, contenant 10 maisons et 4 petits bâtimens. Il est question de cet endroit dans un acte de l'année 1401, où Perrissonne, veuve de Jean Banderet, d'Eissy, et Jean d'Eissy reconnaissent des terres en faveur de Jean, Bernard et Henri Chaucy, de Montagny. En 1721, l'Etat de Berne possédait des droitures à Eissy, mais deux commissaires qui voulaient en faire la rénovation furent injuriés et abandonnés. La tradition porte « qu'un baron de Montagny s'étant égaré à la chasse, fut hébergé et très-bien accueilli par les habitans d'Eissy. Pour leur donner un témoignage de sa reconnaissance, il les affranchit à perpétuité de toutes redevances seigneuriales » (1).

ELSE(N)WYL, petit village de la paroisse de Wünnenwyl, contenant une maison de campagne et 12 habitations.

ENET DEM BACHSCHROT, v. *Tafers*, paroisse.

ENGELBERG, maison isolée, paroisse de Bösingen.

ENGERTZ(TS)WYL, hameau contenant 4 fermes, dans la paroisse de Tafers.

ENNEY, *Henney*, *Inney*, hameau, commune et sindicature de la paroisse de Gruyères, contenant 183 poses de prés, 99 de champs, 196 de bois, 231 pâquiers de pâturages, 238 habitans, 110 bâtimens, assurés pour 50,300 fr., 1 chapelle (Ste.-Anne) (2),

(1) *Etrennes fribourgeoises*, 1807, p. 116.

(2) Elle est desservie par un chapelain ou simple bénéficier nommé par la commune. Dans le 14e siècle un hermitage doit

42 maisons, 1 auberge, 29 granges et 21 châlets; et au Thot, 2 maisons; vers la chapelle, 1; au Raffour, 2; en la Boina, 1; en Chenaux, 3; au Praz-Reman, 1; et au Bugnon, 1.

Le hameau, situé au pied de la ville de Gruyères, est souvent menacé par un torrent qui a failli l'engloutir il y a 8 à 10 ans, et par la Sarine qui empiète de plus en plus sur ses possessions; mais le gouvernement a fait commencer un grand travail pour la rectification du lit de cette rivière, depuis Montbovon jusqu'au pont de Tugy, sur une longueur de 6 lieues. La famille de Castella, de Gruyères, a, en 1774, fait une fondation en faveur des pauvres d'Enney, le Pâquier et Villars-sous-Mont (v. *Afflon*).

Entenmoos et Hubel, bey'm, petit hameau composé de 6 habitations, paroisse de Rechthalten.

Epagny, *Espagny*, hameau de la paroisse de Gruyères, où l'on trouve 29 maisons, une chapelle (Ste.-Anne), et 2 auberges; en l'Orteydas, 1 maison; ès Adoux-d'avos, 1; en la Berrotat, 1; au Pont, 6; en Châtelet, 2; en Saussivue, 1 moulin et 1 scierie; et en Saussivue-d'amont, 2 maisons, 1 moulin, 1 forge et 2 tanneries. Antoine, comte de Gruyères, vend à Antoine Bergeri, prieur de la Valsainte, un cens annuel de 22 sols et 1 den. à Epagny, 1422. A la demande de la ville de Gruyères, le comte François lui cède certaines terres à Epagny au lieu dit au Grand-Clos, 1454. Aymo Champion, de Gruyères, vend au même comte deux poses de terre à Epagny. Claudine de Sessello, comtesse de Gruyères, en sa qualité de tutrice de son fils mineur François, comte de Gruyères, vend à Louis de Corbières, donzel, de

---

avoir été établi dans la montagne appelée Gissetta, au-dessus du domaine du Châtelet. Ayant été démoli dans le 18e siècle, on transporta l'autel de Ste.-Anne qui s'y trouvait dans la chapelle qu'on venait de construire à Epagny, où on le voit encore à droite en entrant. Il est fait mention de cet hermitage en 1654 et 1733.

Gruyères, quelques possessions à Epagny, avec le consentement de François de Gruyères, baron d'Oron, conseiller paternel, 1495. Jean de Corpastour, de Gruyères, et ses enfans vendent une masse (vulg. *un mas*) de 6 poses de terre à Espagny, 1510. Jean de Cléri, de Gruyères, vend au comte Jean une terre dans le même endroit, 1526. Un particulier en creusant, 1824, la cave d'un bâtiment qu'il a fait construire à Epagny, à côté du hameau près de la route de Bulle, a découvert 8 squelettes humains penchés du côté gauche, la tête tournée à l'orient et les pieds au nord. Des vestiges de cuirasses, qui se trouvaient parmi les ossemens, tombèrent en poussière au contact de l'air et du toucher. Près de l'un des squelettes on a encore exhumé un espadon, long d'environ six pieds, et une hallebarde, que le propriétaire, Mr. Nicolas Dupré, a conservés. (v. la *Part-Dieu* et *Moléson*). Dans le cadastre d'assurance des bâtimens l'on trouve encore, avec Epagny, un lieu appelé au Motélon, où il y a 2 scieries; aux Grains-dessus, 1 moulin à tan, et à la Chaux (*tzau*) d'avos, 1 tannerie, outre 56 granges et 64 châlets.

Epargne, il y a des caisses d', à Romont, Morat et Fribourg.

Ependes, *Spinz*, *Spintz*, paroisse de la préfecture de Fribourg, composée des communes d'Ependes, Chésallés, Ferpicloz, Sales et Senèdes, et contenant 528 poses de prés, 703 de champs, 375 de forêts et 49 de pâturages; 538 âmes, et 189 bâtimens, assurés pour 148,150 frs. Elle est du décanat de St.-Maire, et le gouvernement est collateur.

Ependes, *Spinz*, village paroissial à 1 1/2 lieues au sud de Fribourg, dans une situation assez agréable sur le penchant d'une colline, qui aboutit aux rochers escarpés, entre lesquels la Sarine roule ses eaux impétueuses. Ce village, qui forme en même tems une commune, contient 1 église (St. Etienne), 1 presbytère, 3 maisons de campagne, 15 habitations, 5 fours

et 10 granges; et de plus, 1 habitation à la Palaz; 1 sur la Fin; 1 à l'Essert; au Petit-Ependes, 1 maison de campagne, 1 ferme, 2 habitations, 1 four et 2 greniers; 1 habitation vers Mustin; 1 à l'Epine; 1 à la fin du Mont; 1 au Pontet; 1 à Grange-neuve; 2 ès Vernys; 2 au Praz-Fiche; 2 au Praz-Wild; 1 ès Planches; 1 en Prélaz; et 3 ès Esserts.

Le 24 novembre 1622, le curé, Jean de Villars, obtint la permission d'échanger le bénéfice d'Ependes, où l'on ne parlait qu'allemand, langue que cet ecclésiastique ne savait pas, contre celui d'Arconciel. Le 1er décembre 1644, le village de Praroman a été détaché de la paroisse d'Ependes. Il y a un village du même nom dans le canton de Vaud, cercle de Belmont, district d'Yverdon. En 1275, Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, retire, par échange, du chapitre les villages d'Albeuve et de Riaz, que le pieux roi Rodolphe et son fils Hugues, évêque, avaient donné à l'église de Lausanne, ainsi que les hommes qui relevaient de la mense épiscopale à Ependes près de Fribourg (1).

Epessous-, ès, d'amont et d'avos, hameau de la paroisse d'Echarlens, composé de 5 maisons, 1 scierie, 1 moulin et 1 teinturerie.

Erbivue, l', est un torrent qui descend du Moléson et qui se jète dans la Sarine. Par ses débordemens, il cause souvent des dégâts, surtout dans les maisons d'Epagny.

Erbogne ou *Arbogne*, très-petit hameau de la paroisse de Montagny (les Monts), près du ruisseau du même nom, et où l'on trouve 1 auberge, 3 habitations, 1 moulin, 1 scierie, et 2 petits bâtimens. En 1751, il y existait une halle aux grains, ou plutôt un magasin, duquel il est déjà question en 1676, et d'un four qu'on y fit construire.

Erbogne, v. *Arbogne*.

Ergire, en l', 2 maisons près de Pringy.

---

(1) V. *Conservateur Suisse*, 1828, p. 373.

Erli (*Verné*) et *Brandt*. L'an 1518, quelques bourgeois de Morat entreprirent de défricher en commun une grande pièce marécageuse, couverte de broussailles, d'aunes (en patois *vernes*) et d'autres arbres, dont ils formèrent une copropriété, qui est indépendante de la bourgeoisie (1). On ne peut y avoir droit que moyennant une réception particulière. Cette copropriété a 1 ferme avec 3 autres bâtimens, et elle se compose de 129 poses de prés, 20 de champs, et 3 de vignes.

Ermitage, v. *Magdelaine*.

Erschlenberg, *Eschlenberg*, *Ebeschlenberg*, *Eslenberg*, *Leu a Osslenberg*, hameau contenant 6 maisons dans la paroisse de Tafers.

Esserculons, aux, d'Avos, nom de 3 maisons dans la paroisse de Montbovon.

Essert, village et commune dans la paroisse de Praroman, que l'on appelle aussi Ried, contenant 1 chapelle (St.-George), 14 maisons, 1 grange, 2 fours et 1 châlet. Et de plus au Bietscheland, 1 maison; au Brand, 2; au Pontet, 1; à l'Once, 1; à La-Fin, 3; à la Bise, 2; au Misly, 1; ès Gottès, 1; au Lang, 4; à la Ploge (*Pliodge*, à la pluie), 1.

Essert, à L', 4 maisons, 1 moulin, 1 batoir, 1 grange, 1 grenier et 1 four, dans la paroisse de Villars.

Essert, v. *Ried*, arrondissement de Morat.

Essert, à L', v. *Avry-sur-Matran*.

Essertes, ès, voy. *Vuadens*.

Esserts, ès, 3 maisons et 2 granges, commune d'Ependes.

Esserts, aux, hameau de la paroisse d'Ecuvillens, contenant 6 maisons et 1 grange.

Estavanens, *Estavannens*, *Estavanans*, village paroissial agréablement situé sur la rive droite de la Sarine, décanat et préfecture de Gruyères, contenant 116 poses de prés, 56 de champs, 136 de bois, 577 pâquiers

(1) V. *Chronique de Morat*, p. 66, 85, 101.

de pâturages, 200 habitans, moitié hommes, moitié femmes, et 142 bâtimens, assurés pour 68,850 frs. Le village est partagé en Estavanens-*d'amont* et *d'avos* (dessus et dessous); le premier contient 1 église (Ste.-Marie-Magdelaine) (1), dont le gouvernement à la colature, et 20 maisons; et le second 30, ainsi en tout 50, et de plus 25 granges et 60 châlets qui sont disséminés dans toute l'étendue de la paroisse. On trouve dans cet endroit une pinte.

Pierre, comte de Gruyères, et Perrette de Prangiés échangent quelques cens à Estavanens, 1334. En 1388, les habitans furent délivrés de la mainmorte. Rolet, dit Estoffier, d'Estavanens, reconnaît en faveur de Jacques de Cleri, de Gruyères, sous le sceau du comte Antoine, 1425. Louis, comte de Gruyères, échange quelques poses de terre avec Nicod et Johanetus Sudan, d'Estavanens, 1489. En 1555, il est question de la porterie d'Estavanens, à quelle occasion George de Corbières, châtelain de Gruyères, fut clamé. L'an 1570, on donna ordre à ceux d'Estavanens de rendre leur chemin praticable pour les chevaux et piétons, afin qu'il n'arrive pas d'accidens. Le curé de Broc faisait desservir la chapelle de Ste.-Marie-Magdelaine par un vicaire; mais celui-ci trouvant son revenu trop modique, voulût la quitter, à quelle occasion le prieur fut astreint à lui laisser parvenir le tiers des offrandes des baptêmes et la jouissance d'un pré légué à la cure, 1555. En 1577, Estavanens fut érigé en paroisse, mais le curé est obligé de payer annuellement 20 L. au prieur. Ceux du Grandvillars devant au prêtre d'Estavanens un cens annuel de 30 L., ils furent, ensuite d'une sentence du vicaire-général, condamnés à les lui acquitter, et de choisir à cet effet un délégué pour en faire la collecte, 1581. L'année 1589, il fut permis

(1) A 505 pieds au-dessus de Fribourg et à 2460 au-dessus de la mer. (164 et 505 m.).

à la commune d'acheter le moulin de l'endroit, à condition qu'elle vendrait des communs pour le montant du prix d'acquit (1). Le pont, appelé *tremblant*, était, en 1592 comme de tout tems auparavant, à la charge de cette commune. En 1667, cette dernière présentait le curé, à quelle occasion le Petit-Conseil nomma Dom Jean Villiet

Estavayé (2), *Estavayer*, *Estaviel*, *Stavayé*, *Staviacum*, *Stavejum*, en allemand *Stäfis*, *Stävis*, préfecture qui au nord est bornée par le cercle de Grand-Cour, à l'est par celui de Payerne, au sud par celui de Granges et l'arrondissement de Surpierre, à l'ouest par le lac de Neuchâtel, et qui est composée des paroisses d'Estavayé, Aumont, Cheyres, Cugy, Font, Lully, Montbrelloz, Montet, Morens, Murist et Rueyres-les-prés, contenant 3313 poses de prés, 8027 de champs, 2531 de bois, 2 de pâturages, 132 de vignes (3), 4883 habitans, et 1295 bâtimens, assurés pour 1,183,900 frs. On y trouve 1 bureau de poste, 1 bureau de péage dans le chef-lieu et des bureaux à Cugy et Cheyres pour le transit des boissons, 2 postes de gendarmerie, 9 auberges, 8 pintes et 2 brasseries, 1 magazin et 3 détails de sel, 25 inspecteurs du bétail, ainsi que divers établissemens qui sont indiqués dans chaque localité. Toute la préfecture n'a qu'une seule direction pupillaire; elle forme, avec celle de Surpierre, le quatrième quartier du troisième arrondissement militaire ou de Romont. Le receveur d'Estavayé est en même tems celui de Surpierre. Un tribunal de préfecture s'as-

(1) Dans le cadastre des bâtimens ce moulin n'est pas indiqué.

(2) On écrit aussi Estavayé-le-lac, pour le distinguer d'Estavayé-le-Gibloux. Nous avons admis l'orthographe officielle, (Constitution de l'an 1814, art. 1.), la meilleure nous paraîtrait être Stavayé, l'E n'ayant été ajouté qu'en défigurant la préposition *de* au moyen d'une apostrophe et en remplaçant l'e par une lettre capitale.

(3) Dans le cadastre, les terres sont taxées 3,296,696, les bâtimens 491,560, et les droits féodaux, réunis à ceux de Surpierre, 358,055. frs.

semble dans le chef-lieu (1). La route de Payerne à Yverdon traverse l'arrondissement d'Estavayé, qui, de Cugy à Cheyres, a une étendue de 2 1/2 lieues et 2147′, et de Montet à Estavayé 3/4 de lieue et 1938′. Cette préfecture a un code particulier sous le titre de *Coutumier de Stavayé*, de l'an 1671, à l'exception des villages ou paroisses de Cheyres et Font, qui sont sous le régime du *Plaid général* (1613), et de celui de Murist-la-Molière, qui a le *Coutumier de Moudon*.

Toute cette contrée est très-fertile et bien cultivée, et c'est la partie du canton qui produit le plus de grains. Il n'y a rien de plus riant que la situation de la plupart des villages au milieu des champs et des prairies et des nombreux vergers, qui y sont d'un grand rapport. Si les eaux de la Broye pouvaient être baissées, les plaines qu'elle arrose, et qui forment d'énormes pâturages, doubleraient de valeur, et la population augmenterait rapidement. Les habitations des villages sont construites en majeure partie en pierres, mais les écuries trop basses et pas assez aérées, aussi rencontre-t-on beaucoup de chevaux aveugles ou borgnes. Il faut espérer que la Société agricole qui s'est formée à Montet parviendra, par son exemple, à faire disparaître peu à peu cet inconvénient majeur, et à introduire encore d'autres améliorations.

Estavayé, *Estavayé-le-Lac*, *Stäfis*, *Staviacum*, jolie ville au bord du lac de Neuchâtel, dans une position charmante, et qui avec sa banlieue contient 238 poses de prés, 825 de champs, 1371 habitans, et 1639 avec Autavaux, Forel et Sévaz qui sont de la même paroisse, et 438 bâtimens assurés pour 507,300 frs. La ville, qui du côté de la terre est entourée de remparts, est divisée en 13 quartiers, et les rues de la

(1) Le tribunal a ses séances ordinaires le 1er et 3e lundi de chaque mois, et la direction des orphelins le samedi de chaque semaine.

Bâtiaz, du Four, de Chavannes, de St.-Claude, des Granges, la Grande-Rue, celle de la Maison-de-Ville, du Bordet, d'Outre-Pont, Grande-Porte, Montchâtel, de la Tuilerie (vul. de la Tuilière) et de la Rochette. On y trouve, 1 château antique avec des tours, des cours et fossés, qui sert de résidence au préfet, 1 église paroissiale (St.-Laurent), une chapelle (St.-Claude), 1 couvent de Dominicaines (l'église est sous le vocable du St. de l'ordre), 1 couvent de jésuites, 1 hôpital (Ste.-Croix), 1 maison de ville, 1 bureau de poste, 1 bureau de péage appelé Montbec, avec des sous-bureaux à Port-Alban et Sugiez, 1 boucherie, 1 magasin et 1 détail de sel, 231 maisons, 208 grange-écuries, 8 greniers, 5 bâtimens divers, 4 auberges, 8 pintes, 1 brasserie, 1 pharmacie, 2 tanneries, 1 tuilerie, plusieurs boulangeries, 5 forges, 6 moulins, 1 moulin à écorce, 1 huilerie, 2 scieries, etc.

Selon la tradition Stavius, chef d'une horde de Vandales, doit être le fondateur de cette ville en 512. D'après un manuscrit intitulé : *Vieilles annotations*, de Saint-Louis, roi de Bourgogne, en 780; mais comme ce sont de pures probabilités, nous ne leur accordons pas plus d'importance qu'elles ne méritent. Hugo d'Estavayé, 990 — 1023, est généralement regardé comme le chef de cette dynastie; mais Lambert, 1029 — 1048, est encore plus connu, et Cono, 1113, doit être le fondateur de la branche de Montagny; Allamanus celui de celle de Font, 1140; et Pierre de la Molière ne viendrait qu'en 1183. Comme nous nous proposons de donner ailleurs une histoire complète et plus étendue de cette maison, nous nous bornerons à en esquisser, pour le moment, quelques traits. « Ce fut en 780, sous le pontificat d'Adrien 1, » et sous l'empire de Charlemagne, qu'Estavayé com» mença à prendre le nom de ville, quoiqu'elle n'ait » été ceinte de murailles que l'an 890 par Louis fils » de Boson, dit l'aveugle, roi de Bourgogne; Rodol-

» phe I.er, et ses trois successeurs Rodolphe II, Con-
» rade I.er, et Rodolphe III, dit le fainéant, la gou-
» vernèrent successivement jusqu'en 1039. En 1240,
» elle a appartenu à Conrade, dit le salique, et en-
» suite à son fils Henri, dit le noir. Après l'extinction
» des ducs de Zähringen, elle se soumit à Amédée I.er,
» comte de Savoye, et ensuite à Pierre, appelé le
» petit Charlemagne, qui l'envahit en 1260. En 1307,
» une partie de la ville et le château de Chenaux
» furent hypothéqués à l'hôpital de Fribourg avec la
» seigneurie de Font. » (1)

Le 16 avril 1350, Isabelle de Châlons, dame de Vaud et d'Estavayé, et Aymé et Pierre, seigneurs d'Estavayé, chevaliers, accordèrent à la ville des franchises et priviléges, relatifs au service à faire en temps de guerre, à la manière d'administrer et de rendre la justice, etc. D'après cette charte, qui est remarquable par son style moitié patois, moitié français, on ne pouvait pas prendre de gage l'habit d'un homme, ni la robe et le lit d'une femme, et les seigneurs devaient avoir les langues et non autre chose des bœufs et des vaches qu'on tuaient à la boucherie.(2) Dans les guerres de Bourgogne, Claude d'Estavayé commandait la place; les Suisses, qui s'étaient assemblés à Fribourg et à Payerne, envoyèrent des députés à la ville d'Estavayé pour la sommer de se soumettre, avec promesse de les traiter en bons et loyaux sujets, et de les maintenir dans leurs libertés, privilèges et franchises, mais en cas de refus, de les passer au fil de l'épée. Cependant, le baron Claude répondit fièrement aux envoyés, que loin de vouloir se rendre il était résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Cette réponse irrita les Confédérés. On cerna la

(1) *Etrennes Fribourgeoises*, 1807, p. 116.

(2) Item. On ne doit nyons devestir par clame de sa robe. Item. On ne doit agier feme de sa roble, ni de son lit. Item. Ly seignours doivent avoir deis boufs et deis vaches, qui se vendroient au massel, les langues et non autre chose. „ C'est un droit féodal qu'on retrouve presque partout.

ville du côté de la terre, et on donna l'assaut de toutes parts. Les assiégés se défendaient de leur mieux faisant jouer les pièces de canons et les mousquets. Une circonstance imprévue précipita leur ruine. Quelques particuliers de Cudrefin et de Nyon, qui faisaient partie de la garnison, s'étaient sauvés au moyen d'échelles de cordes. Les assiégeans en profitèrent à leur tour et entrèrent dans la ville sans obstacles. Alors commença le carnage; Claude d'Estavayé y fut tué l'un des premiers, les armes à la main. On fit main-basse sur tous les hommes armés, dont 1300 périrent par le fer de l'ennemi. Cette terrible catastrophe, qui n'était que le prélude des journées de Grandson et de Morat, se passa la veille de la saint Gall, 15 octobre 1475 (1). On croit encore généralement à Estavayé et dans les environs, que dans cette journée sanglante tous les habitans furent passés au fil de l'épée, à l'exception de 5 ou 6 jeunes garçons qui se jetèrent sur un bâteau et s'enfuirent à Grandson, où on les accueillit très-bien. Ces jeunes gens, dit-on, repeuplèrent ensuite la ville, et firent un traité d'amitié et de combourgeoisie avec celle de Grandson. Lorsque les bourgeois d'Estavayé vont à Grandson, ils sont encore, dans maintes circonstances, reçus comme leurs enfans. Cependant, après le sac de l'an 1475, on retrouve les mêmes conseillers au nombre de 18, les mêmes prêtres du clergé reparaissent; le conseil s'assemble et délibère sur les moyens à prendre dans ces circonstances fâcheuses; les procès commencés se finissent, enfin les mêmes personnages qui vivaient avant le 15 octobre reparaissent sur la scène: tout cela est prouvé par les manuaux (2) du conseil, les protocoles

(1) Ces indications sont conformes aux notes de M. l'abbé Grangier, d'Estavayé; qualques auteurs racontent des détails un peu différens, et parlent du 24 au lieu du 15 octobre. Voy. Wieland, " *Schweizerisches Militærhandbuch*, „ 1826, 2., p. 240 et autres.

(2) Manual, manuaux sont reçus dans le style officiel de quelques

du tribunal et divers actes notariaux. La garnison était composée de 1500 hommes, de sorte que 200 auront trouvé le moyen de se cacher ou de se sauver par le lac. Il est probable que quelques enfans, épouvantés par l'horrible carnage qui se faisait dans leur ville, se soient saisis d'un bâteau pour s'enfuir à Grandson, où les bourgeois, par commisération, en prirent soin commes des leurs, en attendant qu'ils puissent les remettre à leurs familles. — C'est ce qui peut avoir donné lieu à la tradition; car, encore aprésent, les bourgeois de Grandson appellent ceux d'Estavayé « leurs enfans. »

Après le sac d'Estavayé, le gouvernement de Fribourg garda le château de Chenaux et ses dépendances en paiement d'une somme de 1600 écus d'or de France, que les barons devaient à l'hôpital de Fribourg, cette créance ayant été léguée, en 1427, à l'hôpital par Henzelin Bonvoisin, et Jean Tanner, marchands de Fribourg. En 1488, Jean d'Estavayé, écuyer, demeurant à Salins, abandonna au conseil de Fribourg tous ses droits sur le château de Chenaux (1) et la partie de la ville qui en dépendait, ainsi que son droit de rachat sur St.-Aubin et Gorgier. Déjà en 1299, Rolinus ffeu Girard, co-seigneur d'Estavayé, avait des propriétés dans cette partie du Jura, depuis le château de Vaulmarcus jusqu'à Colombier, et depuis le lac jusqu'au Val-Travers, ainsi qu'à St.-Aubin et Gorgier. En 1434, ceux de ces deux derniers endroits ne voulaient pas contribuer à l'entretien des fortifications de la ville d'Estavayé. L'an 1514, Guillaume et Rodolphe de Vuippens, bourgeois de Fribourg, vendirent au gouvernement tous leurs droits sur la baronie d'Estavayé pour 1000 fl., va-

---

chancelleries pour registre, protocole, etc.; mais on devrait le traduire par le mot journal, auquel il correspond mieux.

(1) En 1433, Anselme d'Estavayé avait vendu ce château à Humbert, bâtard de Savoye, pour 4000 fl., sans droit de rachat.

leur de Fribourg (1). Le 14 septembre de la même année, Pierre de Beaufort, chambellan, député du duc de Savoie, Antoine Filling et Jean Krummenstoll, au nom de la ville de Fribourg, et Jean d'Erlach, de Berne, et Nicolas Lambert, de Fribourg, agissant au nom de Philippe, troisième co-seigneur d'Estavayé, portent une sentence sur les doléances de la communauté contre les nobles, bourgeois et conseillers de la ville. Le 12 janvier 1542, le conseil de Fribourg rend une sentence contre Jean Pochod, d'Estavayé, qui avait lâché des paroles injurieuses contre l'avoyer et le conseil de la ville pour avoir défendu aux pestiférés de sortir de leur maison sous l'amende de 10 fl.

Après la conquête du pays de Vaud, 1536, l'état de Fribourg se mit en possession de la part du duc de Savoie à la baronie d'Estavayé. La tradition cite un trait d'un des co-seigneurs, qu'elle rapporte à la même année, mais sans preuve, comme c'est le cas avec la majeure partie des contes populaires. François d'Estavayé, chevalier de l'ordre du roi de France, et capitaine de 50 hommes d'armes, ayant appris à Paris des nouvelles allarmantes pour la foi de ses pères, arriva un dimanche matin dans le chef-lieu de la baronie, entra tout armé dans l'église paroissiale de St.-Laurent, (2) et tua d'un coup de fusil le ministre réformé qui prêchait en chaire. D'après un état actif et passif de la fortune de la maison d'Estavayé, dressé en 1596, les dettes se montaient à 6646 1/2 couronnes de Savoie, avec une mieux-valeur de 2390. Dès l'année 1536, l'état de Fribourg donna le titre d'avoyer à son châtelain d'Estavayé, que les baillis conservèrent jusqu'en 1798. Hans List fut le

(1) Claudine fille de Jacques de Vuippens, femme de Gabriel de Blonay, seigneur de St.-Paul, ratifia cette vente en 1552.
(2) En 1356, le patronage de l'autel de St.-Laurent appartenait à Aymo, co-seigneur, à quel effet il affecta le cens d'un muid de froment sur *Johanodus de Glana* près de Cugy.

premier, c'est le 22 février 1536 que la ville d'Estavayé c'était rendue à celle de Fribourg par capitulation.

Isabelle de Châlons, par ses franchises de l'année 1350, avait institué un festin annuel, dont les frais devaient être payés sur le produit de la grande dîme, qui dans le principe appartenait au curé, et qui, vers le milieu du 13.me siècle, fut réunie, par Innocent IV, à la mense de l'évêché de Lausanne. Après la conquête du pays de Vaud, elle parvint à l'état de Berne, qui, par arrangement fait à la Singine, la céda à celui de Fribourg. En 1535, le conseil d'Estavayé avait taxé son droit de *conrey* (*convivium regale*), à percevoir sur la grande dîme d'Estavayé, à 200 fl., qu'il avança à l'Evêque Sébastien de Montfaucon, qui lui en passa une reconnaissance, avec l'assurance, « que » cette reconnaissance ne devait pas être prise en » conséquence. »

En 1533, la grande dîme fut amodiée ou misée pour 46 muids, quart en seigle, quart en froment, et moitié avoine. (1) Le propriétaire de cette dîme était annuellement redevable d'un repas en faveur des bourgeois, qu'on appelait banquet royal, vul. *conrey*. S'il faisait lever la dîme, c'était à lui à le donner, sinon à celui qui l'avait amodiée. Le conseil de ville, qui avait obtenu l'échute par le canal de son gouverneur, Pierre du Moulin, ne se souciait pas de donner ce repas à cause des abus qu'il entraînait, et à cet effet il députa à Fribourg Jean Truffin et Laurent Tuppin, mais le Petit-Conseil ordonna que ce banquet aurait lieu comme de coutume. Voici la note des dépenses faites à cette occasion : 3 chars de vin de la *Vaud*, 129 florins petits; 40 mouton, 40 fl. 10 s.; 1 bœuf gras, 16 fl. 7 s.; 1 bœuf et 1 génisse,

---

(1) En 1826, cette dîme a été misée pour 265 sacs 1 quarteron ou 66 muids, 1 s., 4 q., qui se paient 3/8 froment, 3/8 blé et 1/4 avoine.

16 fl.; 5 cochons, 15 fl. 10 s.; 19 sacs et 2 quarterons de grains divers, et aux boulangers une côte et 4 pains de sel pour le cuire; du poisson pour 11 s. 9 d.; pour racines, porraux, oignons et autres légumes, 5 s.; 5 frommages, 20 s.; 4 pains de beurre, 7 s.; 3 livres de chandelles, 6 s.; pour épiceries, 18 deniers.

Pour subvenir à ces frais, le conseil d'Estavayé emprunta du clergé 47 écus d'or, qui lui furent rendus dans la même année. Le jour fixé pour ce festin était la fête de St.-Laurent, patron de la ville, et la tradition porte que c'était à la place de Chenaux que le banquet était servi. Il y a lieu de croire que tous les chefs de famille tant de la ville que du ressort participaient à cette fête publique, puisqu'on trouve que ceux de St.-Aubin, au-delà du lac, qui n'avaient pas pu arriver à temps une année, furent régalés à la maison de ville en qualité de ressortissans.

Le banquet fini, tous se rendaient à l'église pour assister aux vêpres, après lesquelles on chantait l'office des morts pour les fondateurs du festin. Le lendemain, on célébrait leur anniversaire, où les hommes et les femmes allaient à l'offrande, portant argent et pain pour les prêtres qui fonctionnaient. Aux vêpres, il y en avait 28 et 32 le lendemain, tant de la ville que du dehors. Le gouvernement remettait à chaque ecclésiastique 4 deniers pour les vêpres, et 12 pour la messe. Plus tard ce repas, qui donnait lieu à divers abus, fut supprimé et remplacé par une rétribution en argent, notamment en 1601 et 1606.

Le 28 février 1553, l'hôpital obtient sans rétribution l'amortissement du moulin du Meytan (du milieu). Chacun des trois co-seigneurs avait le tiers des confiscations des malfaiteurs et d'autres bamps (amendes), et tout individu qui s'établissaissait à Estavayé, à l'exception de ceux de St.-Aubin et Gorgier, pouvaient rendre hommage à celui auquel il donnait la préfé-

rence (14 mai 1551). D'après un ordre de l'an 1601, le gouvernement, en rappelant celui du 4 octobre 1563, devait recevoir de chaque nouveau bourgeois 30 fl. Hors les jours de fêtes des deux apôtres et de Notre-Dame, les marchés pouvaient avoir lieu les autres jours fériés (14 juin 1553) (1). On percevait à Estavayé un droit de cordage, auquel ceux de Payerne furent condamnés le 7 novembre 1561. L'année ensuite le gouvernement fait faire des réparations aux tours de Chenaux et de Savoie. Le 12 février 1563, il fut ordonné au clergé de rendre annuellement compte en présence de l'avoyer, du seigneur d'Estavayé et du conseil. Une trombe, qui ravagea la ville et quelques maisons des environs, causa une perte de 2000 couronnes (22 juillet 1565). En 1579, le seigneur d'Estavayé, son lieutenant et 4 conseillers siégeaient dans le conseil, et de la part de l'état, l'avoyer ou son lieutenant et 8 conseillers. Comme à Romont, Montagny et Morat, la ville devait fournir un habit au grand-sautier, appelé vulgairement *herr-gross* (4 mai 1590).

On fait remonter à l'année 1316 l'établissement des religieuses de l'ordre de St.-Dominique à Estavayé. Guillaume d'Estavayé, chanoine et archidiacre de Lincoln en Angleterre, leur abandonna dans la rue de Chavannes une maison spacieuse avec de grandes appartenances contigues. Il leur en passa un acte la même année, et mourût en 1326. Il est enterré au milieu du chœur de l'église du couvent. Jean d'Estavayé était alors prieur des dominicains de Lausanne, et fut leur premier directeur. En 1599, les nonnes obtinrent une patente de collecte, leur monastère menaçant de s'écrouler par défaut de bonnes fondations. Cette

---

(1) La même chose existait à Berne, en 1420, voy. *Justinger*, p. 383, et a encore lieu dans les pays du nord de l'Europe.

patente fut confirmée en 1621, avec ordre d'observer ponctuellement la clôture et de chercher à mettre sur un meilleur pied l'économie de leur maison (13 mars). En 1644, on leur accorda un directeur de leur ordre. En 1685, des inquisiteurs firent quelque séjour à Estavayé.

Le 12 novembre 1515, le père Jean Bossiez, de l'ordre des Minimes de Saint-François, obtint la permission de bâtir une maison pour sept frères sur les pâquiers communs, moyennant le consentement des autres co-seigneurs. D'après une décision du 16 novembre 1686, ces moines ne devaient prêcher que tous les quinze jours, mais catéchiser tous les dimanches, leur admission définitive ayant eu lieu en 1622. En 1751, la maison au Montchâlet que ces religieux avaient jadis habité, formait le bâtiment de l'école avec une maison contigue. (1).

En 1663 — 1677, quelques sœurs Ursulines avaient, au moyen d'une donation du P. Croisier, demeuré pendant quelque temps à Estavayé; mais elles n'y firent qu'un court séjour. En échange, des sœurs du Sacré Cœur s'y établirent en 1746. Ensuite des frères de la doctrine chrétienne, qu'on appelle aussi Ignorantins ou Fouetteurs. Des Trappistes y ont tenu les écoles primaires au commencement de ce siècle, et quelque temps après des Ligoriens.

Par décret du 19 janvier 1826, le grand-conseil a permis que le noviciat des jésuites de Brigue en Valais fut trarporté à Estavayé; mais sans que son administration soit en connexion avec celle du collége de Fribourg, et sous la condition que ce couvent serait soumis aux mêmes règles que les autres corporations du canton.

Laurent fils de Joseph d'Estavayé étant mort en

(1) Cette maison avait été reconnue par la ville, en 1676, sous le nom de Montchapel.

1632 (1) sans descendans, le gouvernement, en vertu du droit de prélation (jure prælationis), prit la troisième partie de cette baronie, et en paya la valeur à ses héritiers. Des-lors elle forma en totalité l'un des derniers bailliages de la république. En 1635, les deux commissaires-généraux reçurent l'ordre de faire une seconde taxe de la valeur de la succession du dernier co-seigneur d'Estavayé.

Les privilèges de la ville d'Estavayé, d'après lesquels « personne ne pouvait être emprisonné sans une connaissance de la justice, et une amende ne pas porter plus que 60 sols, » furent confirmés le 27 juin 1611. En 1671, un code complet fut rédigé sous le titre de *Coutumier de Stavayé*. Le conseil ne pouvant recevoir aucun étranger sans qu'il ait été péalablement naturalisé, on lui ordonna de renvoyer tous ceux qu'il avait reçu incompétamment (le 18 novembre 1737). L'évêque ne voulant qu'administrer la confirmation, la bourgeoisie fut dispensée de payer les frais de la visite pastorale (5 septembre 1742). En 1770, il existait à Estavayé une fabrique de drap, qui n'a pas pu se soutenir pendant bien longtemps.

Le château d'Estavayé est très-remarquable sous tous les rapports, soit par sa situation sur une colline au-dessus du lac, soit par sa forme carrée, ses tours et tourelles, ses fossés, et par le mélange antique et moderne de sa construction et de son architecture. La grande tour ronde a une élevation d'environ 150 pieds, et on jouit depuis la partie supérieure d'une vue très-étendue. Rien n'est oublié dans ce château encore tout empreint du luxe féodal, surtout une prison souterraine appelée vulgairement *Croton*, dans laquelle on descend avec une échelle d'environ 20 pieds de longueur. A chaque angle du bâtiment moderne à

(1) M. l'abbé Grangier dit que c'est en 1635. Voy. *Etrennes fribourgeoises*, 1808, p. 192.

l'occident, il y a deux tours rondes aves des prisons et des oubliettes. La tour carrée du côté de la ville sert de dépôt de poudre pour le détail de cette contrée, et elle porte le nom de Jaquemart.

L'église de St.-Laurent mérite d'être visitée. Dans le temps le maître-autel a couté 700 écus, les tableaux de Saint-Laurent, de Saint-Roch et Saint-Sébastien ont été peints par Pierre Cresez, de Pontarlier, pour le prix de 26 pistoles, 2 sacs de froment, autant de blé et une certaine quantité de vin. L'orgue a été fait par le célèbre facteur Aloyse Mooser, de Fribourg, et il est remarquable par sa distribution. Cette église paroissiale était autrefois desservie par quatorze prêtres, qui sont réduits à six, auxquels on donne le titre de chanoines, et qui forment le clergé de la ville, qui en a la nomition.

Le fameux duel de Gérard, sire d'Estavayé, avec Othon, baron de Grandson, à Bourg-en-Bresse, le 15 janvier 1398 ou 1399, dans lequel ce dernier succomba, étant enveloppé de circonstances diversement racontées par plusieurs auteurs, nous sommes forcés, faute d'espace, de nous borner dans cet ouvrage à cette simple indication. (1)

Les armoiries de la ville d'Estavayé sont une rose gueule dans un champ d'argent (rouge et blanc).

Le 12 décembre 1821, elle a obtenu une rente annuelle de 833 fr. 5 batz, payable dès le 1er janvier suivant, pour la perte du droit connu sous le nom d'*Omguelt* (2). Il y a un marché hebdomadaire à Es-

---

(1) V. On trouve des détails curieux, mais contradictoires, dans les *Etrennes fribourgeoises*; 1808, p. 113, et 1809, p. 188; Levade, p. 137, etc.

(2) Impôt sur les boissons. En vertu d'une décision du 21 mars 1671, dans laquelle est rapporté un titre détruit dans un incendie, la ville d'Estavayé prenait 3/5 de ce droit, à charge d'entrenir les murailles ou remparts. Anciennement chaque cabaretier de son ressort devait lui payer annuellement 24 pots de vin.

tavayé chaque mercredi, et ses six foires tombent également sur le même jour dans les mois de février, (3), d'avril (1.er), de juin (1.er), de septembre (1.er, d'octobre (dernier) et de décembre (1.er)

Une question fut élevée l'année 1802 entre les villages d'Autavaux, Forel, Rueyres, Montbrelloz, Morens, Bussy, Sévaz, Frasse, Lully, Montet, Aumont, Granges de Vesin et Franex, qui démontrèrent dans un mémoire qu'ils ne forment qu'une seule et même communauté générale avec la ville d'Estavayé, des biens de laquelle ils sont tous également co-propriétaires. (1) Cette difficulté fut terminée par une prononciation arbitrale du 19 juin 1804, et une convention du 29 décembre 1810.

A l'occasion de cette question litigieuse, les communes citèrent une réponse du conseil de la ville d'Estavayé de l'année 1787, dans laquelle il dit entre autres, « chaque individu a le même droit aux com« muns et pâquiers ouverts de la ville et du ressort, » il en jouit à sa volonté et convenance, sans dis» tinction et sans qu'aucun n'y ait un droit particulier » à l'exclusion des autres » (2); cependant, une difficulté ayant été élevée dans le sein de la bourgeoisie de la ville elle-même, 65 familles se trouvent exclues des places au conseil par une sentence portée par le for du contencieux de l'administration, le 20 juillet 1829, et forment ainsi une petite bourgeoisie dans la grande. Cette affaire, au reste, n'est pas encore définitivement terminée.

Dans la nuit du 4 au 5 février 1830, le lac de Neuchâtel (3) se trouvant gelé complétement, plusieurs

---

(1) *Mémoires*, etc. Lausanne, Hignou, 1802, in-8°, 45 p., rédigé par le docteur Chollet, de Moudon.

(2) *Mémoire*, p. 27,

(3) V. l'article Neuchâtel, lac de.

personnes de St.-Aubin le passèrent le lendemain. Trois jeunes gens d'Estavayé étant allé à leur rencontre, la glace se rompit et deux tombèrent dans l'eau (1), mais un troisième parvint par son sang-froid et son intrépidité à les sauver (2). Le 7 et le 8, plusieurs personnes des deux rives traversèrent encore le lac, même des femmes, et l'on compta que depuis Estavayé à St.-Aubin ou Chez-le-Bart sa largeur était de 9500 pas.

Dans la ville d'Estavayé il existe encore un usage qui était jadis presque général dans le canton, c'est celui de chanter dans les belles soirées d'été et d'automne des chansons nationales ou rondes, connues sous le nom de *Coraoulés* sur la place de Moudon. Quelques unes de ces chansons sont patoises, d'autres moitié françaises. Dans une de ces rondes, dont les mélodies ont en général quelque chose d'original et de pittoresque pour ceux qui savent apprécier cette musique de la nature, si nous pouvons nous exprimer ainsi, et où l'art n'y est pour rien, l'on raconte le mariage d'un couple dénué de biens. Pour consoler sa tendre moitié qui est toute éplorée de la misère dans laquelle se trouve son mari, celui-ci lui dit dans le dernier couplet:

Qan lé-s-aoutrou mezéron, no voiterin;
Qan lé-s-aoutrou riretron, no pliorerin. (3)

Estavayé, le décanat d', se compose des paroisses

---

(1) Nicolas Vipret, de Cheires, et Henri Guinchard, de Gorgier.

(2) Guillaume Küsener, d'Œdelsheim (Hesse-Cassel). Le gouvernement lui accorda une gratification de 32 frs., et le conseil d'Estavayé une médaille en argent avec des inscriptions.

(3) Quand les autres mangerons, nous regarderons; quand les autres rirons, nous pleurerons. V. *Ranz de Vaches* et chansons nationales de la Suisse. Berne, Bourgdorfer, 1826. On trouve dans cette intéressante collection trois chansons ou coraulés du canton de Friborg avec les airs notés, p. 85 — 87.

d'Estavayé, Font, Surpierre, Nuvilly-Aumont, Morens-Bussy, Cheires, Montet, Montbrelloz, Rueyres-les-prés, Vuissens et Murist-la-Molière.

Estavayé, (Lac d'), v. *Neuchâtel*.

Estavayé-le-gibloux (*Estavayer*), *Stavayé* ou *Estavayé-en-Ogoz*, paroisse de la préfecture de Farvagny et du décanat de St.-Protais, composée des communes d'Estavayé, Villarlod, Rueyres-St.-Laurent et Villarsel, et contenant 704 poses de prés, 989 de champs, 176 de bois et 95 de pâturages, 690 habitans, et 141 bâtimens, assurés pour 106,150 frs.

Estavayé-le-gibloux, village paroissial et commune de la préfecture de Farvagny, contenant 154 poses de prés, 302 de champs, 37 de bois et 16 de pâturages, 229 habitans, 1 église (St.-Clément), dont le chapitre de St.-Nicolas a la colature, 2 presbytères (la paroisse nomme le chapelain), 12 maisons; une en *Praz-Carra*; 12 maisons, un moulin, une auberge, et divers petits bâtimens en *Praz-Miaou*; et en *Moutta*, 6 maisons, une forge, un moulin, une scierie et 5 granges. Cette contrée est d'un aspect sévère et fortement boisée, mais depuis les hauteurs qui la dominent on jouit de belles vues. (voy. *Gibloux*). Louis de Savoye garantit à l'hôpital de Fribourg la dîme de ce village, achetée de Guillaume de Billens, 1447. Pour couvrir le toit du clocher de la paroisse, le gouvernement accorde 6 plantes de bois du Cousinbert, 24 octobre 1561. Le vicaire ne disant la messe qu'une fois la semaine, il lui est enjoint, sous peine d'une punition, de la célébrer comme de coutume, et de prendre une servante plus pacifique, 17 septembre 1562. Le 5 novembre 1583, il fut ordonné, que si les commissaires de l'abbé d'Hauterive étaient négligens à faire la renovation des égances ou divisions, on devait les mettre en prison.

Estévenens, village et commune de la paroisse de Vuisternens, préfecture de Romont, contenant 285 poses de prés, 213 de champs, 107 de bois, 25 de

pâturages, 181 habitans, 35 maisons et 5 granges. Dans un acte du 15e siècle, il est fait mention de cet endroit, qu'il ne faut pas confondre avec Estavanens. Estévenens est une ancienne seigneurie, qui, en 1411, appartenait à Jacques de Dompierre, dont la fille Jacquette épousa Jean de Bussy.

Estiver, *Estivage*, voyez *Pâquier*.

Étangs, aux, domaine et ferme à-côté du grand étang hors de la porte des étangs à Fribourg.

Everdes ou *Grüningen*. C'est une ancienne seigneurie. Nous ne citerons que quelques traits concernant cette maison.

L'an 1348, Mermette, femme de l'avoyer Mackenberg ou Maggenberg, de Fribourg, revenant d'une nôce de Lutry, fut arrêtée et dévalisée par Othon d'Everdes, qui lui enleva 13 gobelets, 5 cuillères, 1 aiguière, 5 boutons et quelques chopinettes en argent, le tout évalué à 500 florins. Irrités de ce procédé peu courtois, les Fribourgeois de concert avec les Bernois, en vertu du traité de paix qui existait entre eux depuis 1349, vinrent attaquer la même année le château d'Everdes. Othon, dès qu'il les reconnût, alla à leur rencontre avec des signes de paix; mais des volontaires (*Freyhart*) ayant pris un autre chemin, s'emparèrent du donjon et, après l'avoir pillé, y mirent le feu, selon la coutume du tems. La guerre fut encore prolongée et dirigée contre Vuippens et la Tour-de-Trême. Par prononciation du 26 novembre 1349, portée par les avoyers de Berne, de Morat et de Payerne, le seigneur de Corbières, qui avait pris fait et cause pour son voisin, fut obligé de payer aux Fribourgeois 300 L. lausannoises et de rester neutre dans la guerre que le comte de Gruyères, Pierre V, et Othon d'Everdes soutenaient contre les deux villes. Le 17 décembre 1349, Isabelle de Châlons, dame de Vaud, et sa fille donnèrent quittance aux Fribourgeois pour la ruine de la ville et du château de Vuippens. Par la médiation d'Amédée VI, comte de Sa-

voye, une suspension d'armes eut lieu le 11 janvier 1350, et le 25 du même mois la paix fut conclue à Payerne entre les villes de Berne et Fribourg, d'une, et le comte Pierre de Gruyères, Jean de Montsalvens, Othon d'Everdes, Aymon de Palézieux, à cause de la Tour-de-Trême, et Rodolphe et Conon de Corbières, d'autre part. Dans ce traité il fut arrêté entre autres : que les différends de Jean de Bubenberg et Jean de Krambourg avec le comte de Gruyères devaient être décidés par des arbitres ; que l'on devait mettre en liberté les prisonniers détenus à Berne, nommément : ceux du Gessenay. contre 1000 fl. d'or ; ceux de Bellegarde, contre 250 fl. ; ceux de la Tour-de-Trême, contre 60 fl., etc. ; en échange, les prisonniers de Fribourg, Gruyères, Everdes, etc., devaient être relâchés sans rançon, et ainsi de suite (1). *Everdes* ayant été pris par les Fribourgeois et le secours des Gruyériens l'an 1475, on en fit un baillage en 1480, et on dédommagea ces derniers par un arrangement du 15 mai 1496. Fribourg, après avoir acquit Vuippens dans le 16e siècle, réunit, en 1553, les deux seigneuries. Le château d'Everdes étant tombé en ruine, dont on voit encore quelques vestiges, les baillis résidèrent à Vuippens et ils en prirent le nom ou aussi les deux. (*V. Vuippens.*)

F

Faertschera, hameau dans la paroisse de Giffers, où l'on compte 7 maisons et 1 moulin.

Fahl, au, habitation champêtre, paroisse de Marly.

Fang, im, (*la Villette*), village de 18 maisons et d'une chapelle (St.-Antoine de Padoue) dans la vallée de Jaun.

(1) Voir *Justinger*, " Berner-Chronick, „ Berne, 1819, p. 140, 141 ; " matériaux pour l'histoire de Gruyères, „ manuscrit, p. 42, 43, " archives de Fribourg, „ et comparer " Course dans la Gruyères, „ Paris, 1826, p. 37 — 38, où par erreur il est question de la femme d'un avoyer de Berne.

Farnera, maison éparse, paroisse de Rechthalten.

Farvagny, (*Farvagnye*, *Farvagnié*, *Farvagniez*, *Favernach*, *Favernacht*), préfecture bornée au nord par celle de Fribourg, au midi par celle de Bulle, au levant par la Sarine, et au couchant par l'arrondissement de Romont, composée des paroisses de Farvagny, Avry-devant-Pont, Estavayé-le-Gibloux, Massonnens, Orsonnens, et Vuisternens-devant-Pont ou en Ogoz, ne formant qu'un seul arrondissement pupillaire, et contenant 3095 poses de prés, 5865 de champs, 1669 de bois, 296 de pâquiers et 178 poses de pâturages, 3750 habitans, 886 bâtimens, assurés pour 704,700 frs., 1 dépôt de lettres (au Bry), 1 poste de gendarmerie, (au chef-lieu), 7 auberges, 18 inspecteurs du bétail, 3 détails de sels, etc. Le receveur de Romont est aussi celui de cette préfecture, où, d'après le cadastre, les terres sont évaluées à 2,406,513 frs., les bâtimens 238,036, et les droits féodaux, avec ceux de Romont, 402,085 frs. La préfecture de Farvagny forme le premier quartier du troisième arrondissement militaire ou de Romont. Le préfet réside dans une maison de campagne, appelée Château, qui est situé au Grand-Farvagny, où le tribunal et les autorités s'assemblent. (1) L'agriculture est la principale occupation des habitans de cette contrée, où les femmes tressent aussi de la paille. Depuis le 9 mars 1655, cette préfecture est régie par la *Municipale de Fribourg*, à l'exception de la commune de Gumeffens, paroisse d'Avry, qui est sous le régime du *Coutumier de Vaud*, lequel, avant 1655, était le code général. La grande route de Fribourg à Vevey traverse cette préfecture depuis le territoire de la commune du Petit-Farvagny jusqu'à celui de celle de Gumeffens dans une étendue d'une lieue et demie et 1087 pieds de Berne.

Farvagny, paroisse de la préfecture du même nom et

(1) Le tribunal, à l'ordinaire, le 1.er et le 3.e lundi, et la direction des orphelins les 2.e et 4.e vendredi de chaque mois.

du décanat de St.-Protais, composée des communes du Grand-Farvagny, de Rossens, du Petit-Farvagny, de Posat, de Grenilles, et de Granges-d'Illens, et contenant 688 poses de prés, 1744 de champs, 446 de bois, 72 pâquiers de pâturages, 881 habitans et 204 bâtimens, assurés pour 203,550 frs.

FARVAGNY, *Favernach*, village paroissial et commune à 2 lieues au sud-ouest de Fribourg, contenant 204 poses de prés, 340 de champs, 129 de bois, 18 pâquiers de pâturages, 265 habitans, 1 château, résidence du préfet, 1 église (St.-Vincent, martyr), dont le chapitre de St.-Nicolas a la colature, 2 presbytères, 11 maisons, 1 grange, grenier, etc., 1 détail de sel, 1 poste de gendarmerie; 3 maisons derrière les Bois; 1 maison de campagne et 7 habitations sur la Poya; 27 maisons, 1 forge, 2 scieries, 2 moulins, 1 auberge et divers petits bâtimens en Bioley; et 1 chapelle (Notre-Dame), 10 maisons et quelques bâtimens adjaçans à Montbanc. Farvagny est un ancien fief de la baronie de Pont, qui, à ce que l'on assure, fut donné, en 1082, par l'empereur Henri IV, à Conon, comte de Neuchâtel, avec Arconciel et Sales, par acte scellé à Albano la 26.e année de son règne (1); mais c'est un fait historique qui, sous plusieurs rapports, mérite d'être examiné encore de plus près, ce qui aura lieu ailleurs. Nicolas d'Englisberg, chevalier, du consentement d'Agnès, sa femme, et de Jolie (Julie) et Jeannette, ses filles, fait un échange de cens à Farvagnié-le-Grand, Rueyres et Villarlod avec Girard, co-seigneur de Vuippens, 1298. Hartman, Ulrich, Jean, et Pierre, curé de Cormondes ffeu Conrade, co-seigneur de Pont et de Viviers, et leurs sœurs Jacquette et Annye, vendent au couvent d'Hauterive tous leurs droits à Farvagny pour 13 L L., 1315, avec *mère*, *mixte*, *empère* et *omnimode* juri-

(1) *Tableau historique de la Suisse*, 1, p. 4; *Etrennes Fribourgeoises*, 1807, p. 86.

diction, c'est-à-dire, haute juridiction (1). L'an 1478, un droit impérial ou plutôt lit de justice impérial fut tenu à Farvagny contre un meurtrier. En 1431, Claude de Billens, de Romont, confirme l'accensement d'un moulin à Farvagny, fait au curé du même endroit par son grand-père, Rodolphe de Botterens. Jacques de Billens, dónzel, du Grand-Farvagny, et Jacquema, sa cousine, femme de Jean Maillardo, de Rue, vendent au conseil de Fribourg, un tènement, un moulin et un battòir, 1483. A l'exception de la tour, des cloches et des ornemens, ceux de Vuisternens sont condamnés à contribuer à l'entretien des fonds baptismaux et de l'église de Farvagny. Le 19 novembre 1516, ceux du bailliage de Pont furent exemptés de payer la gerberie aux bannerets de Fribourg. Le droit coutumier est confimé, 1551. En 1558, les chanoines du St.-Bernard possédaient le bénéfice. En 1565, la cure avait été amodiée au prieur des Augustins, et en 1569, le gouvernement la donna au doyen Jacques Gottrau. L'année ensuite, il fut permis au sire de Villarsel de tenir la justice le jeudi, celle de l'état, en échange, s'assemblait le lundi. En 1580, l'hôpital de Fribourg acheta la grande dîme de Farvagny et de Rossens pour 1300 L. 7 batz. En 1604, on décida: 1.° que la Glane devait servir de limite entre les anciennes terres et la châtellenie de Farvagny; 2.° que les 4 paroisses qui la composaient fourniraient et armeraient 38 hommes; 3.° que comme il n'y existait qu'une seule femme atteinte de lèpre, il n'était pas nécessaire d'y établir une léproserie (maladeire); 4.° que ceux d'Avry ne pourront obtenir du châtelain dans les bois de Russilles et Chermont que 2 plantes de bois pour chars et charrues; et 5.° que les corvées de charrues, charrois de bois et de vin, journées de faulx et autres usages ayant été converti en argent,

---

(1) V. *Coutumier de Vaud*, manuscrit, 1650, titre 3. Cette juridiction fut maintenue le 7 décembre 1633.

dans le baillage de Pont, ils continueraient à être payés sur le même pied. En 1560, le chapitre de Montjoux avait encore la colature de la cure, qui plus tard passa à celui de St.-Nicolas. Sous date du 22 février 1617, il fut décidé qu'on bâtirait le château de Farvagny à neuf et que les ressortissans du bailliage feraient les corvées nécessaires. Les communes du bailliage s'étant plaintes, que les prés à clos ou prés bâtards dont jouissaient des étrangers ou forains n'étaient pas ouverts après les premiers fruits (la première fleurie), ce qui leur causait de la perte, il leur fut permis de les imposer de 2 batz par 100 florins de valeur; cet impôt s'appelait *gabelle*, 1640. Ceux du bailliage renoncent au *Coutumier de Vaud*, pour vivre sous le régime de la municipale, 9 mars 1665. La justice de Farvagny avait un tarif particulier, 1643. En 1782, le banneret de Pont reçut l'ordre de faire faire, dans l'espace de 4 semaines, les 100 charois dûs annuellement, et de charger les bois dans les forêts d'Ecuvillens pour delà les conduire en ville. (V. *Pont* pour d'autres détails concernant cet ancien bailliage, dont les armoiries sont azur avec un champ sinople, dans lequel se trouve un lion d'or).

Farvagny, le petit, hameau et commune, séparé du Grand-Farvagny et de la même paroisse par un marais, qui serait susceptible de culture, s'il était bien saigné, contenant 115 poses de prés, 360 de champs, 25 de bois, 44 de pâturages, 138 habitans, 1 chapelle (St.-Claude), 24 maisons et 6 granges. Robert, du consentement de Pierre, co-seigneur de Pont, assigne au monastère d'Hauterive, pour le prix d'un cheval vendu à son frère Henri, 28 LL. sur une terre au Petit-Farvagny, 1293. Catherine Blan, de Vevey, femme de Guillaume de Billens, donzel, de Romont, pour acquitter un legs fait par François de Pont, son oncle, assigne au même couvent une rente de 6 LL., 1412. Ceux du Petit-Farvagny, de Grenilles et Posat sont condamnés à faire moudre

leurs grains au moulin du Praz-Seigmou, 1497. François d'Affry vend des cens au gouvernement, 1543. Louis d'Affry, avoyer, et sa femme Ursule, née de Praroman, vendent au gouvernement divers cens et un bois à Farvagny, Autigny et Villarlod, pour 1425 L. 10 s., 1589. Antoine Wild et son beau-frère Jean Brodard se plaignent qu'on ne veut pas leur acquitter la dîme de foin, 1637. En 1642, il est question d'une forge au Petit-Farvagny. Le 20 novembre 1675, Antoine Wild est condamné à payer sa part à un legs de 6 écus, fait à la chapelle par son père.

FAVERNACH, v. *Farvagny*.

FAYE, à la, 1 maison de campagne et ferme dans la paroisse de Givisié, commune de Grange-Paccot.

FÉDIÈRES, v. *Charmey*, (Gruyères).

FEHLBAUM, v. *La-Sauge*.

FELLEWYL, 2 fermes, paroisse de Düdingen.

FENDRINGEN (*Vendringen*), hameau avec 10 maisons, paroisse de Bœsingen.

FERENBALM, la paroisse de, est composée des villages de Ferenbalm, dont le principal contient 95 ménages, qui habitent des maisons très-bien bâties sur la route de Berne à Morat, dans la préfecture de Laupen. Il compte 783 âmes, et il est situé dans une plaine très-fertille, dans laquelle on cultive surtout beaucoup de tabac. Les autres villages et hameaux qui en font partie, sont, dans le canton de Berne, Biberen, Gammen, Jerisberg, Ritzenbach, Klein-Gümmenen et Vogelbuch, et dans celui de Fribourg, Agristwyl, Büchslen, Gempenach, Ulmitz et quelques maisons de Ried. — Cette paroisse a, dans la partie fribourgeoise 1008 âmes, et, avec celle de Berne, 1561, selon *Lutz* 1800. Elle fait partie de la classe rurale de Berne.

FERLENS, *Frelens* 1512, *Fellens en* 1481, hameau de la paroisse de Massonnens, arrondissement de Farvagny, contenant avec Massonnens 218 poses de

prés, 515 de champs, 50 de bois, 8 pâquiers de pâturages et 324 habitans et 3 maisons; 6 au Terrey; 3 ès Marais avec 1 forge; 24 ès Côtes, avec 2 moulins, 2 scieries, etc.; 1 en Motéz; 3 en Praz-Coutey; 2 sur les Charrières, avec plusieurs granges et 1 fruiterie, et 1 grange à Grand-Fontaine.

Ferpicloz, *Leu* à *Pichelen* ou *Picheln*, village et commune dans la paroisse d'Ependes, contenant 13 maisons et 5 petits bâtimens; de plus, au Vernez, 2 maisons; au Stehlin d'Amont et d'Avos, 2; et au Poyet 1. La Tuilerie, voyez Mouret.

Fétigny, *Fitigny*, village paroissial de la préfecture de Surpierre et du décanat d'Avenches, contenant 305 poses de prés, 440 de champs, 117 de bois, 234 habitans, 60 bâtimens, assurés pour 37,750 frs.; 1 église (10,000 martyrs, 22 juin) dont la paroisse à la colature, et qui ne date que de l'an 1796 comme église paroissiale, 46 maisons, 1 presbytère, 12 bâtimens divers, y compris quelques carrées et 1 détail de sel. Sous le régime de l'acte de médiation et avant l'année 1798, cette paroisse était de l'arrondissement d'Estavayé. George de Glane (Glanna), seigneur de Cugy et co-seigneur de la Molière, du consentement de sa femme Agnillia de Gruyères, vendit, l'an 1490 (16 juin), ses hommes de Fétigny avec divers cens à l'hôpital de Romont pour le prix de 1150 fl. petits et 12 sols. En 1507, ces droits furent vendus au gouvernement de Fribourg pour 1400 fl. de Savoie. L'hôpital de Romont conserva, néanmoins, la juridiction à Fétigny, mais l'on devait appeler à Fribourg (1563), et lorsqu'à la suite d'une revue militaire les maisons y furent visitées, l'hôpitalier protesta contre cette mesure. Avant l'année 1816, Fétigny était de la préfecture de Surpierre.

Feyet, im, habitation isolée, commune de Saint-Sylvestre.

Fiaugères-Gottaoux, 4 maisons de la commune de Fiaugères.

Fiaugères, *la Ville-du-Bois-ès* (1), commune et village de la paroisse de St.-Martin, préfecture de Rue, contenant 402 poses de prés, 13 de champs, 182 habitans, 21 maisons, 1 forge; à Fiaugères-Gottaoux, 4; au Besson, 1; Chez-les-Taches, 4 et 1 grange; au Cudrey, 1; ès-Craoux, 5; ès-Savoyiens, 3 et 1 châlet; à Tribulliet, 1; ès-Coudas, 4; ès-Fous, 1 et 4 granges, outre quelques autres petits bâtimens. Ce village est, dans cette contrée, généralement connu sous le nom de Ville-du-Bois, mais il semblerait plus correct de dire Val-de-Bois; comme qu'il en soit, dans un acte de 1347 Perrod Robat, de la-Ville-du-Bois, déclare qu'ayant acheté un pré d'André de Progin, qui doit un cens à Jean d'Illens et à son neveu Rolet, il accorde à son vendeur le droit de rachat pendant 10 ans. Girard Rugis, bourgeois de Romont, vend au duc de Savoye, d'un côté, la dîme dite *dau boz* (du bois) *cis-Fiougières*, et, d'un autre côté, la moitié de la dîme dite d'Essertes, 1432. Guillaume de Challant, seigneur de *Castris-in-Voudo*, (Châtel-St.-Denis) vend à George Regini des comtes de Valperge, 1.° la dîme du-Boz-ès-Fiougères, paroisse de St.-Martin-de-Vaud; 2.° celle des Escertes (Essertes), indivise avec Nicod de St.-Martin, de Romont; et 3.° diverses autres redevances, 1443. Jacques de Challant, frère du vendeur, confirma la même année cette aliénation. George des comtes de Valperge (*Vallis progie*), seigneur de Villars, vend à Bertrand Magna, secrétaire apostolique, la première des dîmes ci-dessus, et la moitié de celle de Bessensens (Bezensens), 1446. Le dîme de la-Ville-dou-Bos ayant été subhastée au comte de Gruyères, Jean III, en sa qualité de caution de Wilhelm d'Aigremont, le gouvernement de Fribourg l'acheta pour 920 écus au soleil, 1542. En 1555, plusieurs créancieurs du comte

(1) De *Villa* (v. cet art.) ou *Val* on a probablement fait ville, comme St.-Pierre-de-Ville, au lieu de Villa-St.-Pierre.

Michel de Gruyères firent mettre un arrêt sur la mieux-valeur de cette dîme.

Fille-Dieu, la, *Filia Dei*, *Tochter Gottes*, abbaye de Bernardines au bas de la ville de Romont et dans sa banlieue, contenant 1 couvent, 1 église (St.-Bernard), 2 bâtimens, 1 moulin, 1 scierie, et diverses petites constructions. Dans le 13.e siècle Juliette, Pernette et Cécile, fille de Hayméric, seigneur de Villa (Saint-Pierre), chevalier, voulant quitter le monde et se vouer à une vie contemplative, se retirèrent dans une espèce de sollitude et maison écartée, entourée de broussailles, au bord de la Glane, au-dessous de la ville de Romont Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, en visitant son diocèse érigea la maison de ces filles en monastère sous la règle de Cîteaux, en lui imposant le nom de la Fille-Dieu, et en prenant ce nouveau couvent sous sa protection et celle de ses successeurs, 1268. Dans la même année, Pierre de Morrens, donzel, donna à Juliette de Villa et à ses compagnes un champ situé près de leur maison, sur lequel furent construits les bâtimens du nouveau monastère, et établit les jardins et enclos. Ensuite cette maison fut dotée par divers bienfaiteurs, entre autres par Isabelle de Châlons, dame de Vaud, qui, le 25 septembre 1340, leur donna une rente annuelle et perpétuelle de 2 muids de pur froment, à prendre sur la dîme de Romont, ce que le conseil de Fribourg reconnût et confirma l'année 1592, en ordonnant à son bailli de l'acquitter tous les ans au couvent même le jour de la fête de St.-André. Le pape Clément VI donna, en 1350, le titre d'abbesse à Jacquette de Billens, prieure. En 1345, l'évêque d'Anvers consacra l'église de la Fille-Dieu et la dédia à la Sainte-Vierge. Selon l'usage du temps, il l'enrichit de plusieurs reliques, et accorda à perpétuité une année et quarante jours d'indulgence plénière pour le jour et l'octave de sa dédicace, qui se célèbre le 14 avril. La ville de Romont admit cette abbaye dans sa bourgeoisie en

1463, en 1643 dans la confrérie de St.-Eloi, et lui accorda plusieurs immunités et franchises. Le 20 mars 1489, il fut permis à ce couvent de construire un moulin. Dans le 15.e siècle, la maison de la Fille-Dieu fut réduite en cendres, reconstruite dès-lors à deux époques différentes, à l'exception de l'église qui a encore un air d'antiquité, et où l'on ne trouve cependant rien de remarquable que dans la nef une pierre sculptée, représentant l'effigie d'une religieuse, et l'épitaphe d'un religieux d'Hauterive, dom Gaspard Egli, directeur du couvent, enseveli en 1610. On croit que cette statue représente la première abbesse, Jacquette de Billens. Ce monastère fut soumis dès sa fondation à la juridiction de l'abbaye de Hautcrest (v. la note à l'article Grangettes). Depuis la sécularisation de Hautcrest en 1536, le couvent s'était choisi un prêtre séculier pour directeur et chapelain, nommé dom Pierre Grobet. Ce fut un chapitre-général de l'ordre, tenu en 1593, qui mit la Fille-Dieu sous la juridiction et paternité immédiate des abbés d'Hauterive, et depuis cette époque ce sont des religieux de ce monastère qui, sans interruption, ont été les directeurs des Bernardines.

Jean, comte de Gruyères, promet de degréver Pierre de Cléri d'une constitution de rente, portant un cens annuel de 15 fl. en faveur du couvent de la Fille-Dieu, 1519. En juin 1573, Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, général de l'ordre, visita cette maison, et prescrivit des règles aux religieuses. Deux années auparavant, le gouvernement y avait établi un administrateur laïque, et dans la même époque que la visite eut lieu, le seigneur de Longecombe déposa à la chancellerie d'état 280 fl. pour ses sœurs et le couvent, qui furent remis à Louis Mœnas, de Romont, contre reçu. Sous date du 17 mars et 10 juin 1579, il fut ordonné que tout homme qui s'introduirait dans le couvent, serait arrêté et mis en prison. Ce n'est que dans le siècle suivant que les couvens

de nonnes ont été cloîtrés dans ce canton, à l'exception de celui des Ursulines à Fribourg.

Fillistorf, (*Philistorf*), hameau de 5 habitations, paroisse de Düdingen. Une famille encore existante porte ce nom, et à la bataille de Laupen (1339), quatorze guerriers nommés Fillistorf périrent à la fois, l'un avec la bannière de Fribourg (1).

Fin-de-la-Pierre, 2 maisons éparses dans la commune de Lovens, paroisse d'Onnens.

Fin de Vaud, à la, 2 maisons champêtres et 1 grange, paroisse de Promasens.

Fischersmoos, 4 habitations, commune de Saint-Sylvestre.

Fitgny, v. *Fétigny*.

Flachetsmatt, petit hameau de 5 maisons dans la paroisse de Plaffeyen.

Flamatt, village de la paroisse de Wünnewyl, contenant 15 habitations, 1 moulin et 1 scierie. En 1333, une conférence y eut lieu entre des députés des villes de Berne et de Fribourg, qui étaient alors en guerre; mais ne pouvant pas tomber d'accord sur les points qui les divisaient, « l'épée décida (*Das Schwerdt entschied*), » dit Justinger dans sa chronique. Il écrit Plamatt et Blamatt (p. 100); on trouve aussi Blamatton. Il paraît, au reste, que ce chroniqueur a commis une erreur, ainsi que Muller, qui l'a copiée d'après Tschudi; car la conférence a eu lieu à Neuenegg, qui est sur la rive droite de la Singine, mais où alors Flammatt appartenait pour le spirituel; car deux actes de l'an 1338, prouvent qu'alors toutes les difficultés étaient applanies, quoiqu'une année plus tard, Fribourg combatît à Laupen contre Berne (2).

Flamatt, 1 maison paroisse d'Uberstorf, le reste appartient à Wünnewyl.

Flue, une maison isolée, paroisse de Rechthalten.

---

(1). V Justinger, p. 116.

(2) V. Solothurnisches Wochenblatt, 1826, p. 374 et 378.

Flueli, 3 habitations, commune de St.-Sylvestre.

Flue ou *Fluhe* ou *Fluh*, zur, v. *Roche*.

Fluhe, 1 maison dans la paroisse de Tafers.

Follaz, à la, maison et grange dans la banlieue de la ville de Romont.

Folliaz, à la, petit hameau de la commune de Villarimboud, composé de 5 habitations.

Folliéran, la dent de, est une montagne conique, qui par sa base est attenante à celle de Brenleire. (Voy. cet art.) Son élevation est de 5242′ (1702,40 m.) au-dessus de Fribourg, et de 7195′ (2337,40 m.) au-dessus de la Méditerranée. La limite des bois sur le passage des Mortais, à l'est de Folliéran, est de 3111′ (1010,63 m.) au-dessus de Fribourg, et 5065′ (1645,63 m.) au-dessus de la mer.

Font, *Fond*, paroisse de la préfecture et du décanat d'Estavayé, composée des communes de Font et Chabloz, et contenant 329 poses de prés, 624 de champs, 341 de bois, 77 de vignes, 497 âmes, et 131 bâtimens, assurés pour 102,100 frs. Cette paroisse est régie par le *Plaid général* de 1613.

Font, village paroissial et commune de la préfecture d'Estavayé au bord du lac de Neuchâtel, contenant 169 poses de prés, 193 de champs, 96 de bois, et 48 de vignes, 213 âmes, 1 église (St.-Sulpice), dont le couvent des Cordeliers de Fribourg a la colature, 1 cure, 36 maisons, 1 brasserie, 16 granges et 5 greniers. Les vins de Font sont à peu près de la même qualité que ceux de Cheire, avec lesquels « ils rivasient, » dit l'auteur des *Etrennes Fribourgeoises*, en ajoutant : « les propriétaires de l'un et l'autre terroir en font grand cas, parce qu'ils en ont un grand débit; les voyageurs, auxquels les cabaretiers les font boire pour du petit bourgogne ne sont pas de leur avis. » Font formait un bailliage duquel dépendaient les hameaux de Châtillon et Chabloz, ainsi que Murist-la-Molière et Vuissens; le bailli résidait dans ce dernier endroit. En 1395, Rolet de Colomberio, don-

zel, François et Rodolphe de la Molière étaient co-seigneurs de Font. En 1399, Rolet vendit à François la quatrième partie de la Tour et du Château de Font, qui étaient indivis avec François et Jean de Forel, pour le prix de 6 fl. d'or. L'année 1488, un arrangement eut lieu entre Anne d'Estavayé, veuve de Pierre de la Molière, seigneur de Cheire, et Humbert ffeu Georges de la Molière, au sujet de la succession de Nicod de la Molière, co-seigneur de Donneloys (Donneloye), par l'entremise de Jean d'Estavayé, oncle d'Anne, sous le sceau de Claude de Menthon, grand-bailli de Vaud. Boniface et Antoine fils d'Humbert de la Molière firent un arrangement sous la médiation du gouvernement de Fribourg, 1507. Joseph d'Estavayé vend à François Wallier, de Fribourg, tous ses droits sur la co-seigneurie de Font, 1513. L'année auparavant, Antoine de la Molière reconnaît devoir au gouvernement de Fribourg une rente annuelle de 133 L. 10 s. F., sous l'hypothèque de la seigneurie de Font et du fief de Châtillon (v. cet art.). Vers la même époque, il avait vendu à l'abbaye de Payerne quelques cens en grains, (1513). Par acte du 16 mars 1520, Boniface ffeu Humbert de la Molière vendit à l'état de Fribourg la seigneurie de Font, avec tous ses fiefs, arrière-fiefs et possessions pour le prix de 17,147 L. 15 s. F. L'investiture eut lieu le même jour, où le sire de Font remit le bâton de la justice au conseiller Jean Gaudion. Le provincial des Cordeliers, Jean Michel, ayant représenté que le couvent de Fribourg avait fait diverses pertes, le gouvernement lui abandonna le patronage de la cure de Font (23 mars 1593). Rodolphe Griset, dit de Forel, vend à Henri de Praroman, de Lausanne, seigneur de Cheire et Bollion, co-seigneur d'Yvonand, Seiry, etc., sa moitié des co-seigneuries de Font et Cheire, indivise avec les hoirs de Godefroy Griset, d'Estavayé, (1623). François Griset, dit de Forel, seigneur de Marnand, avec le consentement de sa

mère, Françoise Fegely, vend au gouvernement de Fribourg la moitié de la co-seigneurie de Font et Cheire avec divers droits, pour 1200 écus et 20 écus d'honoraire, 17 mai 1625. Anne de Praroman, veuve et héritière de Rodolphe Griset, dame de Cressier, Chandon, etc., vend ses possessions à Font à Jacques Brasey, (1626).

Fontana, vers la, 1 maison éparse, paroisse d'Arconciel.

Fontanallés, v. *Montborget*.

Fontanelle, en, 1 maison, paroisse d'Arconciel.

Fontanettes, ès, 2 maisons, paroisse d'Arconciel.

Fontanon, groupe de 5 maisons, paroisse d'Echarlens.

Forel, *Forell*, hameau près du lac de Neuchâtel, de la paroisse d'Estavayé, contenant 170 poses de prés, 627 de champs, 151 de forêts, 118 âmes, 1 chapelle (St.-Gorgon), 23 maisons avec divers bâtimens adjaçants, et 1 maison isolée ès Vursis. Forel est une ancienne seigneurie, qui depuis environ trois siècles appartient à la maison Griset de Fribourg, et dont elle porte le nom. La chapelle est desservie par un simple bénéficier, que le conseil municipal d'Estavayé nomme sur la double présentation de la commune. V. *Autavaux*. Il y a deux endroits qui portent le nom de Forel dans le canton de Vaud, l'un dans cercle de Lucens, et l'autre dans celui de Cully. Le premier était aussi une seigneurie, qui, en 1333, fut vendue par Louis, baron de Vaud, à Girard de Dizy, pour le prix de 134 LL. Jusqu'en 1738, elle appartenait à la famille Bergier, de Lausanne.

Formangueire, *Fromangueire*, *Fromangueyres*, *Formangeire*, *Formangière*, hameau et commune de la paroisse de Belfaux, à une lieue de Fribourg, contenant 1 maison de campagne, 11 maisons, 119 poses de prés, 93 de champs et 9 de forêts. Le 8 février 1669, l'hôpital et la grande confrérie vendirent la dîme de La-Corbaz, Formangeire et Lossy.

Forny, *Golliè dy*, v. *Bramaou*.

Forsalta, maison isolée dans la paroisse d'Uberstorf.

Fourchon, en, petit hameau contenant 5 maisons et 1 four, commune de Treyvaux.

Franex, *Franez*, (*Franay*, 1490), hameau de la paroisse de Murist-la-Molière, préfecture d'Estavayé, contenant 73 poses de prés, 146 de champs, 92 de bois, 68 âmes, 1 chapelle (St.-Nicolas), 18 maisons, 5 granges, 2 greniers, 1 moulin et 1 scierie.

Frasse, *Frasses*, hameau près d'Estavayé, mais de la paroisse de Montet, contenant 127 poses de prés, 265 de champs et 3 de forêts, 89 âmes, 17 maisons, 3 granges et 2 greniers. Ce petit endroit est situé sur la route. Louis, co-seigneur d'Estavayé, permet à Jacques Chenez et Humbert, son fils, d'établir un four à Frasses, 1495.

Freschelz. Voy. cet article après *Fribourg*.

Fribourg, le canton de, en allemand Freyburg et selon quelques publicistes indigènes Fryburg, est situé à l'ouest de la Suisse, mais de tous les côtés il est entouré par les cantons de Berne et de Vaud; les préfectures d'Estavayé et de Surpierre sont entièrement enclavées dans ce dernier, ainsi qu'une partie de celle de Montagny, tandis que le cercle d'Avenches forme une enclave dans le canton de Fribourg. Vuissens est complétement contourné par le territoire de Vaud, Wallenbuch par celui de Berne, la paroisse bernoise d'Alblingen fait une enclave dans celle d'Uberstorf, et Villars-les-Moines et Clavaleyre ressemblent à une île dans l'arrondissement de Morat, ce qui nous a déjà fait dire ailleurs que cette partie de la carte du canton avait l'air d'un habit d'arlequin (1), quoiqu'à la consulta à Paris, 1802 et 1803, il eût été facile de mieux arrondir le canton, et de le conserver tel qu'il avait subsisté sous le régime helvétique; mais on ne voulait pas des districts d'Avenches et de Payerne,

---

(1) "Die Landkarte sieht in diesem Theile so ziemlich einer Harlekins-Jakke ähnlich." Helvetischer Almanach, 1810, p. 6.

parce qu'ils sont réformés, et cependant celui de Morat n'était qu'une faible compensation pour la perte des bailliages médiats d'Echallens, de Grandson et de Schwarzenbourg. Nous n'en dirons pas davantage la dessus pour le moment. Au nord, le canton de Fribourg est borné, d'un côté, par le lac de Neuchâtel et la préfecture de Cerlier, à l'est, par celles de Laupen, Schwarzenbourg, d'Obersimmental, au sud, par celle de Sanen et le dirtrict Vaudois du pays d'Enhaut jusqu'à la dent de Jaman, et, à l'ouest, par le canton de Vaud jusque près de Cheires au bord du lac de Neuchâtel, de sorte que la forme du canton de Fribourg est à la fois irrégulière et singulière. Sa longueur de Freschelz au nord-est à Attalens au sud-ouest est, selon la carte de Keller, de 14 lieues, et sa largeur depuis le lac de Neuchâtel au nord-ouest jusqu'au Gessenay au sud-est de 11 lieues environ. Quant à sa surface, elle est indiquée diversement, parce que les auteurs ont confondu les milles géographiques avec les lieues carrées (1), tandisque selon les calculs de Mr. le professeur F. Trechsel, de Berne, l'étendue du territoire du canton est égal à 52 7/10 lieues carrées suisses (de 18,000 pieds de Berne ou 16,312 1/2 de France en longueur), ce qui donne 26 3/5 milles géographiques carrés à 23,661 pieds du Rhin ou 25,322 pieds de Berne.

Le canton est divisé en 12 préfectures (2) : Fribourg, Morat, Gruyères, Corbières, Bulle, Châtel, Romont, Rue, Farvagny, Montagny ou Dompierre, Surpierre, et Estavayé; en 9 arrondissemens de recette : Fribourg, Estavayé et Surpierre, Montagny, Rue, Romont et Farvagny, Bulle et Corbières,

(1) Ainsi dans l' *Almanach Helvétique*, p. 7, 30; *Statistique de Franscini*, 1829, p. 23, 25; *Statistique de Picot*, 1830, 78 l. c. et 315 millièmes, etc.

(2) Par la nouvelle constitution en 13 districts, celui de Fribourg en forme 2, partie allemande et partie française, et celui de Montagny a obtenu le nom du chef-lieu ou Dompierre.

Gruyères, Morat, et Châtel-St.-Denis; 22 arrondissemens pupillaires : Fribourg, la ville, Fribourg, la partie allemande, Fribourg, la partie française, Belgarde, Morat, Lugnorre, Bulle, Vaulruz, Romont, Gruyères, Albeuve, Charmey, Estavayé, Rue, Châtel, Attalens, Dompierre, St.-Aubin, Corbières, La-Roche, Farvagny et Surpierre; en quatre arrondis. militaires : Fribourg, Morat, Romont et Gruyères, subdivisés chacun en quatre quartiers, d'après le décret du 10 février 1819; en douze décanats, y compris la ville de Fribourg (v. l'art. décanats), 112 paroisses catholiques et 4 réformées dans la préfecture de Morat, et en partie dans le canton de Berne, préfecture de Laupen; les paroisses elles-mêmes sont diversement subdivisées selon les localités, tantôt en communes, tantôt en quartiers, tantôt en dixains, en Schrot (sections) ou autrement. A Fribourg, il y a un chapitre de chanoines, le clergé de Notre-Dame et des clergés à Bulle, Gruyères, Romont et Estavayé. Les couvens d'hommes sont: Hauterive, la Part-Dieu, les Augustins, Cordeliers, Capucins, Ligoriens et Jésuites à Fribourg, des hospices de Capucins, à Bulle et Romont, et le noviciat des Jésuites à Estavayé; les convens de femmes, sont : à Fribourg, la Maigrauge; près de Romont, la Fille-Dieu; à Estavayé, des Dominicaines; à Fribourg, des Capucines à Montorge; des Ursulines, des Visitandines et des Sœurs hospitalières. A l'article : ville de Fribourg nous parlerons de l'évêché de Lausanne.

Dans la géographie de Faesi (1) la population est indiquée comme suit pour 1760 (pour 1785 Coxe a 57,589, non compris 4000 absens):

---

(1) J.C. Faesi " Staats- und Erdbeschreibung der Eidsgenossenschaft, Zürich 1765—1768.

Hommes.		
d'un à 16 ans. . . .	16,000	35,800
de 16 à 65.	18,000	
de 65 à 80.	1,800	
Femmes.		
d'un à 16.	14.500	37,000
de 16 à 65. . . .	20,000	
de 65 à 80.	2,500	
	Total. .	72,800

Il ajoute que le canton peut fournir 15,000 hommes armés.

Sous le gouvernement helvétique la population du canton, divisé en 12 districts, était de 75,586 âmes, et sous l'acte de médiation de 67,814 (1). Dans le pacte fédéral on est parti de 62,000 âmes pour établir l'échelle de proportion.

Voici les résultats des trois recensemens qui ont été fait dès-lors :

1811,	La ville de Fribourg. . . .	5,172.
	1.er Arrond. militaire. . . .	14,200.
	2.e » » . . .	14,220.
	3.e » » . . .	13,345.
	4.e » » . . .	12,475.
	5.e » » . . .	12,579.
		71,994 habitans.

Il est, cependant, à observer que ce recensement n'a été fait que pour servir de base au tirage des numéros pour la formation des contingens militaires (2).

(1) V. *Etat de la population*. Fribourg, Piller, 1800. *Almanach Helvétique*, 1810, p. 54.
(2) *Bulletin des lois*, tome II, p. 193; *Organisation de la milice du canton*, 1 octobre 1804; tome III, p. 40; *l'Organisation actuelle*, tome IX, p. 44.

1818.	Préfecture de	Fribourg	30,356
	–	Morat (1)	8,220
	–	Montagny	4,081
	–	Estavayé	4,883
	–	Surpierre	1,621
	–	Romont	5,158
	–	Rue	4,429
	–	Bulle	5,946
	–	Gruyères	5,509
	–	Châtel	3,533
	–	Corbières	1,976
	–	Farvagny	3,750
		Total	79,462.

1831.	Préfecture de	Fribourg (2)	34,400
	–	Morat	8,331
	–	Gruyères	5,264
	–	Corbières	2,077
	–	Bulle	6,393
	–	Châtel	4,012
	–	Romont	5,598
	–	Rue	4,947
	–	Farvagny	3,854
	–	Montagny	4,232
	–	Surpierre	1,986
	–	Estavayé	5,665
		Total	86,769.

Bernouilli (3) croit que l'augmentation annuelle et réelle de la population est de 500 âmes, de sorte que de 1818 à 1830 elle serait de 6000, ce qui donnerait

(1) Population réformée; tout le reste est catholique.

(2) La Constitution de 1831 a divisé Fribourg en *partie allemande* et en *partie française*, et Montagny s'appellera à l'avenir Dompierre.

(3) Schweizerisches Archiv für Statistik und Nationalökonomie, Basel, 1817, 1stes Bändchen, S. 111.

85,462 en prenant celle de 1818 (79,462 habitans) pour base ; cependant, comme pour l'année 1827 il l'avait déjà admise à 84,000 au plus, elle serait maintenant, pour 1830, selon lui de 85,500 ; mais par le résultat du dernier recensement la population actuelle, soit au 1er Janvier 1831, est de 86,769 âmes, ainsi de 1,269 de plus que ne le pensait ce savant professeur de l'université de Bâle.

Voici le tableau sommaire des mariages, naissances et morts qui ont eu lieu dans le canton de Fribourg dans le courant de l'année 1807. C'est le seul qui ait été rendu public.

Lieutenances de Gouvernement.	Nombre de mariages.	Naissances légitimes. garçons.	Naissances légitimes. filles.	Naissances illég. garçons.	Naissances illég. filles.	Total.	Morts, hommes.	Morts, femmes.	Morts, garçons.	Morts, filles.	Total.	plus nés que morts.	plus morts que nés.
de Rue,	30	62	49	3	1	115	32	27	32	32	123		8
Châtel,	23	46	62	2		110	25	26	27	29	107	3	
Bulle,	36	81	92	2	4	179	30	31	60	69	190		11
Montagny,	18	56	57	1		114	15	13	25	20	73	41	
Surpierre,	19	32	52			84	11	15	13	12	51	33	
Romont,	23	71	72	6	1	150	27	28	38	36	129	21	
Gruyères,	24	66	72	2		140	[illegible]	25	37	29	115	25	
Morat,	41	101	94	8	1	204	82	93	19	14	208		4
Fribourg,	166	449	410	19	13	891	171	182	262	243	858	33	
Farvagny,	18	60	49	1	3	113	23	25	41	25	114		1
Corbières,	15	29	37	1	3	70	12	13	19	24	68	2	
Estavayé,	20	68	78	2		148	29	33	18	21	101	47	
Total .	433	1121	1124	47	26	2318	481	511	591	554	2137	205	24

Dans le courant de 1807 le nombre total des naissances légit. a donc été de 2245
des illégit. . . . de 73

2318

Il résulte encore du tableau sommaire des mariages, naissances et morts, de l'année 1807, ce qui suit :

Il est né 18 garçons de plus que de filles.
mort 30 femmes de plus que d'hommes.
37 garçons de plus que de filles.
7 mâles de plus que de femelles.

Le nombre des naissances a surpassé celui des morts,

en mâles	.	96
en femelles	.	85
Total	. . . .	181

État sommaire des mariages, naissances et décès depuis 1817 à 1821 inclusivement.

Années.	Nombre des mariages	Naissances légitimes. garçons.	Naissances légitimes. filles.	Naissances illégit. garçons.	Naissances illégit. filles.	Total.	Décès. hommes.	Décès. femmes.	Décès. garçons.	Décès. filles.	Total.	Augmentation.
1817	391	1085	973	38	56	2152	531	424	502	349	1816	336
1818	455	1109	1012	35	27	2183	381	440	509	434	1764	419
1819	533	1246	1185	51	51	2533	521	547	603	548	2219	314
1820	536	1218	1154	70	74	2516	448	432	419	427	1726	790
1821	509	1248	1127	73	45	2493	364	422	520	428	1734	759
	2426	5906	5491	267	253	11877	2245	2265	2553	2186	9249	2618

Observation. Comme en 1817 il est mort dans la préfecture de Surpierre 10 enfans qu'on n'a pas portés dans les décès, parce qu'on n'en connaissait pas le sexe, il faut en ajouter 10 à 9249; total 9259, ce qui ne porte l'augmentation qu'à 2618.

Etat des mariages, naissances et décès de 1817 à 1829, avec l'augmentation annuelle.

Années.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Augmentation.
1817	391	2152	1816	336
1818	455	2183	1764	419
1819	533	2533	2219	314
1820	538	2516	1726	790
1821	509	2493	1734	759
1822	501	2550	1703	847
1823	504	2599	1661	938
1824	592	2600	1648	952
1825	509	2645	1600	1045
1826	512	2675	1886	789
1827	483	2518	1816	702
1828	473	2665	1886	779
1829	557	2643	1897	746
Somme totale en 13 ans. . .	6,557	32,772	23,356	9,416
Aux décès de 1817 il faut ajouter les mentionnés d'autre part.			10	
	6,557	32,772	23,366	9,416
Annuellement	$504\frac{5}{13}$	$2,520\frac{12}{13}$	$1,793\frac{7}{13}$	$723\frac{12}{13}$
Sur 1000 âmes la population comptée à 84,000 âmes.	6	30	22	$8\frac{1}{4}$

Le nombre des enfans illégitimes, de 1817 à 1820, s'est monté à 402, et, de 1825 à 1826, à 520, ce qui semblerait prouver que la loi du 3 juillet 1821, qui a révoqué celle du 7 février 1764 en doublant les amendes et les peines, n'a nullement atteint le but qu'on se proposait, et que le système suivi en France et en Allemagne, avec les modifications qu'y a apportées le gouvernement du canton de Berne (13 avril

1820), serait préférable ; mais le fisc, qui met à contribution même les péchés humains, n'y trouverait pas son compte.

Les habitans du canton de Fribourg, avant le décret du 7 décembre 1830, qui a reconnu l'égalité des droits politiques entre tous les citoyens du canton, étaient pour ainsi dire divisés en castes ; car il y avait, principalement dans la ville de Fribourg, une bourgeoisie privilégiée, connue aussi sous le nom de *bourgeoisie secrète*, *grande bourgeoisie* et *patriciat*. Dans quelques localités, entre autres à Estavayé et à Bollion, il y a encore des bourgeois de deux cathégories bien distinctes relativement à l'exercice de certains droits ; la loi du 14 mai 1812 reconnaît des bourgeois ou communiers, des habitans ou ressortissans perpétuels, au nombre desquels il faut aussi compter les enfans naturels, sauf dans l'arrondissement de Morat ; et même dans plusieurs endroits il y a des paroissiens qui n'appartiennent à aucune commune en particulier. Il est bon d'ajouter encore, que çà et là il y a des bourgeois ou plutôt des communiers qui ne sont pas copropriétaires de certains fonds, pour lesquels il faut payer un denier de réception plus ou moins proportionné à leur valeur pour pouvoir en jouir. Mais la classe qui, sous le rapport de la justice, de l'humanité, de la religion et de la morale, est digne de la sollicitude du gouvernement et de la commisération de tous les Fribourgeois, est celle des gens sans patrie, appelés *Heimathlose* (1), ou qui n'ont point de commune, mais qui cependant appartiennent au canton en vertu de la loi du 11 décembre 1811. Voici un état approximatif de la situation des gens sans patrie : 490 familles ou individus ont été tolérés jusqu'au 1er août 1829 ; de ce nombre 25 familles sont assistées par le gouvernement ; 140 le sont ou doivent l'être en

(1) Il faut aussi y comprendre les enfans trouvés, dont le sort n'est réglé par aucune loi.

cas de besoin par les communes où elles ont toujours eu leur domicile ; 193, dont le sort n'est pas encore définitivement déterminé, seront assistées, le cas échéant, soit par l'Etat, soit par les communes où elles demeurent, jusqu'à la répartition générale ; 12 familles sont rentrées dans leurs droits d'origine ; 58 familles ou individus ont acquis des droits de bourgeoisie ; 73 familles ou individus, enfin, sont sortis de cette classe par émigration, mariage, par décès sans postérité ou par d'autres causes.

L'état a dépensé, en 1817, 5704 fr. 72 1/2 rp. pour les heimathlose ; 4401, 85, en 1827 ; 4234, 50, en 1828 ; ce qui, l'un dans l'autre à 5000 fr. par an, fait depuis 1817 à 1830 la somme de 75,000 fr.

Espérons qu'on s'occupera une fois sérieusement du sort futur de cette classe malheureuse sous bien des rapports, et qu'on exécutera l'art. 10 de la loi du 11 décembre 1811 et le §. 4 du décret du 8 juillet 1824 (1).

D'après la constitution de l'an 1814 le Grand-Conseil était composé de 144 membres, dont 108 patriciens et 36 membres des villes et de la campagne (2). Les douze préfets étaient aussi compris dans ce nombre, ainsi que beaucoup d'autres employés ; les tribunaux, à commencer par le Conseil d'appel, comprenaient un personnel de 142 membres avec les divers greffiers ; les directions des orphelins, 87 directeurs, y compris 22 secrétaires ; 10 receveurs ; 80 conseillers municipaux ; 131 sindics, environ 800 administrateurs de paroisse ; un gouverneur ou préposé dans chaque commune, outre un grand nombre

(1) *Bulletin des Lois*, VI, p. 318, et X, p. 100. A Zurich, il s'est formé, en 1829, une société de secours en faveur des gens sans patrie, dont le but principal est de leur procurer un droit de bourgeoisie. Le premier compte qu'elle a rendu en 1830 offre déjà une recette de 2290 fl. 12 s. ou 3664 frs 5 bz et une dépense de 174 fr. 8 batz.

(2) V. *Constitution et Lois Organiques*, etc., 1816.

d'autres employés sous diverses dénominations. La loi du 5 juillet 1821 n'admet que 50 notaires; mais le nombre actuel est encore de 56; celui des avocats est de 8 seulement, et celui des procureurs inconnu (1). Nous aurions voulu pouvoir entrer encore dans de plus grands détails sur les diverses classes de la société, mais ce travail exigerait de plus longues recherches que celles auxquelles nous avons pu nous vouer. Nous terminerons cette esquisse par trois tableaux.

Etat du clergé séculier et régulier du canton de Fribourg, y compris quelques adjonctions, dressé en 1827.

A. CLERGÉ CATHOLIQUE.	Nombre actuel.	Il manque.	Nombre complet.
Fribourg, la ville de, . .	35	4	39
Décanat d'Estavayé . . .	12	3	15
» de Romont. . .	20	3	23
» de la Part-Dieu . .	21	7	28
» Allemand. . .	20	4	24
» d'Avenches . .	15	3	18
» de Ste.-Croix . .	15		15
» de St.-Henri . .	12	1	13
» de St.-Maire . .	8	3	11
» de St.-Prothais . .	13	6	19
» de la Val-Sainte . .	9	5	14
	195	42	236
à Berne (décanat allemand) .	3	»	3
canton de Vaud (décanat de St.-Amédée)	8	»	8
canton de Neuchâtel . . .	5	»	5
canton de Genève . . .	26	1	27
	237	42	279

(2) La loi du 28 novembre 1806 n'a jamais été exécutée.

B. CLERGÉ RÉFORMÉ

dans la préfecture de Morat.			5

C. CLERGÉ RÉGULIER.

MOINES.

Augustins, à Fribourg, . .	»	»	13
Cordeliers, »	»	»	21
Capucins, »	»	»	20
Jésuites (11 pères, 5 magisters, 60 scolastiques, 6 professeurs séculiers, compris sous la rub. (A), . .	»	»	76
Bernardins, à Hauterive, . .	»	»	34
Capucins, à Bulle 6, à Romont 4, quelques-uns à Cressier-le-Landeron,	»	»	10
Chartreux, à la Part-Dieu, .	»	»	20
Ligoriens, à Tschouprou, . .	»	»	6
	»	»	200

NONNES.

Sœurs hospitalières ou grises à Fribourg,	»	»	10
Ursulines, à Fribonrg, . .	»	»	35
Visitandines, ...	»	»	32
Bernardines, à la Maigrauge, .	»	»	29
Capucines, à Montorge, . .	»	»	43
Dominicaines, à Estavayé, . .	»	»	35
Bernardines, à la Fille-Dieu, .	»	»	20
			204

Résumé.

Clergé séculier, y compris 5 pasteurs,	»	»	284
Religieux, ...	»	»	200
Religieuses, ...	»	»	204
Total.			688

Nous observerons seulement que, d'après le décret du 23 janvier 1818, le nombre légal des Ligoriens, qui sont maintenant à Fribourg, est de 11 pères profes et de 5 frères lais; et que, selon le décret du 17 septembre 1818, celui des Jésuites, y compris les

frères, ne doit pas dépasser 30; mais le 31 mai 1824 on leur a permis d'avoir un nombre indéterminé de scolastiques, et le 19 janvier 1826, de transporter leur noviciat de Brigue en Valais à Estavayé. En 1829, il y avait au collége de St.-Michel.

il y avait au collége de St.-Michel.	47	personnes.
à Estavayé	57	
et au pensionnat, environ, .	355	
En tout.	459.	

La milice du canton est divisée en trois classes et se compose, *a.* du contingent, *b.* de la réserve, *c.* de la landwehr (garde nationale). Tous les hommes en état de porter les armes, depuis 19 ans accomplis jusqu'à 45 ans révolus, font partie de l'une de ces trois classes. Dans le cas d'une levée en masse (*landsturm*), les hommes de 16 à 20 et ceux de 45 à 60 ans sont tenus de s'armer pour concourir à la défense de la patrie. Le contingent et la réserve se composent comme suit :

		Contingent.	Réserve.
Artillerie	1 comp.	71	71
Trains	1|2 comp.	45	51
Cavalerie	1 comp.	48	
Carabiniers	1 comp.	100	100
Etat-major	24	24	24
Chasseurs	4 comp.	476	497
Fusiliers	4 comp.	476	497
	Total.	1240	1240

Pour les frais de guerre, le canton de Fribourg fournit 18,690 fr. pour un contingent entier, 9,300 pour la moitié, 6,200 pour le tiers et ainsi desuite (1).

Les habitans du canton de Fribourg sont généralement bien constitués, et les montagnards surtout

(2) V. Offizielle Sammlung der das schweizerische Staatsrecht betreffenden Aktenstücke; Zürich, 1826, S. 4, 5 et 48; *Bulletin des lois*, t. 9, p. 44 et s.; Wieland, *Manuel militaire*; Bâle, 1826, etc.

forts et robustes. Ils ont depuis longtems la réputation d'être bons soldats. Relativement à l'intelligence et aux facultés morales, elles se développeront de plus en plus par de bonnes écoles primaires et secondaires, et sous ce rapport comme tant d'autres ils ne resteront pas en arrière des autres Confédérés. La beauté du sexe est depuis longtems bien connue, et il est difficile de trouver des tailles plus sveltes, des formes plus arrondies, des airs plus gracieux joints à un langage original et sonore que dans les femmes des vallées de la Gruyères, où, d'ailleurs, leurs occupations sédentaires contribuent, en partie, à conserver leurs charmes.

Le Fribourgeois est généralement bon, affable, hospitalier et généreux envers les nécessiteux et les personnes qui ont besoin de son secours. Cependant, son caractère est nuancé selon les localités et la diversité des habitudes.

Le climat varie dans le canton; mais comme la partie méridionale est plus montagneuse, il y est aussi plus froid que dans la septentrionale. D'après des observations météorologiques faites au collége par Mr. Wierre, professeur de physique, à 635 mètres ou 1955 pieds au-dessus du niveau de la mer (1), à 46°, 48′, 27″ de latitude boréale, et à 2°, 49′, 19″ à l'orient du méridien de Paris, le terme moyen du baromètre, réduit à 0° de température, a été, en 1828, 26 pouces 2, 5 lignes, le maximum 26 pouces 7, 9 lignes, et le minimum 25 pouces 3, 8 lignes; le terme moyen du thermomètre a été 7, 18, le maximum 23, 2, et le minimum 12, 7. Le terme moyen de l'hygromètre a été 83, le maximum 99 et le minimum 57. Il est tombé, en 1828, près de 41 pouces d'eau (1 ligne d'eau correspond à 1 pouce de neige). Un pouce d'eau fait 6 livres par pied carré, 40 pouces

(1) Le sol du Collége formant le haut de la ville est à 226, 5 m. ou 1930, 0′; le niveau de la Sarine au pont de St.-Jean à 520, 0 et 1601, 0, et le haut du pont à 529, 5 et 1630, 0.

font donc 240 livres par pied carré; ce qui donne plus d'un million de livres sur une pose de Fribourg; 958 millions sur une lieue suisse, et plus de 650 millions de quintaux sur le canton de Fribourg (1).

Voici les résultats généraux des observations météorologiques faites en 1829 (2).

Barometre réduit à 0°	Moyenne annuelle	26, 0, 60
	Son maximum, le 11 août	26, 7, 10.
	Son minimum, le 31 mars	25, 4, 60.
	Intervalle du maximum et minimum.	1, 2, 50.
Thermomètre de Réaumur	Moyenne de l'année	5, ° 6.
	Maximum	23 °, 2, le 11 juillet.
	Minimum	13 °, 2, le 13 février. 15 °, 0, le 27 décembre.
	Intervalle	38 °, 2.
Hygromètre	Moyenne de l'année	84.
	Maximum	99, les 8, 24 et 26 janvier.
	Minimum	60, les 10 février et 20 octobre.
	Intervalle	39.

Il y a eu 4 pieds, 10 pouces et 11 lignes de neige, et 3 pieds, 5 pouces et 4 lignes de pluie; en tout 46 pouces et 2 lignes d'eau, ce qui fait 277 livres par pied carré.

(1) *Feuille d'Avis de Fribourg*, 1829, n.° 2, p. 4, et n.° 3, p. 4 et 5.
(2) Ibidem, 1830, n.° 1, p. 5 et 6.

Il y a eu 38 jours de beaux en entier; 245 beaux en partie; 37 couverts en entier; 128 de pluie; 36 de neige; 132 de brouillard; 122 de gelée; 21 de tonnerre; 9 de grêle et 58 d'un vent violent. Le vent a été observé 316 fois au nord-est (à la bise); 460 au sud-ouest (au vent), et 319 fois dans une autre direction.

Nous donnons encore ici les principaux résultats des observations faites dans le courant de l'année 1830.

Baromètre	Moyenne de l'année	26, 1, 2.
	Maximum	26, 7, 0, le 26 mars.
	Minimum	25, 4, 0, le 9 décembre.
Thermomètre	Moyenne	† 6 °, 2,
	Maximum	† 23 °, 7, le 4 août.
	Minimum	18, 5, le 2 février.
Hygromètre	Moyenne	82.
	Maximum	99, le 21 novembre.
	Minimum	54, le 15 décembre.

Aréonomètre. En ne prenant que l'observation de midi, qui donne en général le vent dominant du jour, il a été trouvé 137 fois au nord-est (à la bise), et 137 fois au sud-ouest (au vent), sur 91 autres directions prises ensemble.

Udomètre. Il y a eu 38 pouces 5 lignes et 5 douzièmes de pluie et 5 pieds 8 pouces de neige, ce qui fait ensemble 44 pouces 1 2/3 de lignes d'eau ou 264 livres par pied carré.

Etat du ciel. Il y a eu 45 jours beaux en entier; 263 jours beaux en partie; 17 couverts en entier; 137 jours de pluie; 28 de neige; 123 de brouillard; 104 de gelée; 3 de grêle; 24 de tonnerre et 28 de vent violent.

Le canton de Fribourg est formé presqu'exclusivement par la vallée de la Sarine, du pied de la Dent de Jaman à l'embouchure de la Singine, et par les vallées latérales où coulent les affluens de cette rivière. La ligne de séparation des eaux de la Méditerranée et de celles de l'Océan passe par le sommet de Mo-

léson près de la frontière sud-ouest, et ses montagnes forment les premiers gradins que l'on rencontre, lorsque partant des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat on s'avance au sud-ouest vers la haute chaîne des alpes bernoises et valaisannes, par laquelle continue la grande ligne de séparation que nous venons de mentionner. C'est donc dans la partie sud-ouest de ce canton que ce trouvent les cimes les plus hautes. Les pâturages de ces belles vallées nourrissent les nombreux troupeaux qui fournissent à la fabrication des fromages si généralement connus dans toute l'Europe sous le nom de *fromage de Gruyères*. Voici l'indication des principales hauteurs au-dessus de la mer : la dent de Brenleire, 2388 m. ou 7353 '; la dent de Folliéran 2337 ou 7195; le sommet de la Hochmatt 2161 ou 6754; sommet du Kaiseregg 2052 ou 6318; du Moléson 2003 ou 6167; limites des bois sur le passage des Morteys 1645 ou 5065; le haut du Gros-Mont 1521 ou 4682; le haut du Petit-Mont 1318 ou 3957; les Morteys 1774 ou 5460; dent de Bourgoz au milieu de la chaîne de Brenleire, 1893 ou 5827; dent de Broc 1806 ou 5660 (1). (V. tous ces articles, ainsi que la Berra, le Gibloux, etc.).

Le canton, dans la partie méridionale, est traversé par deux chaînes de montagnes, dont l'une fait partie du Jorat, qui s'étend depuis les Alpes du canton de Berne jusqu'au lac de Neuchâtel, l'autre appartient aux Alpes bernoises. Selon les cartes géognostiques d'Ebel, la partie septentrionale est composée de brèches, de grès et de formations marneuses, la partie septentrionale, en échange, de brèches et d'alpes calcaires (2). D'après Studer, les couches calcaires du Moléson au Keiseregg sont entremêlées de veines nombreuses de silex et de quarz; de Châtel au Gibloux de grès; la partie intermédiaire est composée de molasse; le sol de St.-Martin et des environs est mar-

(1) *Bibliothèque Universelle*, de Genève, mars 1830, p. 342.
(2) V. Ebel, Ueber den Bau der Erde, Zürich, 1808, 2ter Band.

neux et calcaire, et contient de la houille et des coquillages d'eau douce; le pays de la Broye contient du grès coquillé, mêlé de chaux calcaire (1). On peut aussi faire une autre division, et on aura de cette manière les Alpes fribourgeoises ou la chaîne Sous-Alpine, formée d'une pierre calcaire entremêlée de quarz; et la chaîne inférieure de grès de nouvelle formation.

Les lacs de Neuchâtel, Morat, d'Omêne ou Schwarzesée, de Séedorf et Lussy sont décrits sous leurs noms particuliers, ainsi que les rivières et torrens, la Sarine, la Broye, la Vevaise, la Jogne, les deux Glanes, la Gérine, la Singine, etc., et de plus la majeure partie des ruisseaux.

Jusqu'ici on n'a pas encore trouvé de métaux dans le canton, mais il en existe cependant, principalement des indices de fer (v, mines). On tire annuellement 22 à 23 mille quintaux de sel de France, et, en partie, aussi du Wurtemberg. Nous en parlerons à l'article des revenus. Le canton possède une grande variété de pierres à bâtir; on distingue particulièrement les marbres de Grandvillars, Lessoc et Botterens, les grès de Champotey, Fribourg et du Gotteron, la molasse de la Molière, les tufs de Corpataux, etc. Lorsque le canton sera mieux exploré sous le rapport géologique, on trouvera sans nulle doute aussi de l'ardoise; les pierres à fusil ne sont pas rares dans la vallée de Jaun et les poudings près du pont de Tusy sont très-curieux. La houille qu'on exploite à St.-Martin est d'une bonne qualité, on l'utilise dans la verrerie de Semsales, et on en trouve aussi dans la vallée de Bellegarde.

Le soin des prairies forme une des principales occupations des Fribourgeois. D'après l'*Almanach Helvétique* (p. 29), on comptait, en 1810, 59,365 poses qui sont cultivées, dont 6326 de première classe, 22,496 de seconde et 30,543 de troisième; 16,487 poses de

(1) *Monographie der Molasse.*

forêts appartenant à des communes et à des particuliers, (1895, 1.re classe, 3601, 2.me classe, 5991, 3.me classe), et 3805 qui sont la propriété du gouvernement; 596 poses de vignes et 1236 de jardins et plantages. D'après le cadastre dressé en 1815, le canton possède 68,670 poses de prés (1), 99,371 de champs, 34,480 de bois, 3031 de pâturages, 16,683 pâquiers, 739 de vignes, évaluées à 53,909,737 frs., les bâtimens à 249,012 frs. et les droits féodaux à 2,718,020 frs. D'après le cadastre de l'assurance des bâtimens, de 1828, leur nombre est de 21,171, qui sont assurés pour 21,538,650 frs., non-compris passé 2 millions de mobilier assuré par la société suisse. Voici le mouvement qu'à offert l'assurance des bâtimens depuis son établissement.

Années.	Bâtimens assurés.	Taxes.	Maisons endommagées.	Indemnités (sans les frais).	Impôt en 00/00.
1814	18,089	13,805,750	12	12,865	1 $\frac{2}{10}$
1815	18,223	13,929 600	10	6,787	$\frac{5}{10}$
1816	18,384	14,136,650	4	1,962	$\frac{3}{10}$
1817	18,450	14 322,800	9	4,900	$\frac{3}{10}$
1818	18,394	14.285,700	9	4,005	$\frac{4}{10}$
1819	19,996	17,810,350		6,210	$\frac{5}{10}$
1820	20,103	18,245,450	24	13.950	$\frac{3}{4}$
1821	20.199	18,184.650	4	4,150	$\frac{3}{10}$
1822	20,241	18,335,450	8	5,230	$\frac{4}{10}$
1823	20,336	18,580,900	21	29,812	1 $\frac{6}{10}$
1824	20,880	20,688,550		13,233	$\frac{8}{10}$
1825	21,014	20,652,250	12	16.882	$\frac{8}{10}$
1826	21,012	21 089,900	4	1,305	$\frac{2}{10}$
1827	21,061	21,293,000	9	13,301	$\frac{7}{10}$
1828	21,171	21,538,650	13	4,935	$\frac{5}{10}$

(6) La pose ordinaire est de 50,000 pieds, celle des forêts seulement de 40,000.

Voici aussi un tableau des pompes à feu ou incendie qui existent dans le canton, d'après l'état qui en a été dressé en juin 1830.

ARRONDISSEMENS.	Grandes.	Petites.	Portatives.	Total.
Fribourg. . .	26	3	9	38
Morat. . . .	21	»	2	23
Corbières. . .	1	»	»	1
Gruyères. . .	13	5	2	20
Rue. . . .	5	»	»	5
Bulle. . . .	9	»	2	11
Farvagny. . .	1	»	1	2
Montagny. . .	7	»	»	7
Estavayé. . .	10	»	»	10
Romont. . .	6	»	4	10
Surpierre. . .	5	»	»	5
Châtel. . . .	7	»	»	7
Sommaire.	111	8	20	139

LE GOUVERNEMENT POSSÈDE EN FORETS.

PRÉFECTURE.	Poses.	Valeur du fond.	Valeur des bois.	Total.
Fribourg.	347 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{16}$	44,427	83,835	128,262
Morat.	593 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{16}$	113,044	151,101	264,145
Gruyères.	302 $\frac{3}{4}$	37,394	76,281	113,675
Bulle.	849 $\frac{3}{48}$	119,452	147,953	267,405
Châtel.	233 $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{6}$	20,469	71,695	92,164
Rue.	115	8,652	24,222	32,874
Farvagny.	77 $\frac{1}{2}$	11,975	20,011	31,986
Montagny.	1,013 $\frac{1}{37}$	116,928	195,637	362,565
Surpierre.	254 $\frac{1}{2}$	49,049	66,063	115,112
Estavayé.	34	9,100	7,944	17,044
	4,078 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{16}$	627,050	929,930	1,556,980

Les nombreux bâtimens du gouvernement, le mobilier non-compris, sont assurés pour 433,650 frs.

En automne 1817, on a ensemencé 16,138 $\frac{17}{48}$ poses de terre, en printems 1818, en échange, 21,628 $\frac{67}{144}$, et la même année la récolte a été faite sur 37,766 $\frac{59}{72}$ poses, ce qui comparé avec la population d'alors faisait à peu près demi pose par personne.

Le même recensement fait en 1825 donne, pour

l'automne, 1824,	16,717
pour le printems, 1825,	21,140
En tout	36,857.

En 1819, grains d'hiver,	16,885 poses.
de printems,	20,924
	37,809

Le bétail est une des principales richesses du canton; en 1807 on comptait :

à Surpierre,	691 chevaux,	764 vaches.
» Corbières,	267	1,768
» Morat,	1,161	2,177
» Montagny,	1,516	2,431
» Châtel,	518	2,094
» Fribourg,	1,712	7,342
» Bulle,	846	4,134
» Romont,	1,209	4,133
» Rue,	926	3,226
» Gruyères,	308	3,558
» Estavayé,	1,190	1,294
» Farvagny,	598	2,066
	10,942	34,987

Dèslors le nombre des espèces chevaline et bovine à considérablement augmenté.

1818	Chevaux 10,825;	Bêtes à cornes 44,645;	Menu bétail 39,094.
1819	10,774;	45,085;	46,619.

La consommation domestique était alors comptée à environ 4,000 pièces de gros bétail, et 3,000 veaux.

Bêtes à cornes péries :

1818, 355; 1819, 390.

Chevaux péris:

1818, 311; 1819, 201.

1822.	Chevaux 11,156;	Bêtes à cornes 44,974;	Menu bétail 50,105.
1825.	12,446;	44,284;	42,722.

Ânes et mulets 218.

Bétail tué pour l'usage domestique:

Bœufs 347; vaches 4,600; genisses 727; veaux 5,727; brebis 8,286; chêvres 942; porcs 10,015. Bêtes péries: chevaux 303; vaches 500.

1826.	Chevaux 12,410;	bêtes à cornes 41,109;	menu bétail 41,854.
1827.	12,604;	43,501;	43,331.
1828.	12,658;	47,890;	41,563.

Anes et mulets, 1826, 187; 1827, 199; et 1828, 170.

Bêtes tuées pour l'usage domestique:

1826.	Bœufs 1,110;	vaches 2,972;	genisses 453;	veaux 5,219.
1827.	146;	3,683;	382;	5,249.
1828.	209;	3,636;	320;	6,338.

1826.	Brebis 7,815;	chèvres 797;	porcs 9,943.
1827.	6,808;	891;	11,297.
1828.	6,813;	909;	11,521.

En 1826, 675 bêtes des races chevaline et bovine ont péries; en 1827, 265 chevaux et 324 vaches, et en 1828, 305 chevaux et 366 vaches, en tout 632.

Etat du recencement du bétail, dressé au 31 décembre 1829. Le tableau de Farvagny manque.

Préfect.	Etalons.	Chevaux.	Jumens.	Poulins.	Anes.	Mulets.	Total.
Eribourg	77	947	2,239	562	55	29	3,909
Morat	9	357	718	243	1		1,328
Gruyères	2	72	262	57	4	25	422
Corbières	3	20	163	34		2	223
Bulle	5	69	642	126	2	18	857
Châtel	1	77	360	38		1	477
Romont	7	178	831	162	5	25	1,208
Rue	10	113	652	56	6	15	942
Montagny	16	174	803	211	1	11	1,233
Surpierre	4	106	314	77		10	511
Estavayé	15	229	756	224	7	6	1,270
Total	149	2,342	7,640	1,789	81	137	12,380

Préfect.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Genisses.	Veaux.
Fribourg	120	943	10,306	3,348	4,580
Morat	26	217	1,649	381	483
Gruyères	56	10	2,418	649	630
Corbières	12	2	1,049	273	342
Bulle	40	6	2,828	891	1,000
Châtel	29	3	1,179	570	460
Romont	34	56	2,321	857	767
Rue	57	59	2,232	924	889
Montagny	37	68	1,176	486	450
Surpierre	12	39	440	150	168
Estavayé	24	43	961	296	276
Totaux	447	1,446	26,629	8,825	10,395

Total général 47,742.

Préfectures.	Brebis.	Chèvres.	Porcs.
Fribourg.	10,135	1,645	6,487
Morat	3,749	242	1,840
Gruyères	1,033	1,005	563
Corbières	235	195	271
Bulle	714	528	872
Châtel	359	460	447
Romont	682	199	1,458
Rue	906	561	1,525
Montagny	2,150	193	1,343
Surpierre	867	29	481
Estavayé	2,312	86	1,091
Totaux	23,134	5,143	16,378

Total général 45,155.

En 1811, 657 chevaux, (249 chevaux, 290 jumens, 118 poulains), 18,872 bêtes à corne, (927 bœufs, 13,270 vaches, 3,047 genisses, 1,628 veaux), 6,494 pièces de menu bétail, (2,181 moutons, 2,631 chèvres, 1,682 porcs), avaient alpés sur 15,375 pâquiers.

On comptait jadis que 12,000 vaches, qui du 15 mai au 9 octobre paissaient dans les gras pâturages de nos montagnes, fournissaient 24,000 quintaux de

fromage, en admettant une moyenne de 200 livres pour chaque vache. En comptant le quintal à 32 frs., le produit des fromages était de 768,000 frs. au moins. Depuis l'établissement et l'introduction des fruiteries dans la majeure partie du canton, on compte 500 laitages à 80 quintaux chaque, en tout 40,000 quintaux, ce qui, au prix moyen de 25 frs, donne un capital de 1 million. Les excellens fromages de Gruyères, qui jouissent dans toute l'Europe d'une célébrité bien méritée, se font dans une chaîne de montagnes qui a dix lieues de longueur sur quatre de largeur, et qui s'étend depuis la Singine jusqu'à la Veveyse sur la frontière du canton de Vaud. Les plus estimés sortent des pâturages de la paroisse de Charmey (1).

Les propriétaires de troupeaux, qui habitent la plaine, louent aux bergers des Alpes une petite partie des leurs pendant la belle saison, et ils retirent pour le loyer de chacune de leurs vaches pendant environ vingt semaines 30 à 40 fr. Autrefois c'était seulement 20 frs., mais avant que dans la plaine on fabriquât du fromage, qu'on appelle fromage de fruiterie pour le distinguer de celui de la montagne, que les marchands et consommateurs préfèrent, quoiqu'il coute quelques francs de plus que l'autre, dont la qualité est inférieure.

Une espèce de fromage presque particulière au canton, est celle des *vacherins*, qui sont recherchés dans les villes, surtout en hiver, et dont on fait un met géné-

(1) Par décret du 5 février 1827, une caisse d'assurance a été établie pour le bétail; elle se forme au moyen d'une rétribution de 5 raps pour chaque certificat de santé, et de 5 raps pour chaque pièce inscrite sur un certificat pour l'alpage. Du 15 mai 1827 au 30 juin 1828, on en a délivré 31,139 pour l'alpage, et 29,726 simples, qui ont produit la somme de 3,043 frs. 25 rp., selon le premier compte qui a été rendu public. Le second compte, du 1.er juillet 1828 au 30 juin 1829, offre une recette de 4270 frs. 95 rp. et une dépense de 114 frs. 60 rp.; 2250 frs. sont placés sur des revers, et 1906 frs. 35 rp. restent dans la caisse courante.

ralement goûté, qui est connu sous le nom de *fondue*. Les vacherins qu'on appelle *stracchino* dans la Lombardie, ne se vendent pas aussi cher que les fromages ordinaires, et la livre ne coûte communément que 10 à 11 cruches.

La majeure partie des fromages ne se salent pas sur les montagnes même, mais dans des magasins des vallées inférieures, qu'on appelle *salages* (Käsfeller); il y en a beaucoup à la Tzintre près de Charmey et à Ruffenen en delà de Plaffeyen. On compte, l'un dans l'autre, 4 livres de sel par quintal, et 2 livres par pièce, ce qui pour les 40,000 quintaux fait 160,000 livres.

On fabrique avec le petit-lait qui reste, après qu'on en a tiré les parties caseuses, du *séra*, *scheré*, *seret*, *sérassé*, qu'on appelle *nascheid* et *zieger* en allemand suisse et *caillebotte* en français. On le mange frais ou salé; cependant, il y en a de deux sortes, l'une appelée *zigre*, et l'autre *scheré* (*zieger* et *nascheid*). On fabriquait jadis avec le petit-lait aussi du sucre de lait qu'on mêlait avec le sucre pendant le système continental avant 1814.

La ville de Genève est l'entrepôt principal pour l'exportation des fromages qui sont destinés pour la France et le Piémont, nous reviendrons plus tard sur ce chapitre.

L'agriculture est en honneur dans la partie du canton qui n'est pas occupée par des montagnes, et fournit aux habitans une quantité de blé suffisante pour leurs besoins. Depuis la suppression du droit de parcours, en 1809 et 1812, l'agriculture a fait des progrès très-sensibles; car, outre les différentes espèces de céréales, on sème du trèfle, du colzat, des navets, des racines d'abondance ou des betteraves, de l'esparcette, de la luzerne, etc. On a introduit çà et là la charrue écossaise avec diverses modifications, et des particuliers ont établi des fermes-modèles à Bourguillon, Greng, Wallenried, Grandfey, Rosière, Remetswyl, etc. La

société économique a, en sept. 1830 et 1731, fait distribuer des primes aux meilleurs laboureurs dans des concours publics. En outre, les fribourgeois cultivent une énorme quantité de pommes de terre qui servent pour leur nourriture et, en partie, pour celle de leur bétail et leur engrais; ils sèment aussi du lin et du chanvre; ils cultivent et recueillent beaucoup de fruits, et font avec leur jus cuit une espèce de sirop qui est connu dans le pays sous le nom de *sauce*, et qu'on peut employer pour divers mets et gâteaux; ils fabriquent dans toutes les parties du canton de l'eau de cerise en grande quantité, surtout dans la vallée de Montbovon; ils plantent dans la partie nord et nord-est du canton, une si grande quantité de tabac, que cet objet est devenu pour eux un article important de commerce.

Le bétail, dans la partie montagneuse du canton, forme une race toute particulière qui, sous bien des rapports, appartient au bétail le plus beau, le plus solide et le plus utile de la Suisse, aussi est-il très-recherché. M[r]. Ithen en fait un très-grand éloge et il dit des taureaux, qu'ils sont très-bien proportionnés; que leur poil est doux et court, que leur cou, leurs épaules n'atteignent jamais un degré extraordinaire de graisse et de grosseur; que dans l'étranger ils sont longtemps bon pour faire race; qu'ils sont généralement doux et peu enclins à la méchanceté; qu'ils se contentent d'une nourriture médiocre, et que malgré cela ils conservent longtems leur force et vigueur. L'auteur que nous venons de citer les préfère à ceux de l'Oberland bernois (1).

La couleur de cette race bovine est d'un brun rougeâtre ou noirâtre, et on trouve beaucoup de pièces qui sont bariolées rouge et blanc, de sorte que les amateurs ont un grand choix de nuances. On élève

---

(1) Gemeinnütziger Unterricht über Kenntniß der Pferde und des Rindviehs, zc., Chur, 1819, II, p. 17 et 18.

dans le canton beaucoup de moutons, de chèvres, de cochons et de chevaux; « ces derniers, dit Picot que nous copions, parce qu'il nous a en majeure partie traduit (1), ne se distinguent pas par l'élégance de leurs formes, mais ils sont fort propres à toutes sortes de travaux, et en conséquence recherchés dans les cantons voisins. » Voici l'opinion du vétérinaire Ithen sur les chevaux fribourgeois qu'il range dans la même rubrique que ceux du canton de Vaud.

« Les chevaux fribourgeois et vaudois, dit-il, sont un peu plus forts et plus corpulens que ceux des cantons de Berne et de Soleure, leur croupe est large, le corps charnu, les membres sont vigoureux, la queue et la crinière sont bien garnis, et le sabot est grand. Ils sont très-forts et persévérans et ils ont toutes les qualités requises pour faire de bons chevaux de trait, à quoi on les emploie généralement. Dans le commerce, ils sont connus sous le nom de chevaux romands ou fribourgeois (2). »

Pour améliorer les races de bétail, on distribue annuellement, au commencement du printems, des primes en argent aux propriétaires des plus beaux étalons et taureaux. Cet encouragement a déjà eu un très-bon résultat. Les principales foires pour les chevaux se tiennent à Romont, pour les poulains à Gruyères et pour les bœufs et vaches à Bulle et Fribourg. Dans le pays de la Broye, la race bovine est plus petite, et les chevaux des marais d'Anet sont estimés des amateurs, surtout parce qu'ils sont vigoureux et habitués aux fatigues et à une nourriture sobre et médiocre.

On a généralement peu de soins des moutons, aussi la laine n'est-elle guère estimée, sauf celle qu'on obtient d'une race qu'on appelle flammande (*fliamenzé* en patois). Si on suivait la-méthode de Thaer et celle

(1) Helvetischer Almanach, 1810.
(2) Gemeinnütziger Unterricht, etc., I, p. 11.

qui est pratiquée en Silésie et en Saxe, et si on croisait la race avec des mérinos, ce serait une ressource et une richesse du pays de plus, et on pourrait bien mieux utiliser les pâturages les plus élevés, surtout ceux qui sont dangereux pour les vaches, qu'on ne le fait actuellement avec des chèvres, et en peu d'années il serait aisé de doubler ou tripler le nombre peu considérable des moutons, proportionnellement avec les autres animaux domestiques et la nature du sol des Alpes fribourgeoises. La ville de Payerne tire de cette manière un parti très-avantageux de ses pâturages et de l'assolement qu'elle a adopté pour ses terres.

La principale industrie du pays, pour les habitans des montagnes, c'est l'éducation ainsi que le soin des bestiaux; pour les habitans des plaines, c'est l'agriculture. Les Fribourgeois se livrent peu au commerce; ils se contentent de fortunes médiocres, et préfèrent jouir avec simplicité de ce qu'ils ont hérité de leurs pères, que de courir des chances en se livrant à des spéculations mercantiles, de sorte que la population est en général plus agricole qu'industrielle. Le lux n'a pas fait de grands progrès parmi eux, malgré les jérémiades de quelques personnes qui ne rêvent que l'âge d'or du *bon vieux tems* : cependant, depuis une quarantaine d'années ils ont des besoins nouveaux et de nouvelles dépenses à faire. Le tressage des pailles occupe un grand nombre d'individus, principalement du sexe, et il est une source de bénéfices pour le canton, mais la vente des fromages, des chevaux et des bêtes à cornes, lui procure encore le plus grand avantage, et elle est, d'ailleurs, d'une ressource plus constante et plus assurée. Nous parlerons encore d'autres articles. Outre des bestiaux, du fromage, des cuirs, du tabac, des pailles tressées, du bois, des planches, du café chicorée, le canton exporte encore quelques autres objets en petite quantité. Il manque, en échange, de vins et d'eau de vie. A Ge-

nève, entrepôt principal pour l'exportation des fromages pour la France et le Piémont, on en exportait, avant la hausse des droits d'entrée (1), 8 à 9,000 quintaux pour la France, et 30,000 quintaux pour le Piémont. Depuis la hausse, pour ce dernier pays seulement 18 à 20,000 quintaux, et pour le premier 2,400 à 3000. Avant cette mesure extraordinaire, surtout entre voisins qui ont des échanges réciproques à faire, l'exportation était de 38 à 40,000 quintaux, ce qui, à 30 frs. le quintal, faisait un capital de 1,100,000 à 1,200,000 frs. Depuis lors l'exportation a diminué de 2/5. Une partie des fromages, surtout ceux de Planfayon, s'exporte pour l'Allemagne, où les droits d'entrée sont faibles, et ne se payent que par pièce, quelqu'en soit le poids, mais en Autriche, en Pologne et en Russie les fromages suisses sont entièremant prohibés (2).

On tresse 550,000 pièces de paille, qui peuvent être estimées à 280,000 frs. Avant la hausse dont nous venons de parler, le capital de cette industrie nationale pouvait être porté à 340,000 frs. (3) Avant la hausse la France recevait 300,000 pièces, depuis la hausse des droits seulement 200,000; l'Italie en reçoit 50,000 pièces et l'Allemagne 200,000. Les pailles tressées du canton de Fribourg sont très-estimées dans le commerce; mais des spéculateurs indigènes l'ont en partie gâté, en ce qu'ils allaient vendre leurs marchandises sur place, de sorte qu'ayant une fois

(1) Sous l'empire, ce droit était de 2 frs., et depuis la restauration de 1814 de 6 frs. 75 rp. par quintal, et à peu près autant pour le Piémont. Il faut espérer que depuis la restauration de 1830 toutes ces entraves entre deux nations voisines et amies cesseront.

(2) On trouve des détails intéressans sur le commerce et la fabrication du fromage dans le premier cahier des *Mémoires de la Société Economique;* Fribourg, 1816, p. 39.

(3) L'aunage des pailles tressées a été déterminé par un arrêté du 23 octobre 1816 à 12 aunes, mesure de Paris, ou comme on l'appelle dans le pays un *vingt*.

payé les droits d'entrée, ils se mettaient à la merci des acheteurs.

On compte qu'il y a dans le canton 30 tanneries (nous n'en avons trouvé dans le cadastre des bâtimens que 26) avec 150 fosses, qui tannent annuellement 2,000 peaux des boucheries; les agriculteurs font tanner celles des bêtes qu'ils tuent pour leur usage particulier, de sorte qu'elles n'entrent pas dans le commerce.

L'on peut admettre qu'on obtient des boucheries:

3,000 peaux	de grosses pièces de bétail;
6,000	de veaux;
6,000	de moutons;
4,000	de chèvres;
6,000	de chevraux (vul. cabris).
25,000.	

On exporte la plupart des peaux brutes, le reste sert pour la consommation intérieure; on importe, en échange, 200 menues peaux du Wurtemberg et de la Bavière. Dans les 14.e et 15.e siècles les tanneries de Fribourg fleurissaient à côté des fabriques de draps (1). L'exportation des gros cuirs est d'environ 1,000 et celle des peaux de veaux de 5 à 6,000. La main-d'œuvre des tanneurs fribourgeois est réduite à la consommation intérieure, depuis que par un droit de 50 frs. par quintal sur les cuirs et de 30 frs. sur les peaux tannées, le Piémont et l'Italie, qui autrefois les absorbaient, en ont par-là fermé l'entrée, en suivant, dans ce système de prohibition qui est contraire à l'avantage bien entendu de tous les pays, l'exemple de la France. Depuis lors, on a vendu en Italie et en Allemagne les cuirs bruts, pour racheter, en échange, des cuirs ouvrés aux foires de Zurzach.

(1) V. Sur les tanneries et fabriques de draps de Fribourg dans les 13.e, 14.e et 15.e siècles, Schweizerische Jahrbücher, Aarau, 1823, 2.e partie, p. 312 et s.

En 1808, on a exporté par le bureau de Châtel-St.-Denis 13,380 planches, 2,913 paquets de litteaux et 239,100 échalas pour le Pays-de-Vaud, Genève et la France, et de 1828 à 1829, 1,830 chars de bois, 20,354 douzaines de planches, 3,324 douzaines de lattes, 10,228 pièces de bois de construction, et 2,767,000 échalas.

On consume annuellement en Suisse pour un demi million de café chicorée, ainsi à proportion dans le canton de Fribourg, où la fabrique établie dans la capitale ne suffit pas pour satisfaire tous les goûts.

Selon un calcul approximatif, 5,000 tonneaux ou chars de vin doivent entrer annuellement dans le canton. Voici des données plus détaillées et plus exactes.

Depuis sept ans, (de 1823 à 1829), la moyenne des vins suisses entrés dans le canton

est de.	1,855,500 pots.
La moyenne des vins de France. .	94,600
Le produit moyen des vignes indigènes.	438,700
	2,388,800
La moyenne de la réexportation des vins suisses est de. . . .	228,000
Des vins de France. . . .	4,500
Des vins du canton, approximativement.	100,000
	333,500

Ce dernier calcul n'est qu'approximatif, parce que beaucoup de vins indigènes étant mêlés avec d'autres vins suisses, sont exportés sous cette dernière dénomination.

Il résulte de ces données que la moyenne de la consommation annuelle est,

en vins suisses, presque tous du canton de Vaud, de	. . .	1,627,500 pots.
en vins de France	. . .	90,100
en vins du canton	. . .	338,700
	En tout	2,056,300 pots.

ou 5,140 chars et 300 pots, le tout mesure de Fribourg.

La verrerie de Semsales occupe environ 150 ouvriers. Dans la ville de Fribourg, on fabrique de la bière, des chandelles, des cierges, des chapeaux de feutre et de paille, du tabac, de la faïence, des cartes et des toiles de coton, la teinturerie en rouge passait pour une des meilleures de la Suisse, mais ce bel établissement a été abandonné depuis environ un an; celle de Morat marche bien.

Les habitans du canton qui parlent français sont généralement plus industrieux que les allemands; ces derniers se livrent rarement à des entreprises nouvelles.

D'après la loi du 4 mai 1830, toutes les routes du canton sont divisées en routes cantonales et routes communales. Les premières sont subdivisées en deux classes; la première comprend les routes de Fribourg à la Singine; de Fribourg à Châtel; de Matran à Romont; de Fribourg à Cheires; de Montet à Estavayé; de Dompierre à Champagny; du Lœwenberg à Freschelz, et de Fribourg à Morat. Les routes de la seconde classe sont celle de Bulle à Montbovon; de Vaulruz à Romont; de Romont à Ecublens; de Groley à Portalban; de Charmey (préfecture de Morat) à Sugiez, et du confluent des deux Singines au Lac-Noir, pour aussi longtems que le gouvernement en retirera le péage et l'argent de chaussée. Voici quelle est leur étendue: de Fribourg à Châtel, 8 lieues 3/4 et 818 '; de Friboug à la Singine, 3 lieues 1/4 et 8 '; de Bulle au pas de la Tine ou Montbovon, 3 l. 3/4

51′; de Vaulruz à Romont 2 1/8 l., 650′; de Matran à Ecublens, 6 3/8 l. 1,295′; de Fribourg au Montellon, commune de Mannens au bas de Montagny, 3 1/4 l. 478′; de Cugy à Cheires, après avoir emprunté le territoire du cercle de Payerne, 2 1/3 l. 2,147;′ de Montet à Estavayé, 3/4 l. 1,938′; de Groley à Domdidier, 1 1/3 l. 19′; de Domdidier à Portalban, 1 1/2 l. 1,275′; de Dompierre à Domdidier, 1 l. 145′; de Greng à Champagny, 2 l. moins 40′; de Morat au Montillier, 1/4 l. 1,609′; du Montillier au Vuilly, 2/3 l. 11,548 1/2′ (cette nouvelle route, qui facilitera les relations avec le Vuilly et le canton de Neuchâtel, a 14 aquéducs, dont 6 grands); du Lœwenberg à Freschelz, 1 3/4 l. 4,017′; de Fribourg à Morat, 3 l. 1,640′; la route du Lac-Noir ou Domêne depuis les deux confluens de la Singine jusqu'à la barrière des bains a 23,991′ ou 1 1/4 l. 1,491′. Nous avons déjà fait remarquer au commencement de cet article que la lieue suisse a 18,000 pieds de Berne de longueur. De la Singine à Châtel on passe 28 ponts; de Bulle à la Tine 9; de Vaulruz à Romont 7; de Matran à Ecublens 7; de Fribourg à Yvonand 5; de Montet à Estavayé 3; de Groley à Portalban 9; de Morat à Payerne 3; de Fribourg à Morat 5; et de Morat à Aarberg 2; en tout 78 ponts sur le territoire fribourgeois. Les anciennes routes, construites à neuf vers le milieu du 18e siècle, sont généralement mal tracées, mais elles ont déjà été bien améliorées et le seront successivement, ce qui contribuera à faire prospérer l'agriculture, l'industrie et le commerce. Le personnel de l'administration, qui est dirigée par le conseil de police, se compose d'un inspecteur-général des ponts et chaussées, de sept voyers, et d'un piqueur par chaque commune.

Il y a dans le canton, 10 teintureries, 4 gypseries, 2 imprimeries, 2 papeteries, en comptant celle qu'on établit à Bulle, 2 blanchisseries, 3 forges-martinets, 155 forges diverses, 10 moulins à écorce, 36 boulan-

geries, à Fribourg, 7 foules, 240 moulins, 26 tanneries, 11 tuileries, 21 huileries, 125 scieries, 224 auberges, 52 pintes, 5 cafés, 6 pâtissiers, 9 brasseries de bière, 10 établissemens de bains, d'après le cadastre des bâtimens que nous avons compulsé article par article, quoiqu'il en contienne 21,061 (celui de 1827.)

Par cette même recherche, nous avons trouvé 138 églises, 135 chapelles et 14 couvens.

Le canton a cinq bureaux de postes, à Fribourg, Bulle, Morat, Estavayé et Romont, et trois dépôts de lettres, à Montagny, au Bry et à Châtel; 7 bureaux de péage, à Morat, Domdidier, Estavayé, Rue, Châtel, à la Singine et au Lac-Noir; des bureaux pour l'introduction et le transit des boissons, à Châtel, Montbovon, Rue, Ménières, Cugy, Estavayé, Cheires, Montagny, Dompierre, Domdidier, Portalban, Morat, Sugiez, Chiètres, Champagny, la Singine et Heitenried, et pour l'introduction de la consommation intérieure seulement à Attalens, Bésenzens, Villarepos et Misery; 27 postes de gendarmerie dans diverses localités. Une compagnie d'état, composée de 104 hommes, y compris 3 officiers, fait le service de la place à Fribourg; l'administration du sel est composée d'un administrateur, de 5 facteurs et 55 détailleurs; le nombre des inspecteurs du bétail est de 278. D'après le décret du 1.er février 1828, 9 vétérinaires doivent être cantonnés à Fribourg, Bulle, Morat, Romont, Rue, Estavayé, Châtel-St.-Denis, Gruyères et La-Roche.

Voir les articles monnaies, poids et mesures.

Les hommes et les femmes du canton de Fribourg ont généralement une belle figure, mais ça et là elle manque d'expression; leurs mœurs ont beaucoup perdus de leur ancienne rudesse, mais en majeure partie elles sont simples et pures, et depuis trente à quarante ans il s'est fait un changement très-remarquable dans leur manière d'être. Ceux qui parlent français sont plus jovials que les allemands. Les fêtes sont

nombreuses, on en compte environ 100 y compris les dimanches, et malgré que 27 aient été abolies depuis longtems et qu'on appelle *fêtes basses*, une partie des habitans les chôment encore, surtout dans les cabarets. On danse à l'occasion des noces et le lundi et mardi de carnaval; mais la principale fête nationale a lieu en automne, et s'appelle la dédicace générale des danses (*allgemeine Tanzkilbé*); elle dure trois jours de suite, savoir le dimanche, le lundi et le mardi; mais il n'est pas permis de danser plus tard que huit heures du soir (1). Dans les fêtes qui ont lieu à l'occasion des mariages, on joue quelquesfois encore une marche nationale qui se conserve depuis longtems par tradition, et qu'on appelle la marche de noces (*der Hochzittmarsch*) (2). Dans la préfecture de Morat on a des réjouissances publiques à l'occasion de la moisson et de la vendange, à Chiètres surtout ces fêtes populaires ont encore conservé l'ancien type national. A Morat même on fête, le 22 Juin, l'anniversaire de la glorieuse et célèbre bataille de l'année 1476 (3).

Le caractère des habitans de la partie montueuse est à peu près le même que celui des autres habitans des Alpes; ils sont plus vigoureux et plus actifs que les habitans de la plaine; ils préfèrent le commerce à l'agriculture, ce qui les conduit souvent dans les pays étrangers. Le service militaire qui, dans le 15.[e] et 16.[e] siècle, a malheureusement remplacé l'industrie, principalement les tanneries et les fabriques de drap, était jusqu'à ces derniers tems très-goûté des Fribourgeois, favorisé et encouragé d'en haut. Si quelques-uns s'y sont distingués, s'ils y ont acquis de la fortune et des titres, d'autres, en échange, y ont perdu leur

(1) On a fait depuis passé un siècle beaucoup de lois sur la danse, la dernière est du 10 août 1829; v. Bulletin des lois, t. XI, p. 168.

(2) Elle est jointe à *l'Almanach helvétique*, de 1810.

(3) V. *Alpenrosen*, 1823, p. 317.

avoir, la simplicité de leurs mœurs, et introduits dans le pays des usages et des vices ignorés de nos ancêtres. Fort heureusement ce service est maintenant réduit à celui de Naples, pour lequel Fribourg laisse engager 472 hommes (1). Avant l'année 1792, les Suisses, au moyen des capitulations militaires, jouissaient en France de divers avantages et priviléges, mais ces avantages, qui n'étaient utiles qu'à quelques individus, ne pouvaient nullement contre-balancer le mal qui en résultait pour la nation en général (2). Les pensions secrètes surtout avaient beaucoup contribué à corrompre une partie de la magistrature. Un ouvrage spécial sur cette partie des annales suisses serait à la fois curieux, piquant et instructif; au point qu'un landamann Reding, de Schwyz, disait (1492); « Les Confédérés doivent avoir un trou pour sortir, le meilleur est celui de France, puisque les Allemands et les Lombards haïssaient les Suisses. » (3)

Les Fribourgeois sont très-hospitaliers envers les étrangers, aussi leur nombre est-il considérable; car environ 1,000 familles sont pourvues de tolérances (permissions d'établissemens) et près de 5,000 individus des deux sexes de permis de séjour. Depuis trois à quatre siècles un grand nombre d'Allemands, de Savoyards, de Français, d'Italiens et de Suisses des autres cantons se sont fait naturaliser. Depuis que Fribourg a été admis dans la confédération (1481) plusieurs familles ont germanisé leurs noms primitivement français ou romands.

Il y avait autrefois un grand nombre de goîtres dans la ville-basse de Fribourg et dans divers villages

---

(1) V. Sur le service militaire étranger, Schweizerisches Musäum; Aarau, 1816, 2tes Heft; Schweizerische Jahrbücher; Aarau, 1823, I, S. 293; Bulletin des lois, tomes I, p. 163, II, p. 227, VIII, p. 110, et X, p. 155.

(2) V. outre tous les historiens suisses, Valerius Anshelm, Berner Chronik; Bern, 1825, S. 119, 125, 364 u. s. w.

(3) Valerius Anshelm, II, p. 105.

voisins, mais une plus grande propreté dans les logemens et habillemens, et des soins mieux entendus pour l'enfance ont diminué cette triste infirmité.

Le langage usité dans la plus grande partie du canton de Fribourg, est un patois français, qui varie selon les localités, mais on en distingue trois espèces distinctes; le Gruverin, qui se parle dans le pays de Gruyères; le Quetzo, qui est en usage dans la partie moyenne du canton, et le Broyar, qui est le langage des districts arrosés par la Broye près du lac de Neuchâtel. Le premier de ces patois est le plus doux, le plus expressif et le plus original. Cependant, tous ont soit dans la construction, soit dans la tournure des phrases, des particularités qui méritent l'attention des philologues. Dans le Vuilly, le patois à quelques modifications qui tiennent aux habitudes et au genre de culture de la contrée. Dans le reste du district de Morat, les habitans parlent l'allemand bernois, mais encore est-il nuancé çà et là. Il en est de même de l'allemand de la vallée de Jaun, de Plafeyen, de Düdingen et de Gurmels; l'invasion du patois et du français dans les paroisses allemandes est sensible depuis 15 à 20 ans, et telle localité qui jadis était allemande, par exemple La-Roche, Praroman, Marly, est maintenant toute romande (1).

La plus ancienne carte du canton qu'on connaisse est celle intitulée : Inclitae Bernatus urbis, cum omni ditionis suæ ægro et provinciis delineatio chonogra-

(1) Helvetischer Almanach, 1810, p. 99 — 126; *F. J. Stalder,* die Landessprachen der Schweiz, 1819, p. 374 — 388, où on trouve la parabole de l'enfant prodigue traduite dans tous les dialectes du canton; *Ranz de Vaches,* 1827; die Schweiz in ihren Ritterburgen, I, p. 294, II, p. 291. Bucolicos de Virgile, in dix Eclôgues, traduités in vers héroïcos et dialecte gruvérien, etc., par l'avocat *Python*; Fribourg, 1788. Trois églogues seulement ont été traduites avec le texte original en regard, cet opuscule est extrêmement rare.

phica secundum aliusque loci justiorum longitudinem et latitudinem cœli, authore Thoma Schepfio, Bris, doctore medica. Sa hauteur est de 4′, 8″, sur une largeur de 6′, 6″. Au midi, elle s'étend jusqu'à Sion, au nord, jusqu'à Pierre-Pertuis, à l'ouest, jusqu'à St.-Claude, et à l'orient, jusqu'au glacier de l'Aletsch en Valais, de manière qu'elle contient tout le canton de Fribourg. Selon Haller, les planches de cette carte extrêmement rare ont été employées à la monnaie de Berne.

Dans les protocoles du conseil, 27 juin, 17 juillet, 6 août, 4 septembre 1631, et 24 mars 1632, il est fait mention d'une carte du canton levée par Louis Dupré, Jean Juat et Bartholomé Reynauld, et le seul exemplaire qu'on en avait fait fut donné à l'avoyer Jean Reyff.

Nous ne ferons mention qu'en passant de celles de Scheuchzer, de Janson et de G. Walser (Nuremberg, Homann, 1667). La carte du commissaire François-Pierre Vonderweid, 1668, orientée à rebours, est assez détaillée; sur une hauteur de 2 pieds, elle a une largeur de 2′, 3″, 3‴. Comme ses descendans doivent posséder encore la planche, il serait à désirer qu'ils en fissent tirer des exemplaires. Elle est intitulée : « Incliti cantonis Friburgensis tabula, autore Francisco Petro Von-der-Weid, senatore et commissario generale Friburgi, anno Domini 1668. On possède du même, sous le titre de Vetus territorium Friburgense, 1676, une carte manuscrite des 24 paroisses ou de l'ancien territoire de la ville de Fribourg, sa hauteur est de 1′ sa largeur de 14″, elle est orientée de la même manière. La carte S. H. Mallet, 1781, outre le canton de Vaud, contient une partie de celui de Fribourg. Les n.os 5, 6, 9 et 10 des cartes de Weiss et Meyer sont, sous le rapport de l'exécution, ce qu'il y a de mieux, mais on y trouve des erreurs et des omissions. Aux *Etrennes Fribourgeoises* de 1806, l'auteur, feu M.r Lalive d'Epinay, a joint une carte, mais celle qui accompagne l'*Alma-*

nach Helvétique de 1810, quoique petite, mérite la préférence. Peut-être pourrons-nous annoncer, avant la fin de l'impression de ce dictionnaire, une nouvelle carte du canton. M.r l'ingénieur Bel, de Payerne, avait une carte routière du canton, mais elle n'est pas complète et nous croyons qu'elle se trouve maintenant à Lausanne.

La surveillance et la direction de l'instruction publique qui appartient à l'état est exercée par un conseil d'éducation (1). L'organisation de l'instruction publique a été réglée par un arrêté du 26 février 1819 (2). Le R. P. Grégoire Girard, cordelier, depuis plusieurs année professeur de philosophie à Lucerne, et dont la réputation comme savant et pédagogue est européenne, ayant introduit, en 1816, l'enseignement mutuel dans l'école primaire qu'il dirigeait avec tant de succès, cette méthode le fut aussi trois années plustard dans les écoles rurales de la partie catholique du canton, d'après laquelle l'enseignement était à la fois mutuel et simultané (3). Goûtée et approuvée dans le principe, cette méthode fut attaquée quelques années après, supprimée en 1823 et remplacée par l'enseignement simultané (4). D'après le décret du 4 juin 1823, qui a remplacé l'arrêté que nous avons cité dans la note, toute paroisse, quelque petite qu'elle soit, doit avoir son école. Dans l'article 7 il est dit : « L'instruction religieuse, comme objet principal, se compose du catéchisme du diocèse et d'autres livres ou recueils, que le R.dme évêque déterminera (5). » Le règlement

(1) *Lois organiques*, 1816, p. 97.
(2) *Bulletin des lois*, t. IX, p. 84.
(3) Arrêté du 30 juin 1819, *Bulletin des Lois*, t. IX, p. 102.
(4) V. Schweizerische Jahrbücher, 1823, I, 456, 481, 643, 654, 783, et comparer II, p. 51, 116, 437, 469; *Bulletin des Lois*, t. X, p. 19 et 34.
(5) Le Conseil d'éducation a fait imprimer, en français et en allemand, des élémens de calcul; 1826 et 1828; Lehrbuch der christlichen Wohlgezogenheit, de Galura, 1828, et une grammaire, ou leçons à l'usage des écoles primaires, 1831.

pour les écoles de l'arrondissement de Morat est du 21 juillet 1826 (1). Malgré les entraves qu'on a cherché à y mettre sous divers prétextes, les écoles primaires ont fait sans doute beaucoup de progrès comparativement à ce qu'elles étaient il y a 25 à 30 ans, mais elles sont, en général, encore susceptibles de grandes améliorations. D'après la statistique scolaire de l'année 1828, il y avait dans le canton 224 écoles primaires, elles ont été fréquentées par 12,875 élèves, dont 6,774 garçons et 6,101 filles. Dans ce nombre 3,090 garçons et 3096 filles lisaient couramment; 2,456 garçons et 1,913 filles écrivaient bien à la plume; 1,461 garçons et 1,070 filles écrivaient sous la dictée avec orthographe; 1,391 garçons et 817 filles connaissaient les quatre règles du calcul, et 1,897 garçons et 1,866 filles savaient tout le catéchisme.

L'école primaire des garçons, à Fribourg, est très-fréquentée, on y compte annuellement passé 300 élèves, dont quelques-uns passent à l'école secondaire. Pendant une partie de l'année, deux professeurs donnent des leçons de mathématique et de dessin à un certain nombre de personnes de la classe industrielle.

Dans les villes municipales, surtout à Bulle, Romont, Estavayé on enseigne, en outre, les principes de la langue latine, et à Morat il y a un collége dont il est fait mention dans un article particulier. (V. Morat, ville).

Dans le collége de St.-Michel à Fribourg, qui, depuis 1818, est dirigé par des RR. PP. jésuites, on enseigne, au lycée, la théologie, la morale, le droit canon, la physique, les mathématiques, la métaphysique et la logique, et au Gymnase, les belles-lettres latines, françaises et allemandes. Un professeur laïc donne un cours de droit naturel et civil. En 1829, le nombre des élèves était, 48 théologiens, 26 physiciens, 52 logiciens, 141 rhétoriciens, dont 82 en 1.re et 59 en 2.me,

---

(4) *Bulletin des Lois*, t. XI, p. 4.

71 syntaxistes, 68 grammatistes, 78 rudimentistes, 84 principistes, 18 juristes, en tout 586. En 1830, on y comptait 56 théologiens, 34 physiciens, 48 logiciens, 124 rhétoriciens, 59 en 1.re et 65 en 2.me, 55 syntaxistes, 64 grammatistes, 24 rudimentistes, 111 principistes, dont 71 au pensionnat, en tout 506.

A côté du collége, il y a un beau pensionnat également dirigé par la compagnie de Jésus, où le nombre des élèves est considérable, en 1829 il était de passé 300 (1). Les Visitandines et les Ursulines ont des pensionnats de jeunes personnes du sexe; ces dernières tiennent les écoles des filles, dont le nombre est d'environ 300. Le séminaire pour l'éducation des jeunes ecclésiastiques forme l'aîle droite du pensionnat.

Le canton est régi par divers coutumiers qui sont tous manuscrits. La ville de Fribourg et les 24 paroisses, Farvagny, Bulle, Corbières, Bellegarde et La-Roche sont sous l'ordonnance municipale; Romont, Surpierre, Châtel, Montagny sous le coutumier de Vaud; Cheires, Font et Vuissens sous le plaid-général, et Murist-la-Molière sous la charte de Moudon, 1359. Morat, Gruyères et Estavayé ont des coutumiers particuliers. Le plus ancien de ces codes est la charte du comte de Kybourg, de l'an 1249 appelée *Handfeste*(2). De 1363 à 1466, l'avoyer, le conseil et la commune faisaient des lois à mesure que le besoin l'exigeait; de

(1) On a fait imprimer pour cet établissement des cours d'histoire et de géographie, qu'on trouve chez les libraires de Fribourg, et au pensionnat même on peut avoir un prospectus, soit sur les conditions d'admission, soit sur les objets d'enseignement.

(2) Schweizerischer Geschichtsforscher, 1812, 1.er cahier, p 81: il y a quelques erreurs dans le texte latin. V. aussi Rechte und Bündnisse der Statt Freyburg im Uechtland. Cette collection doit, selon Haller, avoir été faite par François-Roch Dugo, imprimée par ordre du Gouvernement, 1700 à 1705, distribuée à chaque membre du Grand-Conseil, puis supprimée; aussi en trouve-t-on encore un certain nombre d'exemplaires dans les archives de l'Etat.

1466 à 1540, on en fit faire une collection sous le titre de *Livre d'Ordonnance et de Justice;* puis, de 1552 à 1583, par Gournel une révision, et, de 1597 à 1600, par l'ancien chancelier Guillaume Techtermann, un nouveau travail sous le titre de *Municipal-Ordnung*, rédigé en allemand, et qu'on fit traduire plus tard en français sous le titre d'*Ordonnance Municipale.* Il en existe un grand nombre de copies, mais il y en a peu de correctes.

Les affaires correctionnelles se jugent d'après l'ordonnance du bourguemaître (*burguermeister Ordnung*, 1611) et quelques lois spéciales qui sont contenues dans le bulletin des lois, de 1803 à 1829, en allemand et en français, outre 2 volumes de lois organiques, dans les mêmes langues. Les causes criminelles sont traitées d'après le code de Charles V, connu sous le nom de *Caroline* (1), mais dont on fait une application très-modérée, qui contraste avec ses dispositions rigoureuses, mais qui, dans le 16.e siècle, étaient nécessaires pour ne pas plonger l'Europe dans un second état de barbarie.

Dans le mois de janvier 1821, le grand-conseil a décrété la révision générale des lois civiles existantes et la confection d'un code uniforme pour tout le canton. On en a déjà préparé quelques parties, et entre autre, par forme d'exception, un projet de loi sur les hypothèques.

Les causes portées, en 1807, devant 34 juges de paix offrent le résultat suivant :

Causes portés devant eux	1,963
Causes conciliées par eux	1,109
Celles de leur compétence (16 frs.) qu'ils ont jugées	362
Celles jugées sommairement	126
Celles portées en justice de 1.re instance .	312

(2) La loi du 28 juin 1803, en rapportant entièrement le code pénal, décrété par le gouvernement helvétique, a réintégré la Caroline, mais avec d'assez nombreuses modifications. V. *Bulletin des Lois*, t. I, p. 63.

Celles portées en appel . . . 36
Celles traitées devant les conseils de mœurs. 54

En 1816, les juges de paix ont été remplacés par des préfets : voici le résultat de quelques opérations dans l'espace de trois années, qui donneront une idée de la statistique judiciaire.

EN MATIÈRE CIVILE.

	1826.	1827.	1828.
Causes conciliées ou retirées. .	383	458	507
» jugées par les préfets, com- » pétence 25 frs., . . .	231	278	227
» jugées par les cours assessoriales, comp. 50 frs.	135	107	124
» jugées définitivement par » les tribunaux. . . .	30	11	46
» jugées en 1.re instance par » les tribunaux. . . .	44	65	44
» Restant à juger au 1.er janvier . . 1827	49		
» » » » 1828		41	
» » » » 1829			54
Demandes en discussion avec préavis favorables.	35	73	82
» » » défavorables	6		5
Causepour grossesses illégitimes, seulement indiquées pour 1828,			171
Causes du contentieux de l'administration, id. id.			24
	913	1033	1254

EN MATIÈRE DE SIMPLE POLICE.

Diverses contraventions aux lois .	303	420	648
Condamnations.	265	408	604
Libérations.	38	12	44
	303	430	648

EN MATIÈRE DE POLICE CORRECTIONNELLE.

	1826.	1827.	1828.
Batteries, rixes, immoralité, impureté, usure, friponnerie, fravails, etc.	380	338	63
Condamnations.	225	338	63
Libérations.	55	«	4
	380	338	67

EN MATIÈRE CRIMINELLE.

	1826,	1827,	1828.
Vols, fourberies, ect.	25	40	48
Immoralité	4	»	»
Infanticide	1	»	»
Attentats à la sûreté individuelle .	2	4	3
Double emploi de cautionnment .	1	»	1
Introduction dans un jardin . .	1	»	»
Tentative d'avortement . . .	1	»	»
Tentative d'empoisonnement . .	»	1	»
Meurtre	»	»	2
Faux	»	»	2
Suppression d'un titre	»	»	1
Maltraitement d'un père . . .	»	»	1
NB. Cette dernière cause a été jugée correctionnellement par le tribunal supérieur			
	35	45	58
Condamnations	32	43	53
Libérations	3	2	5
	35	45	58

Les opérations du conseil d'appel, en 1827, ont été les suivantes : *En matière civile*. Octrois d'appel 3; jugemens sur la cause au fond 39; pour incidens 14; « surnuméraire 1; « pour affaires pupillaires 2;

« pour affaires de paternité 2; modérations de listes de frais 17; réhabilitations accordées 8, refusées 2; interdictions 8; refus de libérer 2; en tout 98. *En matière d'édit.* Edits formels 53; à moins de frais 20; « sans frais 7, total 80. *Ratification d'édit.* Discutans solvables 14; « insolvables 15; « exilés 3, total 32. Successions solvables 6; insolvables 19, total 25. Masses solvables 30; « insolvables 34, en tout 64, et par la réunion des trois sommaires 121. *En matière correctionnelle.* Jugemens pour vol 4; « pour immoralité 4; « pour maltraitement d'un père 1; « pour affaire de police 1, total 10, qui ont tous porté condamnation. *En matière criminelle.* Jugemens pour empoisonnement 1; « pour avortement 1; « pour agression 1; « pour batterie 2; « pour vol 31; « pour escroquerie 1, total 37; sommaire général 257. Dans les 38 jugemens criminels 34 personnes indigènes et 22 étrangères ont été impliquées, dont 9 des premières et trois des secondes furent libérées.

Les opérations judiciaires du conseil d'appel sont indiquées plus brièvement pour l'année 1828. Jugemens pour affaires civiles 52; « « « pupillaires 6; « « accorder des édits 84; « « refuser des édits 3; confirmer des édits 90; « « mise sous curatelle 7; « « libération d'interdiction 1; « « réhabilitations 11; « « modérations de listes de frais 8; « « affaires correctionnelles 14; « « « criminelles 61, total 337. Dans les causes correctionnelles 15 personnes ont été impliquées, et dans les criminelles 71.

Pour le soulagement des malades, il y a des hôpitaux à *Fribourg*, *Bulle*, *Estavayé*, *Morat*, *Romont*, et *Rue*, mais il n'y a point d'hôpital cantonal, ni une maison pour les aliénés; en échange, il y a à *Fribourg* deux établissemens pour les criminels et les correctionnels.

Dans le premier, il y avait, en janvier 1831, 59 hommes et 12 femmes, en tout 71, et dans le second 12 hommes et 17 femmes, en tout 29, en somme 100.

Le projet d'une pénitentiaire sera, sans doute, réalisé plus tard.

Les comptes de l'État, du 1[er] Juillet 1819 au 30 Juin 1820, offrent le résultat suivant :

RECETTE.

Arrérages	6,005.	1. 5
Biens de l'État, propriétés foncières, cens féodaux, lods, vente de grains, de bois, capitaux	214,638.	5. 9 1/3.
Droits régaliens. Postes, mines, péages, sel, monnaie, chasse, pêche, patentes de pintes, vente de poudre, etc.	91,506.	5. « 1/4.
Impôts indirects. Timbre, émolumens de chancellerie, impôt sur les boissons (1), etc.	68.889.	3. «
Amendes	6,739.	2. 1 1/2.
Divers	1,399.	8. «
	389,178.	5. 6 1/12.

DÉPENSE.

Traitemens et appointemens fixes	68,504.	« «
Pensions, pour des enfans trouvés 1,579 4. 5. Pour des gens sans commune 4,599. 2. etc.	10,334.	2. « 1/2.
Total .	78,838.	2. « 1/2.

(1) D'après la loi du 27 Janvier 1820 et l'arrêté du 12 Décembre 1821, le Gouvernement paye une rente annuelle et perpétuelle de 1600 fr. à la ville de *Romont*, 833, 5 à celle d'*Estavayé*, 410, 5 à celle de *Rue*, 1471,8, 7 à celle de *Morat*, 115 à celle de *Gruyères*, 45, 5 à celle de *Châtel*, 23,6 8 à la commune de *La-Tour*, et 23, 2 6 à celle de *Broc*, en tout 4523, 3 1, ce qui au 4 1/2 pour 100 fait un capital de 100,517 fr. 5.

Rapport	78,838.	2. 1/2.
Dépenses militaires . .	54,236.	4. 8
Acquisitions, y compris un remboursement de la ville de *Bulle* de 108,000 fr. en bien-fonds	158,559.	1. 4 1/2.
Frais d'administration .	11,470.	5. 3 1/2.
Dépenses diverses . . .	17,104.	5. 2 1/2.
Frais de police, criminels, des maisons de détention etc.	43,842.	5. 7 1/2.
Redevances de l'État . .	19,774.	9. 5
	383,826.	8. 1 1/2.
Solde pour balance . . .	5351.	7. 5
	389,178.	5. 6 1/12.

Franscini dans sa statistique, p. 368, donne à-peu-près les mêmes chiffres, 390,000 pour la recette, et 384,000 pour la dépense. Le *cours de géographie* que nous avons cité dans une note n'indique les revenus qu'à 350,000 fr., p. 105.

Comme à l'avenir un extrait des comptes sera rendu public, nous nous bornons à donner celui que nous venons de transcrire, nous dirons seulement qu'au commencement de l'année 1831 les finances de l'Etat offraient une économie de 400,000 fr. disponibles, sans gêner le service ordinaire. Nous dirons encore quelques mots du compte des sels de l'année 1828.

La recette a été de 31,651 quintaux, la sortie de 23,274 quintaux. 53 lib. en 3750 tonneaux, ce qui a donné un produit de . . 204,369 fr. 47 1/2 rp.
duquel à déduire pour frais d'administration 7,895 « 17 1/2. «
il reste . . . . 196,474 fr. 30 rp.

Le fond des sels, qui est invariable, a été déterminé à 203,000 fr. L'administration se compose d'un administrateur, de 5 facteurs et de 55 détailleurs, en

tout de 61 personnes. Le prix du sel ayant été haussé de 2 1/2 rp. en 1815, il a de nouveau été porté à 10 rp. ou 4 cr. dès le 1er Janvier 1825 (1).

Voyez le tableau ci-joint que le Conseil d'Etat a fait imprimer le 17 février 1831.

Nous devrions maintenant parler de l'histoire du Canton de *Fribourg* avec un certain développement, mais comme nous avons déjà dépassé les bornes que nous nous sommes proposées en commençant la rédaction de ce dictionnaire, nous ne donnerons qu'une courte esquisse, en exprimant le désir qu'un de nos compatriotes, plus versé que nous dans l'histoire nationale, veuille traiter cet objet important dans un ouvrage spécial et d'une certaine étendue.

L'*Uchtland* ou la *Nuithonie* (2) faisait partie du royaume de la petite *Bourgogne*. Pour opposer une digue aux déprédations des seigneurs de ce temps-là, qui, constamment en guerre entr'eux, faisaient peser une verge de fer sur les petits vassaux et les peuplades qui étaient sous leur domination, les ducs de *Zœhringen* fondèrent plusieurs villes municipales, afin de ramener les grands vassaux sous le sceptre de l'empire duquel ils s'étaient soustraits ou démembrés. Ces villes devaient servir d'asile aux oprimés et aux hommes libres. Ainsi Bercthold IV fonda la ville de *Fribourg* (*Freyburg*, *die freye Burg*, le *Bourg libre*) vers l'an 1175, 1178 ou 1185 selon d'autres, et son fils *Berchtold V*, celle de *Berne*, l'année 1191.

C'est donc à ces deux vicaires de l'Empire que *Fribourg* et *Berne* doivent leur existence. Le 2e avoyer

---

(1) En 1822 — 23, 30 Juin, on a tiré de France	29,977	42 p.
de sel et de *Hall* en *Tyrol*	4,764	16
qui ont donné un bénéfice net de 75,198 fr. 8 2 1/2.	34,731	58

(2) *Burgin*, *Bürgenthal*, *Uechtland*, *Nüchtland*, *Oedland*, *Oechtland Nuithonien*, selon les anciens chroniqueurs, peut-être par corruption de *Burgund* ou à cause du grand nombre de châteaux et montagnes (Burgen oder Gebürge). *Valerius Anshelm*, 1, p. 20, 51, 53.

à la page 240 du Dictionnaire.

...-avril au 30 juin 1830.

...NÉRALES.

. L.	. . .	.	.	3758967	7	7
...tions	131892	.	.			
...	139696	.	.			
...	88343	.	.			
...s	109273	.	.			
...	16149	.	.			
...	81462	.	.			
...	80601	.	.			
...	70130	.	.	717546	.	.
...15	. . .	.	.	671753	.	.
...in 1830	. . .	.	.	459894	8	6
...ANCE	. . .	.	.	5608161	6	3
...s capita-	. . .	.	.	479228	5	1½
...	. . .	.	.	59751	.	.
...	. . .	.	.	251827	7	.
...	. . .	.	.	132010	.	.
...	. . .	.	.	319176	7	8½
...r solde	. . .	.	.	499926	.	.
...NCE	. . .	.	.	1741920	.	.

... VII, p. 250.

(3) V. Schweizerischer Geschichtsforscher, 1812, 1er cahier, p. 18.

(4) V. Die Schweiz in ihren Ritterburgen, II, p. 131 et s.

[illegible] *land Nuithonien*, selon les anciens chroniqueurs, peut-être par corruption de *Burgund* ou à cause du grand nombre de châteaux et montagnes (Burgen oder Gebürge). *Valerius Anshelm*, 1, p. 20, 51, 53.

connu de *Fribourg* était *Conrade* de *Waedenschweil*, 1263; c'est ainsi que l'administrateur habile transplantait des seigneurs depuis les rives du lac de *Zurich* jusqu'aux bords de la *Sarine* pour déjouer leurs projets ambitieux et les ramener à leurs devoirs envers leur suzerain. Son frère *Walter* avait déjà été nommé avoyer de *Berne* en 1226; la politique des ducs de *Zähringen* était d'autant plus habilement calculée, que les seigneurs de l'est étaient plus attachés à l'empereur que ceux de l'ouest de l'*Helvétie* (1). *Ulrich* de *Kybourg* ayant épousé *Anne*, sœur de *Berchthold V* de *Zähringen*, tous les biens de cette maison passèrent dans celle de la première. Son fils *Hartmann* s'allia avec la famille de *Savoye* (2). L'emplacement de *Fribourg* doit être le même que celui du château des comtes de *Tyr* dont l'histoire est plutôt fabuleuse et traditionnelle que fondée sur des chartes ou chroniques. *Hartmann* accorda, 1249, à la ville de grands priviléges, ainsi qu'un territoire de trois lieues à la ronde, ou les 34 paroisses qu'on appelle en allemand *die alte Landschaft* (l'ancien pays); c'était la confirmation de la charte du fondateur (3). En 1264, le dernier comte de *Kybourg* étant mort, tous ses biens passèrent à son neveu, le célèbre comte *Rodolphe* de *Habsbourg*, fils de sa sœur *Heilwig* (4). Le premier empereur de cette illustre dynastie compta *Fribourg* parmi ses villes de prédilection, et, en 1274, il confirma et augmenta ses priviléges. Dès cette époque environnée des ennemis de l'*Autriche*, tour-à-tour alliée de *Berne* ou combattant contre elle à forces inégales, *Frihourg* déploya

(1) V. Die Schweiz in ihren Ritterburgen, I, p. 171.

(2) Id. II, p. 123; Conservateur suisse, t. VII, p. 256.

(3) V. Schweizerischer Geschichtsforscher, 1812, 1[er] cahier, p. 18.

(4) V. Die Schweiz in ihren Ritterburgen, II, p. 131 et s.

constamment une énergie et une intrépidité supérieures à ses ressources, et rivalisa souvent de valeur avec les Suisses ses voisins (1).

Toujours inquiétée par les comtes de *Savoye*, qui avaient dessein de s'en emparer pour aggrandir leurs états, dont elle était limitrophe, *Fribourg*, malgré son isolement, sa faiblesse et ses pertes, resta inviolablement fidèle aux *Habsbourg* pendant près de deux siècles aux dépens de ses intérêts les plus chers: elle voyait la Confédération helvétique se former à ses côtés, de nouveaux cantons la grossir successivement, et quoiqu'elle dût en secret désirer d'y accéder et qu'elle y aspira sans doute, ce ne fut point elle qui se sépara de l'*Autriche*, mais ce fut l'*Autriche* qui l'abandonna. En effet, *Albert d'Autriche*, appelé le *Prodigue*, entra à *Fribourg* le 4 Août 1449 à la tête d'une escorte nombreuse et bien armée; ses sujets fidèles l'accueillent avec tous les honneurs dûs à leur souverain; mais peu touché de ces témoignages, ce prince ne tarde pas à manifester son mécontentement aux nobles et magistrats qui l'abordent, même à ceux qui lui étaient les plus affidés; bientôt il leur reproche de n'avoir pas reçu à son entrée des présens convenables, quoiqu'on lui eût offert au-delà même de ce que prescrivaient les anciens usages en pareille occasion: il exige impérieusement de nouvelles fournitures; puis il demande, à titre d'emprunt, de fortes sommes à diverses familles, qui s'épuisent pour le satisfaire; et comme il n'avait pas de buffet, une partie

(1) Une alliance fut renouvelée avec *Berne* en 1243, v. *Justinger*, p. 29. Dès l'année 1332 la guerre commença, id. p. 82, 86; à *Laupen*, 1339, les *Fribourgeois* essuyèrent une perte considérable, p. 116. La paix ne fut conclue qu'en 1341, p. 134 à 140; mais elle ne dura pas longtemps. La guerre de 1447 et 1448 est surtout curieuse sous bien des rapports, v. *Tschachtlan*, p. 309. Nous en avons cité quelques traits dans les articles *Chamblioux*, *Neumatt*, *etc.*

de l'argenterie des grandes maisons est mise en réquisition pour le service de sa table (1).

Le 20 octobre suivant, il donne aux dames de la ville un grand souper suivi d'un bal magnifique, et annonce son prochain départ. Le surlendemain, il tient un lit de justice solennel, dans la grande salle de l'abbaye des marchands, selon le droit que lui donnait la charte du fondateur. Dans cette audience il juge plusieurs causes; il prend connaissance des griefs de la bourgeoisie contre les magistrats et des paysans contre les seigneurs, promet de les redresser et expédie diverses affaires. Le même jour, *Thuring de Hallwyl*, grand-maître de sa maison, intime au conseil l'ordre de paraître devant le duc *Albert*. Ce corps, pris dans les nobles et riches familles de *Fribourg*, était alors composé de 28 membres, y compris *Guillaume Velga*, avoyer en charge, *Jacques de Praroman*, ancien avoyer, et du chancelier *Cudrefin*. Ces magistrats crurent qu'il ne s'agissait que de lui présenter leurs hommages, de recevoir ses derniers ordres et de retirer leur vaisselle. Aussitôt qu'ils sont dans la salle, l'archiduc leur adresse les plus sanglans reproches sur la paix conclue sans sa participation, qu'il qualifie de révolte criminelle (2); il casse tout le conseil par un acte arbitraire; se fait lire une liste de 50 citoyens, dans laquelle il choisit un nouveau conseil, et lui donne *Thuring de Monstral* pour avoyer: puis il sort brusquement avec toute sa cour. Les ma-

(1) 50 muids de froment, 50 de seigle, 200 d'avoine, 60 de vin, 20 bœufs gras, 200 moutons gras, 300 poulardes, 22 flèches de lard salé, 1100 lb. de beurre, 1 bosse de sel, 36 lb. de cire, 36 lb. de coriandres, et beaucoup d'autres douceurs! A quoi l'on ajouta 126 muids d'avoine, 473 lb. de beurre frais, 38 pots de beurre cuit, 36 fromages, 1 scibe de sel, 37 lb. de cire, et 36 lb. de confitures.

(2) Le 16 Juillet 1448 à *Morat* dans le jardin de l'auberge de l'aigle noir (*V. Chamblioux*); *Albert* avait complètement abandonné les *Fribourgeois*, malgré leurs instances réitérées.

gistrats destitués allaient se retirer, lorsque *Hallwyl* les arrête au nom de son maître, et leur fait prêter serment de ne pas sortir de la salle sans sa permission; ils y restent dix heures. Alors *Hallwyl* reparaît avec une escorte, les conduit à l'hôtel de ville et, sans leur donner aucune explication, leur fait répéter le même serment. Le 24 octobre, sur les deux heures du matin, le grand-maître, accompagné de plusieurs chevaliers, les fait réveiller, et les appelle l'un après l'autre dans un cabinet voisin : là, par son ordre, et sous ses yeux, ils sont liés comme des criminels et envoyés en prison.

L'avoyer *Velga*, *Rodolphe de Vuippens*, *Petermann d'Englisberg* et *Hermann de Garmiswyl* sont jetés au fond de la tour rouge; et leur collègues distribués dans les diverses tours de la ville, excepté l'ancien avoyer de *Praroman* et deux autres qui restent à l'hôtel de ville sous bonne garde. La désolation fut générale dans la ville, où l'on n'avait encore jamais vu de pareils actes de violence; les femmes, les enfans, les parens des prisonniers intercèdent vainement pour eux, et c'est au milieu des larmes et des malédictions qu'excitaient ces procédés tyranniques, qu'*Albert* part pour *Fribourg* en *Brisgau*, laissant ces malhereux captifs dens des cachots froids et malsains. La veille toute l'argenterie du buffet avait été embarquée sur la *Sarine* pour être conduite à *Seckingen*. Le 31 octobre, les prisonniers furent enfin relâchés sous le cautionnement de leurs parents et amis, et sous la condition expresse de se présenter au plutôt devant le prince, où qu'il fut. Ils obtinrent, cependant, la faveur de n'y pas aller tous, mais d'y envoyer seulement six d'entr'eux qui furent les avoyers Velga et Praroman, les chevaliers de Vuippens et d'Englisberg, Jean Gambach et Nicolas Bugniet (1).

(1) La Chronique de Fruyo contient une relation de leur voyage écrite d'un style naïf par l'un d'entr'eux, qui ne craint pas

Arrivés à Fribourg en Brisgau, le 12 novembre 1449, et admis a l'audience de l'archiduc, ils furent obligés de promettre par serment de garder les arrêts dans les logemens qu'on leur assigna. Au bout de douze jours, Vuippens fut relâché et envoyé par Albert à Neubourg sur le Danube pour une négociation importante. S'étant acquitté avec succès de sa commission, il revint chez lui sans retourner auprès de son seigneur, et il ne fut point inquiété. Gambach traita de sa rançon et l'obtint au moyen de 1000 florins d'or et d'une quittance de 300 florins, prêtés précédemment à l'archiduc. Le 6 janvier, le prince quitta Fribourg, et son chancelier permit aux quatre ôtages qui restaient en arrêt de sortir, pour visiter la ville et les églises; mais s'étant refusés aux propositions qui leur furent faites par les officiers d'Albert, et ayant déclaré que ne lui devant rien, ils ne payeraient rien, ils furent de nouveau resserrés, menacés et maltraités; on les prévint même que, s'ils ne fournissaient pas les sommes qu'on exigeait d'eux, ils ne sortiraient de prison que pour être conduits à l'échaffaud, comme ayant été traitres à leur prince. Ils cédèrent alors à la force et payèrent pour leur rançon, soit en argent comptant, soit en billets à terme, Velga 1000 florins d'or, Bugniet 560, Englisberg 400, Praroman 1050 (1). Ces arrangemens faits, les portes leur furent ouvertes; ils partirent et arrivèrent à Fribourg le 5 mai 1450.

Des vexations aussi criantes exercées sur des magistrats, auxquels on ne pouvait rien reprocher que d'avoir sauvé leur patrie de sa ruine totale, en faisant la paix sans le consentement de l'archiduc, qui, mal-

---

d'appeler Albert, mon *Seigneur le Tyran*, elle est rédigée en allemand. On la trouve aussi, traduite en patois-français, dans les *Tableaux de la Suisse* de Zurlauben.

(1) Praroman ayant résisté le plus long-tems et risqué de mourir en prison, où il fut très-malade, son confesseur lui avait conseillé de se soumettre à son destin.

gré ses promesses réitérées, la laissait sans secours au milieu de ses ennemis, affaiblirent naturellement le parti de l'Autriche, et ouvrirent les yeux des Fribourgeois sur leurs vrais intérêts.

Il semblait juste que les sommes extorquées aux ôtages les dispensassent de nouveaux sacrifices ; mais s'appercevant que Hallwyl, auquel Albert avait donné le commandement de la ville, et le Conseil, en partie composé de ses créatures, se disposaient à les forcer de payer encore le quatre pour cent de leurs biens pour liquider la dette publique, ils se retirèrent à Morat, à Romont et autres lieux voisins. Alors les paysans excités par la faction autrichienne, s'emparèrent de la ville, et y commirent plusieurs actes d'insubordination et de violence. Le tems se passait en pourparlers avec les fugitifs et en négociations pour prévenir une guerre civile prête à éclater. Les Etats voisins intervinrent amicalement pour tâcher de réconcilier les deux partis, dont l'exaspération allait en croissant. L'Avoyer de Monstral sentant qu'il ne pouvait conserver un poste qu'Albert ne lui avait conféré qu'en foulant aux pieds toutes les franchises de Fribourg, donna volontairement sa démission avant qu'on le força d'abdiquer, et fut remplacé par Jean Pavillard. Sous sa présidence, le Conseil reprit de l'énergie, et la première preuve qu'il en donna fut d'expulser de ses séances Hallwyl, qui y exerçait un despotisme insupportable. Les députés des Etats conciliateurs tinrent à Payerne, une journée qui n'aboutit à rien, et ensuite une autre à Berne, dont le résultat fut plus heureux, puisqu'ils réussirent à faire mettre bas les armes aux deux partis, à renvoyer dans leurs foyers les paysans des 24 paroisses qui, comme nous l'avons dit, s'étaient emparé de la ville, et à y ramener quelque tranquillité, en attendant qu'Albert eût prononcé sur les griefs des deux partis. Cependant, Louis de Savoye crut le moment favorable pour exécuter ses projets sur Fribourg, et fit offrir à l'Autriche

d'acheter ses droits sur cette ville qui, comme jadis toute la Suisse, faisait partie de l'Empire, mais dont cette famille puissante, par abus de pouvoir, s'était fait un apanage ; mais cette vente n'eut pas lieu, parce que la commune écrivit à l'empereur et aux archiducs pour protester contre une pareille transaction, comme contraire à ses privilèges, et pour demander que, si l'Autriche ne voulait plus de leur ville, elle retournerait à l'Empire comme ville impériale.

Tel était l'état des affaires, lorsque Hallwyl, qui était allé se concerter avec Albert, reparaît à Fribourg au printems de 1450, et y répandit la nouvelle de la prochaine arrivée de son maître. Malgré leurs sujets de plainte contre l'archiduc, les Fribourgeois firent de grands préparatifs pour le recevoir honorablement et lui prouver qu'ils n'avaient point démenti leur ancienne fidélité à la maison d'Autriche. Par l'ordre du grand-maître, ils portèrent à l'hôtel de ville, où le prince devait loger, l'argenterie nécessaire pour lui dresser un buffet, de riches tapis, et divers meubles précieux, dans l'espoir que sa présence mettrait enfin un terme à leurs dangers et à leurs maux. Hallwyl annonce bientôt que l'archiduc n'est pas loin ; les magistrats et la noblesse s'empressent d'aller à sa rencontre sur la route de Morat. Tout à coup le grand-maître se présente à la tête d'un détachement de cavalerie, enveloppe le cortège, et parle à peu près en ces termes : « Monseigneur n'ira point chez vous ; par cet acte que j'ai ordre de vous remettre, il vous déclare libres et maîtres de votre sort. Vu la distance des lieux et l'inclination que vous témoignez pour les Cantons Suisses, il ne veut plus de vous ; mais pour vous acquitter envers lui, il garde votre argenterie. » En même tems il leur remet un parchemin, tourne bride et disparaît. La charte portait : « Nous Albert, par la grâce de Dieu, Duc d'Autriche, aux honnêtes, prudents chers et fidèles, l'Avoyer, les Conseillers, les quatre bannerets et toute la Commu-

ne tant de la ville de Fribourg en Nuithonie que de son territoire, nous vous envoyons l'assurance de nos bonnes grâces et vous souhaitons toute sorte de bien! Nous vous adressons Thuring de Hallwl, notre fidèle et cher maréchal et capitaine, bien instruit de nos intentions, et par lui vous mandons notre désir que vous ajoutiez pleine foi et croyance à ce qu'il vous dira de notre part, comme vous le feriez à nous-même, et que vous acceptiez ce qu'il vous communiquera, vous déliant du serment de fidélité que vous nous avez prêté comme à votre légitime Souverain, et vous le certifiant sans nulle fraude par les présentes. Donné à Zurich, sous notre sceau privé, le jeudi avant le dimanche des rameaux, 1450. »

Les Fribourgeois rentrèrent dans leur ville, moins affligés de la seconde perte de leur argenterie, qu'indignés du procédé dérisoire de leur ancien Souverain. Ils firent dresser le même jour un acte authentique de sa renonciation à tout droit sur eux; ils ne tardèrent pas à sentir qu'ils n'avaient pas trop payé la précieuse acquisition de leur indépendance, et s'occupèrent de la consolider; mais ils se trouvaient dans une situation presque desespérée, et ils eurent besoin d'autant de prudence que de fermeté, soit pour éteindre les factions intestines qui les consumaient, soit pour résister aux attaques de voisins puissans, qui songeaient à attenter à leur liberté. Le Conseil qui s'occupait sans relâche de ces objets importans, était partagé dans ses opinions, non sur le but, mais sur les moyens; une partie de ses membres voulait qu'on se mit provisoirement sous la protection de Berne; les autres préféraient celle de la Savoie. Les agens autrichiens travaillaient sourdement les habitans de la campagne; ils organisèrent des rassemblemens secrets, et apportèrent de Rheinfelden un plan, d'après lequel les campagnards devaient surprendre la ville, égorger les conseillers et une partie des nobles et bourgeois, arborer de nouveau l'étendard d'Autriche et en recevoir

une garnison de 400 hommes. Gaspard Grauser, l'un des conjurés, fut si effrayé de cet atroce complot, qu'il vint le révéler au Conseil; celui-ci prenant sur-le-champ les mesures énergiques qu'exigeait l'urgence du danger, fit saisir et amener en ville les principaux chefs de la conspiration. Huit d'entr'eux furent condamnés à mort et eurent la tête tranchée; d'autres moins coupables furent punis par de fortes amendes (1).

Cependant, Louis de Savoie insistait sur l'entier payement de la somme stipulée par le traité de Morat, dont une partie seulement était acquittée, et avait déjà fait avancer quelques troupes pour exécuter militairement la sentence des arbitres; leur approche mit fin aux irrésolutions du Conseil, qui se hâta d'envoyer une députation à Louis, pour l'informer qu'Albert ayant renoncé à tout droit sur leur ville, et les ayant délié de tout serment de fidélité, ils le choisissaient librement pour leur protecteur, sous la réserve expresse des anciens priviléges dont ils jouissaient sous la maison d'Autriche. Ils le priaient de plus de faire une prompte réponse à leur proposition, parce que d'autres princes offraient de les protéger à des conditions très-avantageuses. Louis accepta sans balancer des offres si conformes à ses désirs et à ses projets; le 10 juin 1452, ses envoyés reçurent à Fribourg le serment de fidélité de la ville et de la campagne; de son côté, Louis prêta serment de respecter tous les droits, franchises et immunités des fribourgeois, de les défendre à ses dépens contre leurs ennemis, et de

(1) *Tschachtlan* dans sa chronique dit, p. 322, qu'une partie des Fribourgeois voulaient se donner à Berne qui avait fait un traité avec la Savoye, d'après lequel ces deux états voulaient les prendre sous leur protection, mais que la Savoye ayant agi ensuite seule et en secret, une guerre eût éclaté entre ces deux concourans sans l'intervention des Confédérés. Les Autrichiens avaient projeté vers la même époque un coup de main sur Berne, mais les Fribourgeois ne voulûrent pas commettre une pareille lâcheté et infamie envers une ville amie, p., 320, 321.

n'exercer sur eux d'autre autorité, que celle qu'avait exercée l'ancien souverain qui venait de les abandonner. En témoignage de sa satisfaction, le comte remit non-seulement aux Fribourgeois 10,000 fl. d'or qu'ils restaient à lui devoir, mais il ordonna encore à ses receveurs de leur en compter annuellement 2,400, jusqu'à la somme de 44,000, voulant que ce subside servit peu à peu à payer les dettes de cette ville presque ruinée, autant par les dissensions intestines que par les guerres avec ses voisins.

Berne, qui redoutait le voisinage et l'agrandissement de la maison de Savoie, n'approuva point que Fribourg se fut mis sous sa protection sans son consentement : elle renouvela d'anciennes prétentions ; il y eut même de part et d'autre des préparatifs hostiles ; mais ces nuages se dissipèrent, et Louis ayant payé aux Bernois 15,000 fl. qu'ils répétaient des Fribourgeois, la bonne harmonie se rétablit entre ces deux villes voisines, qui renouvelèrent, 1453, leurs anciennes alliances, et y restèrent dès lors fidèles (1).

Sous ce nouveau régime Fribourg se releva peu à peu de ses pertes ; l'agriculture négligée pendant plusieurs années se rétablit ; les fabriques de drap et les tanneries, qui auparavant avaient été une des sources de la prospérité publique, fleurirent de nouveau ; la population s'augmenta d'anciennes familles qui revinrent dans leurs foyers abandonnés durant les troubles, et de nouvelles familles qui acquirent le droit de bourgeoisie. Cette époque fut pour Fribourg ce qu'est une convalescence pour un homme longtems et grièvement malade ; mais ce n'était pas encore la santé ; il fallait une dernière crise, et cette crise ar-

(1) Tschachtlan dit, p. 323, que le duc paya ces 15,000 fl. aux Bernois, parce qu'à leur insu il avait pris sous sa protection les Fribourgeois, (zu Abbüßung seiner Wortbrüchigkeit), ce qui prouve que de leur côté les Bernois se seraient volontiers chargés de cette protection, et cela dans le même but que la maison de Savoie.

riva 25 ans après par la guerre de Bourgogne. Jamais peut être les Suisses n'avaient couru un pareil danger. Fribourg placée entre les cantons qui devaient combattre pour leur existence, et la maison de Savoye qui avait embrassé le parti de *Charles le téméraire*, n'hésita point à se ranger sous les drapeaux helvétiques; elle partagea les périls et les lauriers des brillantes journées de Grandson, Morat et Nancy, et elle y conquit de nouveaux droits à son indépendance absolue et de nouveaux moyens pour l'acquérir. Yolande, douairière de Savoye, qui avait indisposé les Suisses en se joignant à leur ennemi, signa, à Berne, le 24 avril 1477, un traité de paix, par lequel elle renonça à tout droit de protection sur Fribourg, moyennant la cession de 20,000 fl. que cette ville lui avait précédemment prêtés: alors la croix de Savoye fut effacé sur ses portes et remplacée par l'aigle de l'Empire. Il ne restait à Fribourg qu'à être admise dans le Corps helvétique, et grâces à l'intervention du bienheureux Nicolas de Flue, qui surmonta la répugnance des cantons populaires à recevoir de nouvelles villes dans la Confédération, Fribourg et Soleure y furent agrégées à la diète de Stanz le samedi après la St-Thomas ou 20 décembre 1481 (1). Pour témoigner sa reconnaissance à ce pieux cénobite, le Conseil de Fribourg lui fit cadeau d'une pièce de drap blanc, et au frère qui demeurait avec lui d'une pièce de drap gris (2).

En voyant Fribourg, dit Bridel, exposée dès son berceau à tant de périls, dépouillée et abandonnée par ses anciens maîtres, forcée à rechercher une protection étrangère, luttant tour-à-tour avec une infatigable énergie contre les convulsions du despotisme et celles de l'anarchie, s'associant par son courage, ses sacrifices

(1) V. Zschokke, *Histoire de la Suisse*, t. I, p. 268, où il est dit par erreur, le 22 juillet.

(2) Schweizerische Jahrbücher, 1823, II, p. 347.

et ses exploits à une nation belliqueuse, qui reconnaît et assure son indépendance, l'observateur qui l'a suivie dans ces divers périodes, lui applique ce vers de Virgile, *post varios casus, post tot discrimina rerum.* (1) »

Outre son territoire, composé de 24 paroisses, la ville de Fribourg l'a agrandi, d'un côté; par des acquisitions, et, de l'autre, par droit de conquête et arrangemens. Dans la première cathégorie nous comprendrons, la seigneurie de Grasbourg ou Schwarzenbourg avec Berne, 1423 (2), Planfayon, 1466; Montagny, 1478; Pont-en Ogoz, 1482; Bellegarde, 1503 et 1504; Châtel-St.-Denis, 1513; Font, 1520; Vaulruz, 1538; Vuippens, 1578; Corbières, 10 novembre 1554; Gruyères, 18 janvier 1555; Vuissens, 1612; Attalens, 1615; Saint-Aubin et Cheires, 1691 et 1704. La seconde catégorie comprend : Illens, Arconciel, Echallens, Grandson, Orbe, Morat, 1475 et 1476. Pour conserver en entier Illens et Arconciel, et la moitié des autres, les Fribourgeois payèrent aux Bernois 20,000 florins du Rhin. Après la conquête du Milanais, en 1501, Fribourg eut aussi une part aux bailliages italiens de Lugano, Locarno, Mendrisio, et Valmadgia. En 1536, 21 et 26 février, Fribourg s'empara de Romont, Rue et Surpierre, qui lui restèrent ensuite par un arrangement fait avec le duc de Savoie, 25 et 26 septembre 1578. Estavayé, qui comptait jadis trois seigneurs, parvint à Fribourg pour un tiers en 1475, et pour les deux autres tiers en 1488 et 1632 par achat. Quant à Bulle et la Roche, qui étaient abandonnés de l'évêque de Lausanne, ils se donnèrent à Fribourg, comme

(1) *Conservateur Suisse*, t. 9, p. 516, duquel nous avons emprunté en majeure partie ce paragraphe. V. aussi *Zurlauben, Tableau de la Suisse*, édition in-4°, VI[e] vol., preuves N° XXVI.

(2) Par le traité de paix de Morat, 1448, Fribourg avait renoncé à ses droits sur Schwarzenbourg, mais par l'entremise de Soleure et la générosité de Berne, il les recouvra la même année.

Romont, Rue et Surpierre pour n'être pas entraînés par le torrent de la réformation que les Bernois avaient lâchés, les armes à la main, sur le pays de Vaud. Ensuite de l'occupation de Bulle et la Roche, janvier 1537, on fit avec l'évêque un arrangement, 19 septembre 1614, qui fut confirmé par le St.-Siége. Les bailliages d'Orbe ou Grandson, Echallens, Morat et Schwarzenbourg étaient alternativement administrés, de cinq à cinq ans, par des baillis bernois et fribourgeois; en 1798, les deux premiers firent partie du canton du Léman ou de Vaud, Schwarzenbourg parvint à Berne, et Morat resta à Fribourg dont seul il fait encore partie.

Comme depuis l'année 1481, l'histoire du canton de Fribourg est intimément liée avec celle de la Confédération helvétique, nous ne pouvons, sans dépasser le plan que nous nous sommes tracés, prolonger cet article; il devra être plus complet et plus développé dans un ouvrage spécial, qui offrira, nous n'en doutons pas, une nouvelle monographie dans les annales de notre commune patrie.

Pendant les quatre premiers siècles de son existence politique, soit sous les maisons d'Autriche et de Savoye, soit comme membre du corps fédéral, la forme du gouvernement de la ville de Fribourg fut purement démocratique. Toutes les constitutions de cette époque en fournissent des preuves irréfragables. La première connue, 1304, est écrite en latin, les autres, de 1363, 1370, 1373, 1374, 1387, 1389, 1392, 1404, 1407, etc. sont presque toutes rédigées dans un style plus romand que français. Les affaires se traitaient au nom de l'avoyer, conseil et communauté de Fribourg. La Constitution de 1404, jurée par 940 bourgeois, en donnera une idée. Les quatre bannerets ou tribuns, qui devaient être pris dans les familles honnêtes et non opulentes, pieuses et modestes, proposaient, entre eux, le dimanche avant la St.-Jean, les soixantes et 20 bourgeois ou hommes

honnêtes de chaque quartier. Cette nomination préparatoire devait être tenue secrète. Le jour de la St.-Jean les bourgeois et habitants, qui la veille étaient commandés de maison en maison par les quatre bannerets et quatre adjoints pris dans chaque quartier parmi les soixantes, faisaient les nominations qui étaient attribuées à l'assemblée, l'avoyer, les bannerets, le bourguemaître, le grandsautier; etc., et il était expressément réservé que la minorité devait, sans contradiction, se soumettre aux choix faits par la majorité (1) Was der Mehrtheil gewehlt, das soll der Mindertheil halten, ohne alle Widerred. La ville de Berne avait une constitution à peu près semblable, et, le lundi de pâques de l'an 1438, il fut décidé, que la durée des emplois ne serait que de trois ans (2). Toutes ces précautions avaient été prises pour empêcher l'introduction de l'aristocratie de droit et de l'oligarchie, au point même que les familles nobles étaient exclues de certains emplois, comme ceux de bannerets et de secrets ou censeurs; mais à la suite des guerres de Bourgogne et des capitulations militaires, surtout avec la France; de la décadence de l'industrie; de l'augmentation du territoire par des acquisitions et conquêtes; de l'amélioration des emplois, dont quelques uns étaient très-lucratifs; des pensions publiques et secrètes etc., la forme du gouvernement de toutes les principales villes de la Suisse changea, et Fribourg subit le même sort jusqu'en 1798. Nous avons déjà parlé plus haut de la constitution de 1814,

(1) Cette constitution, ainsi que celle de 1553, est rédigée en allemand. Sous le titre de Venner ou Geschwornen-Briefe (lettres jurées) on les trouve en entier dans un recueil historique intitulée: Helvetia, 1823, 2e cahier, p. 296—310. Dans les *Lettres de Coxe sur la Suisse* et surtout dans un ouvrage de Normann, Geographisch-statistische Beschreibung der Schweiz, (8. Hambourg, 1785—1798) on peut puiser des détails très-curieux et intéressans sur la forme et la composition du gouvernement du canton de Fribourg avant 1798.

(2) Anshelm, 2e vol., p. 80.

qui a remplacé celle de la médiation. On les trouve l'une et l'autre dans le bulletin des lois. D'après la constitution du 24 janvier 1831, la souveraineté émane du peuple, elle est exercée par ses représentans; l'égalité devant la loi en toutes choses est garantie à tous les indigènes; l'égalité des droits politiques entre tous les citoyens est pareillement garantie; tout privilège de lieu, de naissance, de personne et de famille, demeure à jamais aboli; la liberté individuelle est garantie; la torture est abolie; la presse est déclarée libre (1); le droit de pétition est garanti; le rachat des droits féodaux l'est également, ainsi que la franchise de l'impôt dont a joui le cru des vignes, avant 1798. Le §. 7 dit : « la religion catholique, apostolique et romaine est la religion publique du canton de Fribourg, à l'exception du district de Morat, dans lequel la religion évangélique réformée est la seule religion publique. « La langue française est la langue du gouvernement; cependant, toutes les lois et tous les décrets du Grand-Conseil, ainsi que tous les arrêtés du Conseil d'Etat, obligatoires pour tout le Canton, doivent être rédigés et publiés en allemand et en français (2).

Le Canton est divisé en 13 districts, savoir : district de Fribourg, district allemand, de Corbières, Gruyères, Bulle, Châtel, Rue, Romont, Farvagny, Surpierre, Estavayé, Dompierre, jadis Montagny, et Morat. Les chef-lieux sont dans l'endroit dont chaque district porte le nom, sauf que le premier chef-lieu de la partie allemande de Fribourg n'est que provisoire. Fribourg est le chef-lieu du canton. Le Grand-Conseil est composé de 86 dé-

(1) Un décret du 27 janvier 1831 en règle l'exercice pour prévenir ses abus. V. Bulletin, t. 13, p. 44.

(1) Avant 1798, tout se traitait en allemand; en 1814, il fut ordonné que le protocole du Grand-Conseil devait être rédigé en langue allemande, mais, en échange, toutes les discussions et délibérations avaient lieu en français.

putés des districts ; il y a un député sur 1000 âmes, de sorte que la ville de Fribourg, y compris sa banlieue, en nomme 8 ; la partie allemande 15, la partie française 11, Corbières 2, Gruyères 5, Bulle 6, Châtel 4, Rue 5, Romont 6, Farvagny 4, Surpierre 2, Estavayé 6, Dompierre 4, et Morat 8. Les députés sont nommés par des colléges électoraux, et ceux-ci par les assemblées primaires au nombre d'un sur 100 âmes de population (1). Les députés au Grand-Conseil en sont membres pendant 9 ans, ses attributions sont énumérées dans le §. 45 de la constitution. Le Grand-Conseil nomme, pour trois ans, son président, qui porte le titre d'avoyer, deux vice-présidents, quatre scrutateurs, et, au besoin, deux interprètes. Il s'assemble chaque année le 15 mai et le 12 novembre. Ses membres reçoivent une indemnité qui a été réglée à 25 bz. pour chaque jour de séance, et ceux qui demeurent à trois lieues de distance de Fribourg et au delà reçoivent, en outre, 5 fr. pour frais de voyage, à la condition qu'ils assistent à toutes les séances de la session. Les membres qui résident dans le chef-lieu, et qui occupent un emploi salarié par le gouvernement, n'ont droit à aucune indemnité. Le Conseil d'Etat, qui est le pouvoir exécutif et administratif, est composé de 13 membres qui peuvent être pris dans ou hors du sein du Grand-Conseil. Le membre qui reçoit, après sa nomination, une pension ou une décoration d'une puissance étrangère, est censé donner sa démission, s'il n'a obtenu, au

(1) Les qualités ordinaires, sans aucun sens quelconque et l'âge de 25 ans sont requis, pour pouvoir voter, mais un citoyen qui est dans un service militaire étranger est exclu des assemblées. Ces conditions sont les mêmes pour toutes les autres places. Pour la première formation le nombre des électeurs a été de 770; Fribourg 84; la partie française 84; la partie allemande 144; Corbières 18; Gruyères 46; Bulle 58; Châtel 38; Rue 42; Romont 48; Farvagny 31; Surpierre 17; Estavayé 48; Dompierre 36; Morat 75.

préalable, du Grand-Conseil la permission de les accepter. Les membres du Conseil d'Etat sont nommés pour 8 ans, sauf ceux de la première formation. Cette autorité, qui est ce qu'on appele communément le gouvernement, nomme son président, qui porte le titre d'avoyer, et son vice-président. Le premier ne peut être en même tems président du Grand-Conseil, et il n'est rééligible qu'après un intervalle de deux ans. Le chancelier et son adjoint, nommés pour dix ans, sont le premier et le second secrétaires du Grand-Conseil et du Conseil d'Etat (§. 48 et 60). Le Tribunal d'Appel est composé du même nombre de membres que le pouvoir exécutif, et ils peuvent être choisis de la même manière, sauf qu'ils sont nommés à vie, ainsi que le même nombre de supplémens ordinaires; que les 8 premiers nommés doivent connaître l'allemand et le français, et qu'à dater du 1er janvier 1840, ils devront, les uns et les autres, connaître les deux langues. Le tribunal d'appel nomme son président et son greffier; le tribunal juge et expédie en dernier ressort toutes les causes et toutes les affaires civiles, criminelles et correctionnelles. Il y a près du tribunal d'appel, ainsi qu'auprès de chaque tribunal de district, un procureur-général pour le premier, et un procureur d'office pour les seconds (§. 74 et 88). Ces procureurs, qui sont nommés par le Conseil d'Etat, prennent des conclusions dans les causes criminelles et correctionnelles, et ils peuvent prendre la parole dans toutes les affaires où les intérêts de l'Etat, ceux des mineurs, des interdits et des absens sont compromis, mais ils se retirent pendant les délibérations et le jugement. Il pourra être établi un tribunal de cassation, chargé de connaître des nullités qui auraient été commises dans les jugemens rendus en dernier ressort. Il y a un préfet et un lieutenant par district; ils (les préfets) sont les représentans du Conseil d'Etat, et nommés par lui pour six ans. Ils doivent professer la religion publique du district auquel ils

sont préposés. Il y a dans chaque district un tribunal de première instance. Le Conseil d'Etat les nomme, ainsi que leurs présidens, suppléans et greffiers, mais les juges doivent être choisis parmi les citoyens domiciliés dans le district. Il pourra être établi un ou plusieurs tribunaux de commerce. Il y a dans chaque district un ou plusieurs Juges de paix, qui sont nommés par le Conseil d'Etat, ainsi que leurs suppléans et greffiers. Il y a une ou plusieurs directions des orphelins par district, et des autorités communales que la loi organisera. Le Conseil Ecclésiastique et les Consistoires du district de Morat sont maintenus. De plus amples détails se trouvent dans la Constitution même.

Fribourg, la préfecture de, est la plus considérable de tout le Canton, dont elle contient presque le tiers (1). Au nord, elle touche à celles de Morat et Montagny et le Canton de Vaud, ainsi qu'à l'ouest, où elle est encore bornée par celle de Romont; au midi, elle s'étend jusque près de Farvagny d'un côté, et la Riédera de l'autre, et à l'est la Singine la sépare du Canton de Berne; la vallée de Bellegarde, entre celles de Charmey et d'Ablentschen, en fait également partie.

La préfecture de Fribourg est composée des paroisses de Fribourg, Barberèche, Bœsingen, Chevrilles, Cormondes, Dirlaret, Guin, Heitenried, Planfayon, Plasselb, Ueberstorf, Wünnewyl, Arconciel, Autigny, Belfaux, Courtion, Cressier, Ecuvillens, Ependes, Givisiez, Groley, Lentigny, Marly, Matran, Onnens, Praroman, Prez, Treyvaux, Villarepos, Villars et Bellegarde, et elle contient 16,844 poses de prés, 25,350 de champs, 10,391 de bois, non compris les forêts des montagnes, 329 de pâturages, 2513 pâquiers de pâturage, 30,356 habitans, et 1,592 bâtimens, assurés pour

(1) La constitution la divise en partie française et en partie allemande.

1,990,900 fr. Le cadastre qui les contient est divisé en quatre sections (1).

Cette préfecture, dont le chef-lieu est à Fribourg, n'a qu'un seul tribunal inférieur, et elle est divisée en quatre arrondissemens pupillaires, savoir: celui de la ville, ensuite celui des paroisses allemandes, de Barberêche à Wünnewyl inclusivement, puis celui des paroisses françaises, d'Arconciel à Villars, et enfin celui de la vallée de Bellegarde; les chefs-lieux des trois premiers sont à Fribourg, et le dernier à Jaun. La préfecture de Fribourg a une organisation particulière à cause de son étendue; car, outre le préfet, elle a un lieutenant civil, et un lieutenant criminel (2), un seul receveur perçoit les revenus de l'Etat. Le Sindic de Bellegarde a quelques attributions de plus que les autres, qui sont développées dans un règlement du 6 mai 1817 (3). Le tribunal de Fribourg s'assemble régulièrement le mardi de chaque semaine, les directions pupillaires le jeudi, et le samedi pour les stipulations, et celle de Bellegarde le deuxième et quatrième lundi de chaque mois. Toutes les affaires civiles se jugent d'après l'ordonnance municipale de l'année 1600. L'original est allemand.

Le premier arrondissement militaire ou de Fribourg est divisé en quatre quartiers; le premier est formé de la ville et sa banlieue, le second des sindicatures de Marly, Ependes, Praroman, Treyvaux, Arconciel, Chevrilles et Bellegarde, le troisième de celles de Tavel, Dirlaret, Plasselb et Planfayon, et le quatrième de celles de Guin, Bœsingen, Ueberstorf, Heitenried et Wünnewyl. Les sindicatures de

(1) Dans le cadastre dressé en 1815, les terres sont évaluées à 12,383,050 frs; les bâtimens à 2,288,110, et les droits féodaux à 116,605.

(2) Le règlement est du 17 mai 1816, *Lois organiques*, p. 172.

(3) V. Décrets relatifs à l'organisation définitive du canton, p. 129.

Villars, Matran, Ecuvillens, Autigny, Onnens, Prez et Lentigny, forment le premier quartier de l'arrondissement militaire de Morat, et celles de Cressier, Cormondes, Barberêche, Villarepos, Courtion, Groley, Belfaux et Givisiez le second quartier du même arrondissement. A Fribourg, il y a un bureau de poste, des bureaux de péage pour le transit des boissons à Heitenried et à la Singine; dans ce dernier endroit il y a, en outre, un bureau pour le péage et pontenage; 6 postes de gendarmerie, à Fribourg, à la Singine, à Planfayon, Cormondes, Misery et au Mourret; un magasin de sel à Fribourg, et des détails à Fribourg, Planfayon, Dirlaret, Litzistorf, Ueberstorf, Praroman, Schmitten, Plasselb, Treyvaux, Niedermontenach, Alterswyl, Villarepoz, Lentigny, Prez, Misery et Bellegarde; 72 auberges, 17 pintes, 4 cafés, 6 pâtissiers, 3 brasseries de bière, 5 bains; 78 inspecteurs du bétail, ainsi que divers autres établissemens qui sont indiqués dans chaque localité. Les principales routes qui traversent cette préfecture sont celles de Fribourg à Vevey et le Pays d'En-Haut, par Bulle; à Lausanne, par Romont et Rue; à Lausanne, par Payerne et Moudon; à Yverdon et Estavayé, par Payerne; à Port-Alban, par Groley, et Domdidier; à Avenches, par Misery; à Morat, par Courtepin; à Laupen, par Düdingen; à Berne, par la Singine; à Schwarzenbourg, par Tafers; au Gouggisberg et au Lac-Domêne, par Brünisried et Plafayen. On trouve une grande diversité de mœurs, d'usages, de langues, de sol, de culture, d'industrie et de connaissances dans cette préfecture, qui dans la partie supérieure, au sud-est, est montagneuse, tandisqu'au nord on cultive des céréales à côté des prairies artificielles, des racines d'abondance, du colsat, du tabac, etc. Dans un article général, nous nous étendrons davantage sur chaque partie; nous ferons seulement observer que la fusion des deux idiomes s'opère, mais lentement, et que le patois-

romand fait des invasions dans toutes les paroisses allemandes, tandisque le tudesque est négligé par les habitans des autres parties du canton, même par ceux de la ville, à l'exception cependant de toute la préfecture de Morat, sauf le Vully. Il faut espérer que les deux langues, au moins pour les affaires principales, seront à l'avenir étudiées par les personnes qui se destinent aux emplois publics, au commerce et à l'industrie, et que l'une ne sera pas exclusive, tandis que l'autre est complètement négligée, d'autant plus que le canton de Fribourg, en général, et les préfectures de Fribourg et Morat, en particulier, se trouvent sur la limite entre la Suisse allemande et la Suisse française. Nous observerons encore, qu'à Genève, Lausanne et Neuchâtel il y a des maîtres ou professeurs de langue allemande que beaucoup de jeunes gens apprennent, tandis qu'à Fribourg nous n'en connaissons point, et que dans les écoles, tant primaires que supérieures l'idiome de la majeure partie de l'Helvétie n'est qu'un hors-d'œuvre. C'est vrai que dans le §. 32 de la constitution de 1814, il était dit, « que les protocoles des deux Conseils et des autorités supérieures devaient être tenus en langue allemande, etc. et que les patriciens devaient savoir les langues allemande et française, » etc. (§. 32, lit. E.); mais certes ce n'est pas ainsi qu'on parvient à conserver une langue qui est nécessaire à beaucoup de Fribourgeois.

Fribourg, la ville de Fribourg, est le chef-lieu du canton, et elle est située à 46°, 48′, 27″ de latitude boréale, et à 2°, 49′, 19″ à l'orient du méridien de Paris; son élévation, au sol du Collége de St.-Michel, est à 226, 5 m. ou 1930′, 0, au-dessus de la mer, et le niveau de la Sarine au pont de St.-Jean à 520, 0 m et 1601′, 0. Nous avons déjà parlé de son origine dans l'article général qui précède. Rien de plus bizarre et de plus pittoresque que le terrain coupé en tous sens sur lequel cette ville a été bâtie

successivement. La Sarine, qui la traverse en serpentant du sud à l'ouest, à formé de la partie qu'on appelle la *Planche* (die Matte, la prairie) une presqu'île, puis dirigeant son cours du côté du sud-est, et par un contour au nord, le quartier de l'*Auge* présente la seconde presqu'île, dont le point le plus escarpé, le Stalden, est soutenu par un contre-fort, mais moins considérable que celui qui, entre deux précipices, soutient la tour et la route de Bourguillon. Une partie des maisons sont bâties en amphithéâtre, d'autres reposent sur d'énormes murailles; les remparts flanqués de tours qui la cernent de tous côtés, les nombreuses églises avec leurs clochers, et flèches, des couvens, des bâtimens de tous genres, la gothique collégiale avec sa tour majestueuse et imposante, des rochers à pic, des ravins profonds, des gorges dans plusieurs directions, des jardins, des prairies, enfin ses environs variés à l'infini, lui donnent un aspect qui la distingue de la majeure partie des autres villes de la Suisse, aussi les dessinateurs et les peintres y trouvent-ils un fond inépuisable pour remplir leurs cartons. Mais comme nous en faisons la description détaillée, nous nous bornons à ce coup-d'œil général et rapide.

Le plus ancien plan de la ville, pris à vol d'oiseau, se trouve dans la chambre des pas-perdus à l'ancien hôtel-de-ville; sur une longueur de 12′ 8″, il a une hauteur de 6′. Il a été fait en 1529 par Jean-Fridolin Luttenschlager. Le second est d'Etienne Philott, monnoyeur, et de Martin Martini, orfèvre, 1606. Il est fait dans le même genre que le premier, mais nettement gravé sur cuivre, et les planches sont largeur est de 5′, 3″, et sa longueur de 1′, 22″, 6‴. conservées dans les archives du gouvernement. Sa Il contient le portail de l'église de St.-Nicolas et les armoiries du canton et celles des bailliages (1). Le

(1) Un écusson sable et argent, partagé horizontalement; malgré cela on a pris sable et azur foncé pour la cocarde et livrée

troisième et dernier plan a été fait par le Rd. père Charles Rædlé, cordelier, sur une échelle de 100 pieds de Berne pour 3 lignes. Il est soigneusement dressé et bien lithographié; sur une largeur de 1′, 6″, 3‴, il a une hauteur de 1′, 3″, 3‴ (1). On a quelques vues de Fribourg, deux entr'autres de M. le peintre J. Kappeler, dont l'une est prise depuis le *Botzet*, et l'autre depuis le *Palatinat* (2). M. Philippe Fégeli, amateur, a dessiné et lithographié une suite de vues générales et partielles de Fribourg, contenues dans deux cahiers (le troisième n'est pas complet) sous le titre de « Promenades pittoresques dans la ville de Fribourg en Suisse et dans ses environs, » qui, selon le jugement d'un maître, M. Volmar, Professeur à l'académie de Berne (V. Überstorf), sont ce qui a paru de mieux dans ce genre (3)

La ville est divisée en quatre quartiers, qu'on appelait bannières avant 1798, savoir : le *Bourg*, l'*Auge*, les *Places* et la *Neuveville*, et avec la banlieue elle contient 381 poses de prés, 1418 de champs, 210 de forêts et 26 de pâturages; 1127 bâtimens, assurés pour 2,482,550 frs. Sous le régime helvétique elle était divisée en sections, celle du Bourg contenait, en 1799, 1371 âmes, celle de l'Auge 928,

---

cantonales, sans égard pour les règles du blason. Depuis peu de tems on a repris sable et argent. Les armoiries de la ville sont trois tours d'argent, dans un champ d'azur.

(1) On le trouve chez l'éditeur de ce dictionnaire, avec un petit livre intitulé : *Explication du plan de Fribourg en Suisse, etc., ou Première leçon de Géographie.* „ Lucerne, 1827, in-8° de VIII et 134 p. Cet itinéraire est très-bien rédigé et à la portée de la jeunesse à laquelle il est dédié; mais il contient quelques erreurs et fautes, qu'il sera facile de faire disparaître dans une seconde édition.

(2) On peut se les procurer chez l'auteur ou à l'hôtel des marchands.

(3) Elles sont en vente chez l'éditeur de ce Dictionnaire et chez M. J. Mandiléni, au bas de la rue de Lausanne, qui tient aussi le *Ranz des vaches de la Gruyères*, arrangé en chœur. M. Fégeli, né en 1790, est mort à Baden en Suisse le 16 juin 1831.

celle des Places 1465, et celle de la Neuveville 1336, en tout 5100 habitans; et en 1811, 5172. Le recensement fait en 1818 a donné le résultat suivant:

Bourg, indigènes,			1558	1786	dont absens	191.
Etrangers au canton			228			
Auge,	»	»	1062	1228	» »	56.
	»	»	166			
Places,	»	»	1610	1828	» »	35.
	»	»	218			
Neuveville,	»	»	1459	1607	» »	45.
		»	148			
Indigènes,			5689	6446	» »	227.
Etrangers au canton,			760			

Le dernier recensement est de 1831, avec le résultat ci-après:

Bourg	1929.	Banlieue,	Givisiez,	114.
Auge	1627.	»	Guin,	227,
Places	2862.	»	Villars,	63.
			Givisiez,	27.
Neuveville	2066.	»	Tavel,	98.
	8,484,			520.

L'on compte en ville et dans la banlieue 2 armuriers, 24 boulangers, 8 bouchers, 3 brasseurs de bière, 11 charcutiers, 5 charrons, 4 chapeliers, 6 charpentiers, 3 chaudronniers, 3 confiseurs, 36 cordonniers, 4 cordiers, 3 couteliers, 3 couvreurs, 7 cloutiers, 1 fabricant de drap, 1 doreur, 4 ferblantiers, 1 faiseur de bas, 8 gypseurs, 7 horlogers, 5 hongreurs ou chaudronniers ambulans, 6 jardiniers, 2 imprimeurs, 6 libraires, 4 maçons, 8 maréchaux, 13 médecins, dont quelques-uns sont chirurgiens, 2 mécaniciens, 7 meuniers, 10 musiciens, 26 menuisiers, 24 marchands épiciers, 7 marchands drapiers, 12 notaires, 4 orfèvres, 2 faiseurs de peignes, 2 passementiers, 6 pâtissiers, 5 perruquiers, 2 pelletiers, 4 peintres, 1 potier d'étain, 5 potiers de terre, 4 pharmaciens, 12 merciers et quincailliers, 8 relieurs, 3

ramoneurs, 6 sage-femmes, dont 4 sont pensionnées par la ville, 6 selliers, 7 serruriers, 3 tapissiers, 25 tailleurs, 8 tisserands, 4 teinturiers, 7 tanneurs, 8 tonneliers, 1 vergettier, 5 vitriers. (D'autres détails se trouvent dans l'article canton de Fribourg.)

Il y a de plus un douanier, un percepteur pour les boissons, 1 bureau de poste, 1 poste de gendarmerie, 1 magasin de sel, et les différens bureaux du gouvernement et du conseil municipal.

Au Bourg,	9 aub.,	3 pint.,	2 cafés,	4 pâtiss.		
en l'Auge,	10	3	„	1	1 brass.,	1 bain.
aux Places,	14	2	2	1		
à la Neuveville,	8	3	„	„	3	1
Total.	41	11	4	6	4	2

Les églises sont au nombre de 12 y compris celles de 5 couvens d'hommes et 4 de femmes, de plus celle de l'hôpital, et 9 à 10 chapelles. Le quartier du Bourg est divisé en Grand'rue, ruelle des épouses (Besengässlein, ruelle des Balais), rue du Pont-Muré, place Notre-Dame, rues des Bouchers, des Prêtres, de Morat, Petit-Paradis, Varis, avec 6 fontaines publiques, et la principale auberge de la ville, l'hôtel des Marchands (1). En tout 210 maisons, une veingtaine d'écuries, remises, 5 greniers, et divers petits bâtimens.

Les rues du quartier de l'Auge sont le Stalden, du petit St.-Jean, la Lenda, la ruelle des Augustins, la rue d'Or (Goldgasse), la rue des Forgerons, et le Dürrenbühl, avec 50 maisons, 4 fontaines publiques, et divers bâtimens. Les auberges les plus fréquentées sont les Tanneurs, la Cigogne, le Cerf et la Fleur de Lis. Dans le quartier des Places, l'on trouve les rues des Hôpitaux devant (de Lausanne) et derrière, de Romont, de St.-Maure ou de l'Hôpital, et les ruelles des Charpentiers, du Criblet et des Oies.

(1) Les campagnards fréquentent principalement le St.-Joseph, le Chasseur, les Cordonniers, les Maçons, les Maréchaux, les Bouchers et l'Aigle d'Or.

La seconde auberge de la ville est celle du Faucon, celles des Charpentiers, de l'Aigle-noir, de la Croix-Blanche, de l'Etoile, de St.-Maurice, la Grappe et des Tisserands de drap sont principalement fréquentées par les gens de la campagne. Autrefois celle du Cheval-Blanc était très en vogue. Le nombre des maisons est de 120, avec divers bâtimens et 7 à 8 fontaines publiques. La Neuveville est divisée en Grand'-Fontaine, Court-Chemin, le Pertuis, la Motte, la Planche dessus et dessous, etc. avec 8 fontaines publiques et 107 maisons. L'écu de Fribourg, le Sauvage, la Clef, etc. sont les principales auberges.

Après avoir esquissé quelques articles généraux, nous allons décrire successivement ce qu'il y a de plus remarquable dans chaque quartier, et pour tout ce qui concerne la banlieue, le lecteur est prié de chercher les articles Botzet, Pilettes, Guinzet, Gambach, Bethléem, Miséricorde, Bonnefontaine, Torry, Mettetlé, Poya, St.-Léonard, Grandfey, God-de-la-Torche, Palatinat, Mont-Revers, Craoux, Rome, Bourguillon, Beau-Chemin, Breitfeld, Gotteron, Neigles, Stadtberg, Schœnenberg, Pfaffengarten, St-Barthélémi, Pletscha, Villars-les-Joncs où Ubenwyl, Windig, etc.

Les routes de Berne, Morat, Avenches, Payerne, Romont, Bulle, Corbières, etc., aboutissent à Fribourg. La ville est chargée de leur entretien dans la banlieue.

Maintenant nous allons commencer par le

CATALOGUE CHRONLOGIQUE
DES AVOYERS DE FRIBOURG.

1. Henri de Ducenstorf, 1182.
2. Conrade d'Englisberg, 1230, 1236.
3. Théodoric de Monstral, 1240.
4. Conrade de Waedischwyl, 1243, 1257, 1258, 1259, 1263, 1264.
5. Conrade de Maggenberg (1), 1261, 1264.

(1) De Montmacon, v. l'art. Maggenberg.

6. Uldaric de Maggenberg, 1270, 74, 75, 89, 97 et 98.
7. Conrade de Vivers, 1267, 70, 71.
8. Albert de Roormoos, 1282.
9. Guillaume d'Englisberg, 1285, 87, 1303, 1307.
10. Nicolas d'Englisberg, 1292.
11. Otto de Hossesten, 1293.
12. Conrade d'Avenches, 1293, 94, 96, 1301, 1334.
13. Conrade de Reggisberg, 1299.
14. Ulrich de Venringen, 1299.
15. Jacob Rych (1), 1310, 1311, 14, 41.
16. Jean ffeu Ulrich de Maggenberg (2), 1319, 23, 38.
17. Jacques Rych ou Rich, 1341.
18. Jean ffeu Jean de Maggenberg, 1344, 1350.
19. Pierre de Chénens, 1350.
20. Guillaume ffeu Cono Velga ou Duens, 1353, 54, 55, 59, 76, 77, 78.
21. Jean Velga, 1356, 1363, 64, 65, 68.
22. Jean de Vuippens, seigneur de Montmacon, 1372, 1373, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 89, 90, 91.
23. Jacques Rych, 1383 — 88.
24. Wilhelm de Duens ou Düdingen, 1396 — 98.
25. Jean de Duens, 1396, 98, 99, 1401 — 2.
26. Petermann Velga, 1392 — 95, 98, 1409, 11, 12, 16, 17.
27. Jacques Lombard, 1403 — 7, 9, 13 — 15, 18—20, 24 — 26, 30, 31, 33, 34, 35, 36.
28. Jean Velga, 1421 — 24, 26, 27, 28, 29, 32, 33.
29. Guillaume Velga, 1408, 1431—37—38, 1442—44, 46 — 48.
30. Jacques de Praroman, l'ainé, 1439 — 41.
31. Théodoric de Monstral (3), 1449 — 50.
32. Guillaume d'Avenches, 1445; déposé en 1646.
33. Jean Pavillard, 1450 — 52.
34. Jean Gambach, 1453 — 55, 59 — 61, 65 — 67.
35. Rodolphe de Wuippens, 1456 — 58, 71 — 73.
36. Jean de Praroman, 1462 — 64, 68 — 70.
37. Petermann Pavillard, 1474 — 76, 83 — 85.
38. Jacques Velga, 1477, 79.

---

(1) Divitis, Dives.
(2) Tué à la battaille de Laupen, 1339.
(3) Dictateur autrichien.

39. Petermann de Faucigny (Faussigny) 1478, 80—82, 86 — 88, 92 — 94, 1500.
40. Guillaume Velga, 1489, 90, 91, 95 — 97, 1501 — 3.
41. François Arsent, 1507, 8, 9; décapité le 18 mars 1511. (V. *Fréseneit.*)
42. Théodoric d'Englisberg, 1511 — 13.
43. Rodolphe de Praroman, 1514 — 15.
44. Pierre Falk, 1516 — 18.
45. Théodoric d'Englisberg, 1519 — 27.
46. Humbert de Praroman, 1528 — 30.
47. Petermann de Praroman, 1531--33, 37--39, 43--45.
48. Laurent Brandenburger, 1534 — 36.
49. Petermann Ammann, 1540 — 42, 46 — 48, 52, 1554.
50. Jean Studer, 1549 — 51, 53 — 55, 58 — 59.
51. Jean Heid, appelé v. Lanthen-Heid, 1562 — 66, 67, 70, 71, 74, 75, 78, 79, 82, 83, 86, 87, 90, 91. (1)
52. Nicolas de Praroman, 1564, 65, 68, 69.
53. Louis d'Affry (2), 1572, 73, 76, 77, 80, 81, 84, 85, 89, 94, 97, 98.
54. Jean Meyer, 1591, 93, 95, 96, 99, 1600, 1603, 1604, 7, 8, 11, 12.
55. Nicolas de Praroman, 1601, 2, 5, 6.
56. Jean Wild, 1609, 10, 12, 13.
57. Nicolas de Diesbach, 1614, 15, 18, 19, 22, 23, 26, 27.
58. Charles de Montenach, 1616, 17, 20, 21, 24, 25, 28, 29, 32, 33
59. Jean Reif (3), 1630, 31, 34, 35, 38, 39, 42, 43, 47, 49, 51.
60. François Gottrau, (4) 1636 — 41.
61. François d'Affry, 1644 — 45.
62. L.-Barb.-François-Pierre König, appelé Mohr, 1645 — 47.
63. Rodolphe Weck, 16, 48 — 55.
64. Jean-Daniel de Montenach, 1653 — 1663.

---

(1) Il avait été déposé par l'assemblée du dimanche secret en 1582.

(2) Quoique nommé trois fois en 1601 il persista dans son refus.

(3) D'après un décret du 23 juin 1648, les avoyers nommés dès-lors à vie alternaient annuellement dans la présidence.

(4) Ce nom de famille s'écrivait alors Gottrou et Gottrow.

65. François-P^re Gottrau de Billens, 1656 — 88.
66. Simon-Petermann Meyer, 1663 — 78.
67. Tobie Gottrau de Pensier, 1678 — 97.
68. François-Philippe de Lanthen-Heit, 1688 — 1712.
69. François-Augustin de Diesbach de Torny, 1689 — 1707.
70. François-Pierre-Emmanuel Fégely, 1707 — 37.
71. Jean-Pierre de Boccard de Grangettes, 1713 — 29.
72. François-Nicolas de Montenach, 1729 — 30.
73. Jean-Henri Von der Weid, 1730 — 40.
74. Ls.-Bar.-Nicl.-Jos. d'Alt, 1737 — 70.
75. Nicolas-Ant. de Montenach, 1740 — 1752.
76. Frs.-Nicl.-Marc.-Ig. Gady, 1753 — 1792.
77. François-Romain Werro, 1770 — 94.
78. François-Ant. de Techtermann (1), 1793 — 1798, 1803 — 1819.
79. Fs.-Pierre-Nicl. de Maillardoz, 1794 — 1796.
80. Charles-Joseph de Werro, 1796 — 98, 1814—28.
81. Louis d'Affry, 1803 — 1810.
82. Jean-Pierre-Ig.-Philippe de Maillardoz, 1810—13.
83. Jean-Jos.-George de Diesbach de Torny, 1813—14, 1828 — 30, 1831 comme Président du Grand-Conseil (2).
84. Franç.-Ph. Gottrau, 1819 — 30.
85. Jean-Franç.-Joseph-Nicolas Montenach, 1831, comme Président du Conseil-d'État (2).

Lausanne, le siége primitif de l'évêché de, était à Avenches. St.-Maire le transfera dans la première ville vers l'an 573. Depuis la réformation l'évêque réside à Fribourg, mais sans chapitre, de sorte que le pape l'a constamment nommé depuis la mort de Sébastien de Montfaucon. En 1553, l'évêque de Lausanne possédait un château (*ein Schloss*) à Fribourg, qui fut vendu à un individu de Bremgarten pour 1000 liv. Le gouvernement le racheta pour le même prix en

(1) D'après un décret du 17 juillet 1782 (Schweizerische Jahrbücher, Aarau, 1823, t. II, p. 146—152), tous les patriciens avaient le droit de mettre la particule *de* devant leur nom de famille.
(2) V. la Constitution de 1831, §§. 6, 46 et 59.

1562. L'évêque, depuis 1536, ne résidait pas habituellement Fribourg; car en 1566 Antoine de Gorrevaulx ayant écrit au prévôt de St.-Nicolas, qu'il était intentionné de venir habiter la ville, et d'y faire l'acquisition de la maison épiscopale, le gouvernement lui fit répondre à plusieurs reprises, qu'à cause de la peste et de la cherté le moment n'était pas opportun; que l'évêque n'avait pas l'habitude de demeurer à Fribourg, et que cette maison n'appartenait pas à l'évêché, mais n'avait été acquise par ses prédécesseurs qu'à cause du droit de cité, 1567. Cette maison étant tombée en ruine, 1579, on employa les pierres pour réparer l'ancien rempart. Le nonce se trouvant à Fribourg en 1580, il fit des instances pour que l'évêque puisse y résider. L'an 1583, on vendit en mises publiques l'emplacement et le pré de l'ancien château épiscopal, mais à condition que l'acheteur devait le céder, contre remboursement de la somme payée, à l'évêque qui le demanderait. L'évêque Antoine de Gorrevaulx, abbé de St.-Paul à Besançon, fit annoncer par le vicaire-général qu'il viendrait à Fribourg. Après avoir couché à Estavayé, il arriva effectivement le 24 décembre 1592. On alla à sa rencontre jusque hors de la porte de Romont, deux courreurs à cheval (*Oberreuter*), le clergé, la bourgeoisie et les étudians; après lui avoir offert un gobelet de vin (*Handtrunk*), on le conduisit en procession et sous un dais à l'église de St.-Nicolas, où il fit sa prière, et puis à l'auberge du Châsseur. Le vicaire-général, le prévôt et le clergé ayant fait connaître que l'évêque, à l'invitation du pape, désirait pouvoir fixer sa résidence à Fribourg, *pour autant que le gouvernement voudrait bien le permettre*, promettant de n'être à charge à personne, de vivre en paix tant ici qu'avec les voisins et de n'introduire aucune nouveauté, le gouvernement y consentit aux conditions ci-dessus et sans préjudice des franchises de l'État, 14 janvier 1593. En mars suivant, on lui fit cadeau d'un char de vin

de La Vaud, de 4 muids de froment, 6 muids d'avoine et quelques chars de bois. L'évêque ayant demandé à pouvoir loger dans le château de Bulle, on lui répondit, qu'il ne pourrait pas être débarrassé de sitôt, et qu'il ferait mieux de chercher un logement ailleurs, 25 août. Après la mort de M. de Gorrevaulx, l'évêque, d'après un préavis obtenu de la cour de Rome, devait être alternativement nommé à Fribourg et Soleure par les deux chapitres, mais ce projet ne fut jamais réalisé. Nous avons déjà parlé à l'article de Bulle des arrangemens qui furent enfin conclu avec l'évêque de Watteville. Plus tard, Jean-Baptiste Strambino acheta l'ancienne maison épiscopale qui avait été reconstruite, mais comme ses successeurs étaient tous des Fribourgeois, ils habitèrent leurs propres maisons ou celles qu'ils louèrent, de sorte qu'en 1808 ou 1809 la famille Reynold à laquelle appartenait l'hôtel Strambin, le vendit au gouvernement pour en faire un magasin de bois. Seulement en 1814, par acte du 15 juin, signé Stöcklin, notaire, M. Jacques-Christophe-Jean de Montenach, ancien bailli de Vaulruz, vendit au clergé fribourgeois, qui à cet effet s'était cottisé, sa maison, n^{ro} 106 à la rue de Lausanne, avec cour, fontaine et dépendanses, pour le prix de 2400 frcs., payé comptant, et 300 frcs. pour logemens militaires. Par acte du 24 décembre 1816, M. l'évêque fit l'achat de la maison n^{ro} 105 pour la somme de de 3200 frcs, et par acte du 24 juillet 1818 le clergé lui céda la première, qui depuis lors est la maison épiscopale. Le Conseil-d'État en ratifiant ces achats et transactions, y mit la condition expresse, 7 août 1818, que cette maison serait uniquement à la disposition des évêques qui seraient pris et élus dans le nombre des ecclésiastiques du diocèse, et que dans le cas contraire elle devra servir d'habitation au vicaire-général.

Par convention avec le gouvernement, l'évêque de Lausanne, qui a une cour, un chancelier et deux se-

crétaires, l'un spirituel, l'autre temporel, et un bedeau, juge toutes les causes matrimoniales en première instance pour tout ce qui ne concerne pas les intérêts civils, la seconde instance est réservée au nonce à Lucerne et la dernière au chef-suprême de l'église. Les actes du concile de Trente ont été acceptés en 1562 et 1565 pour tout ce qui concerne la foi et le service divin, mais non pour ce qui a rapport à la réformation et aux mœurs, ce qui a été consigné dans une publication du 17 août 1677. Il existe des constitutions synodales de *George de Saluces*; celles d'*Aymon de Montfaucon* sont imprimées à Lyon en 1494. L'évêque Jean de Watteville a aussi fait imprimer des statuts synodaux à Lyon, mais nous ne pouvons pas en indiquer la date; *J.-Bte. Strambino* des *decreta et constitutiones synodales*, à Fribourg, 1665, et *Maxime Guisolan* des statuts sous le même titre à Fribourg, 1812, in-4°, 126 p. L'évêque prend les titulatures suivantes: N. N. par la grâce de Dieu et du St.-Siége apostolique évêque et comte de Lausanne, évêque de Genève, prince du saint-Empire romain etc. C'est par un bref du pape, en date du 20 septembre 1819, que les paroisses catholiques du canton de Genève (v. décanat de Genève) ont été réunies au diocèse de Lausanne, (1) en suite de quoi une convention a été conclue le 5 avril 1820 (2). Nous insérons ici un catalogue chronologique des évêques d'Avenches et de Lausanne, en plaçant un astérique (*) devant le nom de ceux dont l'existence ou l'époque de leur siége n'est pas bien constatée.

1. St.-Prothais, évêque des Aventiciens en . 500.
2. St.-Chilmegesile . . . . 530.
3. Superius . . . . 535.
*4. Guidus ou Gundes . . . . 551.
*5. Martinus . . . . 561.

(1) (2) V. Recueil des lois du canton de Genève, t. V, p. 295, et t. VI, p. 219.

6. St.-Maire ou Marius . . . . 581.
Originaire d'Autun, il donna son nom à la chapelle de St.-Maire à Lausanne, assista, en 585, au concile de Mâcon, transféra, par ordre de Childebert, le siége épiscopal à Lausanne en 591, restaura Payerne vers l'an 595 ou 601; y fit bâtir sur ses terres une église, et fut enterré, en février 602, dans l'église de St.-Thiers près de Bierre, auprès de son prédécesseur Chilmegesile. St.-Maire est auteur d'une chronique précieuse.
*7. Manerius . . . . 602.
*8. Eginolphus . . . . 610.
9. St.-Donat, fils de Valdemar . . . . . 635.
Il est révéré comme l'Apôtre de la Gruyères, dans laquelle il introduisit le christianisme avec St.-Colomban, son compagnon.
10. Aricus ou Eritius . . . . 650.
*11. Paulus (selon Levade) . . . . 650.
*12. Hartmannus (id. id.) . . . . 671.
13. Alexandre . . . . 730.
14. Alphonsus . . . . 746.
15. Uldaricus, beaufrère de Charlemagne, . 800.
16. Fredarius . . . . 815.
17. Paschalis . . . . 817.
18. David, prélat guerrier, ... 827.
tué dans un combat à Anet vers 850.
19. Hartmannus ou Almanus . . . . 850.
20. Hieronimus . . . . 881.
21. Boson . . . . 892.
22. Libon . . . . 927.
23. Burchard, Bero, Berold . . . . . . 932.
fils de Rodolphe II, roi de Bourgogne, et de la reine Berthe.
24. Manerius ou Maynard . . . . 947.
(Levade a Gotischalcus ou Gotsched en 948, avant Manerius, qu'il place à l'année 949.)
25. Eginolphe . . . . 968.
26. St.-Henri . . . . 985.
27. Hugues . . . . 1019.
28. Burchard, fils du comte Buccon d'Oltingen, 1038.
29. Lambert de Grandson . . . . 1088.
30. Cuno, fils d'Ulrich de Neuchâtel, comte de Fenis, (Fenis, hameau près de Valengin.) . . 1090.

31. Girardus de Faussigny . . . . 1103.
32. Guido de Martignaco . . . . . . 1129.
33. St.-Amédée . . . . 1144.
34. Landricus de Dornach . . . . . . 1160.
35. Rogerius . . . . 1176.
Originaire d'une famille noble de Pize, ce prélat aussi savant que charitable, consacra l'église de St.-Nicolas en 1182, et permit aux Fribourgeois de se faire enterrer dans les couvens d'Hauterive, Humilimont et Payerne.
36. Bertholdus, fils d'Ulrich, comte de Neuchâtel . . . . 1212.
37. Girardus de Rougemont . . . . . . 1220.
38. Guillelmus d'Ecublens . . . . . . 1221.
39. St.-Boniface . . . . 1230.
40. Jean de Cossonay . . . . 1240.
41. Guillaume de Champvent . . . . . 1274.
42. Girard de Wuippens . . . . 1302.
43. Othon de Champvent . . . . 1310.
44. Pierre d'Oron . . . . 1313.
45. Jean Roussillon . . . . 1324.
46. Jean de Bertrand . . . . 1341.
47. Godefredus de Lucinge . . . . . . 1343.
48. François de Montfaucon . . . . . 1347.
49. Aymo de Cossonay . . . . 1355.
50. Guido de Prangino . . . . 1375.
51. Guillaume de Menthonay . . . . . 1394.
52. Guillaume de Challant . . . . . . 1406.
53. Jean de Pringino . . . . 1433.
son concurrent était Louis de la Palud.
54. George de Saluces . . . . 1440.
55. Guillaume de Varax . . . . 1461.
56. Jean Michaelis . . . . 1467.
57. Julien . . . . 1472.
ensuite élu pape, sous le nom de Jules II, son suffragant était 1474, D. de Borceriis.
58. Benedictus de Monteferrando . . . . 1477.
59. Aymon de Montfaucon . . . . 1490.
60. Sébastien de Montfaucon . . . . . 1517.
qui le dernier résida à Lausanne.
61. Claude-Louis Allardet . . . . . . 1560.
62. Antoine de Gorrevaulx . . . . . . 1562.

63. Jean Dorothaeus . . . . 1600.
64. Jean de Watteville . . . . 1607.
65. Josse Knab . . . . 1654.
66. Jean-Baptiste de Strambino . . . . . 1662.
67. Pierre de Montenach . . . . 1688.
68. Jacques Duding . . . . 1707.
69. Claude-Antoine Duding . . . . . 1716.
70. Joseph-Hubert de Boccard . . . . . 1746.
71. Joseph-Nicolas de Montenach . . . . 1758.
72. Bernard-Emmanuel de Lentzburg . . 1782.
73. Jean-Baptiste Odet d'Orsonnens . . 1796.
74. Maxime Guisolan, capucin, ... 1803.
75. Pierre-Tobie Yenni . . . . 1815. † 8 déc. 1845.

On trouve dans les tableaux de la Suisse, t. III, et le dictionnaire géographique du canton de Vaud de Levade, p. 405, un état du diocèse de Lausanne en 1522. Les paroisses soleuroises et la partie de la ville, qui appartenait au même diocèse, en furent détachées par un bref du pape du 7 octobre 1814. Ces paroisses étaient Bellach, Flummenthal, Grenchen, Günsberg, Oberdorf, plusieurs chapelles et bénéfices à Soleure, et Selzach. Une autre partie du canton relevait du diocèse de Constance, et une autre enfin de celui de Bâle; par le bref cité ci-dessus toutes furent réunies à ce dernier. Avant cette époque, trois évêques auraient pu, près de Flummenthal, où la Siggern entre dans l'Aar, parler ensemble dans le même bateau. (1) C'était une des curiosités du canton de Soleure.

Ponts, les trois, sur la Sarine, existaient déjà en 1353, mais alors ils étaient en bois; car, sous date du 17 avril, Jean Rych et Jean de Thors se chargèrent de leur entretien pendant l'espace de 30 ans, pour le prix de 20 florins de Florence annuellement, sous la réserve, cependant, que si la rivière étant gonflée devait endommager les piliers, leur réparation serait

(1) V. Solothurnisches Wochenblatt, 1815, p. 2, et Chronik von Hafner, II, p. 348.

supportée par la bourse de la ville. Avant et après la bataille de Laupen, les Bernois étaient en guerre avec les Fribourgeois. Vers la fin de la semaine de pâques, 1340, une bande des premiers s'empara du faubourg du Gotteron, actuellement la rue des forgerons, où selon l'usage du tems ils mirent tout à feu et à sang, sans oublier de butiner, ce qu'on appelait alors en allemand *Sackmann machen*. Tous les habitans de la ville basse s'étaient déjà sauvés avec leurs effets, lorsque deux honnêtes Fribourgeois, dont les noms ne sont malheureusement pas consignés dans les annales de ce tems là, eurent la présence d'esprit et le courage d'ôter les planches du pont, sans cela les Bernois auraient dévasté une partie de la ville; ne pouvant vaincre cet obstacle, ils se retirèrent. La reine Agnès parvint à conclure la paix entre ces deux villes en 1341. (1)

Il y avait autre fois un corps-de-garde à la porte de Berne sous la tour des mouches (*Mückenthurm*), qui par sa mauvaise disposition en bouche l'entrée. Il a déjà plus d'une fois été question de la faire disparaître et de placer l'horloge publique ailleurs. A côté de la tour, il y a un tableau qui représente les 14 apotropéens où l'on va prier, surtout pour les mourans. En 1653 et 1654, il avait été question de voûter le pont de Berne, mais ce projet ne fut pas exécuté, parce qu'on craignait que dans les crues d'eau le quartier de l'Auge serait submergé.

Le pont du milieu a été construit en pierres vers les années 1633 et 1634. Dans le fond, au bas de la parois à pic que domine si pittoresquement la porte de Bourguillon, on voit de gros blocs de pierre où l'on a établi un four à chaux. Ces blocs se sont détachés de la parois dans le dernier siècle, et l'un d'eux existait encore devant le pilier du milieu en amont de la Sarine il y a 10 à 15 ans. Lors de la chûte de

(1) V. *Justinger*, Berner-Chronik; 1829, p. 127 et s.

cette masse énorme, le 19 sept. 1783, une femme qui se trouvait sur le pont, fut jetée dans le jardin de l'auberge des Tisserands. Au bas le terrain s'appelle le jardin des Oliviers, du nom d'une chapelle qui y existait encore en 1589; c'est là que, selon une vieille tradition, les sorciers et sorcières tenaient leurs sabats. (1) Il y avait encore, en 1675, près du pont du milieu ou du petit Saint-Jean une chapelle dédiée à St.-François-de Paul. Le pont de St.-Jean a été bâti en pierres en 1746.

Depuis l'an 1824 et 1825, on a conçu le projet d'ouvrir une communication directe entre le centre de la ville et la partie nord-est sur la route de Berne, communication qui éviterait les obstacles que rencontre la route actuelle, par les aspérités du terrain et détours qu'elle est obligée de parcourir. Une commission a été établie à cet effet, et c'est principalement à M. Tobie Gottrau, ancien préfet de Bulle et Fribourg, député au Grand-Conseil, que le public est redevable de cette entreprise, utile sous tous les rapports, si, comme il est permis de l'espérer, elle se réalise. Plusieurs plans ont été fait et examiné, des souscriptions ont été ouvertes, des dons généreux ont été versés ou promis, enfin l'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité le 19 mars 1830, que ce grand pont serait construit en fil de fer suspendu, avec un développement de 840 pieds depuis la tuerie à la rue des bouchers jusqu'à la mi-côte opposée du *Schönenberg*, et une élévation de 160 au-dessus du niveau de la rivière, et dont le devis porte 320,000 liv. (2)

(1) Un chemin le long du roc coduisait du côté de Bourguillon, mais il fut supprimé en 1686 et 1752.

(2) Une lithographie qu'on trouve chez l'éditeur de ce dictionnaire, représente ce pont avec une pile au milieu, à laquelle on a rénoncé. V. "Rapport-mémoire à la commission établie pour la construction du grand pont sur la Sarine", 1829 in-8°, p. 16. "Un mot aux habitans", 1829, in-8°, p. 8, Fribourg; tous les deux en français et en allemand.

On a fait une convention avec Mr. Chaley, ingénieur français, et l'automne dernière on a déjà commencé les travaux préparatoires, après que le 21 juin 1830 le Grand-Conseil avait permis la construction de ce pont, et autorisé le gouvernement à faire établir la nouvelle route jusqu'à la chapelle de St.-Barthélemi, mais dont l'entretien serait à la charge de la ville. (1) On a aussi commencé la construction d'un nouvel abbattoir dans le quartier de la Neuville à la proximité de la Sarine.

Portes, en 1443 les, de la ville s'ouvraient à 5 heures du matin et on les fermait à 7 h. du soir; pendant la nuit le banneret du quartier pouvait seul faire ouvrir celle de son ressort. En 1454, le duc de Savoye avait fait faire différentes peintures aux portes de la ville et ailleurs par maître Jean; c'est peut-être de cette époque que datent celles de la tour de Jaquemart. Outre un portier (*Thorwärter*), auquel on donnait, par politesse, le titre de capitaine, il y avait à chaque porte un bas-portier (*Schlüsselhüter*), et de jour un poste militaire, qui avant 1798 se retirait dans des corps-de-garde intérieurs pendant la nuit. Jusqu'en 1804, on percevait à chaque porte un péage, droit de sortie ou octroi municipal, (2) et déjà en

(1) Comme la majorité des membres du Grand-Conseil avait été obligée de se retirer, les 14 dont les noms suivent portèrent ce décret: MM. *Mæder*, de Lourtens, conseiller d'Etat; *Gillier*, de Villarsvolard; *Moura*, de Grandvillars; *Macherel*, de Chénens; Fs.-X. et J.-Théodore *Wuilleret*, de Romont; *Ménetrey*, de la Pierra; *Daguet*, commissaire-général; *Daguet*, notaire; *Moret*, préfet; Jean *Chollet*; Nicolas *Kern*; Ladislas *Helffer*; tous six de Fribourg, et Pierre *Reynaud*, de Posat.

(2) Le 10 mars 1336 le comte Pierre de Gruyères vendit à la commune sa part à ce péage (Stadtzoll) pour 100 marcs d'argent. Le duc Léopold d'Autriche ayant donné la moitié de ce péage en nantissement à Guillaume de Montagny dans sa campagne en Lombardie, ses neveux Aymo et Henri la cédèrent à la ville la même année et pour le même prix. En 1767, les bourgeois domiciliés de Laupen en furent exemptés, et le 14 décembre 1804 il fut entièrement aboli. (V. Bulletin des lois, tome II, p. 33 et 34.

1627 il fut ordonné que le conducteur de chaque char de bois qui entrait en ville devait laisser une buche à la porte pour chauffer le corps-de-garde, ce qui a encore lieu à-présent. Jusqu'en 1823, les clefs des portes restaient chez l'Avoyer en charge pendant la nuit, mais un arêté du 2 avril 1823 et une adjonction du 2 mars 1829 en a facilité l'ouverture contre une petite rétribution, qui, du 1 mai 1823 à la même époque 1824, a produit 341 fr. 2 btz., à raison d'un btz. par personne et 2 par char ou voiture. (1)

Retranchemens, les, depuis la tour de la poterne jusqu'à celle de la porte de Morat, ont été commencés en 1656. On y faisait travailler à tour de rôle les bourgeois et les gens de la campagne, et en 1657 on mit une imposition sur tout le pays pour les entretenir. Comme par ces ouvrages on avait endommagé un pré de Fs.-Othmar Gottrau devant la porte des étangs, on lui accorda un dédommagement de 600 écus, 1661. En 1753 et 58, il fut défendu de faire paître du bétail dans ces retranchemens, que depuis 1798 l'on a en grande partie comblé.

Remparts, la ville a trois acceintes, comme on peut le voir par les, qui existent encore, la première comprenait seulement le Bourg, (2) la seconde l'Auge et la Neuveville jusqu'à la Sarine d'un côté, et de l'autre une ligne de défense partait depuis le fossé à côté de la porte de la poterne jusqu'à Jaquemart, et de là par la mauvaise-tour jusqu'au-dessus du ravin du Grabensaal, la dernière enfin, comprend les cinq portes de la ville, qui, à l'exception de celles de Berne et Bourguillon, sont liées entre elles. La première enceinte est aussi vieille que la ville, quoiqu'en 1360 il soit déjà question de nouveaux remparts, qui en 1773 ont déjà été démolis en partie dans l'intérieur. Cette

(1) V. Bulletin des lois, tome XI, p. 155.

(2) L'une des portes se trouvait au bas de la rue de Lausanne, la seconde sur le pont ou près de l'hôpital, et la troisième au Stalden.

courte indication suffira sans doute, sans entrer dans le détail des époques et des diverses constructions.

Banlieue, la, de la ville, appelée en allemand *Burgerziehl*, n'est pas très-étendue, et elle comprend principalement les pâturages publics, qui depuis bientôt un demi-siècle sont défrichés, partagés et utilisés en majeure partie pour des plantages qu'on appelle vulgairement *esserts*. Avant cette époque, les environs de Fribourg ressemblaient à un désert couvert de ronces, d'épines, d'arbres rabougris et de terrains incultes, sur lesquels on faisait pâturer, hors des cinq portes, des vaches et des chèvres; aussi tous les matins et tous les soirs entendait-on dans chaque quartier le son aigu de la corne du berger, et les clochettes des animaux qui quittaient la ville ou qui y rentraient, bondissant souvent dans les rues. Après la première fleurie, toutes les pièces closes devaient être ouvertes la veille de St.-George, sous l'amende de 10 liv. Elisabeth d'Englisberg ayant contrevenu à l'ordonnance, fut condamnée à cette amende le 6 septembre 1586. La jouissance d'un essert peut être évaluée à 4 fr. environ, mais seulement les bourgeois y ont droit, comme de juste; cependant, ils peuvent être sous-loués. Depuis le défrichement des environs de la ville, les industriels sédentaires peuvent, en cultivant leurs plantages, se donner un mouvement salutaire à leur santé; aussi le nombre des cretins, qu'on remarquait jadis, surtout dans la basse-ville, a-t-il beaucoup diminué. C'est principalement à feu le sindic Franç.-Pierre Savary, M. D., (né le 20 sept. 1750, mort le 7 sept. 1821) que l'on doit cette amélioration hygiénique, et l'embellissement de la banlieue, qui fait partie des paroisses de Villars, Givisiez, Guin et Tavel pour le spirituel, mais de la ville pour le temporel.

Foires et *marchés*. Il y a cinq foires à Fribourg; la veille des 3 rois; le 21 février (foire de carnaval); à l'invention de la Ste.-Croix, 3 mai; à l'exaltation de la Ste.-Croix, 14 septembre, (foire des raisins); et à

la St.-Martin, 11 novembre. Avant 1665, cette dernière avait lieu à la St.-Clément; mais comme elle était trop rapprochée de celle de Ste.-Catherine à Berne, on l'avança. Les foires duraient alors 6 jours pour les marchands forains, et actuellement dix Le colportage de commune en commune et de maison en maison ayant été défendu avec quelques exceptions en petit nombre, les décrets du 23 nov. 1808 et 14 mai 1813 l'ont réglé, ainsi que tout ce qui concerne les foires et marchés. En 1569, le bourguemaître, accompagné de deux membres de chaque abbaye, et avant cette époque les conseillers ouvraient en cérémonie chaque foire, au moyen d'une espèce de procession En 1678, on permit aux juifs de les fréquenter. (1) Chaque samedi, à moins que ce ne soit un jour de fête, il y a un marché hebdomadaire, et par arrêté du 28 avril 1817 il a été statué, "qu'au premier marché hebdomaire de chaque mois, il sera tenu un marché de bétail formel sur la Planche." Les foires les plus considerables, sont celles de mai et novembre, surtout pour le bétail.

Fonds et *capitaux*, non compris la valeur des domaines, forêts, etc., d'après des notes recueillies en 1812 sur des comptes officiels; dès lors il peut y avoir quelques changemens dans les chiffres, mais la somme principale est la même.

	Francs de Ss.
Conseil municipal, capital . . .	576,569.
Commission des copropriétaires . .	45,[illegible]83.
Hôpital bourgeois	296,245.
Confrérie du St.-Esprit	98,219.
Grande aumônerie	41,878.
Hôpital de St.-Jacques	43,764.
Léproserie de Bourguillon . . .	23,740.
Confrérie de St.-Martin	8,757.

(1) En 1412, des hébreux demeuraient à Fribourg; car il fut défendu de les inquiéter pendant la nuit du vendredi saint, auquel jour on les a longtems emblématiquement battu sur des planches devant les églises de la campagne.

Fondation Brünisholz	. . . . .	45,819 fr.
Chambre des scolarques	. . . . .	60,932 „
Commune de la Planche	. . . .	4,850 „

Nous observerons seulement que l'an 1803 la ville a été très-mal dotée par la commission de liquidation proportionellement aux charges qui lui ont été imposées, et qu'il serait à désirer que l'administration municipale et celle des copropriétaires, qui depuis 1798 est de fait la même, fussent réunies et par-là simplifiées. Les autres capitaux, sauf ceux de la commune de la Planche, versent leurs intérêts dans les caisses qui sont destinées au soulagement des malades et à l'entretien des pauvres. (v. Hôpital.)

Industrie. On trouve à Fribourg plusiers tanneries, 1 fabrique de drap avec une foule, 1 fabrique de faïence, 1 de chapeaux de paille, 1 de tabac, plusieurs de chandelles, des teintureries en bleu, jadis une teinturerie en rouge, qui sans doute ne restera pas long-tems abandonnée, un facteur d'orgue et de clavecins (M. Aloyse Mooser, qui est très-réputé en Suisse), des chapeliers, armuriers, mécaniciens, brasseries de bière, etc.

Sociétés. En 1423, il fut statué pour toutes les abbayes ou confréries, que celui des membres qui se querellerait avec un confrère, ne pouvait plus y retourner jurqu'à ce qu'il ait fait sa paix, et de plus tous les règlemens devaient être confirmés par le gouvernement. En 1580, il fut défendu de baiser le fourneau, de parcourir la ville avec une charrue, etc. le mercredi des cendres, et cela sous peine d'emprisonnement. En 1582, les écots dans les abbayes étaient fixés à 4, 6 et 7 gros; l'année ensuite on y fit afficher que les valets de ville pourraient exiger 6 gros de tous ceux qui chanteraient en patois et offriraient à vendre dans le même langage, du lait, de la moutarde, des pâtés et d'autres choses. Il existe à Fribourg la société économique, (1) fondée en 1813; une société

(1) Elle possède une bibliothèque assez considerable, qui avec

militaire, 1827; une société des médecins, chirurgiens, pharmaciens et vétérinairs, 1827; une société archéologique; un grand-salon littéraire (de lecture), appelé ordinairement "grande société"; un cercle littéraire (de lecture) et du commerce; un cercle des arts et des métiers; une société d'utilité publique, 1830; une caisse d'épargne, 1829, etc.

Loterie, sous la dénomination de *Glückshafen*, on avait permis, en 1585, aux frères Dietschi d'établir une, de la somme de 1000 écus, sous l'inspection de quelques conseillers. Il est question d'une autre en 1591. D'après un arrêté du 2 juillet 1810, aucune loterie ne peut être entreprise dans ce canton sans l'autorisation du gouvernement, et il est défendu de collecter et distribuer des billets pour toute loterie externe, non autorisée par lui.

Édiles, les premiers (*Bauherren*) furent nommés en 1365 par l'avoyer, le conseil, les 60 et 200 dans les trois quartiers alors existans, pour prévenir les nombreux incendies et prendre des mesures à l'occasion des nouvelles bâtisses. Depuis lors plusieurs ordonnances ayant été rendues à cet égard, notamment en 1675, on en a fait un recueil sous le titre de *Bau-Ordnungen der Stadt Freyburg*, et on en trouve encore dans le bulletin des lois, tome V, p. 162, et tome VII, p. 136.

Les cloaques de la ville sont appelés *Ergraben* et *Ehgraben* dans les lois édiles.

Arsenal, v. mauvaise-tour, maison de ville et tour du boulevard (Belluard).

Botanique. AuxRames on trouve des plantes assez rares, qui méritent d'être remarquées par les botaniciens, entre autres Aira gigantea et Lepidium latifolium, L.; Rubia tinctorum, L.; Polypogon monspeliense, Desf.; Lepidium procumbens, L.; ces deux derniers ne se trou-

---

le tems pourra être rendre publique, et en 1816 elle a publié un cahier composé de divers mémoires.

vent ordinairement qu'au bord de la mer, et jusqu'ici elles n'ont pas encore été découvertes en Suisse, croissant naturellement et sans culture. Dans les environs de la ville l'ami de Flore fera connaissance avec des plantes alpines, sourtout la belle Gentiana asclepiadea, W., au Dürrenbühl, et l'Arbutus uva ursi, L.; près de la porte de Bourguillon, le Crocus vernus, W.; sur le domaine de M. Vonderweid à Bourguillon, la Tulpa sylvestris, L., que dans le canton de Fribourg l'on ne connaissait pas encore jusqu'ici. Le long des rochers de la Maigrauge on peut cuellir: Pinguicula alpina, L.; Sisymbrium Sophia, L.; Brassica erucastrum, L.; gentiana acaulis, L.; schœnus nigricans, L.; Saponaria ocymoïdes, L., etc. Au bord de la Sarine, lorsque pendant les chaleurs de l'été la rivière n'est pas gonflée, il n'est pas rare de pouvoir se procurer des exemplaires en fleur de Viola biflora, L.; Allium victorialis, etc., dont la semence a été entraîné par les eaux depuis les montagnes. Au-dessous du Palatinat, les bords de la Sarine contiennent encore Saxifraga autumnalis, Lam.; Cytisus sessilifolius, L.; Tamarix germanica, L.

La fête ou le jeu des rois est une ancienne réjouissance populaire, que depuis plusieurs siècles on a célébrée à Fribourg le 6 janvier jusqu'en 1798. D'après un règlement du concile de Bâle, fait dans la session du 9 juin 1435, et inséré dans les constitutions synodales du diocèse de Lausanne, imprimées à Lyon, l'année 1494, par ordre de l'évêque Aymon de Montfaucon, on trouve le passage suivant à la page 31: «Un abus honteux existe dans certaines églises, où à certaines solennités quelques uns avec la mitre, la crosse et les ornemens pontificaux donnent la bénédiction à la manière des évêques; d'autres y paraissent habillés en rois et en ducs, ce qu'en certaine contrée on nomme la fête des fous.... Le saint-concile détestant ces abus, statue et ordonne tant aux ordinaires qu'aux doyens et recteurs des églises, sous peine d'être privés de tous leurs revenus ecclésiasti-

ques pendant le tems de trois mois, de ne plus permettre ces sortes de jeux dans les églises, qui doivent être des maisons de prières.... Que les transgresseurs soient punis par les censures ecclésiastiques ou par d'autres moyens avoués par le droit », etc. Malgré cette défense sévère, malgré des décisions du chapitre de St.-Nicolas, entre autre celle du 26 nov. 1590, (1) on continua à célébrer la fête des rois. L'ouverture de ce jeu se faisait par une croix, qu'on portait processionnellement devant le cortége ordinaire, qui était précédé par ce qu'on appelait les fous, c'est-à-dire des hommes habillés en lions, sauvages, etc. Trois chanoines vêtus en rois, accompagnés chacun d'une petite troupe de cavaliers, représentaient les mages. Le roi Hérode, monté sur une estrade contre la tour de l'église Notre-dame, entouré de prophètes, recevait les complimens que les trois mages venaient lui faire, et y répondait. Un ange debout sur la fontaine de la place dans une petite chaire, annonce la naissance du Messie. Une étoile suspendue en l'air guide les trois mages. Trois compagnies, appelées les rouges, les bleues et les maures, paradent sur la place avec des mousquetairs, font des manœuvres, une espèce de petite guerre, et jètent des grenades en très-grande quantité. Des musiques militaires, des tambours, des fiffres jouent pour ainsi dire sans relâche; toutes les fenêtres sont garnies de monde, et beaucoup de curieux, accourus en foule et de loin, ont pris places sur des amphithéatres. A l'office solennel, les mages et tous les officiers vont à l'offrande, que reçoit une vierge, sur la marche du maître-autel. Montée sur un âne, conduite par St.-Joseph, elle avait aussi figuré dans la cérémonie. Après l'office tous

(1) Cum jam sæpe venerabile capitulum ægre tuterit illam consuetudinem regni festi trium regum, eo quod penitus honestati et dignitati sacerdotali adversatur conclusit ferniter, ne quis in posterum canonicus officium hujus regni subeat, sub pœna arbitraria.

les personnages vont se faire voir dans les couvens des religieuses, qui s'empressent de leur offrir des liqueurs et des bonbons. On pense bien que maints banquets ont précédé, que d'autres se donnent encore, et que des promenades militaires se font dans la ville. (1) Le roi Hérode recevait annuellement une pension de 10 écus du gouvernement, qui lui fournissait encore son habillement et celui des deux prophètes, que ce monarque éphémère se choisissait lui-même et auxquels le jour de la fête il donnait à diner. Le gouvernement fournissait de la poudre aux compagnies, qui étaient composées de 24 et 36 hommes, dont les trois principales étaient commandées par un capitaine, 1 sergent et 1 corporal, et celles des mousquetaires par un sergent. Les maures avaient le visage peint en noir avec de la couleur à l'huile. Le conseil, les abbayes et quelques familles représentaient dans un ordre établi successivement les trois mages, ce qu'on appelait *avoir le royaume*, qui non-seulement leur occasionnait bien des frais, mais encore aux particuliers. Avant 1588, l'on dansait le jour de la fête, mais depuis lors on s'en dédommageait le lendemain. Plusieurs changemens furent introduits dans la manière de célébrer cette fête singulière, mais le fond resta toujours le même. En 1593, on distribuait des cuirasses aux campagnards et des mousquets aux bourgeois, qu'ensuite ils rendaient à l'arsenal. Le maître d'école Fridolin Luttenschlager ayant projeté un programme du jeu et composé en vers les discours des divers personnages, le conseil l'approuva en 1594, et lui donna un cadeau consistant en un demi-muid de froment et seigle. A plusieurs reprises des règlemens furent faits pour cette fête, à laquelle le public prenait jadis beaucoup d'intérêt, et à la tête de

---

(1) V. Tableaux de la Suisse, Paris, 1786, t. II, p. 224. Etrennes fribourgeoises, 1809, p. 154, avec une représentation de ce jeu; Hellscheinender Christstern, Freyburg, 1754, qui contient tous les discours en vers, etc.

chaque compagnie on voyait figurer les armoiries du propriétaire ou représentant, portées par des lions, des sauvages ou d'autre personnages costumés d'une manière emblématique.

Le 6 janvier 1802, une réunion d'amis fonda, en mémoire de la fête nationale, la *confrérie des trois rois*, qui s'est successivement accrue soit en fonds, soit en membres, et qui le même jour assiste chaque année à une messe, et puis ordinairement à un repas, qui est le plus souvent le résultat d'une souscription. A St.-Nicolas l'on a conservé l'usage de quelques cérémonies d'église le 6 janvier, et celui de bénir des personnes contre quelques affections scrofuleuses.

Bourg, le quartier du, forme le centre de la ville, y compris la rue de Morat. Autrefois il ne s'étendait pas au-delà du pont muré, vulg mouret, (*steinerne Brücke*), où existait un large et profond fossé, et qui a été fermé au moyen d'une voûte. Dans les actes de 1317 — 1332, il est fait mention d'une tour, et en 1319 de la rue des orfèvres (*Goldschmidgasse*). Dans les 14e et 15e siècles des béguines du tiers ordre de St.-François demeuraient dans le Bourg, en partie dans des maisons particulières, en partie en communauté, comme on le voit encore sur le derrière de la maison Nro 124 au-dessus du Stalden à la forme de quelques fenêtres, et d'autres près de l'église Notre-Dame, 1397. En 1409 et 1430, la première maison s'appelait *Espagnyoda* ou à *Lespagnioda*. (1) La tour devant la place Notre-Dame fut démolie dès le 1 mars 1463 par la société des chasseurs, et successivement par les compagnies (*Reisegesellschaften*) des autres abbayes, après que le 12 du même mois ont eut posé les fondemens de la voûte pour combler le fossé, et cela dans le but d'en faire le marché aux grains.

---

(1) En 1413, il fut défendu aux béguines de recevoir des religieuses avant l'âge de 30 ans.

St.-Nicolas, l'église paroissiale et collégiale (1) de, au quartier du Bourg, est très-ancienne et d'une architecture gothique, à l'imitation de celles de Strasbourg, Constance, Lausanne, etc., mais malheureusement diverses réparations faites dans un genre moderne, l'ont en partie défigurée, quoique l'ensemble soit d'un très-bel effet, particulièrement la tour avec sa belle sonnerie. Le pourtour de la triple nef et du chœur a été fait d'une manière solide en pierres de la Molière, depuis que l'ancien cimetière, qui les rendait humidcs, a été transporté à St.-Pierre en 1825. Il faut espérer que les réparations seront continuées, surtout celles de la tour, qui a 365 marches et une élévation de 250 pieds jusqu'à la platteforme. (2) Le grand portail est sourtout remarquable par la représentation du jugement dernier ou du ciel et de l'enfer. Dans l'intérieur la chaire, les fonds baptismaux, et la chapelle du St.-Sépulcre sont très-curieux, mais cette dernière pourrait être mieux tenue, et il est dommage qu'au lieu de baisser le sol à l'entour de l'église, l'on ait haussé le fond de l'intérieure au point que les dalles masquent presqu'entièrement les bases des colonnes, qui ont l'air de sortir de terre. Au chœur, il y a un petit orgue fort ancien, et dans le fond de la nef on a construit une tribune dans le genre gothique, ainsi qu'un grand orgue, qui sera digne du facteur, lorsque M. Aloyse Mooser, notre compatriote, l'aura achevé. (3) Les seuls tableaux qui méritent l'attention des connaisseurs sont ceux des deux autels

(1) Voici son titre latin depuis l'année 1512 : *Insignis et exempta eccles. collegiata ac parochialis ad S. Nicolaum.*

(2) Dans la majeure partie des géographies, voyages et autres ouvrages sur la Suisse, on a confondu les marches avec les pieds; ces derniers ont été mesurés par Mr. l'ingénieur Ræmy.

(3) Les frais ont été calculé à environ 20,000 fr. Une souscription ayant été ouverte en 1825, le Grand-Conseil vota une somme de 4000 fr. Comme l'ancien orgue a été entièrement gâté en 1822 par la foudre, on devrait bien, nous semble-t-il, garantir le nouveau chef-d'œuvre d'un accident aussi fâcheux,

latteraux à côté du chœur. L'autel appelé vulgairement Notre-Dame-de-Victoire, a été érigé à neuf par l'avoyer et conseils, le 7 juin 1662, *sub titulo protectionis B. V. Mariæ*, pour remercier Dieu de ce que, par son intercession, les guerres intestines avaient été terminées, et la paix rétablie entre les États confédérés. L'année ensuite, cet autel a été consacré par l'évêque Strambino (1). L'église de St.-Nicolas a été consacrée en juin 1182 par Roger, évêque de Lausanne, D. Hugo en étant curé et doyen. L'on ne connaît pas au juste quand les premiers fondemens en ont été posés; le couvent de Payerne s'étant plaint, en 1178, que l'église, le cimetière, deux maisons et le quart du bourg avaient été construits sur un fond qui relevait de son fief, Berchtold IV en ordonna la restitution, tandis que Guillimanus (2) prétend que c'est en 1283 sous l'empereur Rodolphe de Habsbourg. En révoquant la charte de 1289, l'archiduc Léopold d'Autriche confirme à la commune le droit de patronage de l'église. Comme on avait le projet d'agrandir le temple primitif et de l'embellir, Louis de Strasberg, chantre de Strasbourg, prévôt de Soleure, chanoine de Bâle et Constance, curé de Fribourg, céda à la ville pendant 5 ans tous les revenus de cette dernière place, moyennant 120 liv., 1330, et en 1340 encore pour 80 liv. En 1349, le prédicateur recevait annuellement 10 liv. En 1370, la meilleure robe d'une femme qui en mourant laissait un avoir de 100 liv., devait parvenir à la fabrique de l'église, cependant contre 20 sols ses héritiers pouvaient la garder.

---

et placer un paratonnerre sur la tour, sous laquelle l'orgue se trouve en plus grande partie.

(1) On trouve dans ses Constitutions synodales les reliques que cet autel contient, et dans Lang, Historisch-theologischer Grundriß; Einsideln, 1692, I, S. 968-969, l'énumération des reliques qu'on conserve dans cette église, ensuite de la visite pastorale faite le 18 août 1491.

(2) *De rebus helvetiorum*, f. 372.

Guillaume Studer, nommé curé en 1414, voulant continuer ses études à Avignon, abandonne pendant 7 ans tous ses revenus, pour une pension annuelle de 2 marcs d'argent. Le clergé était alors seulement composé d'un curé, d'un vicaire, d'un sous-vicaire, et de 2 chapelains, ces derniers recevaient chaque fête et dimanche 18 deniers. En 1434, Nicod de Granges fonda une messe journalière au moyen de 1000 liv. *Sub pœna peccati mortalis et excommunicationis ex jure lata*, chaque bourgeois était obligé d'offrir 3 deniers à noël, 2 à pâques, et 1 à pentecôte, à l'assomption, à la St.-Nicolas, à la toussaints et à la dédicace, 1425. Le premier orgue paraît avoir été construit vers la même époque par maître Conrade, qui à cet effet demandait 400 florins. Pour favoriser la bâtisse de l'église, le pape Martin V accorda une indulgence de 40 jours à tous les bienfaiteurs, 1430. Le conseiller Jean Gambach fonda, sous la surveillance du Petit-Conseil et avec l'agrément du clergé, qui alors comptait déjà 15 chapelains (1) ou altariens, avec 1200 flor. du Rh. et à l'honneur du St.-Esprit, l'office de prime, qu'on devait annoncer par la cloche une demi-heure auparavant, et chanter après, pour le repos de son âme et celle de sa femme Alexie, un *de pro fondis*, un *libera* et d'autres pseaumes du même genre. (2) Le 20 avril, le conseil se chargea de cette fondation pour laquelle il avait reçu 3000 florins, avec l'obligation de payer annuellement au clergé 60 fl. Le 2 novembre, George de Saluces, évêque de Lausanne, confirma cette fondation en y ajoutant 40 jours d'indulgences. En 1462, cette fondation fut augmentée de 240 liv. et 200 fl. Par un concordat, conclu le 1 juin 1464, le clergé s'engagea

(1) La plupart desservaient alors des paroisses.

(2) Lang, dans l'ouvrage cité, dit erronément, p. 376, que c'était pour éclairer le Gouvernement (zu Erleuchtung einer hochweisen Obrigkeit).

envers le gouvernement, de lui fournir une copie de ses rentiers, de choisir un avoué (*Pfleger*) parmi les 24 conseillers, de rendre annuellement compte de ses revenus et capitaux, de ne pas les aliéner sans son autorisation, et de le comprendre dans ses prières journalières. La fabrique de St.-Nicolas a été admise dans la bourgeoisie de la ville le 7 août 1465. Le 11 juillet 1470, George du Jordil, qui avait visité la tour de la cathédrale de Lausanne, fut chargé de construire celle de St.-Nicolas. Il recevait journellement 4 gros et ses compagnons 3. En 1475, il reçut pour la dernière fois dans la semaine de la St.-Denis 7 gros par journée. On accorda à sa veuve une pension arriérée ou 100 sols pour dédommagement. A la pentecôte l'année suivante, les hommes qui avaient sonné les cloches dans la nouvelle tour, obtinrent chacun 5 sols. Espérons que les réparations de cette belle tour seront continuées dans le style de l'architecte du Jordil. Nous ferons observer qu'elle est entretenue, ainsi que le corps de toute l'église par le gouvernement, tandis que tout ce qui concerne l'intérieur de cette dernière est à la charge de la fabrique, en faveur de laquelle on fit une recette de 395 liv., 1476, à l'occasion du grand pardon. La collecte faite en 1467 pour acheter du drap de velours noir brodé d'or, conquis à la bataille de Grandson, produisit 53 liv. 5 s. 3 d. C'est maître Michel Baldlauf qui devait fondre, 1480, la grande cloche, mais, en 1482, on appela Louis Peyer, de Bâle, et on la plaça en 1497. L'avoyer Petermann de Faussigny ayant fait ériger le grand crucifix sur le cimetière de St.-Nicolas (il se trouve maintenant à St.-Pierre), Bénoît de Montferrand, évêque de Lausanne, accorda, 1484, des indulgences de 100 jours à tous ceux qui, après avoir confessé et communié, prieraient 7 *pater* et *ave* devant cette croix, les bras étendus. En 1488, des cardinaux en ajoutèrent encore autant. En 1486, l'architecte Jean Hirser recevait un traitement de 20 liv. En 1492,

le doyen fut chargé de faire les démarches nécessaires, afin d'obtenir de la cour de Rome la permission gratuite pour l'usage du lait, beurre, fromage, etc. (1) L'avoyer de Faussigny donna encore la dîme de Misery pour le luminaire de sa croix, 1493. En 1495, une chapelle fut construite sur le cimetière pour servir d'ossuaire. Marguerithe, veuve de Guillaume Elpach, obtint l'autorisation, en cas de décès de la fille naturelle de son époux, de léguer 800 liv. à cette chapelle, dont le modèle existe encore à Perroles. Si, selon l'usage, le clergé de St.-Nicolas voulait faire un don à l'évêque de Lausanne, celui de Notre-Dame, après en avoir été prévenu, devait y contribuer pour un tiers, 1497. Guillaume d'Avenches fonda aussi une messe perpétuelle, sa fille Louise, femme de Pierre Mettraux, donzel, donna, contre 800 liv., le quart de la dîme d'Ependes, 1499. L'avoyer, le conseil et les Soixantes accordent à chaque chanoine, qui percevra pendant an et jour sa part des revenus du clergé, le droit de bourgeoisie. A la prière de la commune de Fribourg, le pape Jules II érigea, par bulle du 13 des calendes de janvier de l'an 1512, le clergé de St.-Nicolas en chapitre, comme celui de Berne, avec 1 prévôt, 1 doyen, 1 chantre et 12 chanoines, une bourse commune et un sceau particulier, en permettant à ses membres de porter une aumuce grise, et de nommer aux cures vacantes d'Autigny, Château d'Oex, (2) Estavayé-le-Gibloux et Farvagny, qui restent incorporées à la mense capitulaire, avec droit de patronage; mais celui de présenter le prévôt, le doyen, le chantre et les chanoines fut accordé à la commune: cependant l'institution du prévôt est réservée au pape, (3)

(1) D'après une tradition, on doit avoir fait observer au nonce que les vaches étaient les oliviers de la Suisse.

(2) Depuis la réformation du canton de Vaud, 1536, cette cure n'en fait plus partie.

(3) Sur des représentations faites en 1589 auprès de la cour de Rome, cette institution fut donnée au nonce apostolique.

celle du doyen à l'évêque, et celle du chantre ou des chanoines au prévôt, dont nous joignons ici le catalogue.

Catalogue des prévôts de St.-Nicolas.

1.	Bernard Taverney	1524.
2.	Jean Musard	1539.
3.	Simon Schiebenhart	1552.
4.	Claude Duvillard	1563.
5.	Pierre Schneuwly	1578.
6.	Simon Garins	1587.
7.	Gérard Thorin	1589.
8.	Sébastien Werro	1596.
9.	Jean Thomi	1601.
10.	Antoine Rollier	1602.
11.	Jacques Kæmmerling	1613.
12.	Daniel Rumy	1634.
13.	Jean-Henry de Gleresse	1644.
14.	Jacques Kœnig	1656.
15.	Pierre Montenach	1679.
16.	Antoine d'Alt	1707.
17.	Béat-Ignace-Nicolas Ammann	1736.
18.	Jean-Louis Techtermann	1770.
19.	Béat-Louis de Muller	1788.
20.	Tobie-Nicolas de Fiwaz	1822.

Nous ajouterons que ce privilège entraîna le chapitre dans plusieurs procès et difficultés, principalement sous les évêques Strambino et Duding, ce qui contribua, en partie, à réduire de beaucoup ses revenus qui en général sont très-modiques comparativement à d'autres chapitres, surtout celui de Soleure.

D'après les divers changemens qui eurent lieu par la suite des tems, le prévôt était nommé par le Grand-Conseil, le doyen par le Petit-Conseil, et les chanoines par le Conseil d'Etat. Le curé de ville, en échange, a constamment, sauf quelques exceptions dans le 16e siècle, été nommé par la bourgeoisie. Les chapelains sont nommés par le prévôt et deux membres du Petit-

Conseil, et agréés par le chapitre. En 1630, le prévôt Kæmmerling donna 5000 écus pour l'institution de deux coadjuteurs (*Kindstaüfer*).

Le nouveau chœur de l'église fut construit dès 1519. L'on a fait un conte populaire sur l'origine des grands chandeliers qui s'y trouvent (V. Léchelles). En 1564 et 1588, les prêtres de la mense capitulaire avaient formé une société au moyen d'une rétribution individuelle, ils se réunissaient dans une maison qui portait leur nom (*Priestergesellschaft.*). En 1627, la bâtisse du chœur actuel fut décidée, et achevée en 1631 par maître Pierre Winter, originaire allemand, qui obtint un témoignage très-favorable. Les anciennes sculptures et peintures qui se trouvent dans l'église de St.-Nicolas sont de l'an 1591 environ, et elles ont été faites par les nommés Henri Juffmann, Adam Künimann et deux ou trois compagnons. Le conseiller Nicolas Schönenbühl, du canton d'Underwalden, répara les deux orgues, de 1636 à 1638, pour 1900 écus et 2 gobelets d'argent. En 1648, il fut ordonné de chômer la fête de St.-Joseph dans tout le Canton. En 1654, Sébald Monderscheid, de Nuremberg, construisit un nouvel orgue. Comme par bulle du 3 Juin 1671, le pape Clément X avait accordé une indulgence de 2 ans à tous ceux qui réciteraient dévotement et à genou 5 *pater et ave* en commémoration de la passion de N.-S. et des douleurs de sa mère, on ordonna, en 1672, qu'on devait sonner la cloche de Ste.-Catherine tous les jeudis à 6 heures du soir, ce qui depuis longtems a lieu à 5 heures. En 1679, une demoiselle de Praroman léga une somme pour la fondation d'une cloche d'agonie, dont le glas est très-argentin, à condition qu'on la sonnerait trois fois pour la mort d'une personne de sa famille, ce qui a toujours eu lieu depuis 1734. Une comète ayant été visible depuis 4 jours, ce qui était un signe évident de la colère divine, on ordonna de faire des prières pour l'amélio-

ration des mœurs. A la demande des bannerets, on défendit, en 1755, la représentation de la passion.

D. Guillaume Passaplan, 1456, est le premier organiste connu; Guillaume Gruyère, cordelier, lui avait appris, pendant 2 ans et pour 3 liv., à toucher 6 versets et tout ce qui était nécessaire pour accompagner le plain-chant.

Notre-Dame, l'église de, selon une inscription qu'on trouve dans le chœur, fut bâtie en 1201; c'était alors jusque dans le 17e siècle la chapelle de l'hôpital, et jusqu'en 1463 cette partie de la ville était séparée du quartier du Bourg par un large fossé, mais communiquant ensemble par un pont, ce qui est constaté par des titres de 1248, 1269, etc. Par acte du mercredi après la purification 1296, Louis de Savoye, baron de Vaud, acheta une maison derrière la chapelle de Notre-Dame, entre celle du magister Albert de Soucens et le fossé de la ville qui conduit au Grabensaal, pour le prix de 40 liv. La porte de la première enceinte de la ville du côté de Notre-Dame s'appelait déjà porte de Morat (*portam dictam de Mureto*) en 1319, et en 1313 une ruelle dans la même direction portait le nom de Ficholan, dont plus tard on a fait Vitzaula et Fitschola, où l'hôpital acheta un cens de 20 s. 3 d. sur 16 maisons pour le prix de 10 liv. En 1328, l'avoyer, le conseil et la commune déclarèrent, que le noble Guillaume d'Englisberg avait cédé sa dîme de Planfayon à l'hôpital à charge, entre autre, de remettre annuellement 10 liv. au prêtre qui desservirait l'autel de St.-Jacques dans la chapelle de Notre-Dame. En 1459, les clergés de St.-Nicolas et Notre-Dame furent admis dans le corps de la bourgeoisie. D'après un ordre du 14 mars 1513, le recteur Dom. Jean Werro recevait tous les dimanches, mardis et jeudis de l'hôpital 2 livres de viande, 1 pot de vin, 2 miches de pain, et annuellement 2 chars de bois, et il devait retirer les oblations ordinaires et la seconde offrande qu'on fesait au maître-autel. Dans

les statuts de la confrérie des compagnons des maréchaux (*Schmiedeknechte*), qui avaient un autel à Notre-Dame, il est dit, qu'après la mort d'un confrère son meilleur habit devait parvenir à la confrérie, 1516. L'an 1516, le conseiller Bénoît von Arx donna un cens de 5 liv. pour la grande messe de l'avant. En 1575 et 1595, on fit paver une partie de la place Notre-Dame depuis la halle jusqu'à la Croix-blanche de noble Louis d'Affry, parce qu'étant marécageuse, elle ne se séchait jamais.

Selon une décision du 20 sept. 1565, les membres du clergé ne devaient être que de six. Actuellement il est composé de quatre ecclésiastiques, auxquels on donne le titre honorifique de chanoines, dont l'un est recteur, 2 chapelains et 1 primicier, qui sont nommés par le conseil municipal. Les cens en grains ayant été réduits en argent d'un commun accord entre le gouvernement et l'ordinaire, et le clergé de Notre-Dame se croyant lézé par cette mesure, on lui donna une partie de la dîme de Corjolens, on augmenta le traitement annuel des quatre prètres de 15 liv., et on alloua un char de bois au chapelain ordinaire, 1591. En 1610 et 1665, il fut ordonné, que le service divin de cette église serait réglé de manière, qu'il finirait avant que celui de St.-Nicolas commençât. Par décision du 28 avril 1640, le clergé de N.-D. devait donner le tiers des cierges funéraires à l'église St.-Nicolas. Par acte du 1 février 1650, signé: Prothais Alt, notaire, Marguerithe, fille de Martin Gottrau, fonda à l'honneur de la confrérie du rosaire, moyennant 3000 écus, la messe journalière de neuf heures, qui se dit depuis plusieurs années une demi-heure plutôt. Comme en 1655 cette messe ne se disait pas régulièrement, on adressa une censure au clergé, et on le menaça de transférer ailleurs cette fondation. Les statuts de la congrégation du rosaire pour la jeunesse des deux sexes, rédigés par le P. Gardien *Dominico a foro Tiberii*, sont confirmés,

en 1657, «pour détourner la colère céleste.» Dans la même église, il y a encore une confrérie des dames et une des messieurs et bourgeois (*Herren und Burger*), qui chacune ont des règlemens, des pactes et des processions à certaines fêtes, auxquelles on voit figurer de jeunes demoiselles voilées, habillées en blanc ou noir selon la circonstance. Rodolphe Perriard donna 1250 liv. en 1659, pour la fondation d'un luminaire perpétuel à la chapelle du rosaire. En 1674, l'hôpitalier malgré quelques contrariétés de la part du clergé, reçut l'ordre de faire construire la sacristie. Selon un ancien usage, deux membres du clergé devaient assister aux processions de St.-Nicolas, et s'ils y manquaient l'hôpitalier avait ordre de leur faire une retenue sur leurs traitemens, 28 avril 1579. Pierre Licht fonda, en 1711, la messe matinale de 5 heures à l'autel du rosaire, au moyen de la somme de 2500 écus. Le catéchisme qui avait lieu à Notre-Dame fut réuni à celui de St.-Nicolas, en 1750. En 1770, l'évêque adressa un monitoire au gouvernement pour faire réparer l'église de Notre-Dame; en 1755, il avait été question de la démolir, ainsi qu'en 1810, mais le 12 février le Petit-Conseil décida, que l'administration de l'hôpital devait, comme par le passé, la restaurer, «en lui réservant, au contraire expressément le droit et le bénéfice de faire valoir toute espèce de raisons qu'elle pourra avoir à alléguer pour en être déchargée dans le cas où il s'agirait de sa reconstruction ou d'une restauration à neuf.» En 1787, un Mr. Vonderweid avait légué une assez forte somme pour réparer cette église, qu'on avait eu le projet de réunir avec celle de St.-Nicolas, puisqu'elle ne peut plus être considérée comme chapelle de l'hôpital. Le 8 décembre le chapitre de St.-Nicolas se rend processionnellement à l'église de Notre-Dame pour y chanter un office et les vêpres; la tradition rapporte cette cérémonie à l'époque de la réformation. Le recteur de Notre-Dame est nommé directement par le Conseil

municipal; les membres du clergé par le même sur une triple présentation, dont 1 1/2 de la part de l'administration de l'hôpital (jadis l'hôpitalier), et 1 1/2 de la part du recteur; les chanoines nomment eux-mêmes les chapelains.

Maison-de-ville, la, *Rathhaus*, est divisée en deux parties, celle du côté de la grand'-rue appartient à la ville, où il y a la police locale, les archives, la salle du Conseil et son bureau, et au-dessus le logement du concierge, qu'on appelait jadis *Stadtamman*; ainsi que sur le derrière une salle pour les assemblées des tribunaux inférieurs. Au-dessus du faîte du toit, on a fait placer, en 1682, une cloche qu'on sonne principalement en cas de feu. L'ancienne maison-de-ville était à la rue des bouchers derrière St.-Nicolas. La maison-de-ville actuelle, qu'on pourrait appeler cantonale, du côté de la place devant la fontaine de St-George, a été bâtie en majeure partie dès l'année 1514 avec un perron couvert, qui lui donne un air antique. Le rez-de-chaussée avec plusieurs étages au-dessous sert d'arsenal qu'on appele vulgairement *défensional*. Au premier, il y a sur le derrière une grande salle pour les assemblées du Gd-Conseil et de la bourgeoisie. Elle est assez belle, quoique les bancs vis-à-vis des fenêtres soient très-mal disposés, surtout pour les personnes qui ont la vue délicate ou faible. Le plafond est peint d'une manière allégorique, avec quelques sujets tirés de l'histoire de la Suisse, tandisque les peintures des fourneaux représentent de nombreux traits de la bible. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette salle, c'est la table devant le siége du président. A côté de cette salle il y a la chambre des pas-perdus avec un crucifix entre les deux fenêtres, et à droite en entrant un ancien plan de la ville, dont nous avons déjà parlé. Enfin, le tribunal d'appel s'assemble dans la seconde et dernière salle, qui est à peu près disposée comme la première; dans un cabinet construit dans une tourelle

avancée, l'on conserve les archives de cette autorité judiciaire, tandis que de 1669 à 1798 on y avait placé le trésor militaire (*das Kriegsgeld*). Avant la dernière époque, le Petit-Conseil se réunissait dans cette salle. La tour sert à divers usages, ainsi que d'horloge avec trois cadrans; mais le dessus du bâtiment et les immenses combles avec une charpente construite d'une manière plus que solide, sont entièrement négligés et perdus.

L'on croit généralement que c'est là que les ducs de *Zähringen* avaient leur château; cependant, on ne sait rien de positif à cet égard, mais bien que les ducs d'Autriche (1) habitaient ordinairement dans leur court séjour ou cette partie de la ville ou l'ancien hôtel, dont, en 1580, on voulait faire une douane, et qui fut ensuite tranformé en maison d'école, sur laquelle nous reviendrons. La maison-de-ville paraît avoir été brûlée en partie en mars 1668; car on donna une récompense de 15 bz. à Antoine Schwitzer et maître Jean qui les premiers étaient montés sur le toît avec une échelle. Avant 1798, le concierge de la maison-de-ville tenait un café pour les membres du gouvernement. En 1772, on lui donna un règlement.

Corps-de-garde, le grand, à côté de la maison-de-ville a été bâti en 1782. Dessous, du côté du Petit-Paradis, se trouve le détail du sel. Ce bâtiment forme le Corps-de-garde de la place au rez-de-chaussée, avec des prisons-arrêts et un étage plus bas sur le derrière. Sur le devant, on voit le carcan et le pilori, qui reposent sur une muraille qui soutient la terrasse.

Sel, le détail du, était jadis, nomément en 1683, où est actuellement la douane au milieu de la rue des bouchers, tandis que déjà depuis le siècle dernier il a été transféré au-dessous du corps-de-garde.

(1) Dans un acte de 1397, une maison était située *in magno vico fori ante turrim Domini Ducis Austriæ*.

Paradis, le petit, *das kleine Paradies*, à côté du tilleul, était déjà connu l'an 1316; c'est là que se tient le marché ordinaire du bétail.

Tilleul, le, très-vulgairement la Tille devant la maison-de-ville doit avoir été planté, d'après une tradition populaire, à la suite de la bataille de Morat, ou, selon une autre version, être contemporain du duc Berthold IV de *Zähringen*; comme qu'il en soit, son état de caducité prouve qu'il est très-vieux. Dans le 16 siècle il s'y tenait encore le samedi une cour de justice en public (*das Lindengericht*), pour connaître des différends qui s'étaient élevés entre les campagnards qui avaient fréquentés le marché, mais il fut aboli le 10 juillet 1581, parce qu'à la suite d'un jugement, qui avait été prononcé, un souper ayant eu lieu à l'abbaye des tanneurs, Nicolas de Praroman y avait reçu un coup de couteau. C'est là que jadis on affichait dans des cadres grillés toutes les ordonnances et publications. Cet arbre sec, presque mort, allait périr, lorsqu'un jour des rois, quelques jeunes gens, en badinant entr'eux, lancèrent sans le vouloir une grenade enflammée dans le tilleul creux. Elle y mît le feu. Les Fribourgeois, pleins de vénération pour cet arbre antique, voulûrent le conserver par tous les moyens possibles. Ils s'empressèrent d'amener sur la place des pompes à incendie, et y jettèrent une si grande quantité d'eau, que non seulement le feu s'éteignit, mais encore le tilleul raffraîchi reprit une vie à laquelle il paraissait ne devoir plus prétendre. Le tilleul a trouvé un chantre, c'est le professeur Joseph Michaud, qui le 29 juin 1776, célébra son quatrième jubilé par quelques vers allemands dont nous citons seulement une strophe:

O möchtest du doch allen,
Die unter deinen Armen
Im Schoos der Freyheit ruhen,
Die Freyheit schätzen lehren.

Lorsque le 5 mars 1798, les troupes françaises

occupèrent Fribourg, on planta un arbre de liberté avec les symboles obligés sur le tilleul, mais il disparut en octobre 1802, à l'entrée des miliciens des Cantons forestiers, commandés par le général Auf-der-Mauer, et on le remplaça par le drapeau de la ville. Le mois suivant, une correspondance curieuse s'engagea entre l'ancienne et la nouvelle municipalité au sujet du chapeau de Guillaume Tell qu'on voulait y placer de nouveau (1). C'est sous cet arbre qu'un juge casse la verge sur un condamné agenouillé, avant qu'il soit conduit au dernier supplice. Le 8 mars 1818, un ouragan endommagea beaucoup le tilleul, dont les branches sont soutenues par des colonnes; les bancs qui entourent son tronc, sont presque toujours garni par des oisifs ou des personnes qui s'y reposent à l'ombre (2).

Halle, la, entre l'hôpital et le pont existait déjà en 1390. En 1410 on la rendit habitable. C'est là et devant sa maison que chacun pouvait vendre du pain, 1414. On la reconstruisit à neuf en 1422 et 23. Le maître de la Halle, en 1446, recevait un traitement annuel de 100 sols, et 10 liv. pour la peine de percevoir les *vendes*. Les fabricans de drap devaient vendre leur marchandises dans la partie supérieure, et les boulangers, cordonniers et tanneurs avoir leurs boutiques au rez-de-chaussée, 1449. En 1496, la confrérie des marchands céda une partie de son abbaye sur le derrière pour y établir la halle au pain. La halle au vin, depuis le dernier siècle sous l'académie, actuellement caserne, existait déjà en 1676. Les tanneries et fabriques de drap ayant beaucoup perdu de leur importance depuis la découverte du Cap-de-bonne-espérance et les capitulations militaires, la halle fut convertie en arsenal, qui ayant été entièrement vuidé par des commissaires français, fut démo-

(1) V. Nouvelliste Vaudois; Lausanne, 1803, Nos. 1 et 2.
(2) V. Alpenrosen, 1822, p. 296, avec une bonne gravure, représentant le tilleul.

lie en 1798, et les belles caves comblées, dont on voit encore l'emplacement. Après cette époque, Mr. Pierre Gendre, alors pharmacien et sous-préfet, fit planter sur cette partie entre la rue du pont et les arcades un carré de tilleuls, qui sert de promenade et en tems de foire de bazar. Encore dans le 17ᵉ siècle les Fribourgeois avaient une halle à Zurzach, qui est connue de nos jours sous le nom de *Freyburgerhaus*.

Grenette. La place du marché aux grains, à côté de l'église de Notre-Dame, date de l'année 1463 (v. Bourg). La grenette était, en 1513, au-dessous de l'église des cordeliers, à quelle époque on vendait la coupe de grain 4 gros. En 1582, il est question d'une nouvelle halle. L'emplacement de la grenette actuelle a été acheté pour 3000 écus du chambellan François-Pierre de Diesbach, par acte du 23 juillet 1789. Le bâtiment a été achevé en 1793. Outre le rez-de-chaussée, il contient au-dessous deux magasins voûtés, qui sont très-vastes. Le bâtiment n'a qu'un étage, où il y a une grande salle pour des assemblées, bals, concerts, etc. Sur le devant, on trouve un salon, dont provisoirement on a fait l'auditoire de droit, et sur le derrière plusieurs petites pièces, dont une avec une cuisine pour le concierge. Un double escalier a été pratiqué dans cet édifice, qui a été construit d'une manière solide, quoiqu'en voulant hausser le plafond de la salle, qui sous le rapport acoustique pourrait être mieux disposée, on a dérangé sans précautions la charpente au point, que les deux façades lattérales ont cédé, et qu'il a fallu y remédier avec des barres de fer et des crampons. Il serait à désirer que l'intérieur de la grenette fût plus soigné et mieux entretenu.

La *fabrique de bienfaisance* est située entre la halle au blé et l'hôtel des marchands, où beaucoup de pauvres jeunes filles sont formées aux divers ouvrages de leur sexe, sous la direction d'un comité de dames. Dans cet établissement on a résolu, il y a quelques

années, un beau problême, savoir: « Allier l'instruction au travail, de manière que l'une soit donnée et reçue par les jeunes ouvrières, sans que le second y perde la moindre des choses. On laissa donc aux ouvrages la main et les yeux, et l'on s'empara de l'oreille, de l'esprit et de la bouche pour les leçons. »

Chantrerie, la, se trouvait, en 1539, à côté de l'abbaye des boulangers où est actuellement la tuerie. Trois années auparavant on avait vendu, avec droit de rachat, la dîme de Bonn, Fellenwyl et Ottisberg, appartenant aux enfans de chœur, qu'on appelle vulg. *Coralis*, pour le prix de 800 liv. En 1577, on assigna au chantre un nouveau logement, qui depuis longtems est derrière l'église de Notre-Dame; on lui donnait alors un appointement de 10 muids de seigle, et 48 écus, moyennant quoi il était obligé d'entretenir les enfans de chœur. En 1588, on donna au chantre encore un autre logement, parce que le sien avait été converti en maison d'école, c'est l'emplacement actuel de cette dernière, et en 1601 il habitait une partie de l'auberge du Chasseur, qui fut vendue pour 1300 écus. Par la suite, on pourrait bien utiliser un logement qui lui est réservé sous la maison des écoles où sur le devant il y a une chambre et un entre-sol au rez-de-chaussée, et quelques pièces sur le derrière au-dessous de la salle de la première classe.

Marchands, *l'hôtel* des, abbaye des merciers, (*Krämerzunft*) existait déjà en 1422. Par l'acquisition des maisons adjaçantes, qui forment maintenant un carré, on en a fait un des beaux hôtels de la Suisse, aussi est-il le premier de la ville. La maison de l'angle, vis-à-vis du portail de l'église de St.-Nicolas, appartenait à l'avoyer Arsent (v. Friseneit). L'on voit encore sur la porte ses armoiries. L'hôtel des marchands est la propriété d'une société particulière sous le titre d'abbaye, qui y fait annuellement des améliorations et des embellissemens. Le premier étage du côté de la place de Notre-Dame appartient au cercle de

commerce. Dessous, il y a une pinte, qui fait partie de l'hôtel et qui les jours de foire et marchés est très-fréquentée. Une ruelle traverse le bâtiment, mais on la ferme de nuit.

Maison d'école, la, existait jadis où est actuellement la tuerie à la rue des bouchers, ensuite elle fut vendue à l'abbaye des boulangers (1), et puis transportée, d'abord à l'auberge du chasseur, et ensuite à l'ancienne maison-de-ville derrière l'église de St. Nicolas, où en 1817 et 1818 le Conseil municipal a fait construire un nouveau bâtiment aux frais de la ville. Simple et beau, cet édifice est un des plus honorables monumens de la cité de Berchtold IV ; il faut y entrer pour se convaincre que celui qui en a conçu et fourni le plan était plus qu'un architecte. Le premier maître d'école qu'on connaisse est maître Ulrich, *rector scolarum*, en 1306. En 1425, on n'enseignait que la palette, les 7 pseaumes, les pars, la grammaire et la logique, et avant qu'un élève sache les trois premiers par cœur, ainsi que les *catons*, on ne devait pas lui apprendre à lire et à écrire. Le maître d'école recevait, 1429, un traitement de 25 fl., et en 1566 il lui fut défendu de laisser aller les écoliers à l'église nu-pieds, ou sans culottes et surtous. De 1586 à 1593, maître Jean-Fridolin Luttenschlager fit jouer diverses comédies à ses élèves devant l'église de Notre-Dame, où on avait érigé des tréteaux, entre autre le jeu des rois en vers (v. cet art.). Après la représentation, le conseil le fit traiter à la société des prêtres. Nous croyons devoir insérer ici quelques notices historiques sur les fêtes des écoliers dans le bon vieux tems.

Il y avait une très-anciennne institution dans les écoles de la ville pour célébrer la fête de Ste.-Catherine, leur patrone, et de St.-Nicolas, patron de la ville et du pays. Un écolier travesti en princesse, portant

(1) 1572 pour 1000 liv.

une roue hérissée de tranchans de fer, et une épée dont la pointe était cachée dans une orange, en signe de paix, représentait Sainte-Catherine. Des anges le portaient comme en triomphe; des chevaliers d'honneur l'accompagnaient, suivis des instituteurs et des enfans de chœur, tous à cheval et chantant des hymnes et des répons. Ils venaient ainsi processionnellement à l'église pour les premières vêpres et ensuite à la grand-messe du jour, où il recevait les honneurs dûs à celle qu'il représentait

Le jour de St.-Nicolas, un autre écolier en mitre et orné de tous les habits pontificaux, monté sur un âne, faute de pouvoir trouver une mule blanche, sous un dais porté par quatre étudians habillés en magistrats, parmi lesquels était celui qui, trois semaines auparavant, avait joué le rôle de Ste.-Cathérine, avait droit de parader, accompagné comme à l'autre fête, d'anges et de cavaliers, et venait faire le même étalage et distribuait des bénédictions, auxquelles le peuple avait une singulière confiance. Les enfans de chœur avec quelques pauvres étudians, allaient le soir devant les maisons les plus notables, régaler de leurs chants les personnes qui n'avaient pas assisté à la procession. Le chant était d'autaut plus animé que St.-Nicolas et Ste. Cathérine, par reconnaissance pour les honneurs qu'on leur avait faits, devaient chaque fois offrir du meilleur vin de Grandfey à tout leur cortège. Il y avait au reste, des goutés et des soupés de fondation et partout beaucoup de joie.

Ces cérémonies singulières furent complètement abolies le 3 décembre 1764, mais il paraît que depuis lors les enfans de chœur ont continué d'aller chanter devant toutes les maisons de la ville la veille de ces deux fêtes, ce qui leur procure quelqu'argent, quoique dès 1594 le vicaire-général avait demandé la suppression de cette coutume, qui est très-nuisible pour la santé et la voix des jeunes choristes.

Mr. le chanoine Fontaine a lu à la société écono-

mique plusieurs mémoires très-curieux sur les écoles primaires et secondaires de Fribourg, et qu'on devrait bien faire imprimer, avec sa permission. (1)

L'école primaire actuelle est divisée en quatre classes, outre l'école secondaire; et si son fondateur n'est, depuis 1823, plus à sa tête, elle marche néanmoins dans la voie qu'il lui a si sagement tracée. Les *moniteurs* de 1816 ont, en 1823, été remplacés par des *répétiteurs*, le nombre des régens seul ne pouvant pas suffire pour instruire environ 300 élèves.

La *chambre des scolarques* a été établie en mars 1577. Son but est de fournir des secours (*stipendes*) à des jeunes gens à talens, pour pouvoir continuer et achever leurs études dans des universités étrangères. Les plus riches couvens payent à cet effet annuellement une certaine somme, qui, en 1565, était de 60 écus pour Hauterive, 20 pour les deux chartreuses et autant pour la Maigrauge et Marsens.

Chancellerie, le bâtiment appelé la, a été construit d'une manière très-solide de 1734 à 1737, et haussé d'un demi-étage en 1827. C'est là que s'assemble le Conseil d'État, et que l'on trouve réuni les divers dicastères, bureaux et archives du gouvernement. Si ce bâtiment, qui est spacieux et commode, avait un fronton, il ferait encore un meilleur effet, surtout depuis que le cimetière de St.-Nicolas a été transferé à St.-Pierre. L'ancienne chancellerie était située dans le même emplacement, mais alors dans un lieu écarté, habité seulement par des chanoines et des veuves. Comme il se commettait divers vols répétés en ville, on y fit construire un corps de garde, en 1693, et deux hommes devaient y être de faction avant et après minuit, « mais pas par des mauvais sujets et des poltrons, est-il dit, comme les gardes le sont communé-

(1) Nous en avons donné un extrait dans un ouvrage périodique allemand, intitulé : Schweizerische Jahrbücher, Aarau, 1823, II, p. 437 - 440, et 469 - 472.

ment,» 1er juin, (*aber nicht von schlechten Gesellen und Hasenherzen*, *wie die Wächter gewöhnlich seyn*). Il paraît qu'alors on n'était pas difficile sur le choix, et qu'on ne fesait pas observer une discipline militaire bien sévère; aujourd'hui un pareil reproche serait déplacé, mais aussi dans l'espace de deux siècles les hommes et les mœurs ont bien changé.

Grande rue, la, *die reiche Gasse*, qui portait déjà ce nom en 1380, et qui, dans un acte de 1397, est appelée *magno vico fori*, au bout de laquelle se trouvait la tour des ducs d'Autriche (la maison de ville), est une des plus belles de la ville, surtout depuis l'incendie, qui éclata dans la nuit du 25 au 26 juin 1737, où du côté des Rames un grand nombre de maisons furent complètement brulées. Depuis lors elles ont des cours derrière, tandis que les autres maisons avancent jusqu'au bord du rocher. Cette position rend ces maisons très-couteuses, à cause des énormes murailles qu'il faut entretenir du côté des Rames, avec la valeur desquelles on pourrait bâtir ailleurs de fort belles habitations.

Rue de Morat, la, était jadis un faubourg de la ville, dont il est souvent fait mention dans de nombreux actes de 1248 à 1400, ainsi que d'un pont appelé *Dona-mari*, qu'on avait sans doute établi hors de la porte pour franchir le ravin, et où plus tard on a construit des murailles avec un pont-levis, et enfin une voûte. En 1347, les religieux de Villars-les-Moines possédaient une maison dans cette rue. L'ancien arsenal, qui est encore utilisé, surtout pour la confection des munitions, est à côté de la mauvaise tour, dont nous avons déjà parlé. *L'hôtel de préfecture*, qui a été acquis en 1826, est également à-côté de cette tour qui le masque. On y a établi les bureaux des directions des orphelins, ainsi que les archives de la préfecture. Cet hôtel est remarquable par son genre de construction, imité en partie au style du moyen âge. Le corps-de-garde près de la porte

de Morat, a été construit en 1585. En 1816, on a placé dans un des étages de cette tour beaucoup de papiers provenant du régime helvétique, et particulièrement de la chambre administrative. En 1616, quatre maisons furent la proie des flammes dans cette rue, où il y a quelques belles maisons avec des jardins et prairies. (V. visitation et capucins.)

Maçons, les, achetèrent, en 1541, une maison de l'hôpital à la rue de Morat, l'auberge actuelle, pour le prix de 1000 liv. et se séparèrent, en 1560, des charpentiers pour former une société distincte. En 1761, il fut défendu, sous une très-forte peine, de faire des reproches aux maçons qui avaient fait la colonne du carcan.

Mauvaise tour, la, qui sépare la rue de Morat en deux parties, paraît avoir été appelée ainsi, parce qu'on y avait établi la torture. On l'appelait aussi la tour des chats, en 1585, mais celle qui porte actuellement ce nom, est au-dessus de la porte de Berne, et qui dans le quartier de l'Auge est appelée *der Katzenthurm*. Dans la première, le geôlier devait avoir soin des prisonniers et leur donner tous les jours demi-pot de vin. Il recevait, 1585, 8 gros par personne. Cette tour ayant souffert par un incendie, en 1629, on la fit réparer. L'ancien arsenal se trouve à côté, à droite en sortant; le bâtiment avait été acheté en, 1362, de Jean de Corbières pour 7 liv.

Varis, le chemin qui depuis la mauvaise tour jusqu'à celle de Jaquemart contourne le monticule sur lequel est bâti le collège, s'apelle le, et *Walris* dans un acte du 7 février 1400. Il y existe encore quelques greniers avec des écuries. Il y avait autre-fois plusieurs jardins dans cette localité, et en 1771, on y a ouvert le chemin actuel.

Donna-mary, un pont hors de porte de Morat, s'appelait, en 1317 et 1417.

Belluard, le, est un bastion à côté du pensionnat, où il y a des canons, caissons, fourgons et munitions

d'artillerie. Ce terme impropre et corrompu vient évidemment du nom allemand *Bollwerk*. En 1469 e 1495, il est fait mention d'un Belluard qui se trouvait dans l'enceinte de la ville du côté du nord. Le bastion actuel, appelé dans un acte de 1521, le gros Belluard neuf, existait déjà avant 1512, puisqu'en 1494, Nicolette, veuve de Jacques Favre et son fils Jean hypothèquent sur un pré devant le nouveau bastion sous le grand étang un cens de 12 liv. ou le capital de 260 liv., en faveur de la confrérie de St.-Sébastien ou des carabiniers.

Bouchers, dans un acte de 1273 il est déjà fait mention de la rue des. L'ancienne maison d'école fut vendue à l'abbaye des boulangers, en 1518, pour le prix de 1000 liv. Dans le 17e siècle on en a fait la tuerie. Les bouchers avaient une auberge à l'enseigne du bœuf, qu'ils vendirent, en 1498, pour 210 liv. En 1571, on leur défendit d'acheter et de tuer du bétail pendant le carême. Une tradition porte, qu'à l'époque de la réformation, un prêtre qui avait embrassé la nouvelle doctrine, étant monté en chaire à St.-Nicolas, avait rassemblé un nombreux auditoire, au point que le clergé s'était réfugié dans l'église de Notre-Dame; qu'alors les bouchers ayant allumé des feux dans leurs caves et donné l'alarme, tout le monde était sorti de l'église paroissiale pour porter du secours, et que profitant de cet intervalle, ils avaient chassé avec leurs haches le réformateur hors du temple. On ajoute, que c'est depuis cette époque, que les bouchers, le jour de la St.-Antoine, leur patron, se rendent encore à l'église en cérémonie, chacun tenant en main un cierge blanc, alumé. Avant la fin du dernier siècle, la boucherie était entre la grande rue et celle des bouchers, où est actuellement une partie de la maison No. 44, mais une nouvelle rue lattérale ayant été ouverte, vis-à-vis de la chancellerie, elle fut établie à côté de la tuerie, d'où elle doit bientôt disparaître pour faire place à un grand pont, dont nous parlerons

ailleurs. En 1588, il n'y avait que 8 bouchers. En 1683, le conseil leur accorda 40 plantes de bois équarris pour reconstruire leur auberge, qui depuis quelques années a été vendue. L'ancienne tuerie a été convertie en théâtre par une société d'actionnaires, l'année 1823.

Cordeliers, selon l'historien Guillimanus le couvent des, fut fondé, en 1237, par le comte de Kybourg et sa sœur Elisabeth. Cette dernière finit par prendre le voile de clariste, sans quitter sa maison et sans abandonner des propriétés qu'elle faisait servir au soulagement de tous les besoins et de toutes les misères. Elle mourut en odeur de sainteté, en 1275, et se fit inhumer dans l'église des cordeliers (1). On y voit encore sa pierre sépulcrale, avec ces mots autour de l'effigie en voile : *Anno* 1275, 7 *jul. moritur Elis. comitissa de Kyburg*, soror ordinis *S. Claræ. Orate pro me.*

Parmi les premiers bienfaiteurs du couvent, on remarque les nobles de Chénens, de Vivers, de Cournillens; et dans les premiers tems, la famille d'Affry fit construire contre le chœur de l'église une chapelle, et sous celle-ci un tombeau, qui a subsisté, mais, en 1735, la chapelle, qui était ruineuse, a été transformée en sacristie avec l'agrément des fondateurs. En 1694, Udalrich Wild, membre du Grand-Conseil, fit eriger à ses frais dans le bas de l'église, du côté du couvent, la chapelle de Notre-Dame des Ermites. L'économie du monastère ayant souffert par la mauvaise administration de quelques gardiens, le provincial F. Fridericus, avec l'agrément de l'avoyer, le conseil et la commune lui nomma quelques préposés, sans le consentement desquels tout contrat quelconque serait nul, 1393; cette curatelle perpétuelle fut confirmée par le provincial, en 1414, et par bulle du pape Martin IV, et une décision du général de l'ordre

(1) V. de Rebus Helvetiorum, p. 370.

le gouvernement obtint l'avouerie de cette maison religieuse, 1431. En 1424, les archives de l'État se trouvaient dans ce couvent. En 1481, le conseil lui fit un don de 150 liv. pour l'aider à bâtir. En 1498, un menuisier ayant été arrêté dans l'église des cordeliers, les moines protestèrent contre cette violation du saint asile. En 1538, le gouvernement leur accorda la côte derrière le couvent qui descend au Grabensaal, et en 1548, il est question d'un nouveau jardin. Deux religieux de l'ordre de l'ancien couvent de Grandson, auxquels on avait laissé le vestiaire et les ornemens d'église, vinrent à Fribourg demeurer avec leurs confrères, auxquels le gouvernement donna sur les revenus de la maison de Grandson, qui fut supprimée à la réformation, annuellement 30 liv., 1 char de vin et 1 1/2 muids de grain, 1575. En 1559, l'église profanée, fut consacrée par un suffragant, ce qui occasionna au couvent une dépense de 20 et au conseil de 80 écus. Le 20 août 1557, le gardien Pierre Grich fut confirmé par le gouvernement dans son emploi. En 1585, vu leur nombre et leur peu de revenus, on leur permit jusqu'à nouvel ordre, de faire une collecte dans le canton pendant les quatres principales fêtes. L'an 1588, le gouvernement fit réparer une muraille et le clocher. Dès l'année 1589, le couvent avait prié de lui laisser parvenir les revenus de l'ancienne maison de Grandson, dont on a fait un magasin de sel, et enfin, en 1593, on lui donna la colature de la cure de Font. D. Jean Maillard qui l'avait desservie pendant trois ans, fut condamné, en 1611, à donner au couvent trois chars de vin. En 1645, le couveut avant une école. Hors le chœur de l'église, il ne reste rien aujourd'hui des anciens bâtimens. Le couvent était placé sur le bord d'un précipice, il fallut le reculer. En décembre 1712, Jacques Duding, évêque de Lausanne, plaça solennellement la première pierre du nouvel édifice, qui ne fut achevé que longtems après. En 1744, on a rebâti la nef de l'église,

menaçant ruine; le gouvernement avança à cet effet 4000 écus sans intérêts. L'évêque Hubert de Boccard consacra le nouveau temple et ses autels. La plupart sont en stuc, et travaillés par un religieux de la maison, le frère Antoine Pfister. En entrant dans l'église, on trouve à droite un autel sculpté et peint, qui est remarquable par la délicatesse du travail, la vivacité et la fraîcheur des couleurs; il représente la naissance de Jésus-Christ, l'adoration des mages et le crucifiement. L'auteur n'est connu que par les initiales H. L. K. et l'année 1436. Cet autel, qu'un artiste allemand, Mr. Fellberg, a très-bien restauré, doit, depuis la réformation, provenir de la cathédrale de Bâle. Les cordeliers possédaient jadis dans leur cloître une très-belle danse des morts, peinte en fresque; mais elle est tellement dégradée qu'on n'en voit maintenant plus que des traces et quelques figures. Les cordeliers ont toujours prêché dans leur église, mais en allemand. Le français s'étant introduit dans la ville, on voulut y avoir des sermons français; on en fit; mais le dernier prédicateur, le docteur et gardien Jean Michel, étant mort en 1598, sans qu'il put être remplacé par aucun de ses confrères, les jésuites obtinrent du gouvernement cette chaire française. Le général de l'ordre se recria contre cette inovation, et on lui répondit la même année, que la chaire serait rendue aux cordeliers, dès qu'ils auraient des prédicateurs français, ce qui eut effectivement lieu en 1743. Depuis la renaissance des lettres, le couvent des cordeliers a presque toujours été une maison d'études. Il avait des professeurs et des étudians pendant les troubles du 16e siècle. Plus tard, on y a vu un auditoire de philosophie fréquenté par des séculiers comme par les religieux de la maison. Les thèses se défendaient dans l'église et avec appareil (1). En 1719, le gou-

(1) On se rappellera longtemps de la manière solemnelle, mais simple et touchante dont se faisait la distribution des prix de 1804 à 1822.

vernement en témoigna sa satisfaction en allouant au couvent un subside annuel de 10 sacs de froment; cependant, la rivalité s'en mêla, et un décret appela au collège tous les séculiers. L'école continua dans le cloître jusqu'en 1798. Actuellement encore plusieurs pères instruisent, par des leçons particulières, quelques jeunes gens.

En 1804, les cordeliers ainsi que les augustins, se sont chargés des écoles primaires allemandes et françaises, les seconds jusqu'en 1816, et les premiers jusqu'en 1823. C'est particulièrement au zèle et au dévouement du R. P. Grégoire Girard, que les Fribourgeois en étaient redevables, aussi leur reconnaissance est-elle sans bornes. Il faut espérer que ce pédagogue, dont la réputation est européenne, viendra terminer son honorable carrière dans sa ville natale, et qu'elle lui devra de nouveaux bienfaits. L'on cite parmi les notabilités du couvent le père Jean Michel, de Fribourg. Il fit ses premières études au couvent d'Uberlingen, et le gouvernement aida à payer sa pension. Ce père, envoyé ensuite à Paris par ses supérieurs, revint avec les grades de théologie, enseigna à Fribourg, fut gardien, provincial, puis vicaire-général du diocèse de Lausanne. Il succéda en cette qualité à Pierre Schneuwlin, dont il partageait la science et le zèle, mais la mort vint bientôt le frapper. Il mourut, en 1598, âgé de 40 ans, emportant dans la tombe les regrets et la vénération du public. Au 17e siècle florissaient les pères Nicolas Montenach et Pierre Jacquerod, tous deux de Fribourg, docteurs en théologie et provinciaux de l'ordre. Le premier a été regardé comme un prodige de douceur et d'affabilité. Le second joignait aux sciences profondes la connaissance des langues et de la musique. Le 18e siècle a produit les PP. Modeste Blanchard, de Rue, et Grégoire Moret, de Romont. Le premier est mort en 1756, docteur de l'ordre et théologal de Claude-Antoine Duding, évêque de Lausanne. Le P. Moret

de Diesbach, tandis que celui-ci promettait, en échange, de ne faire ni ouverture ni fenêtre dans la muraille du côté de leur jardin. Le couvent et l'église sont maintenus par le gouvernement, qui fournit annuellement une certaine quantité de bois pour l'affouage. Dans l'église, à gauche en entrant, on remarque une superbe descente de croix d'Annibal Carrache, qui sur une hauteur de 15 a une largeur de 9 pieds. C'est un tableau original qui est fort estimé des artistes et connaisseurs. L'économie extérieure du couvent est administrée par un père temporel, et une mère temporelle, qui a sourtout soin de leur ménage.

"Entre autres grands hommes que le couvent a possédés, on distingue particulièrement le R. P. Philippe Tanner, dont la mémoire est encore en bénédiction. Il était né à Hérisau, canton d'Appenzell, fils unique du chevalier et Landammann Conrade Tanner, professant la religion réformée. Un jour s'étant prêté, par hasard, à porter la lanterne, lorsqu'un prêtre allait donner la communion à un moribond, il fut si touché, si convaincu de la présence réelle de J.-C., qu'il embrassa la religion catholique, et ensuite l'ordre des capucins, dont il fut l'ornement par ses rares vertus, son zèle et ses travaux continuels pour le salut des âmes. Il mourût le 31 mars 1656" (1).

Visitation, le couvent de *Ste.-Marie de la*, à la rue de Morat. Pour se soustraire aux dangers de la guerre, onze visitandines quittèrent Besançon, en 1635, et vinrent se réfugier à Fribourg, d'abord aux Neigles, ensuite à la rue de Morat, puis aux hôpitaux devant, et, en 1653, pour la seconde fois où elles sont actuellement, après qu'elles eurent acquis du capitaine d'Affry une maison pour 4000 écus et 60 pistoles pour vin bus. Nous ne parlerons pas ici des difficultés que firent les capucins de les laisser établir

(1) V. Etrennes Fribourgeoises, 1808, p. 127 - 129.

dans leur voisinage (1), quoique certes la distance soit assez grande, mais nous rapporterons plutôt les principales conditions contenues dans leur acte de réception du 9 novembre 1651. D'abord, le nombre total des sœurs fut fixé à 30, et non une de plus; ensuite, il fut stipulé que non-compris la valeur du couvent et de l'église et les frais de bâtisse, leur avoir pourrait être de 40,000 écus, et quand il aurait atteint cette somme, la dot d'une religieuse ne devait pas dépasser 800 écus, et 50 écus pour le trousseau; qu'elles devaient recevoir pour élèves de jeunes filles de parens riches ou pauvres de la ville contre une pension modérée; et qu'un membre du conseil serait nommé leur avoué, pour veiller à l'exécution ponctuelle des conditions de leur admission, et à la reddition annuelle de leurs comptes, à l'instar des autres couvens. La bâtisse de l'église ayant été commencée l'année 1653, on posa la première pierre avec les solennités usitées, vers la fin du mois de mai. Le 16 juillet 1656, Josse Knab, évêque de Lausanne, consacra l'église, après l'avoir enrichie de la chasse de St.-Vite. Ce temple forme une rotonde avec un dôme, et il y a quelques années Mr. Aloyse Mooser y a construit un petit orgue. Les religieuses nomment elles-mêmes leur directeur; leur pension de jeunes demoiselles est ordinairement très-nombreuse, principalement de quelques cantons catholiques de la Suisse. L'on y place aussi des adolescentes pour les préparer à la première communion.

L'*Auge*, il est déjà question de, *die Au*, qui forme l'un ou plutôt le second quartier de la ville, dans une charte de l'an 1253, par laquelle Hartmann le jeune, comte de Kybourg, garantit, avec l'agrément de la bourgeoisie, les franchises du bourg à ceux qui bâtiraient entre Bourguillon, Gotteron et la rive (*Schiff*-

(1) On en trouve les détails dans les Etrennes Fribourgeoises, 1809, p. 132 - 135.

lände) près de la porte de l'auge, (*beym Author*). En 1229, des frères hôpitaliers de l'ordre de St.-Jean demeuraient dans ce quartier. En 1391, il est question de béguines du tiers-ordre de St.-Augustin qui ne vivaient pas en communauté, mais qui demeuraient dans des maisons particulières; l'une d'elle, Elsina Seyler, habitait celle appelée la nouvelle auberge (*neue Wirthshaus*), et Angnelette im Ried avait, 1398, une créance de 6 liv. Le noble Jean, dit d'Englisberg, confesse devoir, 1389, à la béguine *de libero spiritu*, appelée Franche, son nom étant Elsina de Siebenthal, demeurant en l'auge (1). En 1394, un lieu du même quartier s'appelait *Tanzstatt*. la place de la danse, et une rue die *Schillingsgasse*. En 1398, il y avait un berger dans cette partie de la ville, pour garder les vaches et d'autres animaux, et aussi dans la Neuveville. En 1442, la douane (*Waaghaus*) était en l'Auge. La ville fut fermée, en 1498, du côté de l'Auge. En 1504, les cordeliers donnèrent la maison des béguines au gouvernement. En 1586, il est question d'une école en l'Auge, qu'on appelait *der Auschrot*. Par testament du 29 octobre 1682, Béat-Jacques Progin institua ses quatre frères ses héritiers, à charge d'entretenir sa chapelle, qui est encore connue sous le nom de chapelle Progin. (Ste.-Marie de l'assomption). La brasserie de l'auge a été établie, en 1764, par Martin Morray, auquel le gouvernement avança 300 écus pour le terme de cinq ans.

Stalden est un ancien mot allemand suisse, qui signifie une montée très-roide, aussi cette expression est-elle bien appliquée à celle qui tend depuis le quartier du Bourg à celui de l'Auge; dans le latin du 14e siècle on en a fait Staldone, tandis que Stades désigne le *Stadtberg*, (v. cet art). En 1390, Jacques

---

(1) En 1413, pour empêcher bien des inconveniens, il fut décidé que les béguines, qui n'étaient point cloîtrées, ne pouvaient recevoir une religieuse qu'à l'âge de 30 ans.

Velga ou de Düdingen vendit, pour 110 liv., une maison en l'Auge près du Stalden, tandis que Jean, le jeune, en possédait une au Bourg au-dessus du Stalden, qui, en 1405, lui fut payée 150 liv. En 1418, plusieurs maisons s'écroulèrent au Stalden, et, en 1591 et 1601, d'autres au-dessous de la monnaie furent la proie des flammes. Après ce dernier sinistre, on accorda trois emplacemens jusqu'au bas à Franz Werro, Thomas Mendly et Amey Heymoz, à condition qu'ils y élèveraient une belle muraille. La famille Englisberg possédait une maison au Stalden, en 1547. La fontaine, appelée *das Plätzli* (*Plätzlein*, la petite place) a été établie en 1765, et on y conduisit de l'eau depuis la source au-dessous du couvent des cordeliers au Grabensaal. L'ancienne porte du Bourg étranglait tellement le passage déjà si étroit du Stalden qu'au commencement du régime helvétique on l'a démolie, ce qui donne plus de jour à cette montée, et facilite un peu les communications.

Monnoie, la maison de la, est située au Stalden, et il en est déjà fait mention en 1455. Jadis on la louait quelques fois à des monnoyeurs étrangers, sous la condition qu'ils frapperaient au coin de la ville, comme par exemple, en 1588, à Nicolas Dardalet, agissant au nom de Mr. Maurice de Maurelles, seigneur de Dumesnil. Parmi les divers monnoyeurs qui successivement ont été nommés, nous croyons devoir faire remarquer Etienne Phillot, qui a fait un plan de Fribourg, dont nous avons parlé au commencement de cet article. Le bâtiment de la monnoie est d'une construction moderne, dans une position agréable avec des vues variées; le laminoir est dans la vallée du Gotteron.

Augustins, on fait remonter à l'an 1224 l'établissement du monastère des, qui selon une tradition doit avoir été non où est le couvent actuel, mais près de la chapelle de St.-Barthélemy, où ces religieux-cénobites habitaient des cellules. Pierre de Mettlen,

Conrade de Burgystein, Nicolas et Jean de Seftigen avaient donné, en 1224, la place et les fonds pour bâtir la maison actuelle, que d'autres bienfaiteurs dotèrent encore, particulièrement les Velga. Marguerithe d'Englisberg, née Velga, choisit sa sépulture dans le tombeau de sa fille Béatrice, à la chapelle de la Vierge, fondée par ses ancêtres. Elle leur assigna une rente de 20 s. pour un anniversaire avec vigiles, grand-messe et 100 liv. une fois payées, et elle ordonna que l'on délivrât au prieur Nicolas Huser sa meilleure cape noire, à condition qu'il dirait 20 messes pour le repos de son âme. Une autre tradition porte, que la famille Velga, qui avait un château derrière la forêt du Schönenberg au bord de la gorge du Gotteron, était la fondatrice d'une messe matinale, et que les moines devaient la sonner au moins un quart d'heure à l'avance, afin que les habitans du manoir eussent le tems de s'y rendre, ce qui s'est long-tems pratiqué à notre connaissance; cependant, nous n'avons pas pu nous en procurer uue preuve historique. En échange, nous possédons la copie d'un testament du mardi après St.-Jean et Paul, de l'an 1504, par lequel le chevalier Guillaume Velga, ancien avoyer, lègue au couvent une rente perpétuelle d'un muid de seigle et de deux muids de froment à prendre sur sa dîme de Tafers, Maggenberg et Menziswyl, payable à la St - André, à charge de célébrer un anniversaire avec évangiles et épîtres (*mit Evangelien und Epistlen*); et si les religieux négligeaient de remplir cette obligation, cette rente doit être payée aux lépreux de Bourguillon. Déjà, en 1401, Ulrich Belzer avait légué aux moines tous les lundi un demi-pot de vin, et Petermann Velga, damoiseau, fonda, en 1468, une messe journalière dans la chapelle de sa famille, moyennant 20 flor. du Rhin; c'est probablement la messe matinale. En 1487, les augustins achetèrent une vigne à Corseaux pour le prix de 1300 fl. de Jacques Mestralis de Mons, seigneur d'Arruffens, au sujet

de laquelle ils eurent un procès, en 1587, à quelle occasion le gouvernement les recommanda à la charité du public. Le jardin du couvent à-côté du cimetière formait autre fois une rangée de maisons, qui furent successivement acquises ou obtenues par donations, et ensuite démolies. Cette ruelle, où il y a encore quelques maisons, s'appelle *Lenda*, et, en 1392, *Linda*. Le couvent avait autre fois la colature de la cure de Düdingen, en 1508 elle parvint, par arrangement, au chapitre de St.-Nicolas, à quelle époque on donna l'ordre de faire rentrer dans le monastère tous les religieux qui se trouvaient sur le pays. En 1589, on lui donna la colature du bénéfice de Promasens par compensation. Précédemment on lui avait fait une reconnaissance de 200 liv. portant un intérêt annuel de 10 liv. L'an 1558, des cloches provenant de Grandson furent données à cette maison, mais sans engagement de les maintenir. En 1577, on lui fit délivrer 15,000 tuiles, dont 5000 gratuitement, pour couvrir la ferme de Villars-sur-Glane. Ce monastère a la colature de cette cure, ainsi que celle de Wünnewyl. Les augustins ayant fait reconstruire en partie leur maison, le gouvernement leur donna une vitre avec les armoiries de la ville, 1582, ce qu'il fit encore en 1661. Le facteur Dietschy leur avait fait un orgue, en 1587, à quelle occasion le conseil lui fit don d'un muid de méteil et de 6 écus. Possédant 66 poses de bois à Wünnewyl, qui étaient de peu de rapport, on leur permet d'en vendre 20, en 1589, à titre de fief. On leur donna, en 1593 et 1594, 16,000 tuiles pour couvrir leur église, et on décida que l'horloge publique (*Zeitglocke*) devait être entretenue par la ville. Les comptes de cette maison offraient, en 1595, une recette de 3973 sur une dépense de 4088 liv., non compris 900 qui avaient été employés à la bâtisse. En 1818, les revenus étaient de 2744 fr. 5 bz., y compris la quête de grain, lin, chanvre, beurre frais et viande salée; alors la maison

avait environ 5000 fr. de dettes, mais depuis elle a hérité un domaine assez considérable à Menziswyl, et 29 pos. de bois, en partie à Rohr et en partie près de Giffers, suffisent pour son affouage. Toute la toiture de la maison menaçant ruine, on accorde aux moines, qui manquaient de moyens, une patente de collecte (*Bettelschein*), pour pouvoir faire les réparations nécessaires. En 1651 et 1724, les augustins tenaient une école; ils la reprirent sous l'acte de médiation jusqu'en 1816 ou 1817, et dès 1666, ils catéchisaient dans l'église du petit St.-Jean jusque vers l'année 1805. Ils y font le service divin pour les détenus des maisons de force et de correction. Déjà en 1255, les chanoines de St.-Maurice en Valais leur donnèrent la mâchoire et la jambe de St.-Maurice, qui est le patron de leur église, et dont ils célèbrent la fête le 22 sept. (1). En 1664, le général de l'ordre ayant obtenu le corps de St.-Victor, il l'envoya à Fribourg par un frère. Lorsque, en 1664, on solennisa son arrivé, 16 avril, on fit tirer les canons depuis la tour rouge, et le dimanche après on alla en procession, dans laquelle le saint, représenté par un jeune garçon, figurait entouré d'anges avec des emblêmes. Nous nous rappelons d'avoir joué ce rôle dans notre jeunesse; mais depuis long-tems cette représentation n'a plus lieu. Les augustins ont encore quelques autres processions, parmi lesquelles il faut surtout compter celle de l'octave de la fête-Dieu.

Les augustins enseignaient la philosophie dans leur couvent, mais, en 1652, il leur fut ordonné de ne pas étendre ce cours au-delà des membres de leur ordre. A l'approche de pâques les augustins, après les avoir collecté, avaient l'habitude de distribuer dans la matinée de la principale fête des œufs bénis aux bourgeois; comme en 1653 ils n'avaient pas fait cette distribution, quoique la collecte eut précédé, on leur ordonna de la faire. Les cordeliers faisent la

(1) V. hist. theol. helv. Langii, fol. 970.

même distribution, qui depuis long-tems est tombée en désuétude. Cette coutume peut être expliquée par la défense de manger jadis des œufs pendant tout le carême. Avant 1798, les quatre bannerets, au nom du Canton, se rendaient régulièrement auprès de l'évêque pour en demander la dispense, qui était accordée sauf quelques restrictions, qui se bornent maintenant au premier et dernier vendredi. En 1682, on leur accorda un terrain de 60 pieds de longeur sur 15 de largeur pour agrandir leur cloître. Depuis environ 20 ans, la muraille d'enceinte du cimetière a été baissée de plusieurs pieds, et la toiture démolie, ainsi que la chapelle de St.-Michel, sous laquelle se trouvait un ossuaire. En 1773, il leur fut défendu de collecter personnellement, ainsi qu'aux cordeliers. Les collectes se font par des frères ou d'autres personnes.

Parmi les membres de cet ordre nous aimons à citer un de nos compatriotes, Conrade Tornare, (Treer, Träger, Trayer, Trégarius), né à Fribourg. Dès l'année 1509, il fut envoyé à Paris pour y achever ses études. Promu successivement à différens emplois, le chapitre tenu à Spire le nomma provincial de la province du Rhin et de la Suabe, 1518. Il est auteur de quelques ouvrages de controverse, qui lui attirèrent des persécutions et calomnies de la part de ses adversaires, au point même que le magistrat de Strasbourg, égaré et circonvenu par eux, le fit mettre en prison; mais le gouvernement étant intervenu en sa faveur, 16 avril 1524, il fut relâché sans rançon, et il revint à Fribourg. Une dispute théologique ayant eu lieu à Berne, en janvier 1528, Tornare y représenta seul les théologiens du diocèse de Lausanne, au point qu'un des réformateurs disait de lui, « qu'il était le seul docteur catholique qui avait osé se présenter à la dispute. » Tornare mourût à Fribourg le 25 novembre 1543. On conserve son portrait dans le couvent, et son tombeuu est placé devant le maître-

autel (1). Jean Berner et Jacques Müllibach, de 1567 à 1604, furent successivement nommés abbés d'Hauterive, quoique de l'ordre de St.-Augustin.

C'est sous le prieur et provincial Jean-Ulrich Kessler que maître Pierre Spring entreprit de construire et de sculpter le maître-autel, qui mérite l'attention des connaisseurs et des amateurs, ainsi qu'un double bas-relief en bois, qui représente le Jardin des Oliviers et la Sainte-Cène. C'est seulement dommage que les réparations et adjonctions qu'on a faites au premier, soient de si mauvais goût. Le provincial Kessler mourût en 1619; pendant son administration il avait fondé la confrérie de Notre-Dame de consolation ou du cordon noir de Ste.-Monique.

Comme nous n'avons pas sous la main un petit livre allemand, rédigé par un membre de l'ordre et imprimé à Fribourg, nous ne pouvons pas indiquer au juste depuis quelle époque datent les pains de St.-Tolentin, qu'on distribue aux augustins, et dont jadis on faisait un grand usage contre divers maux. Quelques mesures extraordinaires furent prises en 1817, pour rétablir l'ordre et la discipline dans cet antique couvent, qui jouit du droit de bourgeoisie, et sur la porte duquel on lit: *Ecce quam bonum, quamque jucundum habitare fratres in unum* (2). En juin 1818, le Conseil d'Etat proposa sa suppression, moyennant le consentement préalable de sa sainteté le pape, d'y transférer le séminaire au mois de novembre suivant; d'employer les biens de ce monastère à la fondation d'une maison de retraite pour les ecclésiastiques émérites et infirmes du diocèse; de faire administrer ces biens, mais dans un compte séparé, par le séminaire; de conserver les religieux vivans sous la direction et surveillance du supérieur du séminaire, et de pour-

(1) V. Chronologia provinciae Rhenosueviae ord. Er. St.-Augustini; in-4°; Herbipoldi, 1744; et Précis de l'histoire de la réformation du canton de Berne, 1828, p. 35 et s.

(2) V. 133 pseaume.

voir à leur entretien; et de mettre à la charge du séminaire toutes les fondations et obligations du couvent, où il continuerait à faire le service divin. Mais cette proposition fut rejetée presqu'à l'unanimité par le Grand-Conseil.

St.-Jacques, l'hôpital de, existait déjà en 1422 et en 1483, sous le nom de *elende Herberge*, où on logeait principalement les pèlerins et voyageurs. C'est aussi le nom d'une confrérie dont les capitaux, en 1808, se montaient à 45,192 fr. 1 bz. On permit à Jean-Rodolphe Progin de pratiquer une fenêtre dans le mur mitoyen au-dessus de la chapelle, afin d'y pouvoir entendre la messe, 1633. En 1682, on ne devait loger les pèlerins que pendant une nuit, et leur défendre de fumer du tabac. C'était principalement un hospice pour ceux qui allaient et revenaient de St.-Jacques de Compostelle en Espagne.

Tanneurs, la maison de l'abbaye des, était déjà en 1465 devant la chapelle du petit St.-Jean, que le commandeur Petermann d'Englisberg céda, en 1521, à cette société, ce qui fut confirmé l'année ensuite par le grand-maitre Jean de Hertenstein et le gouvernement.

St.-Jean, la chapelle du petit, v. commanderie ou St.-Jean, quartier de la Neuveville.

Goldgasse, il est déjà question de la rue d'or dans un acte de 1304, sous le nom de Golgacza, et dans d'autres titres sous la dénomination actuelle. Pierre Ratzé ayant vendu au colonel Kœnig, appelé Mohr, sa maison à la rue de Morat, acheta du gouvernement celle appelé à la cloche à la Goldgasse pour 1500 l., 17 septembre 1631. La rue des orphévres (*Goldschmidgasse*) était, en 1491 et 1500, située au quartier du Bourg du côté de l'ancien hôpital, devant l'église de St.-Nicolas.

Grabensaal, pas Grabsaal, Grabenzall en 1296, est une côte et une suite de prairies à l'est de Fribourg, entre la ville et la rive gauche de la Sarine.

En 1416, treize particuliers avaient des jardins au Grabensaal. En 1418 et 1422, on avait donné l'ordre de boucher de ce côté-là toutes les portes et fenêtres des maisons. mais comme la chose n'eut pas lieu, on fit changer en prairies tous les jardins, 1423. Le premier ordre fut renouvelé en 1448 et 1686, et l'on enjoignit aux bannerets de faire disparaître toutes les échelles, et boucher toutes les fenêtres à une certaine hauteur. En 1648, il y avait un portier à la porte du Grabensaal.

Rue des forgerons, la, *Schmidgasse*, au faubourg du Gotteron a, comme nous l'avons déjà dit sous la rubrique des ponts, été brulée par les Bernois, l'an 1340. Nous ne mentionnons qu'en passant l'incendie qui consuma la porte de Berne, en 1660, ainsi que quelques maisons, et nous ajouterons seulement qu'on en éloigna les habitations, 1661. En 1561, cette partie de la ville était encore de la paroisse de Düdingen, à qu'elle époque il fut décidé, que si ceux de Guin voulaient entreprendre une bâtisse sans en prévenir les habitans de la rue des forgerons, ceux-ci ne seraient pas tenus d'y contribuer. Malgré cela, ils furent invités l'année suivante à faire un don volontaire de 15 liv. pour la construction de l'église, et à nommer à l'avenir un juré, pour assister à la reddition des comptes de paroisse, de laquelle ils furent séparés plus tard. En 1585, il y avait dans cette rue une forge de faulx (*Sägissenschmidte*), et en 1590 des bains. En septembre 1591, un ouvrier ayant travaillé le samedi soir pendant toute la nuit jusqu'à 8 heures du matin, et fait un gros feu, un incendie y éclata. En démolissant une muraille dans la rue des forgerons, en septembre 1809, à droite en montant du côté de la porte et au-dessous du roc, l'on a découvert un vase rempli de pièces d'argent pour la valeur métallique d'environ 40 louis; elles sont de différentes grandeurs, mais toutes du même type, et parties-aliquotes les unes des autres. D'un côté, le

champ offre une église assez mal faite, avec cette légende en lettres moitié gothiques : *Sedes Lavsane* (siége épiscopal de Lausannne), au revers est une croix avec ces mots : *Civitas equestri* (cité équestre) (1).

Porte la, de *Berne*, ayant été la proie des flammes, en 1660, avec quelques maisons de la rue des forgerons, on fit des processions à Bulle, Belfaux et à la Maigrauge, afin de remercier Dieu de ce que le danger n'avait pas été plus grand, le conseil, les bannerets, les soixantes et la commune assistèrent à ces processions. En 1409, Ulli Reif et 3 autres sociétaires avaient établi une maison et des étendanges hors de cette porte dans la côte et à côté du chemin public.

Tour rouge, la, *der rothe Thurm*, jadis la tour du Schönenberg, est située au-dessus de la porte de Berne et celle des chats, et elle domine une partie de la ville et du Gotteron. Un chemin y conduisait jadis depuis la rue des forgerons, où l'on voit encore la porte, qui en 1401 s'appelait *Reygelschoff*. On entretenait dans cette tour une garde, que le vulgaire appelait les tarabantés, (les trabans, *Trabanten*). La jeune femme de l'un des gardes étant entrée avec une lumière dans une chambre remplie de chanvre, le 30 octobre 1577 à 6 heures du soir, le feu se manifesta aussitôt avec tant de violence, que tout l'intérieur fut complètement brulé. Quoiqu'on l'ait rétabli, on voit encore les vestiges de cet incendie. Lorsque cette tour était gardée, on y mettait des prisonniers.

Dürrenbühl, le, est une hauteur entre le Gotteron et la porte de Bourguillon, sur laquelle est située une tour flanquée de remparts, qui jadis s'appelait la petite porte de Bourguillon, qui était une des entrées et issues de la ville, mais qui n'est plus pratiquée. Cette partie de la ville offre un point de vue très-pittoresque et varié. En 1493, les augustins y vendi-

(1) V. Conservateur Suisse, tome VII, p. 178.

rent un jardin pour 31 liv., appelé *Pfaffengarten*. Un nommé Zwalen, du Gouggisberg, ayant forcé la porte du Dürrenbühl, il fut condamné à avoir la tête tranchée, mais à la recommandation de ses parens, on lui fit grâce de la vie, moyennant une amende de 100 écus, 3 août 1585.

Béat, la chapelle de St.-, à côté de la porte du Gotteron, paraît avoir été fondée en 1684, où le conseil accorda 10 livres de poudre à canon à l'occasion de sa consécration. Les maisons situées au-dessous sont curieuses à cause d'une longue bande de roc, qui depuis le Dürrenbühl se prolonge jusqu'au pont, et qui, en partie leur sert de toiture. Comme il est percé dans plusieurs endroits, et en partie effleuri, il pourrait bien avec le tems les écraser, et endommager la culée du pont ou obstruer le lit du ruisseau du Gotteron, qui traverse un canal voûté, avant de se jetter dans la Sarine; la route passe dessus pour atteindre le pont. Dans des actes de 1394 et 1395, l'emplacement de ces maisons est désigné par la phrase suivante: Ultra pontem saronae subtus balmar. *Balm* en très-vieux allemand suisse signifie un rocher ou plutôt une caverne, comme *Tanne* en romand, et *Baume* en français grotte.

Places, le quartier des, *der welsche Platz*, (la *place romande*), était déjà connu sous ce nom, en 1281, où il n'y avait alors que quelques habitations et des granges, qui formaient depuis le fossé devant Jaquemart (v. cet art.) un faubourg de la ville, et où l'on trouvait la rue de Cormanon. Jusqu'en 1406, les Places faisaient partie de la bannière de la Neuveville, mais elles en furent alors séparées, et formèrent dès lors la quatrième partie ou section de la ville sous la dénomination de bannière des Places ou de l'hôpital (1), à cause de celui pour les pauvres voyageurs

---

(1) Les habitans des faubourgs de la ville furent admis dans la bourgeoisie en 1391.

qui y existait à cette époque, (*hospitale pauperum peregrinorum*, ou *peregrinorum textorum* ou seulement *textorum*, c'est-à-dire pour les pauvres étrangers tisserands). La ruelle des oies (*die Gänsegasse*), entre le cimetière et la rue de la porte de Romont, est mentionnée dans un acte de l'an 1544, mais, en 1668, toutes les oies furent expulsées de la ville (*aus der Stadt vertrieben*). En 1544, il existait dans l'endroit qu'on appelle le fossé (*der Graben*, lou grabou) une tannerie qui auparavant avait été une maison de bains (*Badstube*). Avant 1583, tout le quartier des Places depuis Jacquemart était de la paroisse de Villars, mais le 29 août il en fut entièrement détaché, moyennant une somme de 200 liv., et une contribution proportionnée pour la bâtisse de l'église de Villars. La porte de la poterne, vulg. Poterla, fut murée dans le 17e siècle. En 1583 le portier avait un salaire de 4 liv.

Lausanne, la rue de, s'appelait dès l'année 1280 la rue du nouvel hôpital, ainsi qu'en 1300, et dans un acte de l'an 1492 elle est appelée, comme par fois encore à présent, rue des hôpitaux devant (*vordere Spitalgasse*). Deux maisons s'étant écroulées dans la rue de Lausanne, le conseil les donna à Pierre Winter, qui avait construit le chœur de l'église de St.-Nicolas, à condition qu'il les rebâtisse, 1636. En mars 1620, huit maisons furent brulées et autant endommagées, et deux filles y périrent avec leur mère; on ordonna de faire une collecte en faveur des incendiés. A la suite d'un incendie aux hopitaux-devant, 1664, on fit une procession à Bulle, et on donna une patente de collecte à Claude Lombard. Le portier König ayant voulu construire un four dans sa maison, qui était jadis une forge, le voisinage de l'auberge du Cheval blanc s'y opposa, mais il fut débouté de son opposition, 1677. L'anné ensuite, on défendit d'y construire des poulailliers du côté de la rue, parce qu'elle était trop étroite. Cette rue est, au reste, divisée en supérieure et inférieure, et dans la première on trouve, près de Jaque-

mart, quelques maisons sur le devant, qui n'ont que le plain-pied et qu'on appelle *sous les voûtes.*

Jaquemart, *Jaquemard*, la tour de, où se trouvent les principales prisons de la ville avec la demeure du geolier au haut de la rue de Lausanne, doit avoir été bâtie en 1386, à la suite d'un assaut des Bernois qui avaient été repoussés (1). Le nom de cette tour provient de la figure, qui représente un homme armé pour frapper les heures avec un marteau sur la cloche de l'horloge. Dans des actes du commencemeut du 15e siècle, il est question de cette tour sous la dénomination de *Magnam portam*, où, en 1457, l'avoyer Jean Gambach acheta une maison et un jardin pour 587 florins du Rh. En 1480, on fit renouveler l'horloge. En 1566, les charpentiers achetèrent la maison de Jean Jerli pour 1400 liv., où est actuellement l'auberge qui porte leur enseigne. Les gardes de Jaquemart devaient se régler d'après ceux de St.-Nicolas, 1578; en 1580 on augmenta leur salaire, et au lieu d'un demi-gros on leur donna un gros par prisonnier. Le P. Canisius ayant représenté que cette horloge sonnait d'une manière très-étrange, on chargea le curé Werro, qui connaissait le cours des astres, de la régler, 1581 (2). En 1609, on fit combler le fossé qui se trouvait devant cette tour, ainsi qu'en 1666 une carrière. En 1676, on ordonna le renouvellement des peintures allégoriques de la tour, dont on ne connait pas au juste la signification, chacun les expliquant à sa manière. En 1714, il y eut le feu à Jaquemart; en 1768, on changea le corps de garde qui se trouvait dessous, et on fit en même tems des réparations dans les prisons, que dès 1772 l'hôpital dût fournir de lits, couvertes, chaînes, bois, huile et lumière; mais depuis long-tems cet arrangement a été complètement changé. (V. Portes).

(1) V. Conservateur Suisse, tome III, p. 69.
(2) En 1593, l'horloger ayant avancé l'horloge de Jaquemart d'une heure, on le fit mettre en prison.

L'*Hôpital bourgeois*, existait déjà en 1248, mais hors de la ville, et où sont maintenant les arcades avec une gallerie ouverte ou plate-forme qu'on a couverte en dalles de la Molière, en 1771; l'on y voit souvent des promeneurs et des curieux, et les arcades avec les deux rangées de magasins s'appelaient à la même époque la gallerie de l'industrie (die *Gewerbslaube*). En 1252, le chevalier Rodolphe de Bullo céda à l'hôpital in rectum allodium le village de Nonans, et tout ce qui en dépendait. Par acte du mois d'août 1313, Jean, appelé de Corpastour, lui vendit en pur et franc alleu pour 10 liv. un cens de 20 s. 3 d., affecté sur 16 maisons dans la rue appelée Ficholas. Guillaume d'Avrie y fonda un repas annuel à la mi-carême, moyennant 50 liv., 1318. Guillaume d'Englisberg lui légua sa dîme de Planfayon pour la fondation d'un anniversaire à l'autel de St.-Jacques dans l'église de Notre-Dame, construit sur son tombeau, 1328. Il fut statué, en 1335, que celui qui voulait être admis comme prébendaire, devait prouver à l'hôpitalier par le témoignage de deux voisins, qu'il ne possédait pas les moyens nécessaires pour pouvoir vivre, et lui remettre aussitôt tout ce qu'il possédait; il fut statué en outre, qu'un malade ne pouvait disposer de rien, sous peine de nullité. Le Grand-Conseil seul avait le droit d'accorder des prébendes, qui, en partie, se distribuaient par la fenêtre (*ganze oder halbe Pfründe durch das Fenster*); mais le conseil quotidien et l'hôpitalier étaient compétens à admettre des malades indigènes ou étrangers jusqu'à leur complète guérison. En 1328, le pape Martin donna une bulle en faveur de l'hôpital. En 1428, il fut décidé que contre la rétribution ordinaire l'hôpital et la confrérie du St.-Esprit devaient entretenir quatre chevaux sellés et bridés pour les députés du conseil. Petermann Canty fut reçu en qualité de prébendaire le jeudi après la St.-André de l'an 1439, pour le prix de 140 florins du Rh ; outre sa nourriture il recevait

tous les jours demi-pot de vin, et on l'habillait honnètement. Par testament de l'an 1345, Anna Seiler fonda en partie l'hôpital de l'Ile de Berne, avec la réserve, que si les conditions qu'elle avait prescrites n'étaient pas observées exactement, le capital serait distribué par quarts aux hôpitaux de Fribourg, Bâle, Thoun et Berthoud (1). En 1455 et 1457, on faisait une quête dans le Pays-de-Vaud pour l'hôpital, mais malgré une recommandation épiscopale, le curé de Chexbres s'y était opposé. En 1457, l'hôpital obtint la bourgeoisie. L'an 1489, le gouvernement lui donna des droits féodaux à Alterswyl et Plaffeyen, qu'il avait acheté du couvent de Riggisberg. Dans le même siècle il existait déjà un autre hôpital aux Places, où est l'établissement actuel, principalement pour les pauvres voyageurs (2). Un chapelier de Berne fut reçu prébendaire, en 1508, avec sa femme pour le prix de 500 liv., et, outre la nourriture ordinaire, on leur donnait 2 pots de vin par jour. Par acte du 2 nov. 1537 et moyennant la somme de 130 liv. ou un cens de 30 s., on accorda une chambre particulière du côté de la fontaine pour les compagnons boulangers et cordonniers, mais si l'un ou l'autre des malades y mourait, son avoir devait rester à l'hôpital. En 1564, le banc du poisson était à-côté de la rue neuve et adossé aux murailles de l'hôpital. La chartreuse de la Lance (3) ayant été supprimée lors de la réformation du Pays-de-Vaud, le gouvernement céda à l'hôpital sa part des

(1) Der Inselspital; Bern, 1825, S. 24.

(2) On le voit sur le plan de *Phillot* du côté du Cribliet. En 1579, l'hôpitalière recevait pour tout salaire 2 coupes de grain par trimestre, et l'année ensuite l'on y fit des réparations pour pouvoir y loger les passans. En 1659, beaucoup de fainéans portaient l'habit de pèlerin, pour pouvoir parcourir quelques pays, ce qui fit qu'on donna l'ordre aux valets de ville (Bettelvögten), d'aller les prendre à une heure fixe aux portes, de leur faire donner la passade à l'hôpital des étrangers, et puis de les faire sortir par une autre porte.

(3) Au bord nord-ouest du lac de Neuchâtel, cercle de Concise, district de Grandson.

biens de ce couvent, 1554. Le mobilier trouvé dans le château de Gruyères fut donné à l'hôpital, 1558. Quoique l'église de Notre-Dame était la chapelle de l'hôpital, il avait néanmoins un aumônier particulier, et, en 1559, on décida qu'à l'avenir le clergé serait réduit au nombre de 6 prètres. En 1581 et 1651, on décida que l'hôpital, en réservant toutefois les droits de l'église, aurait la dîme de tous les communs de la banlieue qu'on défricherait et ensemencerait. Par acte du 30 mars 1654, Béat-Nicolas de Diesbach donna une seigneurie et d'autres propriétés à l'hôpital; à charge d'entretenir selon son état un membre de sa famille, qui tomberait dans l'indigence. (V. Mézières). L'an 1594, l'hôpital fut admis dans la communauté de Praz en Vuilly, à l'exception de la jouissance de trois prairies, et avec l'exclusion du vigneron des assemblées communales. Un domaine à Bretigny et une maison au Gayenbach appartenaient à l'hôpital, mais, en 1608, on les mit en vente, ce qui eut lieu, en 1655, ainsi que ceux de Planafaye et Brædelen. En 1661, il était déjà question de transporter l'hôpital ailleurs, et le 23 novembre 1676, il fut décidé qu'il serait construit où il se trouve maintenant. L'hôpitalier fit aussitôt amener les matériaux sur place. Claude Rossier avait donné 1600 écus pour la nouvelle bâtisse, à condition que les descendans de son père qui tomberaient dans l'indigence, seraient logés dans une chambre particulière, et admis à la table de l'hôpitalier, 1680. La même année on fit l'acquisition de plusieurs maisons, qu'on paya d'après une taxe juridique, et Joseph-André Rossier se chargea de faire exécuter gratuitement le plan adopté. Le 21 mai 1682, on posa processionnellement la première pierre. Un domaine à côté du grand étang, appartenant à l'hôpital, fut vendu la même année. Les évêques Strambino, 1682, et Pierre de Montenach, 1699, consacrèrent l'église de l'hôpital sous le vocable de la Ste.-Croix. En 1745, Marguerithe Vonderweid fonda une messe journalière

et les vêpres des dimanches. L'an 1751, on a établi un cimetière dans le prés de l'hôpital, qui a été agrandi il y a quelques années, et en 1759, on nomma un secrétaire à cette maison philantropique. Autre fois l'administration de cet établissement était tellement mauvaise, que non-seulement ses biens décroissaient d'année en année, mais que la plupart des hôpitaliers y faisaient encore mal leurs propres affaires. Déjà dans le dernier siècle on avait cherché à y introduire des améliorations, mais c'est principalement en 1807, que la réforme a été radicale. En séparant les diverses branches qui étaient auparavant réunies, l'on a tiré un meilleur parti de chacune d'elles, et une grande économie a été obtenue dans l'intérieur, comme on en pourra juger par le tableau comparatif ci-après.

	Ancienne administrat. de 1805 à 1806.		Nouvelle administrat. de 1807 à 1808.		Différence	
	francs	rp.	francs	rp.	francs	rp
Dépense totale . . .	30,845	70	23,014	15	7.831	55
Huile fine	103	50	42	40	61	10
fruits	955	—	143	—	812	—
légumes	858	—	134	—	724	—
poissons	341	—	119	—	222	—
œufs	163	—	3	80	159	20
	sacs	bic.	sacs	bic.		
froment	230	3	175	1	702	—
seigle	241	2	172	1	829	70
avoine	57	7	46	6	102	70
	chars	pot.	chars	pot.		
vin	29	83	18	12	1341	30
	livres		livres			
viande	28,224	„	20,897	„	1465	60
fromage	2,831	„	2,154	„	91	70
beurre	2,411	„	1,070	„	600	—
chandelles	696	„	257	„	400	—
cochons, . (nombre)	16	„	10	„	150	—
crême, lait, . (pots)	2,133	„	257	„	300	—
cendre, . (bichets)	302	„	point	„	130	—
balais, . (douzaines)	143	„	54	„	70	—
				Total	8,160	70

La différence en plus de 329 fr. 15 rp. provient de ce que quelques articles n'avaient pas été évalués en argent dans les comptes.

Dès-lors l'on a encore introduit successivement d'autres améliorations, fait des acquisitions et adjonctions, transporté la ferme dans le pré, établi un vaste jardin à la fois utile et agréable, bonifié singulièrement l'aménagement des forêts, bâti un très-beau grenier, etc. etc. Les malades sont soignés de la manière la plus touchante et la plus soucieuse par 10 à 12 *sœurs de la charité*, appelées vulg. *sœurs grises* à cause de la couleur de leur habillement, un ou deux infirmiers et un médecin et deux chirurgiens. A l'exception de quelques employés, à la tête desquels se trouve un économe, et qui sont rétribués, toute l'administration est gratuite (1). L'aumônier ou curé est nommé par le conseil municipal. Outre des domaines, vignes, montagnes, forêts, fiefs, cens et dîmes, l'hôpital possède un rentier considerable qui, en 1809, était de 296,245 fr. 76 rp., et qui dès-lors a été augmenté. L'hôpital forme un carré à deux étages avec une église au centre ou une rotonde avec un dôme, mais on y a fait plusieurs adjonctions, qui successivement seront augmentées, et on améliorera aussi bien des parties qui en sont encore susceptibles; car on n'appliquera jamais à un établissement philantropique le proverbe trivial, inventé sans doute par la paresse et la médiocrité: «Le mieux est l'ennemi du bien;» — à moins qu'on veuille placer ses partisans dans de certaines loges, qui certes prouvent que le régime de la stabilité n'est pas celui que la charité élairée et évangélique suivra sans s'en écarter jamais (2).

(1) On en trouve tous les détails dans un règlement très-bien fait, intitulé: „Organisation générale pour l'administration des seconrs de bienfaisance de la ville de Fribourg en Suisse", 1817, in-8°, 100 p., cependant, on a supprimé le directeur, p. 28-30.

(1) On a lieu d'espérer qu'on aura plus de soin à l'avenir des

Académie, le bâtiment appelée l', au quartier des Places, a été construit dès l'année 1762. Le rez-de-chaussée sert de halle aux vins, et les deux étages et les combles de caserne.

Bisée, le, v. collége.

Jésuites, v. collége.

Collége, le, de St.-Michel est un vaste bâtiment, y compris l'église et le Gymnase, dans la partie la plus élevée de la ville, qu'il domine de tous côtés, et d'où l'on jouit de beaux points de vue (1). Dès l'année 1363, cet emplacement s'appelait le Bisée, Bessay, Beczays, avec divers jardins et quelques habitations. En 1323, l'hôpital y possédait déjà deux moulins; en 1441, on ne voulût pas y permettre l'établissement d'une teinturerie. En 1469, le comte François de Gruyères y acheta une maison pour le prix de 900 liv., qui fut ensuite convertie en château, et qui parvint par achat à Jean appelé Heidt, (v. plus bas). Dans le 15e siècle il y avait plusieurs rames au bisée; car, en 1492, Marmette veuve de Pierre de Grange donna la sienne aux apprèteurs de drap, à charge de faire dire une messe hebdomadaire à l'église des cordeliers à l'autel de St.-Maurice. Sous date du 20 janvier 1570, le cardinal Annulius fit demander aux états catholiques de la Suisse, s'ils seraient disposés à admettre des jésuites pour fonder des séminaires ou écoles. De son côté, St.-Charles Borromée, nommé protecteur des catholiques de l'Helvétie et de la Rhétie par son oncle le pape Pie IV, suggéra cette idée au nonce Jean-François Bonhomius, évêque de Verceil. Celui-ci étant venu visiter le canton de Fribourg, et s'étant lié d'amitié avec le prévôt Schneuwlin, ils convinrent que l'érection d'un collége contribuerait beaucoup au maintien de la foi, et au rétablissement des bonnes

---

aliénés, soit sous le rapport physique, soit sous le rapport moral.

(1) Le sol est à 626, 5 m. ou 1930 pieds de roi, et le 1er étage à 635 et 1955 au-dessus de la mer.

mœurs surtout parmi le clergé, et ils en trouvèrent les moyens dans la sécularisation du couvent d'Humilimont, dont les moines, au nombre de 5, menaient une vie peu conforme à leur vocation; aussi le pape Grégoire XIII, auquel on s'était adressé, en prononça-t-il la sécularisation par bulle du 5 des calendes de mars 1579, ensuite de laquelle ce monastère de prémontrés fut supprimé dès le 20 août 1580, en assurant à chaque père une rente viagère de 50 écus. Le 15 des calendes de septembre la destination des biens de cette ancienne abbaye fut approuvée par le Grand-Conseil. Le 16 décembre suivant le P. Canisius, de Nimégue, accompagné du P. Robert Andrew, anglais, arriva ici, et 5 jours après il prit, au nom de la compagnie de Jésus, possession d'Humilimont. Le 23 du même mois, on permit, à la récommandation du prévôt, aux jésuites de prendre, contre inventaire, quelques livres dans les bibliothéques des augustins et cordeliers. L'admission formelle des disciples de St.-Ignace est du 11 juillet 1581; elle porte que le gouvernement achéterait provisoirement quelques maisons pour y tenir les écoles; qu'il y ferait les réparations nécessaires; que les jésuites pourraient prendre les poissons de l'étang du Bisée; qu'on leur accorderait une fontaine pour leur maison; qu'on leur aiderait à acheter la place où se trouvaient les rames, et que pour la bâtisse du collége, mais non pour une église, on leur accorderait les bois, tuiles et charrois nécessaires. La même année, le P. Canisius acheta le château de Jean de Lanthen, appelé Heidt, pour 2,100 liv.; deux prés du conseiller Jean Ruginet et de Barbe Vœgely; du conseiller Jacques Schneuwlin un emplacement pour l'église pour le prix de 300 fl. etc. A la rue de Lausanne quelques maisons au-dessus de l'auberge de l'Autruche servirent pour les classes, dont trois furent organisées et ouvertes d'une manière solennelle le 12 mars 1582. En 1583, on avait choisi un emplacement près de l'abbaye des apprêteurs de

drap aux hôpitaux-derrière pour le collége, mais l'année ensuite il fut définitivement choisi au Bisée. On bâtit successivement le collége, le gymnase, qui est à la charge de l'Etat, l'église et les autres établissemens; les communes furent, à diverses reprises, invitées et requises même, à fournir des secours en charrois et en argent. Les pères firent, avec une récommandation suppérieure, des collectes auprès des Etats confédérés, et, de son côté, le gouvernement y contribua beaucoup. Les conseillers Pancrace Wild, Christophe Reif et Blaise Leimer étaient spécialement chargés d'inspecter les travaux, dans le détail desquels nous nous abstiendrons d'entrer, de 1584 à 1604 et au-delà. La première comédie fut jouée en 1584, la pièce était intitulée: Philoptutus.

Marguerithe, fille du conseiller Jean Messelo, ayant légué, par testament, 1592, aux jésuites 4000 écus, dont la moitié pour la bâtisse du collége et de l'église, et l'autre pour l'entretien des professeurs, cette donation donna lieu à un procès que les légataires gagnèrent. L'escalier tournant du gymnase couta 30 liv. et 2 muids de grain, et l'on prit les pierres nécessaires derrière l'abbaye des boulangers ou maréchaux, 1589, mais ensuite on combla la carrière. Le 5 août 1596, dixneuf jésuites, dont 12 étaient prêtres, prirent possession du collége, et le gymnase fut ouvert la même année. Les maisons à la rue de Lausanne, qui avant la bâtisse du collége et gymnase avaient été occupées par les jésuites et les écoliers, furent vendues, 1599, à Jonas d'Erlach par le gouvernement pour 1,350 écus de 25 btz. Dès l'année 1589, le conseil accorda des prix aux écoliers, qui à cette époque consistaient en deniers ou petites médailles, le tout de la valeur de 12 écus, dont le prévôt Schneuwlin avait donné l'exemple. Le P. Canisius ayant dédié au Conseil un ouvrage intitulé: *Hora evangelica de diebus festis*, on lui fit cadeau des œuvres de St.-Augustin, 1593. Le 21 décembre 1597 le P. Canisius, premier recteur

du collége, mourût à l'âge de 77 ans et en odeur de sainteté. Le prévôt Sébastien Werro, son ami intime, fit son oraison funèbre et son épitaphe. Son corps fut d'abord déposé dans l'église de St.-Nicolas au milieu du chœur devant le maître-autel, et ensuite transporté solennellement, le 31 mars 1625, dans le chœur de l'église du collége, et déposé devant le grand-autel, mais il fut réservé qu'au cas que ce vénérable père vint à être béatifié ou canonisé, comme alors il en avait plusieurs fois été question, on remettrait sa tête et une côte à l'église de St.-Nicolas, d'où on avait sorti son corps. C'est de lui que date le catéchisme par demandes et réponses, aussi ce livre élémentaire pour l'enseignement de la religion n'a-t-il été longtems connu que sous le nom de *Canisi* (1).

L'église du collége est bâtie dans le genre moderne, avec des galleries grilliées (2). Le 10 juin 1604, la première pierre fut posée par le prévôt Antoine Rollier, et elle doit son existence en majeure partie aux libéralités du gouvernement et de plusieurs particuliers tant du canton de Fribourg que d'autres états; ainsi le maître-autel fut érigé, en 1617, par la munificence de Henri IV, roi de France, et de son fils; la même année celui de la Ste.-Vierge par Jonas d'Erlach, et celui de la Ste.-Croix, en 1619, par le conseiller Jacques Buman. Le corridor entre le collége et le gymnase a été construit aux frais du premier, en 1636. En 1662, il fut décidé qu'on n'admettrait au collége que des écoliers pouvant produire des attestations de capacités et de fortune. En 1666, on y construisit, avec la permission du gouvernement, une chambre d'arrêt pour maintenir la discipline du gymnase; voilà l'origine du carcer et du pulsator, dont quelques

(1) V. Leben des ehrwürdigen Paters Petri Canisii, der S. Jesu Theologen, Dillingen, 1621; Leben und Wirken etc., Landshut, 1826, etc.

(2) Le plafond de la nef, peint par Ebeltraut, représente la chute des Anges.

lecteurs se souviendront sans doute encore; quant à nous, qui ne sommes qu'un autodidactus, nous ne connaissons l'un et l'autre que de nom. A l'exception des cas criminels, le recteur a été autorisé en même tems, à punir par les prisons les fautes des écoliers promus au-dessus des humanités. En 1678, l'on fit des status pour les écoliers, qui dès-lors furent plusieurs fois révisés, et qui auraient dû être imprimés. En 1680, les jésuites célébrèrent leur réception centénaire par un grand office et un diner, auquel tous les membres du conseil furent invités. En 1682, il fut décidé que la comédie à l'occasion de la distribution des prix, ne devait pas durer au-delà de trois heures. Les classes supérieures, sous le titre d'académie, furent organisées en 1755 et 1762. Sur le bruit qui s'était répendu, que le pape Clément XIV (Ganganelli) avait supprimé l'ordre des jésuites, le gouvernement fit aussitôt mettre sous séquestre l'argent comptant, les titres obligatoires, les fonds, l'argenterie, la pharmacie et la bibliothéque du collége, août et septembre 1773, afin de les conserver pour les études et l'éducation de la jeunesse. Le 15 de ce dernier mois, le Grand-Conseil n'accepta la bulle (1) que relativement à la suppression et pour autant qu'elle pouvait avoir une influence sur la foi, (*in sofern sie auf Glaubenssachen einfliessen mag*). En 1774, on fit un règlement pour l'organisation du collége, dans lequel la majeure partie des anciens professeurs restèrent en habit de prêtre séculier, l'administration des biens leur fut confiée, et ensuite on obtient la suppression de la chartreuse de la Valsainte pour en augmenter les revenus, ainsi que la mense épiscopale. Dès-lors jusqu'en 1818, le collége à été composé de prêtres

(1) Elle est du 21 juillet 1773, et commence par ces mots: *Dominus et redemptor noster Jesus-Christus, princeps pacis*, etc. L'année ensuite le père Simon Matzell prononça l'oraison funèbre du pape. V. *lettres du pape Clément XIV*, Liège, 1777, tome II, p. 313.

séculiers, qui vivaient en communauté, élisaient entre eux un principal et un économe, et rendaient un compte annuel au gouvernement, comme les autres corporations religieuses. En 1784, on y avait établi un pensionnat. La chronique manuscrite de l'évêque Bernard de Lenzbourg contient divers détails sur la suppression de l'année 1773, où à la fin il dit: « que la compagnie de Jésus était composée de 40 provinces, où se trouvaient 1.538 colléges, et en tout 22,589 membres, dont 11,293 étaient prêtres. »

A l'entrée des français, en 1798, on avait transformé en hôpital militaire le gymnase, et les classes se tenaient dans quelques salles du collége.

Déjà le 6 juin 1818, lorsqu'on a discuté en Grand-Conseil les attributions du Conseil d'éducation, un membre avait proposé de rappeler les jésuites pour leur confier l'éducation publique. Le 16 du même mois une motion faite dans le même but, avait été écartée, parce qu'il fallait les 2/3 des suffrages pour la renvoyer à l'autorité compétente. Le Conseil d'Etat, dans le sein duquel un membre avait fait une proposition, convoqua le Grand-Conseil à l'extraordinaire, et il décréta par une majorité de 69 contre 48 votes, sous date du 15 septembre de la même année ce qui suit:

« La société de Jésus sera de nouveau installée dans le collége de St.-Michel de cette ville, pour y mener la vie religieuse et s'y vouer à l'instruction publique, conformément à l'institut de son St.-fondateur, qui a été approuvé par la bulle du St.-Siége du 7 août 1814. »

« Les membres de la société de Jésus, reçus au collége, auront la jouissance et l'administration des biens destinés à l'instruction publique, dont le collége de St.-Michel a jusqu'ici eu l'usufruit, et cela avec les charges qui leur sont imposées etc. Si cette maison devait être dissoute, la jouissance de ces biens cessera, et le gouvernement en disposera, selon

leur destination, pour l'instruction publique au collége »·(1).

« Tous les revenus de ces biens seront employés exclusivement à l'usage et à l'entretien de la maison établie à Fribourg, sans que l'on en puisse jamais disposer en faveur d'autres maisons. Le gouvernement prendra les mesures les plus efficaces pour s'assurer de l'exécution ponctuelle de cette condition. »

« La société rendra compte de l'administration qui lui a été confiée, à l'instar de toutes les autres corporations religieuses. »

« Le personnel de cette maison ne pourra jamais dépasser le nombre de 30, y compris les frères lais. »

« Cette corporation religieuse sera soumise aux lois de l'État et aux ordres du gouvernement, et leurs écoles et méthodes seront sous la direction des autorités établies à cet effet. »

Au mois de novembre suivant, les jésuites, qui avaient pris de nouveau possession du collége, ouvrirent les classes. Nous avons indiqué dans un article général (Fribourg, canton, p. 232) le nombre de leurs éléves et ceux du pensionnat.

Sous date du 31 mai 1824, le Conseil d'Etat a permis aux jésuites de garder au collége, où l'on a fait établir des chambres dans les combles, leurs scolastiques en qualité de pensionnaires, mais sans en déterminer le nombre, à condition que ces écoliers payeront une pension équitable, et qu'ils se procureront leurs habillemens et meubles, sans que par-là les revenus du collége soient diminués.

Le 19 janvier 1826, le Grand Conseil a permis, que le noviciat des jésuites à Brigue en Valais soit établi à Estavayé, mais sans que son administration puisse être en connexion avec celle du collége, et sous la ré-

(1) Un plan de méthode et d'instruction publique que la société devait projeter, a été approuvé par le Grand-Conseil le 15 juin 1819. Le manuscrit contient 8 pages in-folio.

serve que ce noviciat soit assimilé aux autres corporations religieuses relativement à l'obéissance dûe aux lois et au gouvernement.

Comme le *Musée cantonal* se trouve dans les combles du gymnase, jusqu'à ce qu'on puisse le placer dans le lycée qu'on construit vis-à-vis de l'église du collége, nous croyons devoir en parler ici avec quelques détails.

Musée. Parmi les curiosités de la ville on remarque le *musée des sciences naturelles* (1); on y voit:

I. Le *Cabinet de physique*, contenant plusieurs beaux instrumens, entre autres une machine électrique à plateau de 36 pouces de diamètre; une grande machine pneumatique en cristal, la pile de Volta à bocaux en cuivre dite de Wollaston, le grand appareil électrodynamique de Mr. Ampère etc. etc.

(1) En 1822, le gouvernement donna l'autorisation et les fonds nécessaires pour préparer deux salles dans le comble du gymnase, dont l'une fut destinée à recevoir les instrumens de physique, et l'autre à l'établissement d'un cabinet d'histoire naturelle. Pendant que l'on travaillait à ce local, Mr. Charles-Louis Fontaine, chanoine-grand-chantre de St.-Nicolas et archidiacre du diocèse de Lausanne, homme distingué par l'étendue de ses connaissances et par son amour pour le bien, prit la généreuse résolution de consacrer à l'instruction publique sa grande et précieuse collection d'histoire naturelle, qu'il avait rassemblée à grands frais, et par des soins extraordinaires pendant l'espace de 40 ans. La partie minéralogique en forme une des plus belles collections de la Suisse. Il y avait, en outre, un grand nombre de pétrifications et d'empreintes, de coquillages et de zoophytes, de papillons et d'insectes, plusieurs oiseaux, un herbier du Valais, des raretés indigènes et exotiques, plusieurs médailles et monnaies anciennes et modernes, parmi lesquelles 11 pièces en or, etc.

Telle est la riche donation que Mr. Fontaine a faite au musée cantonal, annexé au collége. Elle y fut transportée en septembre 1824. L'année suivante, le Conseil d'Éducation y fit placer le portrait du généreux donateur comme un monument d'une éternelle reconnaissance, avec le titre bien mérité de *Fondateur de ce musée*.

Les amis du bien public rivalisent de zèle pour augmenter cette précieuse collection; plus de 180 noms figurent déjà

II. Le *Cabinet numismatique*, composé: 1° d'une collection de médailles grecques, romaines et gothiques, dont une partie existait déjà à la bibliothéque du collége; environ une centaine de ces pièces a été achetée, et 200 autres données par différens particuliers tant étrangers que fribourgeois. 2° D'une collection complète des médailles pontificales, frappées depuis 1417 jusqu'à 1830; dont 586 ont été données par S. S. Léon XII, à la demande du R. P. provincial. 3° D'une collection de médailles françaises depuis la mort de Louis XVI jusqu'en 1828, au nombre de 82, données par Charles X, à la demande de Mr. le général Gady. 4° D'une quantité considérable de médailles et monnaies suisses ou étrangères. 5° D'une collection de pièces en plâtre, représentant les chefs-d'œuvres des arts que l'on admire dans les musées du Vatican et du Capitole; l'exécution en est très-belle.

III. Le beau *Cabinet minéralogique*, composé: 1° d'une grande collection oryctognostique pour l'étude de la minéralogie, dans laquelle on remarque surtout un bloc de cristal de roche, soit quarz hyalin, d'environ deux quintaux; de superbes morceaux de sulphates de strontiane et de chaux, avec du soufre cristalisé de Sicile. 2° D'une collection géognostique de 200 échantillons de roches, classées d'après Mr. de Léonard pour l'étude de la géologie, et d'un assortiment de roches du Valais, de Mr. Fontaine. 3° D'une collection de marbres polis d'Italie, de Suisse, du Tyrol etc. 4° D'une collection paléontologique, comprenant: *a*) 200 espèces de coquilles fossiles, classées d'après Braun; *b*) un grand nombre de pétrifications et empreintes de bois, de poissons etc.; on admire surtout quelques pseudomorphoses

---

dans le *livre des bienfaiteurs*, parmi lesquels il y en a une quarantaine d'étrangers.

Le tout sera transféré dans le nouveau lycée dès qu'il sera en état de le recevoir; on en verra alors beaucoup mieux toute l'étendue.

calcaires, où tous les caractères de planche de sapin se sont conservés et pétrifiés (1); *c*) de tous les principaux ossemens de l'ours des cavernes, trouvés dans les grottes d'Oxelles près Besançon.

IV. La *Collection phytologique*, composée: 1° de deux herbiers cantonaux, l'un de Mr. le conseiller Bourquenoud, acheté par le gouvernement, et l'autre de Mr. le doyen Dematra, donné par Mr. Tob. Gottrau, ancien préfet de Fribourg; 2° d'un herbier du Valais de Mr. Fontaine; 3° d'une collection complète de saules de Mr. Seringe.

V. Le *Cabinet zoologique*, composé: 1° de collections plus ou moins grandes, *a*) d'animaux radiés, polypes es zoophytes; *b*) d'animaux articulés, crustacés, papillons et insectes; *c*) de molusques, coquillages de mer, d'eau douce et de terre; *d*) de reptiles, serpens, lézards et salamandres. 2° D'une collection de plus de 760 oiseaux, dont plus de 300 ont été empaillés à Fribourg depuis 1823. Il y a 200 espèces d'oiseaux Suisses et 400 espèces d'Amérique. 3° De quelques quadrupèdes indigènes, parmi lesquels figure un très-beau bouquetin. 4° On y voit aussi quelques squelettes de quadrupèdes et d'oiseaux, et deux mâchoires de baleine, dont l'une est d'une très-grande dimension.

Ursulines, le couvent des, a été fondé dans le 17e siècle. Pour éviter les dangers de la guerre, les ursulines établies à Porentruy vinrent se réfugier à Fribourg, où, en 1635, elles ne furent que tolérées et non admises; car leur réception formelle ne date que du 1 février 1646, et en 1650 leur nombre fut fixé à 22. Les religieuses de l'ordre de Ste.-Ursule ne sont point cloîtrées et leurs vœux simples, mais il est extrêmement rare que l'une ou l'autre quitte le couvent pour rentrer dans le monde, auquel elles sont néanmoins at-

(1) Studer, *Monographie der Molasse*, Bern, 1825, p. 255; et *Bibl. univ.* tome 34, p. 26.

tachéses par un lien évangélique et charitable, celui d'institutrices des jeunes personnes de leur sexe. En 1638, une dame Zimmermann née Weck leur avait acheté une maison (1) à côté de la tour de Jaquemart, où elles bâtirent un couvent et une église, dont la premère pierre fut posée le 2 juin 1653, avec les solennités usitées. Plus tard, elles étendirent leurs propriétés du côté de la rue des hôpitaux-derrière, qui à cette époque était séparée des Places par une porte qu'on apelait *Häggelisthurm*. Plus tard, on leur accorda divers secours pour achever leurs constructions, et le 26 janvier 1673 il fut décidé, que lorsque leurs biens auraient atteints la somme de 40,000 écus, 10,000 seulement seraient placés en bienfonds, et qu'elles devaient recevoir sans dot les filles bourgeoises riches ou pauvres, et seulement contre une pension annuelle de 15 écus. En 1678, l'école des filles se tenait dans la maison de Mr. Werly au Graben; celle où est l'école actuelle est la propriété de la ville. En décembre 1659, des ursulines étaient allées s'établir à Lucerne, où elles avaient été reçues par le gouvernement, et d'autres, en 1661, à Brigue en Valais. A l'entrée des troupes françaises à Fribourg, en mars 1798, on logea, le 12, des fantassins dans ce couvent, et après, le 12 avril, on fit un magasin de bois de l'église. Les ursulines avaient trouvé un asyle chez Mr. Jacques de Montenach, leur voisin, actuellement la maison épiscopale, à condition qu'il serait exempt de tout logement militaire. La 31 demi-brigade de ligne, qui était casernée dans le couvent, voyait de mauvais oeil que les cavaliers, dragons, artilleurs et jusqu'à ses propres grenadiers fussent logés chez les bourgeois. Le dimanche 30 avril à 8 heures du soir, elle sortit tumulteusement des casernes avec armes et bagages pour aller se loger à son gré et de force chez les particuliers. Quelques officiers se trouvant

(1) C'était alors l'auberge de la Cicogne, dont la marque a été transféré en l'Auge vis-à-vis du pont de Berne.

là, voulurent inutilement les faire rentrer. On battit la générale, et a force de promesses et d'instances, on parvint enfin à 11 heures à les faire rentrer dans leurs chambres, mais ils menacèrent à leur retour de mettre le feu à la caserne, si on ne les en sortait pas au plutôt, pour les loger en ville. Ils tinrent parole. Le 8 mai suivant, à quatre heures et quart du soir, le feu éclata sur quatre points à la fois aux extrêmités du bâtiment. Avant six heures, tout le toit était déjà consumé et écroulé. L'incendie dura toute la nuit avec plus ou moins de violence, et ce ne fut que le lendemain matin à 6 heures qu'on commença à espérer qu'il n'y aurait plus de danger pour les bâtimens voisins qui furent heureusement préservés. Peu de tems après cette catastrophe, on s'occupa à y remédier, et déjà en février 1799 le couvent des ursulines put de nouveau servir de caserne. Le 19 janvier 1804, le Grand-Conseil rendit un décret portant: « Que le couvent des religieuses ursulines, occupé comme caserne, leur sera rendu au plus tard dans deux ans; qu'on leur fournira un autre logement, si Mr. de Montenach ne voulait plus les garder chez lui, ou qu'elles y fussent trop à l'étroit; que pendant deux ans on leur payera 2,400 fr., en compensation des dommages, pertes, peines, etc.; que ces 2,400 fr. seront payés, savoir: 1,200 fr. par le conseil communal, qui est tenu de remettre pareille somme annuellement, selon l'acte de dotation de la ville, pour l'instruction publique; et les autres 1,200 fr. par les monastères d'Hauterive et la Part-Dieu, en compensation des fromages, vins, etc. de bon an que ces deux couvens devaient livrer annuellement aux avoyers et conseillers, ce qui, depuis la révolution, avait été suspendu. » On leur accorda en même tems une patente de collecte; en mai 1805, elles firent mettre la main à l'œuvre, déjà le 16 octobre elles purent prendre possession du couvent, et le dimanche suivant, 20, l'évèque Guisolan consacra leur église, dans laquelle il y a la chasse de

St.-Fortuné, ainsi que d'autres reliques. Outre l'école publique, les ursulines ont des pensionnaires, et une demi-pension, qui consiste seulement à garder du matin au soir de jeunes personnes. Ces religieuses nomment elles-mêmes leur directeur, et elles suivent la règle de St.-Ignace de Loyola.

Romont, la porte de, avec les fortifications qui y existent encore, rend l'entrée de la ville sombre et humide, tandis que deux pavillons avec une barrière donnerait un tout autre espect à ce quartier. Dans la tour il y a des prisons, dont l'on ne se sert guère. Dans le rempart du côté de la maison du tirage il y a un magazin de poudre, entouré de palissades.

Étang, selon Guillimanus le grand, qui est alimenté par des sources qui sont dans son enceinte, existait déjà lors que la ville fut bâtie. Dans un acte de 1343 il en est fait mention. L'autre a été établi plus tard, ainsi que le canal qui se prolonge jusqu'à la tour Henri (1). L'étang du Belzai ou Bisée (collége) est aussi très-ancien. Ces étangs contribuent à entretenir la propreté des rues de la plus grande partie de la ville, et dans les cas d'incendie ils sont utilisés avec intelligence et beaucoup de zèle, quoique la formation d'un corps de pompiers est encore à désirer. Le canal derrière le rempart rend les caves et les rez-de-chaussées d'une partie des maisons de la rue de Romont très-humides, et on pourrait le supprimer sans inconvénient pour la sûreté publique, mais à l'avantage de la salubrité, parce que ses eaux stagnantes et fangeuses ont une fort mauvaise exhalaison pendant les chaleurs de l'été.

Tour, la, *Henri*, autre fois la tour élevée, *der hohe Thurm*, est à l'angle du rempart entre la porte des étangs et celle de Romont. En 1772, il y avait

(1) Il est formé des eaux du ruisseaux qui descend le long de la route depuis les marais près de la Chassotaz, mais avant d'entrer dans l'étang elles sont épurées dans deux bassins.

du grain en dépôt, et plus tard de la poudre. En 1802, le feu y ayant pris Vully Burger parvint à l'éteindre, ce qui en 1815 lui fit obtenir une gratification de 100 fr.

St.-Pierre, la chapelle de, sur les Places, existait déjà en 1299. Dans le siècle suivant il en est plusieurs fois fait mention, ainsi qu'en 1455, où le chapelain Jean Rappotat la fit réparer à ses frais. Jusqu'au 17e siècle c'était un prieuré dépendant du couvent du St.-Bernard, qui y possédait une maison, mais qui, en 1594, était aussi négligée que l'entretien de la chapelle et le service divin. En 1695, des béguines demeuraient encore près de là, et on leur donna un secours pour faire un pèlerinage à Rome. (V. Capucins). En 1652, il fut décidé, à la demande du voisinage des Places, que l'entretien de la chapelle et de la maison serait à la charge du conseil à cause du droit de colature; que depuis la nouvelle fondation ce voisinage nommerait le premier chapelain, qu'ensuite il en aurait la présentation, et que hormis les tems de peste, ce chapelain devait administrer les sacremens au même voisinage. Depuis long-tems le chapitre de St.-Nicolas nomme ce chapelain, auquel on donne aussi le titre de prieur ou curé. En 1825, on transporta le cimetière de St.-Nicolas à St.-Pierre, mais avec le tems on sera obligé de l'agrandir. L'on y voit quelques monumens avec des inscriptions et enblêmes, et contre le rempart le crucifix de l'avoyer de Faussigny, qu'on a le projet de placer dans une niche gothique. (V. St.-Nicolas).

St.-Maure, la chapelle de, existait jadis dans le quartier des Places, et la rue depuis Jaquemart jusqu'à la porte des étangs en portait le nom. En 1667, Ursule Erhart, veuve Ammann, y avait fondé deux messes hebdomadaires; mais la chapelle fut démolie en 1700, et on transporta les fondations à l'église de St.-Pierre.

St.-Vulte (*St.-Vultus*), en 1414 une chapelle

portant ce nom existait aux Places devant la tour de Jaquemart, qu'on appelait alors la grande porte. Selon un autre acte de 1612, elle se trouvait devant l'hôpital des étrangers et la maison de Pancrace Gerver, qui de trois côtés faisait le coin contre la rue publique.

St.-Jacques, la chapelle de, était, en 1577, sur les Places dans le voisinage de l'église de St.-Pierre. En 1637, les huissiers devaient entretenir la haute croix en delà de la chapelle de St.-Jacques, mais en 1640, ils en furent déchargés. En 1768, elle se trouvait devant la porte de Romont, et en 1770, on la fit démolir. Elle a été remplacée par une croix en fer.

Antoine, en 1431 il existe hors da la porte des étangs une chapelle dédiée à Saint-.

Ste.-Croix, dans des actes de 1393, 1408 et 1431 il est fait mention d'une chapelle de, — qui alors existait sur les Places. Celle de Miséricorde, appelée aussi la croix de miséricorde, *das elende Kreuz*, hors de la porte des étangs, est bien aussi dédiée à la Ste.-Croix, mais ce n'est pas la même.

Four bannal, il y avait, en 1575, un, dans la rue des bouchers, qui du côté d'en haut touchait à la maison du gouvernement, et d'en bas à la ruelle des voleurs (*Schelmengässli*), et, en 1580, un autre au Criblet.

Graben, la maison du, *Grabou* (fossé), sur les Places, fut achetée en 1674 et 1676 au nom de l'hôpital pour le prix de 1,400 fr., pour en faire un grenier et une maison pour les aliénés (*Hirnprestigen*); mais le projet ne fut pas exécuté.

Criblet ou *Cribliet*, nom d'une rue au quartier des Places, entre l'hôpital et le rempart du côté de la porte de Romont, où, en 1544, il y avait 10 propriétaires, entre autres un tanneur, un teinturier, et une ancienne maison de l'évêque de Lausanne avec trois prés. L'hôpital y a étendu ses possessions. On y trouve, outre plusieurs habitations, des écuries, des greniers et des jardins.

Neuveville, la bannière ou le quartier de la, est déjà mentionné dans un acte de l'an 1379, par lequel le conseil accorde à Ulrich Grant le ruisseau appelé *Sendeir*, qui découle d'un rocher; c'est propablement celui derrière la fabrique de fayance, et qui n'est que l'égoût des étangs. Cette partie de la ville basse, qui jusqu'en 1406 était réunie avec la bannière des Places ou de l'hôpital, en fut séparée pour former la quatrième, où, en 1460, les juifs avaient un cimetière. En 1564, on accorda un emplacement à Antoine Kunckler près de l'ancien rempart pour y établir une calandre. En 1660 et 1770, il y avait une école allemande à la Neuveville, où se trouve la majeure partie des tanneries, et où l'on parle encore l'ancien langage, surtout les personnes d'un certain âge. En 1770 et 1771, on a baissé jusqu'à la hauteur de 15 pieds les anciens remparts, et qui vont successivement disparaître, depuis qu'ils ont été déclarés propriété de la ville. Il paraît que jadis on avait beaucoup d'oies en ville; car, en 1668, on les fit disparaître partout, particulièrement aux Rames. Près du pont de St.-Jean, il y a une caserne pour la cavalerie (l'ancien chantier, *Schiffhaus* (1), et c'est sur la rive gauche de la Sarine que se trouvent les chantiers, depuis que la ville est abondamment approvisionnée en bois de hêtre et de sapin qu'on fait flotter sur cette rivière et ses affluens depuis la montagne; c'est une société qui a fait cette entreprise très-utile sans doute, moyen-

(1) Cet établissement existait déjà en 1389, où le grand-sautier Willy de Heitenwyl confesse devoir 12 liv. à deux nautoniers (*navtoribus*). Les barques qui transportaient des cuirs et draps à la foire de Zurzach, devaient être faites en commun. Les maîtres de l'abbaye du Sauvage présentaient le nautonier (Schiffmann) qui recevait, en 1590, un salaire annuel de 31 liv. Outre les barques pour Zurzach et deux autres, il lui était défendu d'en construire d'avantage sous une amende de 50 liv., 1758, et en 1580 celui qui transportait des marchandises à Zurzach ne payait que 5 bz.; c'est vrai qu'on fournissait du bois au nautonier pour faire les barques, 1753.

nant qu'on ne néglige pas l'aménagement des forêts alpestres.

Planche, la, *auf der Matte*, c'est la partie de la ville basse, qui se trouve entre les ponts de St.-Jean et du milieu, et qui est divisée en *Planche dessus* et *dessous*. Il en est déjà fait mention dans des actes de 1259, et les siècles suivans sous les mêmes dénominations, et en latin sous celle de *Platea*. C'est là que se tiennent les foires et marchés principaux du bétail. Avant le commencement du 16e siècle toute cette partie de la ville était de la paroisse de Tavel, dont le curé devait donner, en 1488, au chapelain de St.-Jean annuellement 1 fl.; mais par arrangement entre le clergé de St.-Nicolas et la commanderie, il fut décidé, par acte du 29 mars 1511, que tous ceux qui demeuraient sur la Planche et entre les remparts en étaient détachés pour jamais, et qu'ils devaient faire leurs offrandes à l'église de St.-Jean, y remplir leurs devoirs religieux, et contribuer à l'entretenir; ce qui sous ce dernier rapport fut confirmé en 1514, et le commandeur se chargea de l'entetien et de l'ornement des autels, ainsi que du luminaire. Il y avait jadis une grande quantité de greniers sur la Planche, qui, contre un cens annuel, étaient loués aux habitans de la campagne, qui en tems de guerre y retiraient leurs grains et objets de valeur, mais déjà en 1568 on en vendit une partie, et actuellement ils ont presque tous disparu. En 1575, le chapelain du commandeur mangeait à sa table, et recevait un traitement de 30 écus. La même année la Sarine s'était tellement accrue, entre le 11 et 12 mai, qu'elle avait causé des dégats considérables. Avant 1586, il existait déjà une scierie dans cette partie de la ville, mais plus tard le cours de la rivière ayant changé, elle a été abandonnée. Le dimanche après la fête-Dieu la paroisse de la Planche fait une procession, pour laquelle le gouvernement lui donnait, en 1667, de la poudre. En 1753 un incendie éclata sur la Planche. Le grand grenier a été bâti en 1708,

et en 1762, on y a établi un séchoir pour le grain. Il y en a toujours un dépôt, ainsi qu'une provision de bosses de sel, et depuis quelques années on y a aussi établi une caserne.

St.-Jean, l'ordre de Malte possédait dès le commencement du 13e siècle un établissement au petit, et un autre à Magnedens; c'était des hôpitaux pour les pauvres malades et voyageurs: ainsi le chevalier Rodolphe de Hattenberg, dont le château était situé au bord du rocher en delà de la porte de Bourguillon, fit une donation en faveur de la maison, en 1226; en 1229 Ulrich de Monterstein ou Morenstein, magister de l'hôpital en l'Auge, vendit un cens de 2 sols sur quelques pièces de terre à Magnedens, et la même année Vido, de Sorens, sa femme et son fils donnèrent un cens de 12 derniers à la maison de Magnedens. En 1259, l'avoyer, le conseil et la commune firent don à la maison de St.-Jean en l'Auge d'un certain morceau de commun sur la Planche en delà de la Sarine, pour l'amour de Dieu, à condition que l'ordre y fera bâtir une maison, un hôpital (1) et un cimetière, et que si la chose n'avait pas lieu, ce terrain redeviendrait la propriété de la ville; ce dont le frère Henri, commandeur à Bubimkhon, lieutenant du maître de l'ordre dans la haute Allmagne, donna acte. En 1275, l'avoyer, le conseil et la commune permirent à la commanderie de prendre de l'eau dans la Sarine au-dessus du pont supérieur, et de la conduire le long du rocher sur leur propriété pour l'usage d'un moulin et d'une foule. Par acte de l'an 1324, Pierre de Villa, moine de Payerne, recteur à Chandon et Autafont, donne quittance au sujet d'un échange d'un cens de 2 sols et 2 deniers sur des fonds à Magnedens,

(1) Cet établissement avait un but tout philantropique envers les pauvres voyageurs et malades, mais les commandeurs finirent par tenir table ouverte pour les puissans du jour, au point qu'en 1654 le Petit-Conseil réclamait encore quelques repas.

cens que l'hôpital de l'ordre avait pris à lui. En 1461, Louise, veuve de Petermann de Praroman, donna 10 liv. pour rebâtir l'église de St.-Jean. Toute la Planche (*die Matte*) faisait autrefois partie de la paroisse de Tavel; car, en 1503, le curé Paul Rappolt demanda la permission au vicaire-général du diocèse de Lausanne de pouvoir célébrer la dédicace de l'église de St.-Jean le dimanche après la St.-Jacques, au lieu du dimanche après la St.-Michel, ce que Dom Baptiste de Aycardis accorda avec une indulgence de 40 jours. Jean Hermann, boulanger à Fribourg, donna ses vignes et sa maison à Vevey à la commanderie, à condition qu'elle ferait dire tous les jours une messe sur l'autel des trois rois et son anniversaire, 1505; dix ans plus tard cette donation fut confirmée par ses héritiers. En 1807 ou 1808, le gouvernement du canton de Vaud incaméra ces vignes, et malgré plusieurs démarches qui ont été faites dès-lors, on n'a pas pu en obtenir la restitution (1). En 1511, les habitans de la Planche, qui autrefois étaient paroissiens de Tafers, furent condamnés à remplir leurs devoirs religieux à l'église de St.-Jean, et à contribuer à son entretien. D'après les priviléges des papes, empereurs et rois un commandeur de l'ordre de Malte pouvait donner asile à quiconque se présentait non armé, moyennant qu'il ne fût ni voleur d'église, hérétique, assassin ou traitre, assurer son corps et son bien pour 101 ans, mais l'homme déclaré ainsi libre devait payer sa pension ou fournir caution, et celui qui se serait avisé de le saisir sous le toit d'une maison de l'ordre, aurait encouru une amende de 100 marcs d'argent. En outre, un commandeur était exempt de tout impôt, service, péage, droit d'ohmgeld, logement, etc. Avec la permission des quatre jurés de la Planche, le commandeur Pierre d'Englisberg fonda une lampe

(1) Par décret du 18 mai 1810, art. 6, litt. E., elles font partie de la dotation de l'hospice cantonal, etc. V. Recueil des lois, tome VII, p. 19.

perpétuelle dans l'ossuaire moyennant 120 liv., et il assura 15 liv. pour le luminaire de la chapelle erigée par Henzmann zum Hasen, 1537. En 1581, la veuve de Nicolas Lombard fut condamnée à céder à l'ordre contre un entrage de 800 liv. le domaine de Rome hors de la porte de Morat. La même année, le gouvernement accorda 2000 tuiles pour l'église. En réservant les droits de l'ordre et seulement pour ce qui concerne le service divin, il fut permis au prévôt de visiter l'église, en 1586, accompagné d'un conseiller. Ceux de la Planche élevèrent plusieurs plaintes, en 1591, contre la commanderie qui sous tous les rapports était négligée, au point que deux nouveaux prêtres qu'on y avait établi ne connaissaient pas les usages, et qu'ils manquaient même de vivres. Des réclamations ayant été faites au grandmaître, son chancelier qui s'était rendu sur les lieux, fit connaître que la maison avait peu de revenus, ensuite de quoi on nomma le bailli Werly pour l'administrer.

Depuis long-tems les commandeurs ne résidaient plus à Fribourg, aussi le 30 juin 1825 le Grand-Conseil prononça-t-il l'incamération de tous les biens *ad pias causas*, et en allouant une pension de 896 fr. au chevalier Charles de Wigand, outre 1120 fr. pour arrérages, et on fit ensuite arranger le bâtiment principal pour y placer la maison de correction, qui s'y trouve dès-lors, tandis qu'auparavant elle était confondue avec celle de force. Le 11 juin 1827, on autorisa la vente des domaines de Rome ou la Poya et Villarsel-sur-Marly, et le 23 juin 1828 on fit la remise de la majeure partie des biens au chapitre de St.-Nicolas pour être versés dans sa caisse des bâtimens, à charge de remplir toutes les fondations. Jadis le curé était nommé par le commandeur, actuellement il l'est par la paroisse et le gouvernement. Cet ecclésiastique fait toutes les fonctions pastorales, sauf administrer le sacrement de baptême, et il est en même tems aumônier des maisons de force et de correction.

On remarque dans l'église, où il y a plusieurs tombeaux de commandeurs, un tableau original qui représente l'adoration des Mages; il est de l'année 1595, peint par Tisony Calvari; sur une hauteur de 8 pieds il a une largeur de 7, et il est très-estimé des artistes et connaisseurs, surtout depuis qu'il a été bien restauré.

Maison de force, la, *das Schellen*- vulg. *Schallenwerk*, a été bâtie en 1714 et 1751, et réparé plusieurs fois dès-lors. En 1734, il fut décidé qu'ensuite d'une sentence les fainéans et gens de mauvaise conduite pouvaient y être détenus.

Hof, on appelle le, la maison de l'édile (*Baumeister*) sur la Planche-dessous; près de là se trouvent les magasins de matériaux pour les constructions, qu'on appelle *Werkhof*, ainsi que des atteliers et le logement de l'édile (*Baumeister*). L'un de ces établissemens appartient au gouvernement, l'autre à la ville. En 1425, il en existait un près de la porte de Morat.

Fonderie, la, *das Giess*- ou *Glockenhaus*, est sur la Planche au pied du précipice au-dessous de la chapelle de Lorette, dans le 16e siècle on y a fondu des canons, et plus tard des cloches. Le 17 juin 1544 cet établissement fut écrasé par une chûte immense de rocher près de la carrière non loin de la tuilerie, chûte qui non-seulement tua 5 personnes, mais qui ruina complètement 3 maisons. La fonderie fut rétablie après cet accident.

Grand-fontaine, la, *der alte Brunnen*, la vieille fontaine. Il est fait mention de cette rue dans des actes de 1275 à 1327 sous le nom de vico veteris fontis, en 1360, sous celui de magnum fontens, et en 1394 sous celui de antiquum fontem. En 1789, quelques maisons s'écroulèrent dans l'emplacement où existe maintenant une buanderie publique et un chemin. La fausse porte de cette rue a été démolie depuis 1798, ainsi que les remparts du Court-chemin.

Court-chemin, le passage du, est curieux, en ce que le chemin de la grand-fontaine forme la toiture des différentes maisons qui s'y trouvent. Cet escalier sert de communication entre la haute- et basse ville. En 1677, on y a construit des remparts neufs, qui furent démolis sous le régime helvétique. La petite maison, qui est à cheval sur ce passage devait, en cas de nécessité, servir de corps-de-garde et de signal, aussi lors quelle fut rebâtie, en 1669, le gouvernement accorda-t-il 2 bosses de chaux et 2000 tuiles au major Schrötter, mais en 1772 on la déchargea de cette servitude. En 1400, il y avait une porte.

Bains, la maison des, au bas de la grand-fontaine à Fribourg, date de plusieurs siècles. On l'appelle depuis 1798 *bains des trois Suisses* et en allemand *Badstube*, et en 1595 *Bad- oder Schweisshaus*. On peut s'y faire ventouser, mais cet établissement n'est guère fréquenté que dans la bonne saison. En 1466, la confrérie du St.-Esprit et l'hôpital le possédait en commun. En 1492, ce dernier le vendit à Gillian Freyburger pour 200 liv., avec la charge d'en acquitter annuellement 4 à l'église de St.-Nicolas, mais avec le bénéfice de pouvoir couper des chênes dans les forêts de l'hôpital pour les réparations nécessaires. Dès-lors les propriétaires varièrent, le gouvernement l'eut à diverses reprises, mais il le revendit toujours avec la condition, qu'il ne pourrait jamais avoir une autre destination, 1564, 1570, 1573, 1604, etc. Les bains appartenant à la léproserie de Bourguillon et qui étaient situés à la Planche-dessous furent vendus, en 1603, à Louis Zurmatte pour 700 liv. Ils sont encore indiqués dans le plan de Phillot, 1606. Jusqu'en 1798 ou 1799 il existait à-côté des premiers bains un escalier escarpé qui, le long du rempart, aboutissait au couvent des Ursulines, où la porte, au moyen de laquelle on pouvait le fermer, ainsi qu'au besoin en bas, s'appelait *Hægellisthor*, en 1664. Cet escalier

facilitait anciennement les communications entre la haute et la basse ville, mais sous plusieurs rapports il avait aussi bien des inconvéniens, outre que son entretien était dispendieux.

Pertuis, (vulg. *Pertis*), c'est la partie de la basse ville à-côté des bains des trois Suisses, dont il est déjà fait mention en 1388 à l'occasion de la bâtisse d'un rempart, qui ayant été démoli en septembre 1822, donne plus d'ouverture à ce quartier, qui dans cette direction contient au-dessus et derrière les maisons plusieurs jardins, dont les uns offrent des points de vue très-pittoresques. Le ruisseau qui y coule et qui forme une petite cascade derrière la fabrique de fayence (1), s'appellait *Sendeir*, en 1379, et il n'est que l'égout des étangs en dehors de la porte du même nom.

Motte, Mottaz, la, est un but de promenade fort curieux, dans la basse-ville, vis-à-vis du couvent de la Maigrauge. Des rochers fort élevés surplombent tellement une partie du chemin, que des personnes craintives s'empressent de le traverser rapidement. Vers le milieu le rocher est coupé par une gorge profonde et étroite, dans laquelle coule un petit ruisseau, qu'on a arrêté au moyen d'une digue, pour faire mouvoir la roue d'un moulin à tan, qui y a été établi en 1512. De 1518 à 1752 il est quelques fois question d'un moulin à la Motte, et, en 1578, d'une meule à aiguiser. A cette époque la Sarine baignait presque le rempart de la Neuveville, de sorte qu'il fallait la contenir par de fortes digues pour garantir la culée du pont, mais en 1611, une énorme masse de pierres s'étant détachée d'un pan du roc, où on en voit encore des traces, la rivière prit une direction opposée, et on profita de cet accident pour construire une digue (2),

(1) Elle a été établie en 1770, à quelle époque le gouvernement prit une action.

(2) Le 10 octobre on donna l'ordre d'y travailler nuit et jour, même fêtes et dimanches.

et l'appuyer sur un très-gros bloc, sur lequel se trouve une petite habitation. Il y avait dans le pré de la Mottaz une blanchisserie, qui en 1610 est indiquée comme ancienne, mais qui dans le dernier siècle a été abandonnée. En 1629, il existait à la Motte trois cabanes habitées par des vagabonds infectés d'une maladie contagieuse, et on en fit construire quelques unes hors des portes des Étangs et de Romont, pour y loger les gens de cette espèce. La même année il y eut encore un éboulement de rocher dans le même endroit, de sorte qu'on fut obligé de faire casser les blocs pour ne pas gêner le passage des eaux. Jadis on pouvait entrer en ville par la gorge dont nous avons déjà parlé, principalement depuis la place du tirage, mais en 1789 on fit fermer ce chemin et ôter les échelles qui s'y trouvaient. En 1774, on permit à quelques particuliers de fermer la Motte au moyen d'une porte, qui cependant, devait rester ouverte de jour pour ne pas gêner le passage, et avec la réserve que le petit commun resterait à la disposition de l'autorité.

Séminaire, le, était jadis situé à la Neuveville; voici un court abrégé historique de son origine. Le prévôt Schneuwlin avait proposé d'établir un séminaire pour l'instruction des pauvres écoliers qui se vouent à la prêtrise, mais le conseil ne goûta pas ce projet, 5 juillet 1583. Sur les représentations du vicaire-épiscopal, l'établissement d'un séminaire fut enfin décidé, 29 décembre 1588, et on imposa à cet effet chaque feu des gens moyennés d'une taille de 5 sols. Jean Baptiste Dillier, ecclésiastique, offrit en 1703 ses services pour diriger un séminaire. Le conseiller André-Joseph Rossier, par acte du 10 septembre 1710, donna tous ses biens pour la fondation d'un seminaire. Le 23 mars 1739, le chanoine Reif fit une donation en faveur du même établissement. En 1748, le gouvernement accorda un secours de 70 écus pour la reconstruction de la chapelle de Ma-

riahilf ou Notre-Dame de bon secours, à côté de laquelle se trouve une prison pour les prêtres (*Pfaffenloch*). Anciennement les jeunes ecclésiastiques allaient faire leurs études aux séminaires de St.-Nicolas du Chardonneret et St.-Sulpice à Paris, ou d'Avignon et Besançon, au collége de Milan, fondé par St.-Charles Borromée (1), au collége germanique à Rome, ou enfin aux séminaires de Vienne en Autriche ou Dillingen sur le Danube. L'évêque Bernard de Lenzbourg établit, avec la permission du gouvernement, un séminaire dans la partie du collége de St.-Michel, qui auparavant avait servi à un pensionnat, sa mort étant survenue, il ne fut ouvert que sous l'évêque Jean-Baptiste Odet; mais à l'entrée des troupes françaises, en 1798, il fallut abandonner ce local pour faire place à des malades et des blessés. En 1807, on transforma, sous l'évêque Maxime Guisolan, l'ancienne maison des retraites à la Neuveville en séminaire, dont Mr. Baur, ancien directeur de celui de Porrentruy, fut le premier chef. Voici un état approximatif de l'avoir de cette maison en 1825.

Fondation Rossier, primitivement de 18,000 écus, actuellement y compris tous les legs faits dès-lors	185,008 fr.
Fondation d'une demoiselle Castella, de Gruyères, ...	11,222 fr.
Fondation de l'avoyer Techtermann (2)	21,732 fr.
Valeur de 2 montagnes, léguées par Mme. Vonderweid née Zurtannen,	10,666 fr.
Rentier subsidiaire . . .	21,829 fr.
Valeur des batimens . . .	4,000 fr.
Total . . .	254,449 fr.

D'un côté, cet établissement ne pouvait plus suffire

(1) Depuis 1814 la légitimité de la Ste.-Alliance ne l'a pas encore restauré.

(2) Les revenus de cette fondation sont destinés à l'entretien des prêtres valétudinaires et pauvres séminaristes.

pour le nombre des séminaristes, surtout depuis la réunion du diocèse de Genève à celui de Lausanne, et, de l'autre côté, il était trop éloigné du collége de St.-Michel pour la fréquentation des cours théologiques. On cherchait déjà depuis quelques années un autre local, lorsque la commission du séminaire se décida à bâtir l'aile droite du pensionnat, où depuis 1828 l'établissement a été transporté. Le 18 juin 1827 le Grand-Conseil avait accordé un secours de 10,000 fr. pour la construction du nouvel édifice, et, en outre, on avait fait une collecte dans tout le diocèse, même en bois de construction et en charrois.

Nous renvoyons le lecteur à l'article Valsainte pour connaître plus particulièrement l'établissement des Ligoriens ou Rédemptoristes dans ce canton, ensuite du décret du 16 janvier 1818, de leur changement de séjour à Tschuppru, en vertu de celui du 22 juin 1824, et nous dirons enfin qu'ils furent autorisés, le 6 février 1828, à faire l'acquisition de l'ancien séminaire pour y vivre en communauté, mais sous la double condition de vendre la maison et le domaine de Tschuppru, et de se conformer en tous points au décret de 1818.

Rames, les, sur la rive gauche de la Sarine au midi de la ville, où il y a de nombreux jardins très-printaniers, doivent leur nom aux tisserands de draps qui demeuraient au-dessus dans la grande-rue. Des actes du 14ᵉ siècle en font déjà mention. Les greniers qui y existent sont maintenant convertis en partie en habitations. (V. l'art. botanique sous la rubrique générale sur la ville de Fribourg.

Maigrauge, la, *dic Mageraи*, *Magereau*, *Augiam macram*, couvent de Bernardines sur la rive droite de la Sarine dans un lieu solitaire. Son origine est attribuée à une devote fille, nommée Richense, que l'on présume avoir été de l'ancienne maison Rich (1),

(1) Le nom primitif de cette famille était Dives, et le premier connu est Pierre, en 1270.

de Fribourg. Elle s'était retirée, dit-on, avec quelques compagnes dans un endroit isolé et écarté, près la pointe d'un rocher au bord de la Sarine, pour y mener une vie retirée et contemplative. A cet effet elle obtint de Burcard, curé de Tavel, la permission d'y bâtir une maison, 1255. Hartmann le jeune, comte de Kybourg, avec le consentement de la commune de Fribourg, donna à ces religieuses le terrain qu'on appelle la Maigrauge, 1259, de sorte qu'elles le regardent comme leur fondateur, et dont elles ont pris les armoiries pour celles de leur maison (1). Elles vivaient alors sous la règle de St.-Benoît; mais Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, leur permit de se faire incorporer à l'ordre de Citaux, 1261. Cette incorporation fut approuvée par le chapitre-général, 1262, qui donna à la supérieure la dignité et le titre d'abbesse, en la soumettant, elle et ses religieuses, à la paternité, visite et juridiction des abbés d'Hauterive.

Nous ne ferons pas ici l'énumération des donations qui furent faites à ce couvent par de nombreux bienfaiteurs, ni des chartes que lui accordèrent l'empereur Rodolphe, 1284, et Amédée, comte de Savoye, 1293 (2), dont la plus part sont des 14 et 15e siècles.

Ensuite de la concession du comte de Kybourg, le conseil et les soixantes donnèrent encore à ces nonnes, eu égard à leur bonne conduite, la petite auge et le pré qui longe la muraille de leur jardin, 1425. Sous l'abbesse Marguerite d'Illens, ce monastère fut admis dans la bourgeoisie de Fribourg, 1456. Dès 1451 et même avant elles eurent des avoués, que le conseil nommait. En 1560 et 1562, on admonêta sévèrement les nonnes qui allaient faire des courses à Hauterive. Alors les religieuses n'étaient pas cloîtrées;

(1) 2 lions de gueule, séparés par une bande de sinople et gueule dans un champ d'or.

(2) V. Etrennes fribourgeoises, 1808, p. 115—118, et Lang, theologisch-historischer Grundriss, t. I, p. 910.

elles ne le furent, ainsi que celles de la Fille-Dieu, qu'en septembre 1597. Deux années auparavant, il avait été question d'établir, en-dehors du couvent de la Maigrauge une auberge, mais sa pauvreté ne le permettait pas. Ses revenus, en 1651, consistaient en 5514 liv. 11 s. 1 d., 231 sacs de grains, et le produit d'un domaine qui pouvait entretenir 22 vaches et 5 chevaux, et en même tems l'on fixa le nombre des religieuses à 45. Le couvent ayant souffert beaucoup et perdu une partie de son mobilier par un incendie, le conseil lui accorda du bois et des tuiles, 1660. En 1665 et l'année suivante, on fit fermer le Bochet ou Bochaix au-dessous du Breitfeld avec une forte porte, afin que personne ne puisse entrer en ville. En même tems on vendit au monastère le petit Essert (*die kleine Rütten*) pour 1200 écus, et à sa prière il fut défendu de se baigner dans la Sarine près de la Motte. En 1664, on avait fait faire un logement dans la tour de la Maigrauge pour un garde stable. En 1745, on fit fermer la porte du Breitfeld, et démolir et couper ce chemin en 1751, en confiant la clef de la porte de la Maigrauge au couvent. Ensuite de son droit de patronage, de visite et de juridiction, c'est l'abbé d'Hauterive qui nomme le directeur de ce monastère.

Montorge, Bisenberg, couvent de religieuses du tiers-ordre de St.-François. Il conste par divers actes des 14, 15 et 16e siècles que sur ce singulier contrefort, qui comme une bande large descend depuis la porte de Bourguillon entre deux précipices jusqu'à la Sarine, et qui déjà alors portait les mêmes noms allemand et français, de nombreuses habitations existaient soit près du couvent actuel, soit du côté de la propriété qu'on appelle Sonnenberg, à-côté de la porte de la Maigrauge. Une partie du terrain était en jardins, et le reste un pâturage. Selon un acte du 14 septembre 1494, une maison et un jardin étaient situés sur un rocher creux, c'est probablement celui

à l'angle de la croisée des chemins de Bourguillon et de la Maigrauge, où une famille loge dans un ermitage. En 1539 et 1581, il est fait mention d'une chapelle sous le vocable de St.-Pierre. Il paraît qu'en 1561 presque toutes les maisons de la montagne de la bise furent consumées par le feu ; car 14 personnes, à l'exception de celle dans la demeure de laquelle l'incendie s'était manifesté, obtinrent des secours et des patentes de collecte. Depuis cette époque le nombre des maisons a beaucoup diminué dans cette partie de la ville. En 1626, Jacques de Vallier, seigneur de St.-Aubin-en-Vuilly, bourgeois de Fribourg, originaire de Soleure, demanda au sénat de Fribourg la permission de fonder et bâtir à ses frais un monastère de religieuses capucines ; cette demande qui avait été faite dès le 3 mars, lui fut, après plusieurs délibérations, accordée le 27, sous plusieurs conditions, entre autres, que les religieuses seraient cloîtrées ; qu'elles auraient un prêtre pour leur dire la messe et diriger leurs consciences ; que le fondateur payerait 8000 écus valeur de Fribourg ; que le produit serait employé à l'entretien du prêtre (directeur), et le surplus pour le couvent ; qu'on nommerait un administrateur des biens, qui serait le fondateur lui-même jusqu'à sa mort, et après lui toujours un membre de l'Etat, (qu'on appelle depuis long-tems Avoué) ; que les comptes seraient rendus à l'instar des autres couvens ; que par la suite, lorsque le couvent aurait acquis un peu d'aisance, il serait obligé de recevoir les filles pauvres des bourgeois sans dot, ou du moins avec une dot proportionnée à leur situation, et que sans considérer leur pauvreté, elles seraient traitées comme les autres ; qu'enfin, s'il se présentait de jeunes filles en qualité de pensionnaires, en état de payer honnêtement leur table, quoique sans l'intention de se faire religieuses, le couvent serait obligé de les recevoir, pour leur faire apprendre à lire, écrire, coudre, etc.

On choisit Montorge pour l'emplacement du monastère, le fondateur y fit des acquisitions de terrain, et le gouvernement donna le pâturage avoisinant. Le 28 mars tout le clergé de la ville, les conseils, la bourgeoisie et une grande affluence de monde se transportèrent en procession à Montorge, et le prévôt Jacques Kæmmerling y posa, avec les cérémonies d'usage, la première pierre des fondemens, puis officia pontificalement au son de l'orgue et d'une musique, sous une tente dressée à cet effet. Après l'office on chanta un Te deum. Le fondateur pressa tellement les ouvriers, que le bâtiment se trouva achevé en 1628. Huit religieuses, accompagnées des pères capucins et d'autres ecclésiastiques, se rendirent dans leur nouveau couvent, dont elles prirent possession. Ces capucines dépendent immédiatement du St.-Siége, et le nonce nomme ordinairement un visiteur de la ville. L'église, dédiée à St.-Joseph, fut consacrée le 2 juillet 1635 par l'évêque Jean de Watteville. On remarque dans cette église un orgue de notre compatriote, Aloyse Mooser, qui jouit d'une réputation honorablement acquise et bien méritée. Les religieuses exécutent des messes et vêpres en musique. Le 19 mars, jour de la fête patronale de l'église, attire chaque année une foule immense de gens de la ville et de la campagne, qui vont y faire leur dévotion, et y admirer les inombrables fleurs artificielles en toile fine, dont les trois autels, surtout le principal, sont ornés. Les religieuses font une branche d'industrie de la fabrication de ces fleurs, qui depuis très-long-tems sont renommées et recherchées.

Les revenus du couvent se montaient à 3391 écus en 1651, le nombre des nonnes fut fixé à 45, la dot d'une bourgeoise à 100 écus, et comme ce monastère possédait déjà alors un capital de 68,000 écus, on résolut d'y faire successivement quelques réformations, afin qu'il n'outre-passe pas les conditions contenues dans l'acte de réception. En 1684, on leur per-

mit d'avancer de quelques pas l'emplacement de la chapelle de St.-Josse.

Lorsque le magasin à poudre près de la porte de Bourguillon fut frappé de la foudre et sauta en l'air, le 9 juin 1737, jour de la pentecôte, entre 8 et 9 heures du soir, la maison de Montorge en souffrit beaucoup. Nous insérons ici la rélation qu'en fit dans le tems la sœur Geneviève Seemann, de Bellelai. „ Le jour, dit-elle, qui avait été très-serein jusqu'à 4 heures, commença à s'obscurcir de noires et sombres nuées, et quelques coups de tonnerre se firent entendre. On fit les prières accoutumées dans l'église. Le tems paraissait assez calme, lorsque tout-à-coup après souper, le tonnerre et les éclairs recommencèrent plus fortement que jamais. On se remit à prier. La foudre roulait, le ciel était en feu, la pluye tombait par torrens, tous les vents étaient déchainés. Sur les 8 heures du soir, le tonnerre tomba avec un fracas horrible sur la tour de Bourguillon, et la fit sauter en l'air jusqu'au fondémens, avec 850 barils de poudre appartenant à l'État. La force de l'explosion ébranla tout le monastère, et le fit paraître en feu. La commotion des pierres de la tour, et la véhémence de lair enfoncèrent et fendirent presque toutes les portes du couvent, même celles de l'intérieur et des cellules. Il ne resta pas une fenêtre entière, le plomb demeura entortillé autour des cadres des vitres. Les pierres du magasin, qui étaient d'une grosseur prodigieuse, tombèrent en grande partie dans l'enclos et sur les toits du couvent, brisèrent les tuiles, et fracassèrent toutes les poutres qu'elles rencontrèrent, ce qui causa de grandes dépenses en réparation. La Rev. sœur supérieure, Marie-Pacifique Müller, fit un vœu à Notre-Dame des Ermites, et mit ses religieuses sous la protection spéciale de St.-Joseph, en reconnaissance de ce que Dieu avait préservé si miraculeusement le monastère du danger imminent qu'il avait couru. Les religieuses qui sonnaient pendant le fort

de l'orage, ainsi que celles qui priaient au chœur, ne furent point blessées. Toutes les lumières furent éteintes, à l'exception du cierge pascal. L'église étant complètement comblée de débris, les religieuses firent leurs offices particuliers dans leurs chambres et dans une petite chapelle intérieure. Il y avait une brèche à la muraille de l'enclos; Msgr. l'évêque y envoya des gardes, ce qui n'empêcha pas plusieurs personnes de distinction d'entrer dans la cloture pour voir les dégats, ce qui incommoda fort les religieuses. Les ouvriers se mirent tout de suite à réparer et couvrir les toits, et quelques jours après tout rentra dans l'ordre accoutumé. Cette époque est une marque bien spéciale et bien visible de la protection de Dieu envers ses dignes religieuses dans un si grand danger" (1).

Beaucoup de murailles des maisons d'une partie de la ville sont lézardées depuis cette explosion. Dès-lors on a construit un magasin à poudre au bord du précipice du côté de la Maigrauge avec les précautions connues, et il y a environ vingt ans qu'il est pourvu d'un paratonnerre; c'est le seul qui existe à Fribourg. Les religieuses nomment elles-mêmes leur directeur.

Josse, il est déjà fait mention en 1569 de la chapelle de St.-, ou *St.-Jost* comme l'on dit communément d'après le nom allemand. Par acte du 6 mars 1686, le couvent de Montorge se chargea de l'entretien de cette chapelle, à quelle occasion le commandeur Düding renonça aux oblations et offrandes. Un peu au-dessus de cette chapelle il y a un très-bel écho.

Lorette, la chapelle de, qui fait un effet si pittores-

(1) V. Étrennes fribourgeoises, 1808, p. 131, où nous avons, néanmoins, corrigé quelques légères erreurs, d'après le protocole du conseil du 10 juin 1737. La chapelle de Lorette souffrit peu; et c'est depuis cette époque que date la procession qu'on fait à Bourguillion le lundi de pentecôte.

que avec la tour de la porte de Bourguillon au-dessus d'un précipice, a été bâtie dans le 17e siècle; on croit assez généralement que c'est à l'occasion d'une peste, mais erronément. Le père Guillaume Gempenberg, prédicateur de St.-Nicolas, ayant, dans quelques sermons, fait connaître les avantages que présenterait une nouvelle chapelle dédiée à la vierge, et en indiquant même l'emplacement que l'on pourrait choisir à cet effet, le gouvernement résolut de la faire construire, en s'en réservant le patronage, 1er avril 1647, et aussitôt on commença les travaux sur le modèle de la Casa santa dans la marche d'Ancône. Maître Pierre Bulliard et sa femme Ursule Sorg donnèrent 2400 couronnes, par acte du 9 juillet 1649, pour y fonder une messe journalière, mais déjà le 27 août 1648 le gouvernement avait nommé D. Pierre Glasson premier chapelain, et il fut logé dans une maison qu'on acheta pour lui sur la Planche le 26 septembre suivant. L'abbé d'Hauterive n'ayant pas voulu consacrer la chapelle, on en pria Jean de Watteville, auquel on fit une avance de 200 écus, et qui arriva à Fribourg le 3 octobre. Le second dimanche du même mois (c'était le 11), un banneret à cheval, armé de toutes pièces, la bannière déployée, accompagnié d'archers, ouvrit la procession, à laquelle assista tout le clergé, la jeunesse studieuse du gymnase, les abbayes avec leurs torches, et beaucoup de bourgeois armés, qui avaient obtenu la permission de servir de garde au cortège. Quatre soixantes portaient le dais, sous lequel se trouvait l'image de la vierge et l'évêque. Après la consécration, le conseil offrit un banquet au prélat et à quelques ecclésiastiques à l'abbaye des merciers, et à cette occasion il y fit porter 6 pièces de bon fromage comme un cadeau national. De la poudre avait été distribuée aux bourgeois-mousquetaires. Voilà la seule et véritable origine de cette fête nationale, qui a été célébrée dès-lors sous le nom de *dimanche de Lorette*, mais avec différentes modi-

fications; car la société des carabiniers, depuis la place du tirage, y prend aussi une part active et bruyante par des décharges de boites et de mousquets, et le chapelain de la noble confrérie y chante un *salve regina* avec les enfans de chœur. Souvent un brouillard épais masque la troupe qui s'est rangée en bataille dans le pré à côté de la porte, d'où elle répond par des *ora pro nobis* à la litanie qu'on chante dans la chapelle, et d'où elle fait plusieurs décharges, ainsi que dans la ville, en allant et en venant. La musique militaire forme une partie obligée de cette procession singulière. La chapelle est extérieurement très-dégradée, les figures sculptées tombent en efflorescence et bientôt elles n'offriront plus que des ruines informes. Parmi les *ex voto* qu'on trouve dans l'intérieur, on remarque celui d'un compagnon vitrier, nommé Casimir Maybecker, qui, le 3 décembre 1806, étant occupé à travailler sur le toit d'une maison à la grande-rue, tomba dans un jardin des Rames a une hauteur prodigieuse sans se faire beaucoup de mal.

Nous observerons que les messes fondées dans cette chapelle étaient si nombreuses, que le chapelain, à moins d'avoir le bis-canto, ne pouvait pas venir à bout de les dire toutes, ce qui détermina plusieurs évêques à en diminuer le nombre, d'autant plus que la valeur de l'argent ayant baissé depuis deux siècles, on ne pouvait pas, sans un sacrifice, les faire dire aillieurs.

St.-Daniel, la chapelle de, est entre Bourguillon et le Dürrenbühl.

Bourguillon, depuis la porte de, on jouit d'une vue très-pittoresque sur la ville et les environs, qu'on peut varier presqu'à chaque pas. Avant 1789, il n'y avait point de poste militaire de nuit à cette porte, mais bien, comme encore à-présent, un inspecteur ou portier; la garde se retirait au poste du grand St.-Jean. La tour du Dürrenbühl s'appelait encore en 1657 la petite porte de Bourguillon, elle avait un

portier particulier; mais depuis le 17e siècle ce chemin a été abandonné, étant trop pénible. Quand, le 9 juin 1737, le magasin à poudre sauta en l'air (v. Montorge), le rempart fut très-endommagé. Autrefois il existait devant cette porte une chapelle, dédiée à Ste.-Anne, mais elle a été démolie, lorsqu'on a comblé le glacis, et changé la direction de la route, en l'améliorant. Perchée au bord d'un précipice, cette tour semble presque bâtie dans les airs. Le 19 septembre 1783, une masse énorme de roc s'est détaché au-dessous.

Depuis l'année 1830 et 1831 deux journaux sont publiés à Fribourg, et paraissent deux fois par semaine, l'un est intitulé: *Journal du Canton de Fribourg*, dans le principe le Courrier Fribourgeois, et lautre le *Véredique*, ainsi que *l'Invariable*, suite de l'ancien *Mémorial catholique*, par cahiers hebdomadairs. Il y paraît, en outre, chaque semaine une *feuille d'Avis* accompagnée de *Publications officielles* qui, séparément, sont transmises à toutes les autorités et communes du canton.

Fraumatt, v. *Frohmatt*.

Freschelz, (*Frœschels*, *Frœschels*, *Frasses* en 1448), village et sindicature de la paroisse de Kerzerz sur la route de Morat à Aarberg, où l'on trouve 51 maisons, 1 auberge, 1 poste de gendarmerie, un sous-bureau de péage, en tout 63 bâtimens, assurés pour 83,200 fr., une population de 310 ames, et 155 poses de prés, 311 de champs, 11 de vignes et 236 de forêts. Un incendie y avait fait de grands ravages en 1760.

Frieds ou *Freitz*, maison champêtre, paroisse de Marly.

Friseneid ou *Frisenheit*, 5 habitations ou fermes, paroisse de Bösingen, qui jadis n'en formaient que deux, l'une appartenant à l'avoyer d'Arsent, et l'autre au banneret Falk, qui contribua beaucoup à faire déca-

piter le premier (1), pour le remplacer ensuite. Dans le 16e siècle deux partis politiques étaient alors en présence, l'un français, l'autre autrichien, et le service étranger guidait tous les deux. C'est une histoire tragique, que l'espace ne nous permet pas d'esquisser (2).

FRIQUES, les, v. *Villars-les-Friques*.

FROHMATT (*Fraumatt*), 1 maison champêtre, paroisse de Tafers.

FROIDEVILLE, petit hameau dans la paroisse d'Ecuvillens, contenant 3 maisons et quelques petits bâtimens.

FRUENCE, *Fruentes*, *Fruyens*, village de la paroisse de Châtel-St.-Denis, contenant 38 maisons et 10 bâtimens divers; à la Lécheire, 5 maisons et 2 granges; au Champ-baillif, 2; au Champ-au-chien, 3 et 2 granges; aux Planches, 2 maisons et 2 granges; au Praz-Moyen, 1 maison; aux Sauterelles, 1; au Pralet, 2; en Flémaux, 1; à l'Interpaz, 1; au Vouvre, 1; aux Planches-à-clef, 1; au Champ-Bochet, 1, et aux Molliés-Rutzon, 1. Une maison noble portait le nom de ce village; car en 1250 vivaient Nicolas et Wilhelm de Fruence, qui rendirent hommage au baron d'Oron. Ce dernier avec son frère Henri et leurs neveux Jean et Jordan firent un arrangement avec les sires d'Oron, sous l'entremise de Pierre de Savoye, 1250. Wuillermus Mistralis, de Rue, possédait divers cens à Fruyens, qu'il vendit avec le consentement de sa femme Amphilésie Spoleri, 1442.

FRUITIER. Quoique ce terme désigne celui qui fait métier de vendre du fruit, nous entendons, cependant, d'après l'usage généralement reçu dans ce canton, par le premier un fromager, vacher, laitier, bouvier,

---

(1) 18 mars 1511.

(2) V. Schweizerischer Geschichtsforscher, erster Jahrgang, 1812, p. 115; Etrennes fribourgeoises, l'art. Frisenheit, où, néanmoins, il y a quelques erreurs; Vieilles annotations (manuscrit); et Conservateur Suisse, t. VII, p. 372.

principalement celui qui fait et soigne le fromage, et par le second, le fromage et le bâtiment dans lequel on le fabrique, c'est-à-dire un châlet dans la montagne, et une fruiterie dans le reste du canton, ce qui correspond à laitage et laiterie. Le mot fruiterie n'est pas le dérivé de fruit proprement dit, mais de frè (*dou frè*) qui en patois de la Gruyères signifie du fromage. V. Armailli.

Fruiterie, v. *Fruitier.*

Fruyence, v. *Fruence.*

Fuhlbach, affluent du Gotteron.

Fuhra, *unter der*, maison isolée, paroisse de Plasselb.

Fuhra, *auf der*, hameau de 7 habitations, paroisse de Plaffeyen.

Fuhra et *Hohefuhra*, 2 maisons, paroisse de Giffers.

Fuhra, *auf der weissen*, 1 habition isolée, paroisse de Tafers.

Füllenmatt, maison champêtre, paroisse de Tafers.

Füllenmatte, maison isolée, paroisse de Planfayon.

Fussmatte, maison isolée, paroisse de Jaun.

Fuyens, hameau et commune de la paroisse de Villa-St.-Pierre, préfecture de Romont, contenant 56 poses de prés, 264 de champs, 45 de bois, 79 habitans, 12 maisons, 2 granges, 1 grenier et 1 fruiterie. C'est une ancienne seigneurie.



